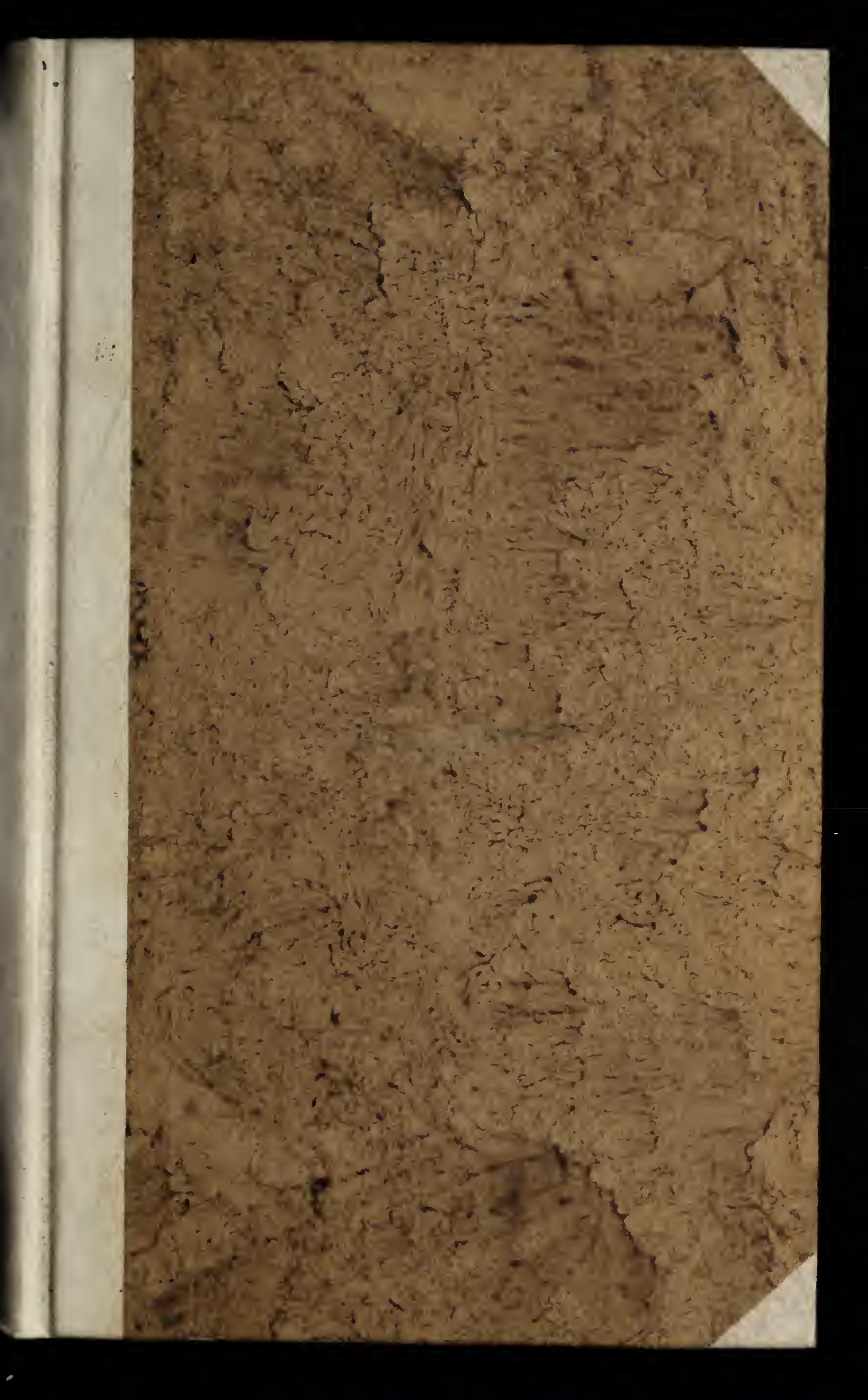


N°. 1.

LISTE GÉNÉRALE ET TRÈS-EXACTE

DES noms, âges, qualités et demeures de tous les Conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire établi à Paris par la loi du 17 août 1792, et par le second Tribunal établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, pour juger tous les ennemis de la Patrie.

Vous qui faites tant de victimes,
Ennemis de l'égalité,
Recevez le prix de vos crimes,
Et nous aurons la liberté.

Prix, 15 sols.

A PARIS,

Chez
- Le citoyen MARCHAND, galerie neuve du Palais-Egalité.
- Le Citoyen BERTHÉ, rue Saint-Nicolas-du-Chardonnet, N° 6, maison de la Citoyenne Crochet.
- Tous les Libraires et Mds de Nouveautés.

L'An deuxième de la Rép. Franç. une et indivisible.

LISTE
DES
GUILLOTINÉS
Sur la place de la Révolution, du Carouzel et Place de Grève.

Exécution au ci-devant Carouzel, le 26 août 1792.

1. Louis-David Collenot, dit d'Angremont, prévenu d'embauchage, exécuté le 26 août 1792.

2. La Porte, intendant de la liste-civile, convaincu de complicité dans les complots contre-révolutionnaires, exécuté le 28 août, même place.

3. Durosoi, rédacteur de la *Gazette de Paris*, et d'une autre feuille intitulée *Le Royalisme*, convaincu de conspiration, exécuté le 29 août.

4. Jacques-Joseph-Antoine-Léger Backman, natif du canton de Glaris, âgé de 59 ans, militaire depuis son jeune âge, demeurant à Paris, rue Verte, fauxbourg St-Honoré, ci-devant major-général des ci-devant gardes-suisses, convaincu de conspiration; exécuté le 3 septembre 1792.

Jean Julien, ci-devant charretier à Vaugirard, avoit été condamné à 12 années de gêne. Arrivé sur la place Commune, il s'avisa de crier : *Vive le roi, vive la reine, au f..... la nation.* Sur la déclaration du Jury, que c'est méchamment et à dessein que ledit Jean Julien a excité une grande émeute, le tribunal l'a condamné à mort.

5. Nicolas Roussel, natif de Ville-Rosoi, département de la Moselle, âgé de 49 ans, ci-devant employé dans la régie générale, convaincu d'enrôlement avec d'Angremont, exécuté le 20 septembre.

6. Jacques Cazotte père, ci-devant commissaire-général de la marine, propriétaire et maire au village de Pierry, près d'Epernay, âgé de 74 ans, convaincu d'écrits et de correspondance contre-révolutionnaires, exécuté le 25 septembre.

7. Michel Englert, âgé de 34 ans, natif de Berlinger, tailleur de profession et gendarme, convaincu d'assasinat, exécuté le 11 octobre 1792.

8. Pierre Bardol, âgé de 43 ans, natif de St-Flour, demeurant boulevard du Temple, près le café Godet, maison de Botto, juge-de-paix de la section du Temple, convaincu d'être l'assassin de l'abbé Baduel aux Champs-Elysées, exécuté le 13 octobre.

Voleurs du garde-meuble national. Audience du 30 octobre 1792.

9. Louis Juif Lire, natif de Londres, âgé de 28 ans, marchand de profession, demeurant à Paris, quartier de la rue Beaubourg.

10. Joseph Picard, dit Lorrain, âgé de 29 ans, natif de Nancy, ci-devant valet-de-chambre, actuellement brocanteur au mont-de-piété, demeurant rue Bourg-l'Abbé.

11. Anne Leclerc sa femme, âgée de 25 ans, native de Sarguemines, en la ci-devant province de Lorraine, lingere blanchisseuse, demeurant avec son mari.

12. Thomas-Laurent Meyran, dit grand Con, natif de Saint-Valliere, département de l'Isere, marchand forain, âgé de vingt ans, demeurant à l'hôtel national, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois.

13. Claude-Melchior Cottet, âgé de 27 ans, dit le petit chasseur, natif de Lyon, marchand mercier, demeurant rue du Temple, condamné à mort, mais dont le jugement a été cassé.

Douligny, Badavel, Gallois, dit Matelot; Francisque, dit Peyron, Paul Miette, Chambon, Mauger; les quatre premiers ont été condamnés aux fers, par le tribunal de Beauvais; les trois derniers ont été acquittés.

Etablissement de la Commission pour juger les émigrés pris les armes à la main.

14. Michel-Ignace Dammartin Fontenoy, âgé de 25 ans, natif de Metz, officier d'infanterie avant son émigration dans le pays de Luxembourg, émigré, pris les armes à la main.

15. Joseph - Alexandre Dumesnil, âgé de 27 ans, natif de Nancy, ci-devant capitaine au régiment d'Estérazy, hussards, pris les armes à la main.

16. Jean-Louis Miranbel, âgé de 19 ans, ci-devant garde-du-corps du ci-devant Monsieur, natif de St-Remy, département du Cantal, au service de Monsieur, depuis deux mois, pris les armes à la main.

17. Jean-Jacques-Maurice Santon, natif de Bordeaux, âgé de 21 ans, officier d'artillerie, émigré, pris les armes à la main.

18. Etienne-Hyacinthe Gauthier de La Touche, âgé de 45 ans, natif de Bordeaux, ci-devant conseiller au parlement de Guyenne, émigré, pris les armes à la main.

19. Hyacinthe-Amand-Constant-Honoré Godefroy, dit Lessart, âgé de 35 ans, natif de Saint-Jean-de-Léard, en Normandie, ci-devant gentilhomme et garde-du-corps du roi, émigré, pris les armes à la main.

20. Charles-Hyancinthe-Laurent-Bernage-Scintillier, âgé de 29 ans, natif de Versailles, ci-devant garde-du-corps du roi, émigré, pris les armes à la main.

21. Jean Béon, âgé de 21 ans, natif de Mortemart, ci-devant étudiant, émigré, pris les armes à la main.

22. Eméric-Louis-Charles-Godefroi Mingré, âgé de 29 ans, natif de St-Jean-d'Ax, en basse Normandie, lieutenant de vaisseau dans la marine française, émigré, pris les armes à la main.

Ils ont été exécutés tous les neuf le 23 octobre 1792, sur la Place de Grève.

Exécution sur la place de la Révolution.

23. Louis XVI, dit Capet, dernier roi des Français,

né à Versailles le 23 août 1754, âgé de 39 ans, convaincu d'avoir conspiré contre la souveraineté du peuple, a été jugé par la Convention nationale le 20 janvier 1793, et a été exécuté le 21 du même mois.

Exécution au ci-devant Carouzel.

24. Louis Guyot Dumollans, natif d'Allon en Bas-Poitou, âgé de 42 ans, ci-devant gentilhomme, convaincu de d'émigration, condamné à mort le 7 avril 1793.

25. Nicolas Luthier, natif de Saint-Didier, canonnier de la sixième division, âgé de 42 ans, convaincu de conspiration, exécuté le 7 avril 1793.

26. Louis-Philibert-Rouxel Blanchelande, ci-devant maréchal-de-camp, lieutenant-général au gouvernement des Isles Françaises, convaincu de conspiration, exécuté le 11 avril.

27. Jeanne-Catherine Leclerc, âgée de 50 ans, cuisinière, native de Paris, convaincue de conspiration, exécutée le 18 avril.

28. Anne-Hyacinthe Vaujour, ci-devant colonel du 3me. régiment de dragons, natif de Nancy, âgé de 47 ans, condamné à mort le 20 avril.

29. Antoine-Jean-Clinchamp St-André, âgé de 64 ans, natif de Montbrisson, prieur de Clisson, convaincu de conspiration, condamné à mort le 21 avril 1793.

30. Gabriel Duguigni, lieutenant de vaisseau, natif de Nantes, âgé de 30 ans, convaincu d'émigration, condamné à mort le 22 avril 1793.

31. François Boucher, chirurgien dentiste et bâteleur, âgé de 40 ans, natif de Menislendes, district de Lizieux, département du Calvados, convaincu de conspiration ; a été condamné à mort et exécuté le 27 avril.

32. Désiré-Charles Mingot, âgé de 21 ans, cocher de place, natif de Paris, convaincu de conspiration ; exécuté le 27 avril.

33. Antoine Juseau, âgé de 23 ans, négociant, natif d'Angoulême, département de la Charente, prévenu d'émigration, condamné et exécuté le 2 mai 1793.

33. François-Augustin Renaud de Beauvoir, comte de Mazu, ci-devant lieutenant dans la légion du Luxembourg, âgé de 45 ans, né à Constantinople, convaincu de conspiration, condamné le 7 mai 1793.

34. Pierre-Paul Kolli, âgé de 42 ans, natif de Paris, ancien fermier-général, complice de Beauvoir; exécuté le 8 mai.

Exécution sur la place de la Révolution.

35. Jean-Nicolas Bréard, âgé de 36 ans, ancien commissaire de la marine, complice de Beauvoir, exécuté le 8 mai.

36. Magdelaine-Françoise-Joséphine Dérabec, femme Kolly, âgée de 32 ans, complice de Beauvoir, exécutée le 8 mai.

37. Joseph Miaczinski, âgé de 42 ans, natif de Varsovie, maréchal de camp au service de la République Française, complice de Dumourier; condamné à mort le 9 mai.

38. Jean-François-Vincent Rivier de Mauny, ancien capitaine de dragons, et aide-major des Suisses du ci-devant comte d'Artois, âgé de 42 ans, demeurant près de Caudebec, pour avoir émigré; a été exécuté le 10 mai.

39. Louis-Alexandre Beaulieu, négociant, âgé de 36 ans, natif de Chartres, complice de Mauny, convaincu de conspiration.

40. Philippe Devaux, âgé de 32 ans, colonel-adjudant-général des armées de la république, complice du traître Dumourier, condamné à mort le 23 mai.

Louis Béguignet, âgé de 37 ans, tapissier, natif de Paris, demeurant rue de la Sonnerie, convaincu d'avoir débauché des soldats enrôlés pour la Vendée; a été condamné à mort le 11 juin 1793.

41. Charles-Joseph l'Escuyer, major-général de la cavalerie belgique, âgé de 59 ans, natif de Charleville, complice de la trahison de Dumourier, exécuté le 14 juin.

Conspirateurs de la ci-devant Bretagne.

42. Pierre-Joseph-Gabriel-François de la Motte La-

guyomarais, pere, âgé de 50 ans, ci-devant gentilhomme breton, natif de Lamballe, convaincu de conspiration, exécuté le 18 juin 1793.

43. Marie-Jeanne Micaut, femme de la Motte Laguyomarais, âgée de 50 ans, native de Lamballe, convaincue de conspiration, exécutée le 18 juin.

44. Guillaume-Maurin Delaunay, âgé de 40 ans, natif de Saint-Malo, ci-devant lieutenant de l'Amirauté, convaincu de conspiration, exécuté le 18 juin.

45. Michel-Allain Picot Limoëlan, âgé de 59 ans, natif de Saint-Malo, ci-devant gentilhomme breton, convaincu de conspiration, exécuté le 18 juin.

46. Mathurin Micault Minville, homme de loi, ci-devant commissaire de marine et de commerce, âgé de 49 ans, natif de Lamballe, convaincu et exécuté le 18 juin.

47. Elie-Alexandre-Victor Thibault, de la Chauvenais, instituteur, âgé de 22 ans, convaincu de conspiration, exécuté le 18 juin.

48. Thérese Meoëlien de Fougeres, fille d'un conseiller au parlement de Bretagne, âgée de 30 ans, native de Rennes, convaincue de conspiration, exécutée le 18 juin.

49. Angélique-Françoise Désilles, femme la Fouchais, âgée de 24 ans, native de Saint-Malo, convaincue de conspiration, exécutée le 18 juin.

50. Jean-Baptiste-Georges Fontevieux, ci-devant officier dans les chasseurs de Gévaudan, âgé de 34 ans, natif du duché de Deux-Ponts, convaincu de conspiration, exécuté le 18 juin.

51. Félix-Victor Locquet de Grandville, âgé de 34 ans, ci-devant gentilhomme breton, convaincu de conspiration, exécuté le 18 juin.

52. Louis-Anne Pontavice, ci-devant gentilhomme et officier au régiment d'Armagnac, âgé de 26 ans, natif de Lamballe, convaincu de conspiration, exécuté le 18 juin.

53. Georges-Julien-Jean Vincent Courtier, âgé de 48 ans, interprête des langues anglaise et hollandaise, natif de Saint-Malo, convaincu de conspiration, exécuté le 18 juin.

54. Nicolas-Bernard Groud de la Motte, âgé de 50 ans, natif de Saint-Malo, ci-devant gentilhomme, capitaine de vaisseau, convaincu de conspiration, exécuté le 18 juin.

Fin des conspirateurs de la ci-devant Bretagne.

Auteurs de l'assassinat de Léonard Bourdon à Orléans.

55. Benoît Couet, âgé de 40 ans, agent de change, natif de Rouen, exécuté le 16 juillet.

56. Jean Buissot, âgé de 23 ans, marchand de bas à Orléans, exécuté le 16 juillet.

57. Louis-Henri Gellet Duvivier, marchand à Orléans, âgé de 39 ans, exécuté le 16 juillet.

58. Claude Jacquet, âgé de 27 ans, vivant de ses revenus, exécuté le 16 juillet.

59. Pierre Quesnel, âgé de 38 ans, musicien, exécuté le même jour.

60. Gabriel Poussot, âgé de 42 ans, recruteur à Orléans, exécuté le 16 juillet.

61. Nicolas-Paul Nonneville, âgé de 32 ans, exécuté le 16 juillet.

62. Pierre Charles Augustin Tassin Moncour, propriétaire, âgé de 33 ans, exécuté le 16 juillet.

63. Brous de la Salle, blanchisseur de cire, à Orléans, âgé de 38 ans, a été exécuté le 16 juillet.

Fin des auteurs de l'assassinat de Léonard Bourdon.

64. Marianne-Charlotte Corday, dite d'Armans, native de Caen, ci devant noble, âgée de 25 ans, convaincue d'avoir assassiné MARAT, l'ami du peuple, député à la Convention nationale; a été exécutée le 17 juillet 1793.

65. Louis-Charles Malherbes, âgé de 20 ans, ci-devant noble et officier d'infanterie, convaincu d'avoir émigré, condamné à mort le 18 juillet.

66. Joseph Mazelier, ci-devant noble et capitaine dans le régiment ci-devant Royal-Piémont, cavalerie, âgé de 31 ans, et exécuté le 18 juillet.

67. Joseph-François Coquart, dit Bois-Vernier, âgé de 64 ans, ci-devant noble, ancien officier au régiment de Vermandois, natif d'Angers, convaincu de conspiration, exécuté le 24 juillet.

68. Pierre-Maurice Colinet de la Salle-Chôuville, ci-devant noble, âgé de 39 ans, homme de loi, ci-devant lieutenant-général, convaincu de conspiration, exécuté le 2 août.

69. Jean-Baptiste-Claude Tourtier, âgé de 67 ans, ci-devant gentilhomme, natif de Beaugency, convaincu de conspiration, exécuté le 3 août.

70. André Jonas, âgé de 31 ans, gendarme à cheval de la vingt-troisième division, convaincu de conspiration, exécuté le 8 août.

71. Jean-Joseph Saulnier, âgé de 38 ans, prêtre, convaincu d'émigration, exécuté le 14 août.

72. Adam-Philippe Custines, âgé de 52 ans, né à Metz, ci-devant général en chef des armées du Nord et des Ardennes, convaincu de conspiration, exécuté le 17 août.

Conspirateurs de Rouen.

73. Antoine Soyer, ramonneur, âgé de 28 ans, atteint et convaincu de conspiration à Rouen, a éte condamné à mort le 18 septembre 1793.

74. Jacques Leclerc, âgé de 34 ans, né à Rouen, convaincu d'être l'auteur et l'imprimeur d'un écrit tendant à la dissolution de la république, exécuté le 6 septembre.

75. François Botais, meûnier, âgé de 22 ans, convaincu de conspiration, exécuté le 6 septembre.

76. Jacques Endeline, âgé de 32 ans, domestique, convaincu d'avoir arboré la cocarde blanche, exécuté le 6 septembre 1793.

77. Pierre de Lallonde, domestique, âgé de 22 ans, convaincu d'avoir arboré la cocarde blanche et crié *vive le roi*, a été exécuté le 6 septembre.

78. Aubin Mérimé, âgé de 27 ans, tailleur à Rouen, convaincu de conspiration, exécuté le 6 septembre.

79. Catherine-Louise-Honoré Ruffin, femme Drieux, couturière, âgée de 27 ans, convaincue d'avoir crié *vive le roi*, a été exécutée le 6 septembre.

80. Jean-Baptiste Henri, âgé de 18 ans, natif de Rouen, tailleur d'habits, convaincu d'avoir scié l'arbre de la liberté, exécuté le 6 septembre.

81. Georges-Michel Aumon, âgé de 38 ans, négociant à Rouen, convaincu de conspiration, exécuté le 6 septembre.

Fin des conspirateurs de Rouen.

82. Jacques-Constant Tonduti la Balmondiere, âgé de 59 ans, natif de Rouanne en Bourbonnais, ci-devant noble, lieutenant au régiment ci-devant Monsieur, convaincu d'émigration, exécuté le 7 septembre.

83. Jean-Charles Bain, âgé de 40 ans, huissier à Angers, convaincu d'avoir arboré la cocarde blanche, et d'avoir logé chez lui un chef des rebelles, exécuté le le 11 septembre.

84. Claude-François Berger, âgé de 65 ans, cultivateur proprétaire, natif de la Ferté-sous-Jouarre, exécuté le 13 septembre.

85. Louis Lévêque, âgé de 58 ans, ancien président de l'élection de Mortain, en Normandie, convaincu de conspiration, a été condamné le 19 septembre.

86. Antoine Masson, âgé de 40 ans, prêtre et curé constitutionnel de Saint-Sermain, district d'Autun, convaincu de conspiration, a été condamné le premier

vendemiaire, l'an 2 de la République Française, (22 septembre 1793, vieux style.)

87. Louise-Angélique-Catherine Ricard, veuve Lefèvre, belle-mère du traître Pétion, âgée de 54 ans, native de Fécamp, convaincue de conspiration, a été condamnée et exécutée le 3 vendemiaire, (24 septembre).

88. Louis-François César Lecarbonnier, ci-devant gentilhomme, natif d'Aumour, âgé de 38 ans, convaincu d'émigration, a été condamné le 5 vendemiaire, (26 septembre).

89. Pierre-Hubert Bridoux, âgé de 28 ans, sergent au sixième régiment de chasseurs du Nord, natif de Montigni, district de Douai, convaincu de conspiration.

90. Jean-Baptiste Leroi, âgé de 22 ans, commis, complice de Bridoux, convaincu de conspiration, ont été condamnés le 11 vendemiaire, (2 octobre).

91. François-Gillot Maire, âgé de 28 ans, et soldat au sixième régiment des chasseurs du Nord, natif de Saint-Quentin, condamné le 11 vendemiaire, (2 octobre).

92. Michel Meniou, âgé de 28 ans, musicien, convaincu de conspiration, natif de Tours, a été condamné le 11 vendemiaire, (2 octobre).

93. Jean-Baptiste Goubet, musicien, âgé de 32 ans, convaincu de conspiration, a été exécuté le 11 vendemiaire, (2 octobre).

94. Pierre l'Anglé, âgé de 63 ans, ancien subdélégué de l'intendance de Flandres et d'Artois, et ci-devant maire de Cassel, convaincu de conspiration, a été condamné à la peine de mort le 12 vendemiaire, (3 octobre).

95. Pierre-Philippe-Marie Lebrun, âgé de 51 ans, inspecteur des chevaux de la république, natif de Toulouse, pour avoir abandonné 131 chevaux de remonte aux brigands de la Vendée, a été exécuté le 14 vendemiaire, (5 octobre).

96. Jacques Bellenger, âgé de 40 ans, marchand de

bœufs, convaincu d'avoir cherché à enrôler pour les rebelles de la Vendée, a été condamné à mort le 15 vendemiaire, (6 octobre, vieux style).

97. Pierre Bellenger, frère du précédent, et son complice, a été condamné à mort le même jour.

98. Jeanne-Charlotte Ruttan, ci-devant noble, âgée de 32 ans, native de Nancy, convaincue de conspiration, a été condamnée à mort le 15 vendemiaire, (6 octobre).

99. Jean-Baptiste Guichard, âgé de 48 ans, curé constitutionnel de Saint-Barthélemy près Versailles, convaincu de conspiration, a été condamné à mort le 15 vendemiaire, (6 octobre).

100. Antoine-Joseph Gorsas, député à la Convention nationale, âgé de 40 ans, mis hors de la loi par un décret de la Convention, a été livré à l'exécuteur des Jugemens criminels, et exécuté le 16 vendemiaire, (7 octobre).

101. Henri Dupain, âgé de 55 ans, directeur de la poste aux chevaux, à Saumur, convaincu d'avoir fourni des bœufs aux rebelles de la Vendée, a été condamné à mort le 19 vendemiaire, (10 octobre).

102. Jean-Jacques Barbot, âgé de 40 ans, natif de Blois, instituteur, demeurant à Paris, rue Bailli, a été condamné à mort le 20 vendemiaire, (11 octobre).

103. Nicolas-François Barthélemy, curé de Sénonges, département des Vosges, âgé de 41 ans, convaincu de conspiration, a été condamné à mort le 22 vendemiaire, (13 octobre).

104. Marie-Antoinette, dite Lorraine d'Autriche, veuve de Louis Capet, née à Vienne en Autriche, âgée de 38 ans environ, convaincue de conspiration envers la République, a été condamnée à mort et exécutée le 25 vendemiaire, (16 octobre).

105. Pierre-Germain Lallemand, homme d'affaires, natif de Paris, demeurant quai Saint-Paul, convaincu de conspiration, a été condamné à mort le 26 vendemiaire, (17 octobre).

106. Jean Pichelin, tailleur, âgé de 34 ans, natif de Blois, ci-devant grenadier au vingtième régiment, ci-devant Dauphin, convaincu de conspiration, a été condamné à mort.

107. Jean-Baptiste Miclau, âgé de 24 ans, grenadier et caporal au vingt-neuvième régiment d'infanterie, complice de Pichelin, ont été condamnés à la peine de mort, et exécutés le 26 vendemiaire, (17 octobre).

Affaire d'Armentières.

108. Pierre-François Malengié, âgé de 60 ans, ci-devant juge-de-paix de la ville d'Armentières, convaincu d'avoir voulu livrer la ville à l'ennemi, a été exécuté le 27 vendemiaire, (18 octobre).

109. Pellerin Guy Jossart, officier municipal, âgé de 45 ans, complice de Malengié, a été condamné à mort. *Idem.*

110. Antoine-François-Joseph Deletré, âgé de 52 ans, négociant à Armentières. *Idem.*

111. Paul-François Clarisse, âgé de 58 ans, chapelier, convaincu de conspiration, a été condamné à mort le 27 vendemiaire, (18 octobre),

Fin d'Armentières.

112. Jean-Baptiste Bruslé, curé de Nogent-le-Rôtrou, âgé de 38 ans, condamné à mort, et exécuté le 2 brumaire, (23 octobre).

113. Pierre-Hypolite Pastourel, curé de Saint-Hilaire, convaincu d'avoir favorisé les rebelles de la Vendée, a été condamné et exécuté le 2 brumaire, (23 octob.)

114. Martin-Remy Bucheron, vigneron, officier municipal de la commune de Champceuil, district de Corbeil, convaincu de conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 3 brumaire, (24 octobre).

115. Pierre-Claude-Jeanson, âgé de 22 ans, canonnier, natif de Lyon, convaincu de conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 3 brumaire, (25 oc.)

116. Louis-Antoine Laroche, ci-devant noble, vicaire de l'ancien évêque d'Agen, âgé de 34 ans, convaincu d'avoir fait passer de l'argent aux émigrés, a été condamné à mort, et exécuté le 6 brumaire, (27 octobre).

117. Louis-Aimond Bernon, administrateur de la loterie nationale de Lyon, âgé de 40 ans, demeurant à Paris, rue des Fossés-Montmartre, condamné à mort et exécuté le 9 brumaire, (30 octobre).

Affaire des 21 Députés conspirateurs.

118. Jean-Pierre Brissot, âgé de 39 ans, natif de Chartres, député à la Convention nationale par le département d'Eure et Loire, condamné à mort et exécuté le 10 brumaire, (31 octobre).

119. Pierre-Victorin Vergniaud, âgé de 35 ans, homme de loi, député de Bordeaux, natif de Limoges, condamné à mort. *Idem.*

120. Arnaud Gensonné, âgé de 35 ans, homme de loi, natif de Bordeaux, député de la Gironde, condamné à mort. *Idem.*

121. Claude-Romain-Lause Duperret, âgé de 46 ans, député à la convention par le département des Bouches-du-Rhône, condamné à mort. *Idem.*

122. Jean-Louis Carra, âgé de 50 ans, homme de loi, député du département de Saône et Loire, natif du Pont-de-Vesles, condamné à mort. *Idem.*

123. Jean-François-Martin Gardien, âgé de 42 ans, député du département d'Indre et Loire, ci-devant procureur-syndic de Châtelleraut, condamné à mort. *Idem.*

124. Charles-Eléonore Duffriche Valazé, âgé de 42 ans, natif de Luçon, condamné à mort, et s'est poignardé après avoir entendu son jugement. *Idem.*

125. Jean Duprat, âgé de 33 ans, négociant, natif d'Avignon, député des Bouches-du-Rhône, condamné à mort. *Idem.*

126. Charles-Alexis-Brûlart Sillery, âgé de 37 ans, natif de Paris, député de la Somme, condamné à mort. *Idem.*

127. Claude Fauchet, âgé de 49 ans, ex-évêque du Calvados, député du même département, natif d'Erne, département de la Nièvre, condamné à mort. *Idem.*

128. Jean-François Ducos, âgé de 38 ans, homme de lettre, député de la Gironde, natif de Bordeaux, condamné à mort. *Idem.*

129. Jean-Baptiste Boyer-Fonfrède, âgé de 27 ans, député de la Gironde, natif de Bordeaux, condamné à mort. *Idem.*

130. Marc-David Lasource, âgé de 39 ans, député du Tarn, natif *idem.*

131. Gaspard Duchâtel, âgé de 27 ans, député des Deux-Sèvres, natif de Rochecou, district de Tours.

132. Benoît Lesterp-Beauvais, âgé de 43 ans, ci-devant receveur de district, député de la Haute-Vienne.

133. Pierre Mainvielle, âgé de 28 ans, député des Bouches-du-Rhône, natif d'Avignon.

134. Jacques Lacaze, âgé de 42 ans, négociant, natif de Bordeaux, député de la Gironde.

135. Pierre Lehardi, âgé de 35 ans, médecin, député du Morbihan, natif de Dinan.

136. Jacques Boileau, âgé de 41 ans, ci-devant juge-de-paix, natif d'Avallon, député de l'Yonne.

137. Charles-Louis Antiboul, âgé de 41 ans, député du Var, natif de Saint-Tropez.

138. Louis-François-Sébastien Vigé, âgé de 36 ans, ci-devant grenadier de la garde nationale, député du département de Mayenne et Loire. *Idem.*

Fin des 21 Députés conspirateurs.

139. Jean-Joseph Saulnier, âgé de 38 ans, ci-devant prêtre, natif de Russac-les-Eglises, demeurant à Blois, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 11 brumaire, (1er novembre).

140. Nicolas Leroi, âgé de 29 ans, gendarme, né

à Versailles, convaincu de conspiration, a été condamné à mort le 11 brumaire, (1er novembre, vieux style).

141. Pierre Deschamps, horloger, demeurant à Paris, rue du faubourg Saint-Denis, a été exécuté le 12 brumaire, (2 novembre).

142. Guillaume-Antoine Lemoine, fils, âgé de 25 ans, mis hors de la loi par un décret de la Convention, exécuté le 12 brumaire. *Idem.*

143. Gabriel Vormesselle, mis hors de la loi par un décret de la Convention. *Idem.*

144. Jean-Simon-Lacombe Pigueraud, mis hors de la loi par décret de la Convention. *Idem.*

145. Marie-Olimpe deGouges, femmeAubry, se disant veuve Aubry, âgée de 38 ans, native de Montauban, demeurant à Paris, rue du Harlay, Section du Pont-Neuf, a été condamnée à mort et exécutée le 13 brumaire, (3 novembre).

146. Marie-Magdelaine Coutelet, veuve Neuve-Eglise, âgée de 32 ans, native de Rheims, convaincue de conspiration, condamnée à mort le 14 brumaire (4 novembre).

147. Adam Lux, natif d'Ebernbourg, électorat de Mayence, député extraordinaire, condamné à mort le 14 brumaire. *Idem.*

148. Louis-Jean Lepage, couvreur à Corbeil, âgé de 36 ans, convaincu de conspiration, condamné à mort le 15 brumaire, (5 novembre).

149. Louis-Philippe-Joseph Egalité, ci-devant duc d'Orléans, âgé de 46 ans, natif de Saint-Cloud, près Paris, département de Seine et Oise, député à la Convention, ci-devant général des armées de terre et de mer, demeurant à Paris, exécuté le 17 brumaire, (7 novembre).

150. Pierre Gondier, âgé de 30 ans, se disant agent-de-change, natif de Commune Saint-Honoré, département de la Nièvre, demeurant à Paris, rue Bellefond,

fond, Section du fauxbourg Montmartre, pour avoir accaparé quantité de pain chez lui, exécuté le 15 brumaire, (5 novembre, vieux style).

151. Anne-Pierre Coustard, âgé de 52 ans, né à Léogane, Isle Saint-Domingue, demeurant à Nantes, département de Loire-Inférieure, ancien lieutenant des maréchaux de France, et ex-député à l'assemblée législative, mis hors de la loi, condamné à mort le 17 brumaire, (7 novembre).

152. Antoine Broussée, dit Languedocien, compagnon serrurier, âgé de 32 ans, natif de Solage, département de l'Aveyron, demeurant à Paris au Marché-Neuf, exécuté le 17 brumaire, (7 novembre).

153. Nicolas Laroque, âgé de 73 ans, ex-noble, subdélégué à Mortagne, département de la Nièvre, convaincu de conspiration, condamné à mort le 17 brumaire, (7 novembre).

154. Pierre Oudier, agent-de-change, âgé de 36 ans, convaincu d'avoir accaparé du pain, condamné à mort le 17 brumaire, (7 novembre).

Municipaux du Pont-de-Cé.

155. Julien Cailleau, âgé de 66 ans, tonnelier, officier municipal du Pont-de-Cé, convaincu de conspiration, condamné à mort le 18 brumaire, (8 novembre).

156. Jean Clain, âgé de 65 ans, meûnier et officier municipal. *Idem.*

157. René Rideau, âgé de 51 ans, maçon et officier municipal. *Idem.*

158. Jean Teynier, âgé de 41 ans, sabottier, secrétaire de la municipalité. *Idem.*

159. Florent-Olivier, âgé de 38 ans, huissier au Pont-de-Cé, près d'Angers, convaincu d'avoir favorisé les progrès des rebelles. *Idem.*

160. Thomas Héry, âgé de 45 ans, officier municipal.

Fin des Municipaux du Pont-de-Cé.

161. Simon-François Lamarche, âgé de 35 ans, natif de Paris, ci-devant directeur-général des assignats, convaincu de conspiration, et exécuté le 19 brumaire, (9 novembre).

162. Marie Philippon, âgée de 39 ans, femme de Roland, ci-devant ministre de l'intérieur, demeurant à Paris, rue de la Harpe, exécutée le 19 brumaire, (9 novembre).

163. Nicolas Roy, âgé de 22 ans, natif d'Amballe, département de la Meurthe, domestique à Paris, rue neuve des Petits-Champs, condamné à mort, et exécuté le 21 brumaire, (11 novembre).

164. Frédéric Kall, âgé de 28 ans, natif de Paris, demeurant rue du Jour, hôtel de la Patrie, ci-devant officier au régiment de Salm-Salm, exécuté le 21 brumaire, (11 novembre).

165. Jean Silvain Bailli, premier maire de Paris, âgé de 58 ans, né à Paris, demeurant à Melun, a été exécuté sur la place de l'esplanade, entre le champ de la fédération et les rives de la Seine; le drapeau rouge brûlé au pied de l'échafaud, condamné à mort le 21 brumaire, et exécuté le 22, (12 novembre).

166. Louis-Henri Duchesne, âgé de 58 ans, natif de Paris, y demeurant, rue de Valois, ci-devant intendant de la ci-devant Madame, exécuté le 25 brumaire, (15 novembre).

167. Marie Challas, veuve de François-Fontaine Mervé, ci-devant noble, âgée de 62 ans, née à Angers, demeurant à la Flèche, condamnée à mort le 25, (15 novembre).

168. Bertrand Poirier, âgé de 68 ans, homme de loi, natif de Chinon, convaincu de conspiration, condamné et exécuté le 25 brumaire, (15 novembre).

169. François Dauday, ci-devant domestique, convaincu de conspiration, condamné à mort le 25 brumaire, (15 novembre).

170. Albert-Marie Romé, âgé de 63 ans, général de brigade dans la Vendée, et ci-devant marquis, convaincu de conspiration, condamné à mort le 25 brumaire, (15 novembre, vieux style).

171. Gabriel Cussy, âgé de 54 ans, négociant, ex-député de Caen, mis hors de la loi, exécuté le 25 brumaire, (15 novembre).

172. Pierre-Gabriel-Gilbert des Voisins, âgé de 45 ans, ci-devant président du ci-devant parlement de Paris, émigré, mis hors de la loi, exécuté le 25 brumaire, (15 novembre).

173. Pierre Manuel, âgé de 42 ans, natif de Montargis, département du Loiret, ancien procureur de la Commune de Paris, ex-député à la Convention, demeurant rue Serpente, No 17, arrêté à Fontainebleau, condamné à mort le 27 brumaire, (17 novemb.)

174. Gaspard-Jean-Baptiste Brunet, âgé de 58 ans, ci-devant général en chef de l'armée de la République en Italie, natif de Valinssol, département des Basses-Alpes, demeurant à Paris, rue des Filles-Saint-Thomas, condamné à mort le 27 brumaire, (17 novembre).

175. Jean-Nicolas Houchard, âgé de 53 ans, natif de Torback, ci-devant général en chef de l'armée de la Moselle, ensuite de l'armée combinée du Nord et des Ardennes, convaincu de conspiration, condamné à mort le 27 brumaire, (17 novembre).

176. Gabriel-Nicolas Boisguyon, âgé de 30 ans, natif de Châteaudun, ci-devant adjudant-général de l'armée des Côtes de Brest, domicilié à Paris, condamné à mort le premier frimaire, (21 novembre).

177. Jean-Marie Gyrey-Dupré, âgé de 38 ans, sous-garde des manuscrits de la bibliothèque nationale, l'un des rédacteurs du journal intitulé le *Patriote Français*, natif de Paris, exécuté le 1er frimaire, (21 novembre).

178. François-Rez de Saint-Prix, invalide, natif de Beauvais, âgé de 42 ans, demeurant à Paris, convaincu d'avoir recruté pour les émigrés, a été condamné à mort le 2 frimaire, (22 novembre)

180. Charles Duparc, âgé de 67 ans, capitaine d'infanterie, inspecteur des Tuileries, pensionné des invalides, demeurant à Paris, condamné à mort le 2 frimaire, (22 novembre, vieux style).

181. Antoine-Claude Capton Château-Thierry, âgé de 72 ans, natif de Paris, lieutenant-colonel au cent deuxième régiment, et depuis général de brigade, demeurant rue et section de la Fraternité, condamné à mort, et exécuté le 3 frimaire, (23 novembre).

182. Clément-Charles-François Laverdy, âgé de 70 ans, natif de Paris, ci-devant contrôleur-général des finances, condamné à mort, et exécuté le 4 frimaire, (24 novembre).

183. Cartereau-Désormeau, âgé de 54 ans, convaincu d'émigration et de faux-témoignage, condamné à mort le 4 frimaire, (24 novembre).

184. Jacques-Etienne Marchand, âgé de 59 ans, natif de Leure, lieutenant de gendarmerie nationale, condamné à mort le 4 frimaire, (24 novembre).

185. Antoine-Nicolas Lamarlière, âgé de 47 ans, natif de Crecy, département de Seine et Marne, ci-devant noble, général de division à l'armée du Nord, demeurant à Paris, rue de Tournon, No 17, condamné à mort, et exécuté le 8 frimaire, (28 novembre).

186. Antoine-Pierre-Joseph-Marie Barnave, natif de Grenoble, âgé de 32 ans, ci-devant avocat, député de St-Aigré, district de Grenoble, condamné à mort, et exécuté le 9 frimaire, (29 novembre).

187. Marguerite-François Duport Dutertre, âgé de 39 ans, ex-ministre de la justice, demeurant à Paris, rue du Bacq, No. 252, condamné à mort, et exécuté le 9 frimaire, (29 novembre).

188. Nicolas Grander, horloger, âgé de 31 ans, natif d'Arzbrouck, convaincu de conspiration, condamné à mort, et exécuté le 9 frimaire, (29 novembre).

189. Pierre Vervisсth, âgé de 49 ans, curé constitutionnel de d'Arzbrouck, natif de Moërstede, pensionné de l'empereur, a été condamné à mort et exécuté le 9 frimaire, (29 novembre, vieux style).

190. Marie-Thérèse Varvisсth, âgée de 45 ans, maîtresse-d'école de charité de d'Arzbrouck, pensionnée de l'empereur, condamnée à mort le 9 frimaire, (29 novembre).

191. Jean Vincennot, dit Vimerol, âgé de 60 ans, tenant maison garnie, rue des Filles-du-Calvaire, convaincu d'une conspiration à Lyon, condamné à mort le 9 frimaire, (29 novembre).

192. Pierre Mauduit, âgé de 40 ans, marchand-de-vin-traiteur, demeurant à Paris, boulevard Poissonnier, section de Bonnes-Nouvelles, condamné à mort le 10 frimaire, (30 novembre).

Affaire de Coulommiers.

193. Pierre-Nicolas-Aimé Aubry fils, maître de pension, convaincu de conspiration, a été condamné le 10 frimaire, (30 novembre).

194. Jean-Antoine Rebours, âgé de 57 ans, sans profession, natif de Fontainebleau, demeurant à Coulommiers en Brie, a été convaincu et condamné à mort le 12 frimaire, (2 décembre).

195. Joseph-Philippe Lebas, âgé de 50 ans, né à Meaux en Brie, curé constitutionnel de Coulommiers, convaincu de conspiration, et condamné à mort le 12 frimaire, (2 décembre).

196. Augustin Lenillas, âgé de 70 ans, ci-devant curé constitutionnel de St-Remy de Lavanne, y demeurant, convaincu. *Idem.*

197. Louis Aubert de Flingy, âgé de 28 ans, ci-devant noble, sans profession, natif de Coulommiers, y demeurant, condamné à mort. *Idem.*

198. Jean Lagnier, âgé de 39 ans, né à Mont-Dilier, ci-devant Picardie, ex-curé de St-Mars, près La Ferté-gauche, y demeurant, condamné. *Idem.*

199. Gédéon-Pierre-Alexandre Catressous, âgé de 60 ans, ex-noble, sans profession, né à Lille en Flandres, demeurant à Coulommiers, condamné à mort le 12 frimaire, (2 décembre, vieux style).

200. Louise-Carolline Barentin Catressous, femme Marolle, âgée de 46 ans, ex-noble, condamnée à mort. *Idem.*

201. Charles-Nicolas Catressous fils, âgé de 22 ans, ex-noble, officier au 15e régiment, bataillon du district de Rosay, condamné à mort. *Idem.*

202. Lementon, dit Chassey, âgé de 53 ans, né à Paris, ci-devant noble, convaincu de conspiration, condamné à mort et exécuté le 12 frimaire, (2 décembre).

Fi n des conspirateurs de Coulommiers.

203. Barthélemy Soudre, âgé de 52 ans, natif de Landau, cordonnier, fournisseur infidèle des armées de la République, demeurant à Paris, rue Thionville, convaincu, condamné à mort, et exécuté le 12 frimaire, (2 décembre).

204. Guillaume-Jean Flamant, cordonnier, âgé de 57 ans, né à Paris, tenant magasin rue de la grande Truanderie, No. 6, convaincu du même délit, et exécuté le 12 frimaire, (2 décembre).

205. Etienne-Pierre Gorneau, natif de Paris, âgé de 20 ans, employé au bureau du ministre de l'intérieur, a été condamné à mort le 15 frimaire, (5 décembre).

206. Pierre-Antoine-Léon Dufresne, âgé de 32 ans, officier de santé, natif de Normandie, demeurant à Paris, condamné à mort le 15 frimaire, (5 décembre).

207. Charlotte-Félicité Lupée, femme du ci-devant marquis de Charry, native de Versailles, âgée de 27 ans, convaincue d'émigration, demeurant à St-Aubin, condamnée à mort le 15 frimaire : sur sa déclaration de grossesse, le tribunal a sursis à son exécution.

208. Harmand Guy-Simon Kersaint, natif de Paris âgé de 52 ans, ex-député, ci-devant gentilhomm breton, ancien officier de marine, convaincu de cons

piration, condamné à mort, et exécuté le 15 frimaire, (5 décembre, vieux style).

209. Jacques-Aubert Rassay, maréchal-de-camp, âgé de 61 ans, ci-devant noble, natif de Paris, demeurant à Versailles, convaincu de conspiration, condamné à mort, et exécuté le 15 frimaire, (5 décembre).

210. Jean-Paul Rabaud, dit St-Etienne, mis hors de la loi, âgé de 36 ans, ex-député de la Convention nationale, natif de Nismes, département du Gard, demeurant à Paris, livré à l'exécuteur le même jour.

211. Jeanne Veaubernier, femme séparée de droit du ci-devant comte Dubarry, âgée de 45 ans, native de Veaucouleurs, demeurant à Luciennes, maîtresse du tyran Louis XV, condamnée à mort, et exécutée le 16 frimaire, (6 décembre).

212. Jean-Baptiste Vendeniver père, âgé de 66 ans, natif d'Amsterdam, banquier, rue Vivienne, à Paris, condamné à mort, et exécuté le 18 frimaire, (8 decemb.)

213. Edme-Jean-Baptiste Vendeniver fils, âgé de 32 ans, Edme-Augustin Vendeniver, âgé de 29 ans, les deux fils du précédent, natifs de Paris, banquiers, demeurant rue Vivienne, convaincus de conspiration, ont été condamnés à mort, et exécutés le 18 frimaire, (8 décembre).

214. Jean Noël, âgé de 65 ans, natif de Remiront, département des Vosges, ex-député à la Convention nationale, convaincu de conspiration, condamné à mort, et exécuté le 18 frimaire, (8 décembre).

215. Jacques Sallés, dit Dessalles, natif de Moudon en Suisse, canton de Berne, âgé de 40 ans, chargé de la fourniture pour les armées, demeurant à Paris, rue St-Thomas-du-Louvre, convaincu de conspiration, a été condamné à mort.

216. Michel-Jean Bouchet, natif de Resicourt, département de la Meurthe, âgé de 30 ans, tailleur d'habits, demeurant à Paris, rue de Thionville.

217. André Bourillon, natif de Barcelone, âgé de 30 ans, département des Basses-Alpes, demeurant à Paris, rue Beaubourg, convaincu d'avoir trompé la république, a été condamné à mort.

218. Antoine Poujel, âgé de 21 ans, natif de Salas, département de l'Hérault, tailleur d'habits, rue des Lavandières, condamné à mort.

219. Philippe Regault, âgé de 36 ans, natif de Montpellier, département de l'Hérault, demeurant à Paris, convaincu d'avoir trompé la république, a été condamné à mort.

220. Louis-Bernard-Marguerite Descours, natif de Lisbois, département de Lot et Garonne, âgé de 68 ans, autrefois page, puis capitaine de cavalerie, agent du contre-révolutionaire Brissac, convaincu de conspiration, a été condamné et exécuté le 21 frimaire, (11 décembre, vieux style).

221. Claire Sevin, veuve Loriot, âgée de 32 ans, faiseuse de modes, et Catherine Albourg, âgée de 34 ans, toutes deux prostituées, convaincues de conspiration, ont été condamnées à mort le 22 frimaire, (12 décembre).

222. Geneviève Vernis d'Aigrepont, veuve Fernin, âgée de 55 ans, et Magdelaine Vernis d'Aigrepont, sa sœur, âgée de 50 ans, native de Moulins, département de l'Allier, convaincues de conspiration, ont été condamnées à mort, et exécutées le 22 frimaire, (12 déc.)

223. Louis-Marie-Florent Duchâtelet, natif de Semur, département de la Côte-d'Or, âgé de 66 ans, ci-devant colonel des ci-devant Gardes-françaises, convaincu d'avoir participé au massacre des patriotes le 10 août, au château des Tuileries, a été condamné à mort le 24 frimaire, (14 décembre).

224. Pierre-Jacques-Charles Porcher, âgé de 32 ans, natif de Sénonges, département d'Eure et Loire, domestique, convaincu d'émigration, condamné à mort, et exécuté le 24 frimaire, (14 décembre).

225. Jacques Serpaud, natif d'Angoulême, département de la Charente, âgé de 56 ans, ancien intendant du ci-devant duc de Montmorency, convaincu de conspiration, condamné à mort.

226. Jacques-Husson Chancourt, né à Vigniory, département de la Haute-Marne, âgé de 56 ans, trésorier dudit Montmorency, convaincu de conspiration, condamné à mort.

227. Joseph Blouet, natif d'Ouville, département de la Moselle, âgé de 56 ans, concierge dudit Montmorency, demeurant tous les trois à Paris, rue Saint-Marc, convaincus de conspiration, ont été condamnés à mort, et exécutés le 25 frimaire, (15 décembre, vieux style).

228. Antoine Machi, marchand épicier, âgé de 30 ans, né à Paris, ci-devant rue St-Jacques, sec- du Panthéon-Français, commissaire de l'équipement pour les armées de la Vendée et du Nord, convaincu de conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 26 frimaire, (16 décembre).

229. Jacques-Louis Tonnelier, né à Paris, âgé de 33 ans, marchand épicier, rue St-Jacques, également complice, a été exécuté le même jour.

230. Bernard-Marie Lemeûnier, perruquier, âgé de 33 ans, né à Paris, ci-devant section de Beaurepaire, membre du comité révolutionnaire de ladite section, convaincu de conspiration, a été condamné à la peine de mort et exécuté le même jour.

231. Jean-Baptiste Giblin, tailleur d'habits, âgé de 43 ans, né à St-André-Lamarche, près Evreux, demeurant à Paris, rue du fauxbourg St-Denis, No 219, fournisseur infidèle, a été condamné à mort et exécuté le même jour.

232. Jean-Melchior Collenet Fontel, âgé de 36 ans, ci-devant noble, officier au 101 régiment, né à... département de la Moselle, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 28 frimaire, (18 décembre).

233. Louis-Henri Varlet, chef des dépôts des charrois des armées, au dépôt de Franciade, et ci-devant clerc de procureur, âgé de 26 ans, domicilié ci-devant à St-Denis, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 28 frimaire, (18 décembre, vieux style).

234. Nicolas-Henri Lessure, juge-de-paix, ancien général de Ste-Ménéhould, ex-député à l'assemblée constituante, a été condamné à mort et exécuté le 28 frimaire, (18 décembre).

235. Jean-Baptiste Peyre, âgé de 37 ans, prêtre et curé de Noisy-le-Grand, y demeurant, département de Seine et Oise, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 28 frimaire, (18 décembre).

236. Jean-Martin Lecomte, âgé de 28 ans, natif d'Autun, département de Saône et Loire, prêtre, convaincu de conspiration, a été condamné et exécuté le 28. *Idem.*

237. Anne-Claude Tarragon, âgé de 39 ans, natif de Bonneval, district de Châteaudun, ci-devant noble, capitaine au 6e régiment d'infanterie, demeurant à Metz, convaincu conspiration, condamné à mort et exécuté le 29 frimaire, (19 décembre).

238. Louis-Pierre - Camille Fayel, âgé de 45 ans, natif de Dreux, ci-devant juge-de-paix, convaincu de prévarication, a été condamné à mort et exécuté le 29 frimaire, (19 décembre).

239. Ignace-Toussaint Convey, natif de d'Isuy, près Cambray, ci-devant accusateur-public près le tribunal de Cambrai, âgé de 44 ans, et présentement homme de loi, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 29 frimaire, (19 décembre).

240. Julien d'Herville, né au château de Loir, âgé de 67 ans, ex-jésuite, domicilié à Orléans, convaincu de conspiration, a été condamné à mort le 1er nivôse, (21 décembre).

241. Marie-Anne Poulain, née à Paris, domiciliée à Orléans, convaincue de conspiration, a été condamnée à mort et exécutée le 1er nivôse, (21 décembre).

242. Marguerite Bernard, domestique de la Poulain, convaincue d'être auteur et complice, a été condamnée à mort et exécutée le 1er nivôse, (21 décembre, vieux style)

243. Magdelaine-Gasparine-Caroline Adam, veuve de Gravam, âgée de 41 ans, née à Berlin, demeurant à Paris, rue Ste-Croix, chaussée-d'Antin, convaincue, a été condamnée à mort et exécutée le 2 nivôse, (22 décembre).

244. Jacques-Etienne-Victor Labondie, âgé de 44 ans, né à Cahors, ancien commissaire de la Marine, convaincu de conspiration, a été condamné à la peine de mort.

245. Denis Morin, âgé de 49 ans, valet-de-chambre de la Dubarry, convaincu d'être l'auteur et complice du même complot, a été condamné à mort et exécuté le 2 nivôse, (22 décembre).

246. Jacques-Geneviève Lafosse, âgé de 28 ans, natif de Soissons, marchand mercier, demeurant à Paris, rue St-Martin, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 2 nivôse, (22 déc.)

247. Jean-Baptiste Hortier, dit Bourguignon, âgé de 33 ans, natif de Charny, cordonnier, demeurant à La Chapelle, près Paris, convaincu d'avoir fait de mauvaises fournitures, a été condamné à mort et exécuté le 3 nivôse, (23 décembre).

248. Michel Bourg, âgé de 55 ans, couvreur en paille, natif de Metzerahe, département de la Moselle, a été condamné à la peine de mort, et exécuté le 4 nivôse, (24 décembre).

249. Pierre Venzel, âgé de 65 ans, Tisserand, natif du même lieu, condamné à mort.

250. Bernard-Koursz, âgé de 48 ans, couvreur en paille, du même lieu.

251. Michel Kartz, âgé de 48 ans, tisserand, né du même lieu, convaincus de conspiration, ont été condamnés à mort et exécutés le 4 nivôse, (24 décembre).

252. Etienne Tessier, ci-devant négociant, âgé de 37 ans, convaincu des mêmes délits, a été condamné à mort, et exécuté le 4 nivôse, (24 décembre, vieux style.)

253. Charles-Auguste Prévost Lacroix, âgé de 42 ans, natif de Louisebourg, Amérique septentrionale, capitaine de division, demeurant à Rochefort, convaincu d'avoir arboré la cocarde blanche, a été condamné à mort et exécuté le 5 nivôse, (25 décembre).

254. Jean-Marie Allard, âgé de 57 ans, curé de Bagneux, district de Saumur, département de Maine et Loire, né à Craon, département de la Mayenne, convaincu d'avoir provoqué la royauté, a été condamné à mort et exécuté le 5 nivôse, (25 décembre).

255. Nicolas Gommet, âgé de 41 ans, boulanger, natif de Boulard, district de Meaux, département de la Marne, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, No 245, convaincu d'avoir accaparé du pain, a été condamné à mort, et exécuté le 5 nivôse, (25 déc.)

256. Alexandre Laroque, médecin, âgé de 42 ans, natif de Quimper-Corantin, département du Finistere, convaincu de conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 6 nivôse, (26 décembre).

257. Hyacinthe-Victor Laroque Trémaria, son frere, âgé de 42 ans, natif du même lieu, capitaine de vaisseau, tous deux ci-devant nobles, convaincus de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 6 nivôse, (26 décembre).

258. Daniel-Félix Barrois, âgé de 49 ans, né à Nogent-le-Rôtrou, commis à l'administration de l'habillement à l'Oratoire, demeurant à Paris, rue Tiquetonne, convaincu d'être le complice du massacre des patriotes au Champ-de-Mars, a été condamné à mort et exécuté le 6 nivôse, (26 décembre).

259. Augustin-Amable Clément, âgé de 33 ans, horloger, natif de Paris, y demeurant, convaincu d'être complice du massacre des patriotes au Champ-de-Mars, a été condamné à mort, et exécuté le 6 nivôse, (26 décembre).

260. Louis Dancourt Desmarets, né à Paris, âgé de 50 ans, demeurant à Senlis lors de son arrestation à Grenoble, directeur des équipages de l'armée des Alpes, condamné à mort et exécuté le 7 nivôse, (27 décembre, vieux style.)

261. Pierre-Marie-Henry Tondu, dit Lebrun, natif de Noyon, département de l'Oise, âgé de 39 ans, ex-ministre des affaires étrangères, logé lors de son arrestation, rue de l'Egalité, maison d'Arcourt, sous le nom de brasseur liégeois, convaincu de conspiration, condamné à mort le 7 et exécuté le 8 nivôse, (28 décembre).

262. Frédéric Diétricht, âgé de 45 ans, né à Strasbourg, maire *idem*, ci-devant noble, convaincu de conspiration, et exécuté le 8 nivôse, (28 décembre).

263. Armand Louis Biron, âgé de 46 ans, originaire de Paris, y demeurant, rue des Piques, ex-député à l'assemblée constituante, et ex-général des armées de la République dans la Vendée, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 11 nivôse, (31 décembre.)

642. Charles-Marie Barré, natif de Hors, âgé de 28 ans, ci-devant receveur des aides du district de Lassay, département de la Mayenne, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 11 nivôse, (31 décembre).

265. Pierre-François-René Foller, natif de Poitiers, âgé de 27 ans, ci-devant noble, convaincu d'avoir favorisé les rebelles de la Vendée, a été condamné à mort, et exécuté le 11 nivôse, (31 décembre).

266. Henry-Charles-Louis Faverolles, natif de Paris, âgé de 36 ans, ex-noble, ex-prêtre, ci-devant lieutenant d'infanterie, ensuite commissaire des guerres, aide-de-camp de Dumouriez, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 13 nivôse, (2 janvier).

267. Agathe Jolivet, femme divorcée de Zacharie Barran, âgée de 38 ans, convaincue de conspiration,

a été condamnée à mort, et exécutée le 13 nivôse, (2 janvier, vieux style.)

268. Pierre-Jean-Louis Dutremblay, âgé de 36 ans, agent des charrois et services réunis, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 13 nivôse, (2 janvier).

269. Charles-Antoine-François Bonnefoi, commissaire des guerres, âgé de 40 ans, complice dans l'affaire de Chantilly, a été condamné à mort, et exécuté le 13 nivôse, (2 janvier.)

270. Pierre-Joachim-Vanclempute, âgé de 34 ans, ci-devant vicaire de St-Nicolas-des-Champs, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 13 nivôse, (2 janvier.)

271. Rosalie d'Albert, âgée de 23 ans, se disant tantôt native... tantôt de Vienne en Autriche, convaincue de conspiration, a été condamnée à mort et exécutée le 14 nivôse, (3 janvier.)

272. Antoine-Louis Champagne, âgé de 42 ans, ci-devant noble, prêtre chanoine et grand-chantre de la cathédrale de Troyes, natif du même lieu, convaincu de conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 14 nivôse, (3 janvier.)

273. Marie-Magdelaine Chrétien, femme Narret, âgée de 22 ans, née à Chantilly, département de Seine et Marne, convaincue de complicité avec ledit Champagne, a été condamnée à mort et exécutée le 14 nivôse, (3 janvier).

274. Renaud-Louis-Philippe-François Custines fils, âgé de 25 ans et demi, natif de Paris, ci-devant capitaine au régiment de cavalerie, appelé de la Reine, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 15 nivôse, (4 janvier).

275. Pierre-Joseph Dorothée Clerc Lavedeze, natif de Pierre, département de l'Hérault, âgé de 45 ans, ci-devant noble, ci-devant chevalier de St-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, convaincu d'être complice dans l'affaire du 10 août 1792, au château des Tuileries, entre Capet et sa famille, a été condamné à mort et exécuté 15 nivôse, (4 janvier).

276. Claude-Louis-Canet Dugay Marange, natif de Paris, âgé de 67 ans, ci-devant substitut du procureur-général de la Cour-des-aides de Paris, et procureur-général de la ci-devant commission aux chambres ardantes de Rennes, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 15 nivôse, (4 janvier, vieux style).

277. Nicolas Luckner, né à Campen, en Baviere, âgé de 72 ans, domicilié à Strasbourg, ci-devant noble, et baron de l'Empire, employé dans les armées hanovriennes, lieutenant-général, maréchal de France, commandant en chef les armées du Rhin et du Nord, convaincu d'avoir livré aux ennemis plusieurs places fortes, condamné à mort, et exécuté le 15 nivôse, (4 janvier).

278. Baptiste Hérard, demeurant, à Rhétel, département des Ardennes, ci-devant Mazarin, âgé de 43 ans, fabriquant de savon, fournisseur de piques, convaincu d'avoir voulu compromettre la vie de nos frères, a été condamné à mort, et exécuté le 16 nivôse, (5 janvier).

279. Camille Capy Suschi Bologne, âgé de 78 ans, natif de Langres, ci-devant marquis, ancien capitaine des carabiniers, ci-devant chevalier de Saint-Louis, demeurant à Beauvoisin, district de Langres, convaincu de conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 17 nivôse, (6 janvier).

280. Nicolas-Vincent Bologne, dit Duplan, natif du hameau Duplan, canton de Barcelonette, département des Basses-Alpes, âgé de 42 ans, prêtre, ci-devant vicaire à bicêtre, y demeurant, convaincu de conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 17 nivôse, (6 janvier).

281. Jean-Baptiste Bologne, natif du hameau de Louse, paroisse de Saint-Pont, canton de Barcelonette, âgé de 48 ans, ancien sergent des Gardes-Françaises, se disant chevalier, ex-noble, ci-devant abbé, demeurant à Paris, rue de la Liberté, convaincu de conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 17 nivôse, (6 janvier).

282. Claude-Augustin Imbert, âgé de 30 ans, né au Puy, département de la Haute-Loire, domicilié à Pa-

ris, rue Maubuée, ci-devant étudiant, nommé suppléant à la Convention, convaincu de conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 18 nivôse, (7 janvier, vieux style).

283. Joseph Mandrillon, âgé de 51 ans, né à Bourg, département de l'Oise, homme de lettres, demeurant à Paris, rue Neuve Saint-Eustache, convaincu de conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 18 nivôse, (7 janvier).

284. Catherine Redinger, femme Lavalette, native de Bruxelles, domiciliée à Versailles, convaincue de correspondance avec les ennemis de la république, a été condamnée à mort, et exécutée le 18 nivôse, (7 janvier).

285. Marie-Emée Leroi, femme Feucher, âgée de 50 ans, receveuse des abonnemens de la gazette contre-révolutionnaire, intitulée *Gazette de Paris*, dont Durosoi étoit rédacteur, demeurant à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, convaincue de conspiration, a été condamnée à mort, et exécutée le 19 nivôse, (8 janvier).

286. Jacques Girouard, imprimeur de cette *Gazette*, et qui a fait graver des signes contre-révolutionnaires, âgé de 36 ans, natif de Chartres, département d'Eure et Loire, convaincu, a été condamné à mort, et exécuté le 19 nivôse, (8 janvier).

287. Etienne Manuel, âgé de 53 ans, né à la Salle, département du Gard, domicilié à Paris, ci-devant commandant de l'isle Sainte-Lucie, convaincu de conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 21 nivôse, (10 janvier).

228. Jean-Joseph Durand, natif de Montpellier, âgé de 33 ans, ex-président de la ci-devant cour des aides, ex-président du comité révolutionnaire de Montpellier, complice des Brissotins, a été condamné à mort, et exécuté le 22 nivôse, (11 janvier).

289. Adrien Lamourette, natif d'Effrevent, département du Pas de Calais, âgé de 52 ans, évêque constitutionnel de Ville-Affranchie, ci-devant Lyon, se disant membre de l'assemblée législative, convaincu d'être complice d'un complot qui a existé à Ville-Affranchie, a été condamné à mort, et exécuté le 22 nivôse, (11 janv. 1794)

Fin du premier Numéro.

N°. 11.

LISTE GÉNÉRALE
ET
TRÈS-EXACTE

Des noms, âges, qualités et demeures de tous les Conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire établi à Paris par la loi du 17 août 1792, et par le second Tribunal établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, pour juger tous les ennemis de la Patrie.

Vous qui faites tant de victimes,
Ennemis de l'égalité,
Recevez le prix de vos crimes,
Et nous aurons la liberté.

Prix, 15 sols.

A PARIS,

Chez
- Le citoyen Marchand, galerie neuve du Palais-Egalité.
- Le Citoyen Berthé, rue Saint-Nicolas-du-Chardonnet, N° 6, maison de la Citoyenne Crochet.
- Le citoyen Channaud, rue St-Éloi, N°. 38, près le Palais.
- Tous les Libraires et Mds de Nouveautés.

L'An deuxième de la Rép. Franç. une, indivisible et impérissable.

LISTE
DES
GUILLOTINÉS
Sur la place de la Révolution.

290. Jean de Courchamps, âgé de 25 ans, né à Paris, y demeurant, adjudant-général de l'artillerie nationale parisienne, complice dans l'affaire du 10 août 1792, a été condamné à mort, et exécuté le 23 nivôse, (12 janvier 1794, vieux style).

291. Jean-François Vénance Dougados, âgé de 30 ans, né à Carcassonne, département de l'Aude, ex-capucin, professeur de poësie et d'histoire, convaincu d'avoir protégé la fuite de l'infame Biroteau, a été condamné à mort, et exécuté le 24 nivôse, (13 janvier.)

292. Bernard-Augustin d'Abzac, né dans le département de la Dordogne, âgé de 51 ans, ex-noble, ancien capitaine au onzième régiment d'infanterie, ci-devant de la marine, convaincu d'avoir livré plusieurs villes et vaisseaux aux ennemis, a été condamné à mort, et exécuté le 24 nivôse, (13 janvier).

Nota. Comme il s'étoit glissé plusieurs erreurs dans le numéro premier de notre *Liste des Guillotinés*, à cause de la trop grande promptitude avec laquelle elle avoit été rédigée; pour ne rien laisser à desirer à nos lecteurs sans-culottes, nous avons cru satisfaire davantage leur curiosité, en ajoutant avec la plus scrupuleuse exactitude, les qualités et le jour où chaque individu de la bande infernale des conspirateurs est allé se jeter à tête perdue entre les bras de très-utile et très-révérée *Dame Guillotine.* En faveur de notre zèle, nous osons espérer que ceux de nos lecteurs qui se seroient procuré notre première liste, ne verront pas d'un mauvais œil quelques noms répétés à la tête de ce Numéro, puisque cette répétition n'est dûe qu'à une rédaction plus circonstanciée des qualités, demeures et fin de tous les scélérats contre-révolutionnaires.

293. Jean-Pierre Theillard, âgé de 40 ans, né à Rioms, commandant la garde nationale à Bordeaux, convaincu de conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 27 nivôse, (16 janvier 1794, vieux style).

294. Pierre Ducourneau, âgé de 30 ans, né à Bordeaux, homme de loi, y demeurant, convaincu de conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 27 nivôse, (16 janvier).

295. Claude Hollier, âgé de 39 ans, né à Seurre, district de Saint-Jean-de-Lône, département de la Côte d'Or, vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de Bordeaux, convaincu de conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 27 nivôse, (16 janvier).

296. Catherine Virgon, femme de Jean Fournier, âgée de 48 ans, native de Murat, département du Cantal, demeurant à Paris, rue de la Vannerie, convaincue de conspiration, a été exécutée le 27 nivôse, (16 janv.)

297. Jean-Baptiste Basset, perruquier, âgé de 18 ans, natif de Murat, département du Cantal, demeurant rue de la Calandre, convaincu de conspiration. *Idem.*

298. Guillaume Lemille, né à Bernay, département de l'Eure, âgé de 43 ans, perruquier, rue de la Vannerie, à Paris, convaincu de conspiration. *Idem.*

299. Elizabeth Lavigne, sa femme, âgée de 28 ans, née à Paris, rue de la Vannerie, y demeurant, convaincue de conspiration. *Idem.*

300. Toussaint-Jean Duplessis Grenedan, ci-devant noble, âgé de 29 ans, natif de Vannes, capitaine de vaisseau de la République, appelé ci-devant la Côte d'Or, aujourd'hui la Montagne, convaincu de correspondance avec les brigands de la Vendée, a été condamné à mort et exécuté le 27 nivôse, (16 janvier).

301. Antoine-Louis de Verneuil, âgé de 30 ans, natif de Brest, ci-devant commis de la marine, et ensuite sous-chef d'administration sur le vaisseau la Montagne, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 27 nivôse, (16 janvier).

302. Joseph-Marie Coëtnempren, âgé de 36 ans, natif de Morlaix, capitaine du vaisseau le Jean-Bart, faisant partie de l'escadre de Brest, convaincu de conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 27 nivôse, (16 janvier, vieux style).

303. Jacques-Louis Bonneuil, natif de Chevreuse, département de Seine et Oise, âgé de 22 ans, demeurant ordinairement à Paris, ci-devant clerc de notaire, actuellement sergent dans le 2e. bataillon de la première requisition de la Section de la Halle aux Bleds, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 28 nivôse, (17 janvier).

304. Jean Visset, Baron de Latude, âgé de 60 ans, ex-noble, ancien major du régiment ci-devant d'Artois, cavalerie, né à Verdun, demeurant à Mailly, département de la Meurthe, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 29 nivôse, (18 janvier).

305. Jean-Claude Thibaut, âgé de 49 ans, natif de Presle, département de Seine et Oise, Fermier, demeurant à Saint-Marel, district de Gonesse, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le premier pluviôse, (20 janvier).

306. Marc-Etienne Quatremère, âgé de 42 ans, natif de Paris, marchand de drap, demeurant rue St-Denis, complice des fournisseurs infidèles, condamné à mort exécuté le 2 pluviôse, (21 janvier).

307. Etienne Fichet, âgé de 33 ans, né à St. Brieux, département des Côtes du Nord, lieutenant de vaisseau officier du vaisseau de la République, dit le Commerce de Marseille, convaincu d'être de la conspiration affreuse de livrer Toulon aux Anglais, a été condamné à mort et exécuté le 2 pluviôse, (21 janvier).

308. Jean-Marie Lécluze, âgé de 28 ans, demeurant à Audierme, département du Finistère, enseigne sur ledit vaisseau, a été condamné à mort et exécuté le 2 pluviôse, (21 janvier).

309. Michel Jacquelin, âgé de 42 ans, né à Dunkerque, maître canonnier du vaisseau l'Orient, en station au port de la Montagne, complice de l'infâme conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 2 pluviôse, (21 janvier, vieux style).

310. Ignace Vauson, âgé de 36 ans, canonnier de marine sur la flûte le Mulet, en station au même port, complice de la trahison, a été condamné à mort et exécuté le 2 pluviôse, (21 janvier).

311. Antoine Gardinet, âgé de 31 ans, sergent de marine et second maître canonnier sur ledit vaisseau, complice de la trahison, a été condamné à mort et exécuté le 2 pluviôse (21 janvier).

312. Gilles Blanchard, âgé de 37 ans, marin et chef de pièce sur le vaisseau l'Orient, complice de la trahison, a été condamné à mort et exécuté le 2 pluviôse, (21 janvier).

313. Thomas-Louis Lefèvre, âgé de 49 ans, instituteur, natif de St-Aquilin sur Leure, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 3 pluviôse, (22 janvier).

314. Marc-Antoine Bernard, suppléant de Barbaroux, natif de Cadnay, département de Vaucluse, âgé de 33 ans, chirurgien, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 3 pluviôse, (22 janvier).

315. Victor Melchior Toulon Rimbault, natif de Toulon, âgé de 36 ans, ci-devant avocat du roi à l'amirauté de Toulon, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 4 pluviôse, (23 janvier).

316. Laurent Migot, âgé de 65 ans, natif de Lunéville, demeurant à Ménil-la-Tour, ex-comte, ci-devant colonel du 4e. régiment de dragons, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 4 pluviôse, (23 janvier).

317. Nicolas Bénard, âgé de 42 ans, fripier-tapissier, né à Montargis, département du Loiret,

convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 5 pluviôse, (24 janvier, vieux style).

330. Sébastien Mondot, âgé de 65 ans, né à la Flêche, prêtre, demeurant, lors de son arrestation, au bourg Cauxcaux, district de Saumur, département de Maine et Loire, convaincu d'intelligences avec les rebelles de la Vendée, a été condamné à mort et exécuté le 6 pluviôse, (25 janvier).

331. Jacques-François Quentin, natif de Bessey, département de la Sarthe, âgé de 45 ans, homme-de-loi, demeurant à Saumur, convaincu d'intelligences avec les rebelles de la Vendée, a été condamné à mort et exécuté le 6 pluviôse, (25 janvier).

332. Pierre Durand, âgé de 51 ans, sous-chef du bureau militaire du district de Melun, ci-devant maître de pension dudit lieu, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 7 pluviôse, (26 janvier).

333. Jean-Baptiste Moheau, âgé de 51 ans, commissaire des guerres, attaché au dépôt de Fontainebleau, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 7 pluviôse, (26 janvier).

334. Camille Sossy, âgé de 65 ans, natif d'Ajacio, département de l'Isle de Corse, ci-devant noble, ci-devant général de brigade à l'armée des Alpes, en cantonnement à Barcelonette, convaincu d'être un des généraux perfides, a été condamné à mort et exécuté le 8 pluviôse, (27 janvier).

335. Louis-Jean Josset de St-Laurent, âgé de 48 ans, natif de Paris, y demeurant, rue St-Pierre, au Pont-aux-Choux, ci-devant négociant et commissaire des guerres, convaincu de correspondance avec l'infâme Condé, en recelant les meubles et autres effets appartenant à la nation, a été condamné à mort et exécuté le 8 pluviôse, (27 janvier).

336. Louis-Henri-François Marcé, natif de Chinon, département d'Indre et Loire, âgé de 63 ans, ci-devant noble, demeurant à Tiffry, près Chinon,

lieutenant-général des armées de la République, employé à la douzième division de Nantes, convaincu d'avoir favorisé les progrès des rebelles de la Vendée, a été condamné à mort et exécuté le décadi 10 pluviôse, (29 janvier, vieux style).

337. Catherine Denize Jeanne d'Estat Bellecourt, femme de Tobie Gotherau Biliens, membre de la République de Fribourg et Baron suisse, âgée de 30 ans, née à Paris, y demeurant, convaincue de conspiration, a été condamnée à mort, et exécutée le 11 pluviôse, (30 janvier, vieux style).

338. Jean-Baptiste Emmanuel Roëttière, ci-devant gentilhomme du ci-devant roi, âgé de 41 ans, natif de Paris, y demeurant, ex-noble, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 11 pluviôse, (30 janvier).

339. Anne-Jeanne Roëttière Lachevinerin, femme du ci-devant marquis de Charras de la Laurencie, âgée de 41 ans, née à Paris, demeurant à Asnieres, convaincue de conspiration, a été condamnée à mort et exécutée le 11 pluviôse, (30 janvier).

340. Jean-Baptiste Lambert, âgé 39 ans, né à Autun, y demeurant, notaire depuis 1778, ci-devant procureur du district d'Autun, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 12 pluviôse, (31 janvier).

Affaire de Coulommiers.

341. Charles-Louis Igonnet, âgé de 40 ans, fripier, demeurant à Coulommiers, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 12 pluviôse, (31 janvier).

342. Etienne-François Maulnoir, âgé de 50 ans, juge-de-paix à Coulommiers, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 12 pluviôse, (31 janvier).

343. Guillaume Martin, âgé de 65 ans, médecin à Coulommiers, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 12 pluviôse, (31 janvier).

344. Pierre Merlin, âgé de 29 ans, officier munici-

pal de Coulommiers, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 12 pluviôse, (31 janvier, vieux style.)

345. François-Joseph-Toussaint Prévôt, âgé de 45 ans, officier municipal de Coulommiers, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 12 pluviôse, (31 janvier).

346. Charlotte Noisette, femme Blancheton, âgée de 29 ans, convaincue de conspiration, a été condamnée à mort et exécutée le 12 pluviôse, (31 janvier).

347. Maguerite Froifarmet, femme Détécombe, âgée de 34 ans, tous complices de la conspiration qui a existé dans la commune de Coulommiers, district de Rosay, ont été condamnés à mort et exécutés le 12 pluviôse, (31 janvier).

348. Etienne-Thomas Ogier Baulny, âgé de 46 ans, ex-noble, demeurant à Coulommiers, convaincu d'avoir confié son fils, âgé de 14 ans, à un garde-du-corps, pour le faire émigrer, a été condamné à mort et exécuté le 12 pluviôse, (31 janvier).

Fin de Coulommiers.

349. Jacques Babin, ex-noble, âgé de 34 ans, né à Lignac, domicilié à Angoulême, convaincu d'avoir conspiré contre la souveraineté du Peuple, a été condamné à mort et exécuté le 13 pluviôse, (1er février.)

350. Jacques-Nicolas Duclos Dufresnoy, âgé de 50 ans, ci-devant notaire à Paris, convaincu d'être auteur et complice d'une conspiration qui a existé au mois de décembre 1791, contre la sûreté du Peuple Français, en entretenant des correspondances avec les ennemis de la République, a été condamné à mort et exécuté le 14 pluviôse, (2 février).

Affaire de Troyes en Champagne.

351. Edme-Alexis Gillet, médecin, âgé de 55 ans, né à Chaours, district d'Ervy, département de l'Aube, demeurant à Tonnerre, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 15 pluviôse, (3 février).

352.

352. Bonnaventure-Jean-Baptiste Millard, ci-devant procureur et avoué à Troyes, y demeurant, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 15 pluviôse, (3 février, vieux style).

353. Nicolas Parent, ci-devant avocat du tyran Capet, au ci-devant bailliage et siège présidial de Troyes, ex-député de l'Assemblée Nationale, âgé de 37 ans, demeurant à Chaours, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 15 pluviôse, (3 février).

354. Louis-Nicolas Paillot, âgé de 44 ans, né à Troyes, ci-devant lieutenant-général au ci-devant bailliage de Troyes, demeurant à Saint-Thibaut, département de l'Aube, convaincu d'avoir eu des correspondances criminelles avec le tyran Capet, a été condamné à mort et exécuté le 15 pluviôse, (3 février).

355. Claude-Jacques Ogier, âgé de 73 ans, ex-noble, né à Paris, conseiller du ci-devant roi et auditeur en la ci-devant chambre des comptes de Paris, convaincu d'avoir entretenu des correspondances criminelles, a été condamné à mort, et exécuté le 15 pluviôse, (3 février).

356. Jean-Baptiste-Louis Courtonel, âgé de 36 ans, né à Beaumont-le-Roger, district de Bernay, département de l'Eure, convaincu d'infidélité dans la fourniture des fourrages aux chevaux de la république, a été condamné à mort, et exécuté le 16 pluviôse, (4 février).

357. Nicolas-Roland Monjourdin, âgé de 37 ans, né à la Rochelle, demeurant à Paris, sous-chef de la régie nationale, ci-devant commandant de la section Poissonnière, convaincu de conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 16 pluviôse, (4 février).

358. Marie-Gabriel Lechapt, veuve du ci-devant marquis de Peissac, âgée de 60 ans, native d'Actiom, village dans le ci-devant Périgord, demeurant à Marly, convaincue d'avoir entretenu des correspondances avec les ennemis de la république, a été condamnée à mort, et exécutée le 17 pluviôse, (5 février).

359. Henriette-Françoise-Michel de Marbœuf, âgée de 55 ans, native de Nantes, veuve de Jacques Auger, ci-devant marquis de Marbœuf, maréchal de camp, demeurant à Champs, département de Seine et Marne, elle, demeurant à Paris, rue du fauxbourg Saint-Honoré, N° 47, convaincue d'avoir desiré l'arrivée des Autrichiens et des Prussiens, pour lesquels elle conservoit des provisions, a été condamnée à mort, et exécutée le 17 pluviôse, (5 février, vieux style).

360. Jean-Joseph Payen, âgé de 49 ans, né à Avignon, cultivateur et habitant avec la femme Marbœuf, convaincu d'être complice, a été condamné à mort, et exécuté le 17 pluviôse, (5 février).

361. Elisabeth-Pauline Degand, âgée de 56 ans, femme séparée de corps et de biens de Lauraguais, ci-devant comte, son mari, née et domiciliée à Paris, et depuis 4 ans à Vigny et à Arras, convaincue de conspiration, a été condamnée à mort, et exécutée le 18 pluviôse, (6 février).

362. Pierre-Louis Pierre, âgé de 58 ans, né à Auvilliers, département de la Meuse, domicilié à Paris depuis 1792, attaché à la femme Lauraguais, agent et conseiller de cette femme, a été condamné à mort, et exécuté le 18 pluviôse, (6 février).

363. Philippe-Joseph Petit, ci-devant curé constitutionnel de Menil, né à Capel, département du Nord, y demeurant, convaincu d'intelligences avec la femme Lauraguais, son complice, a été condamné à mort, et exécuté le 18 pluviôse, (6 février).

364. Nicolas Pasquin, âgé de 36 ans, né à St-Miel, département de la Marne, ex-valet-de-chambre de ci-devant dame Elisabeth, sœur du tyran Capet, tenant une maison garnie, rue Coquéron, à Paris, convaincu d'être complice de la conspiration affreuse qui a existé le 10 août 1792, tendante à faire assassiner le Peuple Français, a été condamné à mort, et exécuté le 18 pluviôse, (6 février).

365. Claude-François Couriot, âgé de 70 ans, curé constitutionnel de la paroisse Champvant, district de Dôle, département du Jura, convaincu d'avoir conspiré contre la souveraineté du peuple Français, en voulant persuader aux ci-devant prêtres, que, malgré la loi, il ne leur étoit pas permis de se marier, a été condamné à mort, et exécuté le 19 pluviôse, (7 février, vieux style).

366. Jean-Jacques Baillard, ci-devant comte de Trousse-Bois, ex-maréchal-de-camp, ci-devant colonel du ci-devant régiment d'Angoulême, âgé de 64 ans, né à Charleville, département de l'Ardêche, convaincu de conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 20 pluviôse, (8 février).

367. Louise-Magdelaine Baillard Descombeaux, âgée de 57 ans, fille ex-noble, sœur du précédent, convaincue d'être complice, a été condamnée à mort, et exécutée le 20 pluviôse, (8 février).

368. Jean-César-Martin Baillard, dit le Chevalier de Cherville, âgé de 48 ans, ci-devant premier chef d'escadron du régiment de Languedoc, frère du précédent, convaincu d'avoir entretenu des correspondances criminelles avec les ennemis de la république, a été condamné à mort, et exécuté le 20 pluviôse, (8 février).

Séance du 21 pluviôse.

369. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort Pierre Rouyer, âgé de 35 ans, administrateur, demeurant à Dijon, département de la Côte d'Or, convaincu d'être complice d'un complot qui a existé dans plusieurs départemens, contre l'unité et l'indivisibilité de la république, la liberté et la sûreté du Peuple Français, et d'avoir dilapidé les deniers de la république, lors des fournitures qui ont été faites pour l'habillement des défenseurs de la patrie, a été exécuté le 22 pluviôse, (10 février).

Séance du 22 pluviôse.

370. Le tribunal, salle de l'Egalité, sur la déclaration du Juri, portant qu'il a existé des intelligences et des

correspondances avec les ennemis extérieurs de la république, Anne-Henriette Boucherain, veuve Thibault, ci-devant baron de Lexcure, âgée de 47 ans, née à Paris, convaincue d'avoir eu des intelligences et des correspondances avec le nommé Brachet, émigré, ci-devant garde-du-corps, armé contre la république, a été condamnée à la peine de mort, et exécutée le 23 pluviôse, (11 février, vieux style).

371. Le même tribunal, sur la déclaration du Juri, portant qu'il a existé de la part de l'infâme Dumourier, un projet de rétablir la royauté, et d'ébranler la fidélité de l'armée, dont le commandement lui a été confié envers la nation Française, François Aimable Chapuy, âgé de 28 ans, né à St. Sellieres Tyvres, département de Saône et Loire, ci-devant procureur, lieutenant-colonel du cinquième bataillon de Saône et Loire, à l'armée du Nord, convaincu d'être complice de Dumourier, a été condamné à mort, et exécuté le 23 pluviôse, (11 février).

372. Le tribunal, salle Egalité, a condamné à mort Claude-Valentin-Melire Labrosse, âgé de 49 ans, natif de Paris, y demeurant, ci-devant capitaine de l'Isle-Bourbon, pensionné par l'ancien gouvernement, convaincu d'avoir tenu, dans le courant de 1793, des propos et discours tendants à provoquer la dissolution et l'anéantissement de la République, et à rétablir la royauté, en menaçant et insultant les patriotes, a été exécuté le 24 pluviôse, (12 février).

Séance du 24 pluviôse.

373. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à la peine de mort Jacques-Philippe-Isaac Gireau Reverseau, âgé de 55 ans, cultivateur et propriétaire, ex-noble, ci-devant intendant de Moulins, et ensuite de la Nachelle, né à Paris, demeurant à Chartres, département d'Eure et Loire, convaincu d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis extérieurs de la République, et d'avoir tenu des propos tandants à empêcher le recrutement, pour que les frontières de la République

demeurent dégarnies, a été exécuté le 25 pluviôse, (13 février, vieux style).

Séance du 26 pluviôse.

374. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort Jacques de Beaune, négociant hollandais, convaincu d'être auteur et complice d'un complot qui a existé au mois de juin 1790, tandant à favoriser les ennemis extérieurs, et les conspirations des ennemis intérieurs, en mettant en circulation, sous le nom d'emprunt, mille actions de cent livres sterling, et leurs coupons d'intérêt à cinq pour cent, au profit de George de Galle, Frédéric d'Yorck, et Guillaume Henri de Glarence, fils de George, roi d'Angleterre, sous la garantie d'une obligation par eux souscrite à Londres le 5 juin 1790, à la disposition de Jean-Jacques de Beaune, ci-dessus, a été exécuté le 26 pluviôse, (14 février).

375. A été condamné à mort Pierre-Jean Aubert, ci-devant curé de Palsiere, convaincu d'avoir entretenu des correspondances de Pannetières à Paris, notamment au mois de décembre 1792, tendantes à la dissolution de la représentation nationale, et au rétablissement de la royauté en France, a été exécuté la 26 pluviôse, (14 février).

376. François-Romain Brichard, notaire à Paris, convaincu de conspiration, a été excuté le 26 pluviôse, (14 février).

377. François Melivier, clerc de Brichard, convaincu d'être complice de la fameuse conspiration, a été exécuté le 26 pluviôse, (14 février).

378. Jean-Baptiste Viette, bijoutier à Paris, complice de la conspiration, a été exécuté le 26 pluviôse, (14 février).

379. Jean-Baptiste Chaudot, notaire à Paris, complice de Brichard, a été condamné à mort, et exécuté le 26 pluviôse, (14 février).

Séance du 26 pluviôse.

380. Le Tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort Antoine-Bernard Dorse, pere, âgé de 62 ans, né à Dijon, département de la Côte d'Or, ci-devant procureur de la ci-devant chambre des comptes de ladite ville, y demeurant, convaincu d'avoir trahi les intérêts de la république, a été exécuté le 27 pluviôse, (15 février, vieux style).

381. Jean-Baptiste Dorse, son fils, âgé de 36 ans, né et demeurant à Dijon, commis en la ci-devant chambre des comptes de Bourgogne, convaincu d'avoir entretenu des correspondances avec les ennemis de la république, a été condamné à mort, et exécuté le 27 pluviôse, (15 février).

382. Le même Tribunal a condamné à mort Jacques Henri Wuldenfele, âgé de 27 ans, né à Aix-la-Chapelle, banquier demeurant à Paris, convaincu d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis extérieurs de la République, en faisant passer dans des pots de pommades et d'opiat, de l'or et de l'argent, a été exécuté le 27 pluviôse, (15 février).

Séance du 28 pluviôse.

383. Gabriel Planchue, dit Lacasseygue, ex-noble, âgé de 35 ans, né à Nîmes, département du Gard, demeurant à Nîmes, convaincu d'avoir tenu, le 26 frimaire, des propos contenant provocation au rétablissement de la royauté en France, a été condamné à mort et exécuté le 28 pluviôse, (16 février).

Séance du 1er. Ventôse.

384. Le Tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort François Gossonet, âgé de 26 ans, né à Châlons, déserteur du régiment de Foix en 1790, passé de suite à Cobleutz, où il a servi d'abord dans une compagnie en qualité de sous-officier, ensuite dans les hommes d'armes à cheval, rentré sur le territoire français, sur une amnistie de Biron, et parvenu à se faire

nommer aide-de-camp provisoire, convaincu d'avoir entretenu des correspondances avec les ennemis de la République, a été exécuté le 2 ventôse, (20 février, vieux style).

Séance du 2 Ventôse.

385. Le Tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à la peine de mort René-François-Fourcault de Pavet, âgé de 44 ans, né à Argenton, département de l'Indre, notaire à Paris, y demeurant, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, convaincu d'avoir, en 1792 et 1793, entretenu avec les ennemis intérieurs et extérieurs de l'état, des correspondances criminelles, en leur fournissant de l'argent, a été exécuté le 3 ventôse, (21 février).

386. Le Tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort Pierre-Etienne Choiseau, âgé de 64 ans, entrepreneur des chevaux de l'artillerie, né à Etriché en Beauce, département de Seine et Oise, demeurant à Paris, rue d'Enfer, convaincu de conspiration, a été exécuté le 3 ventôse, (21 février).

387. André-François Prissette, âgé de 46 ans, chef de division en équipage de l'artillerie de l'entreprise de Choiseau, natif de Cartigni d'Avesnes, département du Nord, demeurant à Fontainebleau, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 3 ventôse, (21 février).

388. Félix-Jean-Baptiste Lullyt, ancien commissaire des guerres et agent de Choiseau à la Ferre, convaincu d'avoir pratiqué, dans l'entreprise des chevaux d'artillerie des armées de la République, des manœuvres, infidélité, tromperie, a été condamné à mort et exécuté le 3 ventôse, (21 février).

389. Pierre-Philippe, inspecteur du dépôt de Luxembourg, âgé de 64 ans, natif d'Evreux, département de l'Eure, demeurant à Versailles, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 3 ventôse (21 février).

Séance du 3 Ventôse.

390. Gilles Tiphaine père, âgé de 68 ans, né à Presle, cultivateur, ci-devant syndic perpétuel de la commune de Presle, district de Pontoise, département de Seine et Oise, convaincu d'avoir facilité l'entrée des ennemis sur le territoire français, et en s'opposant au recrutement, a été condamné à mort et exécuté le 4 ventôse, (22 février, vieux style).

391. Jean-Baptiste Tiphaine, fils aîné, âgé de 34 ans, cultivateur et sous-lieutenant des grenadiers de la commune de Presle, ayant trempé dans ladite conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 4 ventôse, (22 février).

392. Louis-Germain Tiphaine, fils cadet, âgé de 28 ans, meûnier et capitaine de la garde nationale de Presle, a participé dans ladite conspiration, en provoquant la royauté et en insultant la municipalité, a été condamné à mort et exécuté le 4 ventôse, (22 février).

393. Le Tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à la peine de mort, Claude Morelet, âgé de 58 ans, né à Coucy, département de la Haute-Marne, ci-devant contrôleur des équipages de l'infâme Condé, convaincu d'avoir entretenu des correspondances avec les ennemis intérieurs de la République, notamment avec ledit Condé, a été condamné à mort et exécuté le 4 ventôse, (22 février).

394. Le même Tribunal a condamné à mort Nicolas Manquin, convaincu d'avoir conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la République et la souveraineté du Peuple Français, a été exécuté le 5 ventôse, (23 février).

395. Clément Mangin, convaincu de complicité avec le précédent, a été condamné à mort et exécuté le quintidi 5 ventôse, (23 février).

396. Jean Feuillide, convaincu de complicité avec Nicolas Mangin, a été condamné à mort et exécuté le 5 ventôse, (23 février).

397. Louis-Dominique, convaincu de complicité avec les ci-dessus, a été condamné à mort et exécuté le 5 ventôse (23 février, vieux style).

398. Augustin Prédicaut, convaincu de complicité avec Nicolas Mangin, a été condamné à mort et exécuté le 5 ventôse, (23 février).

399. Et Nicolas Martin, tous convaincus d'avoir conspiré contre la souveraineté du Peuple Français, a été condamné à mort et exécuté le 5 ventôse, (23 février).

Séance du 5 ventôse.

400. Le Tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à la peine de mort, Joseph Canel, âgé de 38 ans, né à Syrancourt, département des Vosges, demeurant à Paris, rue du Bouloi, N°. 49, perruquier, convaincu d'avoir tenu le 18 juin, vieux style, publiquement et à différentes reprises, des propos contre-révolutionnaires, tandant au rétablissement de la royauté en France, a été condamné à mort et exécuté le 6 ventôse, (24 février).

401. Jean-Jacques d'Ortomant, âgé de 51 ans, né à Montpellier, département de l'Hérault, y demeurant, ci-devant général de brigade près l'armée d'Italie, et lors de son arrestation au camp de Foucheres, convaincu d'avoir entretenu des correspondances avec les ennemis de la République, a été condamné à mort et exécuté le 6 ventôse, (24 février).

Séance du 6 ventôse.

402. Le Tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à la peine de mort, Etienne-Thomas Maussiou, ci-devant intendant de Rouen, ex-noble, âgé de 43 ans, né à Paris, y demeurant, rue du Faubourg Saint-Honoré, N°. 62, convaincu d'avoir pris part à une vaste conspiration qui a existé et qui existe encore contre la liberté du Peuple Français, par ses intelligences avec les ennemis extérieurs, et notamment avec émigrés dans les

différens voyages qu'il a faits en 1791, et au commencement de 1793, tant en Italie qu'à Bruxelles, a été exécuté le 7 ventôse, (25 février, vieux style).

403. Marie-Barbe Souty, femme divorcée de l'émigré Druyère, âgée de 41 ans, née à Sarre-libre, y demeurant, département de la Mozelle, convaincue de conspiration, a été condamnée à mort et exécutée le 7 ventôse, (25 février).

404. Dominique-Philippe, âgé 46 ans, né à Aubruche, département de la Mozelle, y demeurant, complice dans la conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 7 ventôse, (25 février).

405. Jean-Pierre Scharsf, âgé de 61 ans, natif de Sarre-libre, *idem*, complice dans la conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 7 ventôse, (25 février).

406. Guillaume Schemit, âgé de 80 ans, né à Sarre-libre, y demeurant, Chamoiseur, complice dans la conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 7 ventôse, (25 février).

407. Barbe Schemit, veuve Galleau, âgé de 30 ans, né à Sarre-libre, demeurant à Tremestre-aux-fers, district de Sarre-libre, complice dans la conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 7 ventôse, (25 février).

408. André Dusable, âgé de 33 ans, natif de Sarre-libre, y demeurant, notaire, complice dans la conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 7 ventôse, (25 février).

409. Charles Gerl, âgé de 34 ans, natif de Forback, département de la Moselle, demeurant à Forback, complice dans la conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 7 ventôse, (25 février).

410. Jean Hombourger, âgé de 68 ans, né à Chemery, district de Sarre-libre, y demeurant, marchand clincailler, complice dans la conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 7 ventôse, (25 février).

411. Jean-Mathieu Nelis, né à Wistère, district de Sarre-libre, demeurant à Wistère, âgé de 30 ans, secrétaire-greffier de la justice de paix du canton de Wistère, complice dans ladite conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 7 ventôse, (25 février, vieux style).

412. Gaspard-Casimir Henri, âgé de 40 ans, né à Sarre-Libre, demeurant à Eberwissen, ci-devant curé constitutionnel, complice dans l'infâme conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 7 ventôse, (25 février).

413. Jean-Sébastien Hautz, âgé de 42 ans, né à Sarre-Libre, y demeurant, juge-de-paix à Sarre-Libre, tous convaincus de manœuvres et intelligences pratiquées à Sarre-Libre, et lieux circonvoisins, depuis 1791, et notamment en 1792 et 1793, en fournissant des secours aux brigands de l'intérieur, a été condamné à mort, et exécuté le 7 ventôse, (25 février).

Salle de l'Egalité, du 7 Ventôse.

414. Barthélemy Binbenot Laroche, âgé de 23 ans, né à Coussemenain, ci-devant soldat.

415. Jacques-Martin Ploquin, âgé de 28 ans, né à Daguegieres, district d'Angers, prêtre.

416. Marie-Jeanne Barberou, âgée de 47 ans.

417. Elisabeth Barberou, sa sœur, âgée de 42 ans, institutrices, demeurant à Orléans; les deux premiers convaincus d'une conspiration qui a existé contre la sûreté du Peuple Français, tendante à faciliter l'entrée du territoire français aux despotes coalisés; d'avoir porté les armes dans la gendarmerie ci-devant prince; d'avoir entretenu des correspondances avec les brigands de la Vendée, ont été condamnés à mort, et exécutés le 7 ventôse, sur les 5 heures du soir; et les femmes Barberous, d'avoir recelé dans leur domicile, Laroche et Ploquin, pour les soustraire à la recherche des magistrats du peuple, ont été condamnées à mort, et exécutées le 7 ventôse, (25 février).

418. Etienne-Claude Marivetz, âgé de 65 ans, né à Bourges, Ecuyer des tantes du tyran Capet, émigrées, convaincu d'avoir participé aux conspirations qui ont existé de la part de Capet et sa femme, contre le Peuple Français, pour dissoudre la représentation nationale, et d'avoir entretenu des correspondances et intelligences avec les ennemis intérieurs et extérieurs de la nation Française, a été condamné à mort, et exécuté le 7 ventôse, (25 février, vieux style).

Séance du 9.

419. Une des sections du tribunal révolutionnaire, séante dans la salle du tribunal criminel du département de Paris, a condamné à mort Pierre-Elie Ferraud, âgé de 57 ans, natif de Castre, département du Tarn, y demeurant, ci-devant capitaine au régiment ci-devant dit de Bassigny, chef de brigade à l'armée du Rhin, convaincu d'une grande conspiration, a été exécuté le 9 ventôse, vers 4 heures du soir, (27 février).

420. Emmanuel-Nicolas-François, Laruelle, âgé de 36 ans, natif de Salubré, département de la Meurthe, capitaine au soixante-septième régiment d'infanterie, étant à l'armée du Rhin au moment de son arrestation, convaincu d'être auteur et complice des manœuvres pratiquées en l'année 1792 et même en 1793, au soixante-septième régiment d'infanterie, en différens postes de l'armée du Rhin, tendante à ébranler la fidélité des soldats envers la nation, et au rétablissement de la royauté en France, a été condamné à mort, et exécuté le 9 ventôse, même heure, (27 février).

Même audience.

421. Pierre Penon, âgé de 42 ans, né à Carcagnières, département du Calvados, y demeurant, boulanger, ci-devant procureur de la commune du même nom, convaincu d'être auteur et complice des manœuvres pratiquées à Carcagnières, département du Calvados, depuis la révolution, et notamment depuis plus d'un an, tendante à ramener l'esclavage par la guerre civile, en

voulant armer les citoyens les uns contre les autres, a été condamné à mort, et exécuté le 9 ventôse, (27 février, vieux style).

423. Julienne Pernoux, sa femme, âgée de 40 ans, née à St-Clément, même domicile, complice avec son mari, a été condamnée à mort, et exéutée le 9 ventôse, (27 février).

Le tribunal, salle de l'Égalité,

423. A condamné à mort Claude Moreau, âgé de 35 ans, né à Tonnerre, département de l'Yonne, y demeurant, entrepreneur des transports et des subsistances militaires, auparavant roulier, convaincu d'avoir trahi les intérêts de la république en achetant à bas prix des mauvais chevaux qn'il faisoit payer à la nation neuf cents livres, a été exécuté le 9 ventôse, (27 février).

Le tribunal, salle de l'Egalité,

424. A condamné à mort Noël Deschamps, âgé de 40 ans, né à la Guillotière, fauxbourg de Ville-Affranchie, ci-devant Lyon, homme de loi, demeurant à Paris, rue Gît-le-cœur, convaincu d'avoir, par des propos approbatifs sur les projets hostiles des conspirations dirigées sur les contre-révolutionnaires de Lyon, l'un des complices de la conspiration qui a existé de la part de la ci-devant cour de Capet, contre la souveraineté du Peuple Français, a été exécuté le 11 ventôse, (1er. mars).

425. Laurent Veyrent, âgé de 55 ans, né à Oudouzere, département de la Drôme, homme de loi et ci-devant procureur de la commune de Montélimart, convaincu d'avoir, en 1792 et 1793, entretenu des correspondances et intelligences avec les ennemis de la république, tendantes à favoriser leur entrée en France, a été condamné à mort, et exécuté le 11 ventôse, (1er mars).

Nouveaux conspirateurs de Coulommiers.

Le tribunal, salle de l'Egalité,

426. A condamné à mort Pierre Montagne, âgé de 78 ans, né à Paysac, ex-curé de Tocquin, domicilié à

La Ferté-gaucher, district de Rosay, département de Seine et Marne, convaincu de conspiration, a été exécuté le 12 ventôse, (2 mars, vieux style).

427. Nicolas-Antoine Remi, âgé de 51 ans, né à St-Barthélemy, en Baulein, ex-curé de la commune de Maupertuy, même district, même département, convaincu d'une grande conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 12 ventôse, (2 mars).

428. Pierre Masure, âgé de 57 ans, Tisserand, né à Jouy, district de Rosay, département de Seine et Marne, ancien maire de la commune de Jouy, complice des ci-dessus, a été condamné à mort, et exécuté le 12 ventôse, (2 mars).

429. Pierre-Louis Profil, âgé de 50 ans, laboureur, né à Dariel, canton de La Ferté-gaucher, district de Rosay, demeurant au hameau de Lachapelle, district de Rosay, département de Seine et Marne, complice des ci-dessus, a été condamné à mort, et exécuté le 12 ventôse, (2 mars).

430. Louis Prunel, âgé de 36 ans, né à Champguyon, département de la Marne, résident à Mielleray, canton de La Ferté-gaucher, district de Rosay, département de Seine et Marne, complice des ci-dessus, a été condamné à mort, et exécuté le 12 ventôse, (2 mars).

431. Nicolas Lecourt, âgé de 59 ans, maréchal, né à Dormans, demeurant à Cheuridy, district de Rosay, département de Seine et Marne, canton de La Ferté-gaucher, complice *idem*, a été condamné à mort, et exécuté le 12 ventôse, (2 mars).

432. Louis Billard Sabotier, âgé de 33 ans, demeurant à Maupertuy, né à Bautielles, district de Rosay, département de Seine et Marne, complice *idem*, a été condamné à mort, et exécuté le 12 ventôse, (2 mars).

433. Pierre Michenon, âgé de 54 ans, laboureur, né à Choisy, y demeurant, district de Rosay, département

de Seine et Marne, complice des ci-dessus, a été condamné à mort, et exécuté le 12 ventôse, (2 mars, vieux style).

434. Joseph Laval, âgé de 46 ans, né à la paroisse de St-Thibaud, ci-devant évêque de Toul, résident à Choisy, ci-devant garde de chasse, district de Rosay, département de Seine et Marne, complice des ci-dessus, a été condamné à mort, et exécuté le 12 ventôse, (2 mars).

435. Jean-Etienne Raby, âgé de 60 ans, né à Maupertuy, garde des bois nationaux, ci-devant appartenant à l'émigré Montesquiou, résident à Maupertuy, tous convaincus d'être auteurs et complices d'un complot qui a existé dans plusieurs communes du district de Rosay, département de Seine et Marne, le 23 février dernier, et s'y est continué les 24 et 25, tendante à renouveler une nouvelle Vendée, où plusieurs citoyens ont été tués, les autres ont couru risque de leur vie, et le drapeau national outragé; ils ont été tous condamnés à mort et exécutés le 12 ventôse, (2 mars).

Fin des conspirateurs de Coulommiers.

Séance du 12 Ventôse.

436. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort Jean-Louis Laroque, ci-devant vicomte, capitaine au régiment de Mestre-de-Camp dragons avant la révolution, depuis général de brigade de l'armée du Nord, âgé de 30 ans, né à Angle, département de l'Hérault, convaincu d'avoir été un des généraux perfides lors de la trahison du perfide Dumourier, pour détruire la liberté en renversant la république et rétablissant un roi, a été condamné à mort et exécuté le 12 ventôse, (2 mars).

439. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort René-Pierre Onjabault, âgé de 30 ans, né à Laval, département de la Mayenne, y demeurant, homme de loi, convaincu de correspondance, a été exécuté le 12 ventôse, (2 mars).

438. Pierre-Jean Fourdille, âgé de 30 ans, né au

Château-Gonthier, administrateur du département de la Mayenne, homme de loi, convaincu d'être auteur et complice de la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la république et la souveraineté du peuple français, a été condamné à mort et exécuté le 12 ventôse, (2 mars, vieux style).

439. Jean-Baptiste Poupard-Beaubourg, âgé de 39 ans, né à l'Orient, banquier jusqu'à l'époque de la révolution, et puis sans profession, convaincu d'avoir entretenu des correspondances avec les ennemis de la république, provoquant la dissolution de la représentation nationale, a été condamné à mort et exécuté le 12 ventôse, (2 mars).

Séance du 13 ventôse.

440. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort François-Etienne-Joseph Champleury, âgé de 45 ans, né à Clermont-Ferrant, département du Puy-Dôme, convaincu d'avoir, dans le courant de 1793 (vieux style) porté des signes de rebellion envers la nation et de fidélité au ci-devant roi, et tenu des propos contre-révolutionnaires, a été exécuté le 13 ventôse, (3 mars).

441. Thomas Levigneur, âgé de 47 ans, libraire, né à Rougeville, district du Pont-l'Evêque, département du Calvados, demeurant à Paris, cul-de-sac de la Brasserie, section de la Montagne, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 13 ventôse, (3 mars).

442. Jacques-François Froullé, âgé de 60 ans, imprimeur-libraire, né à Paris, y demeurant, quai des Augustins, n°. 89, convaincu d'avoir composé et imprimé à Paris, au mois d'avril et suivans de l'année 1793 (vieux style) un ouvrage in-8°. ayant pour titre *Liste comparative des cinq appels nominaux*, dans lequel se trouve : *Relation des 24 heures d'angoisses qui ont précédé la mort du tyran*, lequel ouvrage provoque la dissolution de la représentation nationale et le rétablissement de la royauté, a été condamné à mort et exécuté le 13 ventôse, (3 mars).

Séance

Séance du 14 ventôse.

443. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort Antoine-Mérian Dufresnoy, âgé de 43 ans, capitaine au vingt-neuvième régiment, demeurant à l'armée du Nord à l'époque de la trahison infame de Dumourier, a été exécuté le 14 ventôse, (4 mars, vieux style).

444. Paiome-St.-Lambert, âgé de 39 ans, commis au bureau de la guerre, né à Caën, a été condamné à mort; convaincu d'avoir pris une part active à une conspiration qui a existé de la part de la ci-devant cour des Tuileries et de ses alentours, pour détruire et allumer la guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, a été exécuté le 14 ventôse, (4 mars).

445. Anne-Nicolas-Guillaume St.-Souplet, âgé de 76 ans, ancien mousquetaire, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 14 ventôse, (4 mars).

446. Claude-Guillaume St.-Souplet, âgé de 41 ans, cultivateur, né à Paris, convaincu de conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le 14 ventôse, (4 mars).

447. Anne-Michel-Guillaume St.-Souplet, âgé de 40 ans, prêtre, né à Paris; le père et les deux fils convaincus de complicité, d'avoir entretenu des correspondances avec les ennemis intérieurs et extérieurs de la république française, a été condamné à mort et exécuté le 14 ventôse, (4 mars).

448. Laurent Brussel, âgé de 40 ans, attaché au service de l'abbé Souplet, convaincu d'être leur complice, a été condamné et exécuté le 14 ventôse, (4 mars).

Séance du 15 ventose.

449. Louis Robin, âgé de 74 ans, né à Pally, département de l'Aube, a été condamné à mort; convaincu d'avoir rédigé et exposé le 22 pluviôse dernier, dans

un lieu public de la commune de Troyes, un placard tendant à l'avilissement de la représentation nationale et au rétablissement de la royauté en France, a été exécuté le 15 ventôse, (5 mars, vieux style).

450. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort Jacques Omoran, âgé de 59 ans, natif d'Alphin en Irlande, général de division dans l'armée du Nord, demeurant à St.-Omer, exécuté le 16 ventôse, (6 mars).

451. Jean Hector Chancel, âgé de 40 ans, natif d'Angoulême, département de la Charente, y demeurant, général de brigade de l'armée du Nord, a été condamné à mort et exécuté le 16 ventôse, (6 mars).

452. Jean-Baptiste Davaine, âgé de 60 ans, natif de Roullere dans la Belgique, général de brigade de l'armée du Nord, convaincu d'être tous trois complices d'une conspiration affreuse dans différentes divisions de l'armée du Nord, tendante à favoriser les progrès des ennemis sur le territoire français, a été condamné à mort et exécuté le 16 ventôse, (6 mars).

453. Le tribunal, salle de l'Égalité, a condamné à mort Nicolas Reverdot, âgé de 62 ans, né et demeurant à Dijon, ancien cultivateur, convaincu d'avoir voulu exciter la guerre civile, et eu des correspondances avec le traître Condé, a été exécuté le 16 ventôse, (6 mars).

454. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort Gilbert Grassin, âgé de 40 ans, né à Darenne-sur-Teiche, y demeurant, cultivateur, ex-noble, convaincu d'avoir empêché l'exécution de la loi sur le recrutement des citoyens de la première requisition, a été exécuté le 17 ventôse, (7 mars).

455. Marie-Louise-Françoise Decamp, femme dudit Grassin, née à Précor, ex-noble, demeurant avec son mari, complice des mouvemens séditieux qui ont eu lieu à St. Géraud, a été condamné à mort et exécuté le 17 ventôse, (7 mars).

456. Le tribunal, salle de l'Égalité, a condamné à mort

Jacques-Marie Duchemin, âgé de 52 ans, demeurant à Mont-Rouge, ci-devant secrétaire de l'infame Condé, convaincu d'intelligences avec les ennemis de la république, a été exécuté le 17 ventôse, (7 mars, vieux style).

457. François-Claude Comparet, âgé de 46 ans, demeurant à Paris, inspecteur-général des postes, employé aux subsistances militaires, convaincu d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis de la république, a été condamné à mort et exécuté le 17 ventôse, (7 mars).

458. Le tribunal, salle de l'Égalité, a condamné à mort Louis Desacres-de-Laigle, âgé de 60 ans, né à Paris, demeurant rue de l'Université, n°. 343, ci-devant maréchal des armées de France et ex-noble, convaincu d'avoir favorisé les progrès des ennemis de la république, a été exécuté le 18 ventôse, (8 mars).

Séance du 18 ventose.

459. Anne-Alexandrine-Rosalie Larochefoucault, âgée de 40 ans, née à Paris, demeurant rue de Varennes, veuve de Hustal, ci-devant militaire et ex-noble, convaincue d'être complice de la conspiration affreuse, a été condamnée à mort et exécutée le 19 ventôse, (9 mars).

Séance du 19 ventose.

460. Le tribunal, salle de l'Égalité, a condamné à mort Charles-Etienne Vaudray, âgé de 59 ans, ci-devant homme de loi, né à Gondeville, y résidant, juge-de-paix du canton de Fontenai, district de Toul, convaincu d'avoir pratiqué des manœuvres en 1791, 1792 et 1793, tendantes à exciter la guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, a été exécuté le 20 ventôse, (10 mars).

Séance du 22 ventose.

461. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à ...rt Marin Blanchet, âgé de 43 ans, né à Carrouge, département de l'Orne, demeurant à Paris, rue du

fauxbourg Poissonnière, n°. 18, marchand de vin, et ci-devant capitaine des canonniers de sa section, convaincu d'être complice de la conspiration qui a éclaté le 10 août 1792, dans le château des Tuileries de la part du tyran, tendante à faire massacrer le peuple, à renverser sa souveraineté et à armer les citoyens les uns contre les autres, en distribuant à boire aux factionnaires du ci-devant château des Tuileries, la nuit du 7 au 8 août 1792, où il étoit de garde, en leur disant : ça ira ; en se refusant, en sa qualité de capitaine des cannonniers de sa section, de fournir les canons, et de marcher aux Tuileries le 10 août 1792, et en exécutant, autant qu'il étoit en lui, les projets de Mandat et des autres contre-révolutionnaires, a été exécuté le 22 ventôse, (12 mars, vieux style).

462. Sophie-Adélaïde Leclerc Glatigny, âgée de 37 ans, née à Paris, demeurant à St.-Cloud, ex-religieuse, et fille naturelle du ci-devant comte de Valleville; convaincue d'avoir participé aux projets contre-révolutionnaires qui ont existé, tant dans une maison à St.-Cloud, qu'au ci-devant Mont-Valérien, a été condamnée à mort et exécutée le 22 ventôse, (12 mars).

463. Le tribunal, salle de l'Égalité, a condamné à mort Alexandre-Pierre Cochois, âgé de 28 ans, né à Paris, architecte, demeurant rue de la Harpe, convaincu d'avoir été l'un des agens et affidés de la faction Brissot et Roland : il a été exécuté le 22 ventôse, (12 mars).

Séance du 23 ventose.

464. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mor[t] Gautien-Pierre Verrier, âgé de 52 ans, né à Etampes, principal fermier de la Saulsotte, demeurant à Viln[...] près Nogent-sur-Seine, département de l'Aube, co[n]vaincu d'être auteur et complice d'une conspiration q[ui] a existé contre la liberté et la sûreté du peuple fra[n]çais, en provoquant, par ses discours et propos, l'av[i]lissement et la dissolution de la représentation nat[io]nale, et à l'assassinat contre les représentans du peup[le] et encore en provoquant le rétablissement de la royau[té]

en disant qu'il ne vouloit pas d'autre maître que son roi; que son roi étoit son dieu, et que les rois coalisés contre la France auroient bientôt mis les patriotes à la raison. Il a été exécuté le 23 ventôse, (13 mars, vieux style).

Séance du 24 ventose.

465. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort Antoine Davanne, âgé de 31 ans, né à Boulogne-sur-Mer, commis à la distribution des vivres de l'armée, résidant à Maubeuge, convaincu d'être auteur et complice d'une conspiration qui a existé contre le peuple français, en entretenant des intelligences et correspondances avec les ennemis extérieurs de la république, tendantes à faciliter leur entrée dans les dépendances du territoire français, et à livrer à Cobourg, général autrichien, les place, ville et forteresses de Maubeuge, et encore à leur fournir des secours en hommes, et à ébranler la fidélité des soldats grenadiers du dix-huitième régiment envers la nation française; et a été exécuté le 24 ventôse, (14 mars).

Séance du 25 ventose.

466. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort Charles Regnault, dit Bellecise, ci-devant noble et officier au régiment de la Roche-Foucault, né à Chasselay, près Commune-Affranchie, convaincu d'avoir entretenu des intelligences et correspondances avec les ennemis extérieurs de la république, tendantes à les engager à commettre des hostilités contre la France, et à faciliter leur entrée dans le territoire français, et protéger, par tous les moyens possibles, le succès de leurs armes, et d'avoir émigré pour pouvoir y parvenir avec plus de sûreté, a été exécuté le 25 ventôse, (25 mars).

467. Anselme Beaudevant, natif de Commune-Affranchie, prêtre, ci-devant chapelain de l'infame d'Orléans, convaincu d'être complice des crimes commis par Regnault, en facilitant son entrée en France, en lui

donnant un asyle chez lui, et en lui faisant donner ailleurs pour le soustraire aux recherches de la justice, et aux peines prononcées par la loi, a été condamné et exécuté le 25 ventôse, (25 mars, vieux style).

Conspirateurs de Clamecy.

468. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort Henry Labussiere, âgé de 48 ans, se disant cultivateur, ex-noble, natif de Billy, département de la Nievre, demeurant à Clamecy.

469. Marie-Henriette Fournier, veuve Chabanne, âgée de 47 ans, native de Quiney, département de la Nievre, y demeurant.

470. Charles Feugneur, âgé de 46 ans, natif de Neuf-Marché, district de Gournay, garde forestier des bois nationaux, demeurant à Arme, district de Clamecy.

471. Jacques Portepain, âgé de 73 ans, natif de Nevers, curé.

472. Barthélemy Duverne, âgé de 67 ans, natif de Château-Neuf, département de la Nievre, ci-devant maréchal-de-camp, demeurant à Nevers.

473. Jacques-Félix Boucheron, âgé de 37 ans, natif de Conches, district d'Evreux, département de l'Eure, inspecteur de la navigation de l'Yonne, demeurant à Clamecy.

474. Bazile Chevanne Maugery, âgé de 49 ans, natif de Villiers Saint-Benoît, vivant de son revenu, demeurant à Clamecy.

475. Léger-Nicolas-Jacques Faulquier, âgé de 36 ans, natif de Clamecy, y demeurant, ci-devant substitut du ministère public de l'élection de Clamecy.

476. Jean-Baptiste-Marie Tenailles Lesnaux, âgé de 29 ans, gendarme, natif de Clamecy, y demeurant.

477. Louis-Etienne Tenaille Champton, âgé de 44 ans, natif de Clamecy, y demeurant, ancien garde de Capet.

478. Jean-Baptiste-Joseph-Alexis Lardemelle, âgé de 62 ans, ci-devant lieutenant-colonel du dixième régiment de chasseur, natif de Valenciennes, demeurant à Larval-d'Embernard, département de la Nievre.

479. Jacques-Nicolas-Sanglé Dumoutos, âgé de 43 ans, ci-devant marchand de bois, demeurant à Paris, fauxbourg Honoré, n°. 40.

480. Nicolas Ronat, âgé de 45 ans, instituteur, natif de Brunay, demeurant à Aútrain, district de Clamecy.

481. Etienne-Julien Tomyon, âgé de 64 ans, natif de Coulomce, ci-devant curé de Saint-Cype, demeurant à Saint-Cype-des-Autrain, district de Clamecy.

482. Jean-Antoine d'Aubin, âgé de 44 ans, natif de la Charité-sur-Loire, curé de Chamon, district d'Avallon, département de l'Yonne, demeurant à Chamon :

Convaincus d'être auteurs ou complices des conspirations qui ont existé contre la liberté, la sûreté et la souveraineté du peuple, en exécution desquelles il a été fourni aux ennemis de l'état des secours en hommes, argent, armes, chevaux et autres effets; entretenu avec eux des correspondances et intelligences criminelles; pratiqué des manœuvres tendantes à assassiner le peuple, notamment dans la journée du 10 août 1792; discrédité les assignats, provoqué la guerre civile par le fanatisme, la révolte contre les autorités légitimes, la provocation au rétablissement de la royauté et le fédéralisme, et les suggestions tendantes à ébranler la fidélité des citoyens envers la nation : ils ont été exécutés le 25 ventôse, (15 mars, vieux style).

Fin des conspirateurs de Clamecy.

Séance du 26 ventose.

483. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort Louis-Michel Musquinet dit Lapagne, âgé de 49 ans, né à Pontoise, ex-maire de la commune d'Ingouville, y demeurant, convaincu d'être auteur de différentes

manœuvres employées pour exciter la guerre civile entre la commune d'Ingouville et celle du Hâvre-Marat, a été exécuté le 26 ventôse, (16 mars, vieux style).

484. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort Pierre-Jacques Godail Creurac, âgé de 62 ans, né à Juny, département du Lot, résidant à Bayeux, ex-noble, ci-devant marquis, et membre de la ci-devant Guyanne, ex-maire de Montauban, convaincu d'être auteur ou complice d'une conspiration qui a existé dans la commune de Montauban, contre la liberté et la sûreté du peuple français, par l'effet de laquelle la guerre civile a été provoquée et effectuée; plusieurs patriotes ont été égorgés et d'autres emprisonnés; il a été exécuté le 26 ventôse, (16 mars).

485. Pierre Quétineau, âgé de 37 ans, lieutenant-colonel en second à l'armée du Var, natif du Puy-Notre-Dame, district de Saumur, département de Maine et Loire, résidant à Thouars, district du même nom, département des Deux-Sèvres, et antérieurement dans la paroisse de Mont-Brun, convaincu d'avoir pratiqué des manœuvres et intelligences, avec les brigands de la Vendée, et leur avoir facilité la prise des villes de Bressuyre et de Thouars, et d'une quantité de vivres qui s'y trouvoient, et d'avoir cherché à ébranler la fidélité des citoyens soldats envers la nation; a été condamné à mort et exécuté le 27 ventôse, (17 mars).

Séance du 27 ventose.

486. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort Charles Delalan, âgé de 49 ans, né à St. Dizier, département de la Marne, demeurant à Vitry-sur-Marne, ci-devant premier commis de la guerre, retiré depuis 1792, ci-devant chevalier de St. Louis; convaincu d'être complice des complots qui ont existé contre la liberté, la sûreté et souveraineté du peuple, en exécution desquels les traîtres vendus au tyran ont été promus aux grades militaires, fit composer au tyran une garde de contre-révolutionnaires, a formé un plan pour assassiner le peuple, lequel plan a été exécuté en partie le 10 août 1792: il a été exécuté le 27 ventôse, (17 mars 1794, vieux style).

Fin du second numéro.

N III.

LISTE GÉNÉRALE
ET
TRÈS-EXACTE

Des noms, âges, qualités et demeures de tous les Conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 17 août 1792, et par le second Tribunal établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, pour juger tous les ennemis de la Patrie.

Vous qui faites tant de victimes,
Ennemis de l'égalité,
Recevez le prix de vos crimes,
Et nous aurons la liberté.

Prix 15 sols.

A PARIS,

Chez
- Le citoyen MARCHAND, galerie neuve du Palais-Egalité.
- Le Citoyen BERTHÉ, rue Honoré, vis-à-vis la rue Florentin, No. 41.
- Le citoyen CHANNAUD, rue Éloi, No. 17, près le Palais.
- Tous les Libraires et Mds. de Nouveautés.

L'an deuxième de la République Française, une, indivisible et impérissable.

L I S T E

D E S

G U I L L O T I N É S

Sur la place de la Révolution, du Carrousel et Place de Grève.

Séance du 27 ventôse, (17 mars 1794 vieux style).

487. Le tribunal, salle de la liberté, a condamné à mort, Marie-Joseph-Félicité Laverchine, âgée de 33 ans, fille, domestique chez le citoyen Langlois, née à Parmentier, demeurant à Pomence, a été exécutée le 27 ventôse, (17 mars 1794, vieux style).

488. George-Félix Barbier, âgé de 37 ans, né à la Ferté-sous-Jouarre, propriétaire cultivateur, demeurant à la commune de Saint-Cyr, exécuté le même jour.

489. Louis-Georges-Auguste Barbier fils, né à la Ferté-sous-Jouare, âgé de 21 ans, demeurant à Saint Cyr, convaincu d'avoir tenus des propos, depuis le 4 septembre 1791, tendant à la provocation de la représentation nationale et au rétablissement de la royauté en france, exécuté le 27 ventôse.

Même audience.

490. Pierre-Paul Saint-Paul, âgé de 59 ans, né à Fougère, près Auxerre, demeurant à la Pleine des Sablons, près Neuilly, commissaire-ordonnateur et ci-devant chef des bureaux de la guerre, et chevalier de Saint-Louis, exécuté le même jour.

491. Jean-Baptiste Boissard, maire de la commune de Bourdeilles en 1791, et depuis chirurgien-major du premier bataillon de la réquisition du district d'An-

goulême, âgé de 34 ans, né à Bourdeilles, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le même jour.

Séance du 28.

492. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à la peine de mort, Nicolas Dieudonère, âgé de 51 ans, né à Tailly, département des Ardennes, ci-devant prêtre, demeurant à Bellancourt, convaincu d'avoir entretenus des correspondances avec les émigrés, et facilité le succès de leurs armes sur le territoire français, a été exécuté le 28 ventôse, (18 mars 1794).

493. Le même tribunal a condamné à la peine de mort, Marie-Anne-Jourdain Bertheaux, âgée de 48 ans, née à Paris, femme de charge chez le citoyen Morel, vivant de son bien, demeurant à Vaugirard, convaincue, dès le mois de mars, avril, mai, juin dernier, provoquer la dissolution de la représentation nationale et applaudit à l'assassin de Marat, a été exécutée le 28 *idem.*

494. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, Jean-Rabaud Lafardie, âgé de 58 ans, juge du tribunal du district de Confiens, département de la Charente, ci-devant receveur des impositions, et secrétaire du dernier tyran, né à Conflens, y demeurant, a été exécuté le 28 ventôse, (18 mars 1794, vieux style.).

495. Joseph Damey, ci-devant administrateur de la trésorerie nationale, receveur général des finances de Poitiers, âgé de 52 ans, né à Paris, y demeurant a été condamné à mort, et exécuté le 28 ventôse.

496. Jean-Baptiste Goursault Merly, âgé de 49 ans, ci-devant trésorier de france, de la généralité de Poitiers, né à Norhuhonard, département de la Haute-Marne, y demeurant, a été condamné à mort, et exécuté le 28 ventôse, (18 mars).

497. Louise-Jolivet Jasme, âgée de 39 ans, ex-religieuse de l'ordre de Fontevraut, né à Saint-Vincent,

y demeurant, département de la Charente, condamnée à mort et exécutée le même jour.

498. Françoise Périgord, femme d'Adrien Texier, gendarme de la garde, née à Rochouard, demeurant à Tant, département de la Charente, convaincue d'avoir entretenue des correspondances avec les ennemis intérieur et extérieur de la République, a été condamné à mort, et exécutée le 28 ventôse,

Séance du 29.

499. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort, Camille Jouve, âgé de 49 ans, ex-noble, chef d'escadre au septieme régiment de cavalerie, né a Varrèpe, département de Lisère, a été exécuté le 29 ventôse.

500. Joseph Arnoud, dit la Tempête, âgé de 28 ans, né à Hupsi, département des Vosges, soldat au premier bataillon du dix-huitième régiment, ci-devant compagnon menuisier à Mirecourt, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

501. Jean-Baptiste Valois, âgé de 40 ans, cloutier, carabinier au quatrième bataillon des chasseurs francs, à Commune-Affranchie, convaincu d'avoir tenus des propos tendant à ébranler la fidélité des soldats envers la République, et au rétablissement de la royauté, a été condamné à mort, et exécuté le 29 ventôse, (19 mars 1794, vieux style).

502. Claude-Louis Mazuyer, âgé de 34 ans, natif de Belleure, district de Louans, département de Saône et Loire, ci-devant homme de loi, député à la convention nationale, demeurant à Paris, rue neuve des Petits-Champs, n°. 129, arrêté à Courbevois, mis hors de la loi et déclaré traître à la patrie, a été livré a l'exécuteur pour être mis à mort, après reconnoissance faite de sa personne, a été exécuté le même jour.

Séance du 3 Germinal.

503. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à

mort, Antoine-François Poitou, âgé de 64 ans, né à Sauneville, département du Calvados, ci-devant curé de Veaux, y demeurant, district de la Montagne du Bon air, ci-devant Saint-Germain, convaincu de conspiration, a été exécuté le 3 germinal, (23 mars, 1794, vieux style).

504. Jean-Nicolas Moulin, ci-devant le Roi, âgé de 51 ans, né à Urville, directeur des postes à Cherbourg, y demeurant; convaincu d'être auteur d'un abus contre-révolutionnaire qui a existé dans la commune de Cherbourg, en vendant à son profit les bulletins de la convention, rapport, loix et autres écrits propres à éclairer le peuple sur ses véritables intérêts, a été condamné à mort, et exécuté le 3 germinal.

Affaire du père Duchesne.

Séance du 4 Germinal.

505. Le taibunal, salle de la Liberté, a condamné à mort Jacques-René Hébert, dit le Père Duchesne, âgé de 35 ans, natif d'Alençon, département de l'Orne, demeurant rue neuve de l'Egalité, cour des Forges, section de Bonne-Nouvelle, avant la révolution homme de lettres, et employé comme contrôleur des contremarques, au ci-devant théâtre des Variétés, maintenant de la république, et depuis la révolution membre de la commune du 10, électeur, membre de la commune provisoire, substitut de l'agent national de la commune, et rédacteur du journal intitulé *le Père Duchesne*, a été exéuté le 4 germinal.

506. Charles-Philippe Ronsin, âgé de 42 ans, natif de Soissons, département de l'Aisne, demeurant à Paris, boulevart Montmartre, numéro 27, avant la révolution, homme de lettres, et depuis commissaire des guerres, ensuite commissaire-ordonnateur, adjoint du ministre de la guerre, envoyé à cette qualité a l'armée de la Rochelle; enfin général de brigade, puis général de division, et commandant de l'armée révolutionnaire, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

507. Antoine-François Montmoro, âgé de 38 ans, né à Besançon, département du Doups, demeurant à Paris, rue de la Harpe, numéro 171, avant la révolution, et depuis, imprimeur-libraire, et au premier août nommé administrateur du département de Paris, et commissaire du pouvoir exécutif dans les départemens de l'Eure, Seine et Oise et du Calvados, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

508. François-Nicolas Vincent, âgé de 27 ans, secrétaire général du département de la guerre, natif de Paris, rue des citoyennes, section de Mutius-Scévola, clerc de procureur pendant cinq années, et depuis la révolution, membre du comité de la section ci-devant du Théâtre français, ensuite membre de la commune du 10, commissaire du pouvoir exécutif, employé au ministère de la guerre jusqu'au jour de son arrestation, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

509. Michel Laumur, âgé de 63 ans, né à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, numéro 42, lieutenant colonel du régiment de l'Isle de France et de Bourbon, depuis la révolution, colonel du sixième régiment d'infanterie, ensuite général de brigade, ensuite nommé commandant de l'Orient, aux Indes, et gouverneur de Pondichéry, condamné à mort et exécuté le même jour.

510. Jean-Conrade Rock, âgé de 28 ans, né à Heusdal en Hollande, banquier, demeurant en France depuis 1787, époque de la révolution en Hollande, domicilié à Passy et à Paris, rue neuve de l'Egalité, numéro 314, avant la révolution, commis de Girardeau, Aller et compagnie, et en 1792, associé à la maison de banque de Certorius et compagnie, et en 1793, membre du comité révolutionnaire batave, a été condamné à mort et exécuté le même jour.

511. P. J. Proly, âgé de 42 ans, fils du comte de Proly, receveur général de la Belgique. et résidant en France depuis le mois de septembre, 1792, demeurant à Paris, rue Vivienne, numéro 7, avant la révolution

agioteur, et depuis la révolution, rédacteur du journal intitulé le *Cosmopolyte*, et envoyé commissaire auprès de Dumouriez, a été condamné a mort, et exécuté le même jour.

512 François Desfieux, âgé de 39 ans, né à Bordeaux, département de-la Gironde, demeurant à Paris, rue des Filles-Saint-Thomas, nº 20, avant et depuis la révolution, marchand de vin de Bordeaux, juré du tribunal du 17 août, électeur et commissaire envoyé en Suisse par le ministre de la guerre, et auprès de Dumouriez, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

513. J. B. Cloots, dit Anacharsis, âgé de 38 ans, né à Clèves dans la Belgique, baron, portant le même nom, demeurant en France depuis onze ans, ayant voyagé dans l'étranger plusieurs fois, domicilié a Paris, rue de Ménars, nº 153, section Lepelletier, avant la révolution, homme de lettre, et depuis membre de la convention, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

514. Jacob Perreyra, âgé de 51 ans, natif de Bayonne, département des Basses-Pyrénées, commissaire du pouvoir exécutif dans la Belgique, auprès de Dumouriez, ensemble à Calais, à Boulogne, demeurant à Paris, depuis la fédération de 1790, vivant de son revenu, avant la révolution, juge de paix et vice président de la section de Bon-conseil, demeurant rue Saint-Denis, nº. 55, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

515. Marie-Anne Latreille, femme Quiétineau, âgée de 34 ans, née à Montreil-Bellay, département de Seine et Oise, demeurant à Paris depuis dix mois, et à l'époque de son arrestation, rue et maison de Bussy, nº. 1517, a été condamnée à mort, et exécutée le même jour.

516. Jean-Antoine-Florent Armand, âgé de 26 ans, natif d'Anchigla, département de l'Ardèche, demeurant à Paris depuis six mois, rue et maison de Bussy, même numéro, avant la révolution clerc de son père,

secrétaire de la municipolité de Tours, département de Lindre et Loire, élève en chirurgie, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

517. Jean-Baptiste Ancard, âgé de 52 ans, natif de Grenoble, demeurant à Paris, rue des Mauvais-Garçons, faubourg St.-Germain, maison de Demouly, chaudronnier, avant la révolution, coupeur de gands, et depuis la révolution en janvier 1793, envoyé par Pache, à Mayence, pour la survelllance de l'équippement, et ensuite adjoint à Ronsin, commissaire de la Vendée, et membre de la commission militaire de Tours, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

518. Frédéric-Pierre Ducroquet, âgé de 31 ans, né à Amiens, ci-devant perruquier-coëffeur, et commissaire aux accaparemens de la section de Marat, rue du Paon, nº. 2, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

519. Armand-Aubert Leclerc, âgé de 44 ans, né à Cany, département de Seine Inférieure, demeurant à Paris, depuis octobre, 1791, avant la révolution, commissaire à terrier, et archiviste de l'archevêché de Beauvais, et depuis la révolution, entré au bureau de la guerre, comme sous-chef de la deuxième division du bureau de la guerre, ayant donné sa démission après qu'il a été rayé des jacobins, demeurant rue Grange-Batelière, nº. 10, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

520. Jean-Charles Bourgeois, âgé de 26 ans, demeurant à Paris, rue des Sans-culottes, section de Mutius-Scévola, nº. 241, avant la révolution menuisier, et depuis la révolution, ingénieur, commissaire civil de sa section, et nommé commandant de la force armée de sa section, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

521. Antoine Descombes, âgé de 29 ans, né à Besançon, département du Doups, demeurant à Paris, depuis le premier avril, 1791, demeurant rue Croix de la Bretonnerie, nº. 21, avant la révolution, garçon épicier, et depuis, employé chez un maitre de pension,

comme

comme précepteur, électeur, membre du comité civil et secrétaire-greffier de la section des Droits de l'Homme, a été condamné à mort et exécuté le même jour.

522. Jean-Baptiste-Albert Mazuel, âgé de 28 ans, né à Commune-Affranchie, avant la révolution cordonnier, et depuis dessinateur pour la broderie, demeurant alors à Montpellier, et à Paris depuis le 10 août 1792, nommé depuis la révolution capitaine du bataillon des Fédérés du 10 août, ensuite aide-de-camp de Bouchotte, ministre de la guerre, chef du premier escadron de l'armée révolutionnaire, a été condamné à mort et exécuté le même jour.

523. Paul-Ulric Dubuisson, âgé de 48 ans, natif de Laval, département de la Mayenne, demeurant à Paris, rue Honnoré, section de la Montagne, avant la révolution homme de lettres, a été comdamné a mort et exécuté le même jour.

Tous convaincus d'être auteurs ou complices d'une conspiration qui a existé contre la liberté, la sûreté du peuple français, tendante à troubler l'état par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, par suite de la quelle les conjurés devoient, dans le courant de ventôse, dissoudre la représentation nationale, assasiner ses membres, et détruire le gouvernement républicain pour donner un tyran à l'état, ont été exécutés le 4 germinal (23 mars 1794, vieux style).

Séance du 5 germinal.

524. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort Jacques Rouganne de Vichy, âgé de 63 ans, né à Ecurale, département de l'Allier, ci-devant inspecteur des marchandises anglaises à Dunkerque, et avant receveur des fermes, demeurant ordinairement à Vichy, a été condamné à mort et exécuté le même jour.

525. Jean Rouganne de Barodines, âgé de 52 ans, né à Cussey même département, ex-noble, ci-devant chevalier de S. Louis, et gendarme de la garde du

tiran Capet, demeurant à Cussey, a été condamné à mort et exécuté le même jour.

526. Pierre-Rouganne Bellebat, âgé de 31 ans, né à Aigueperse, département du Puy-Dôme, demeurant au dit Aigueperse, sans profession, vivant de son revenu, convaincu d'avoir entretenu des intelligences avec le tyran de Prusse et Brunswick, a été condamné à mort et exécuté le 5 germinal.

Séance du 6 germinal.

527. Le tribunal, salle de la Liberté, a comdané à mort, Jean-Louis Gouttes, âgé de 54 ans, natif de Tulles, département de Corrèze, ci-devant prêtre, évêque du département de Saône et Loire, demeurant à Autun, convaincu d'avoir tenu des propos dans la commune de Mondaroux, tendans au rétablissement de la royauté en france, a été exécuté le 7 germinal.

528. Denis Joisel, âgé de 42 ans, natif de Mondetour, ci-devant attaché au service du ci-devant monsieur, maintenant garde des bois nationaux, demeurant à Boississe-le-Bertrand, district de Melun, convaincu de conspiration, a été condamné à mort et exécuté le 7 germinal, (27 mars 1794).

529. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, Etienne Thyrry, âgé de 25 ans, né à Sedan, département des Ardennes, maréchal-de-logis en chef au huitième régiment des chasseurs, demeurant a Paris, hôtel de Massiac, place des victoires nationales, convaincu de s'être qualifié d'être un des représentans du peuple, cherchant à allumer la guerre civile, et muni de faux pouvoirs, a été exécuté le 7 germinal.

530. Le même tribunal a condamné à la peine de mort, Charles-Auguste-le-Cour Baleroy, âgé de 64 ans, né à la commune de Baleroy, y demeurant, département du Calvados, ex-noble, ci-devant chevalier de Saint-Louis.

531. François-Auguste Balleroy son frère, âgé de 67 ans, né à Paris, y demeurant, maréchal-de-camp; convaincu d'avoir entretenu des correspondances avec

les ennemis intérieur et extérieur de la république ; ont été condamnés à mort, et exécuté le 7 germinal.

532. Claire-Magdelaine Lambertie, femme Villemain, âgée de 44 ans, ci-devant noble, son mari sans état, ci-devant secrétaire du ci-devant roi, née à Mont-Luçon, demeurant à Paris, rue de Provence, nº. 53, convaincue d'avoir eu des correspondances avec la Polignac, la Lombertie et autress célérates, et leur avoir fourni de l'argent, a été condamnée à mort, exécutée le 8 germinal.

533. Henry Moreau, âgé de 67 ans, né à Montpellier, département de l'Hérault homme de loi, notable, officier municipal de la commune de Lille, et ci-devant accusateur public militaire, près le point central de l'armée du nord, à Arras, y résident, convaincu d'avoir cherché à rétablir la royauté en france, a été condamné à mort et exécuté le 8 germinal, (28 mars 1794, vieux style.)

534. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, Catherine-Gabriel Chamboran, âgé de 59 ans, née à Confolens, départemeat de la Haute-Vienne, ci-devant religieuse carmelite, au couvent de Saint-Denis, y demeurant, convaincue d'avoir fourni des sommes immenses aux puissances coalisées contre la République, a été exécurée le 8 germinal, (29 mars 1794, vieux style).

Séance du 8 Germinal.

535. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, Jean-Baptiste Peusselet, ci-devant capucin, demeurant à Grai, âgé de 64 ans, né à Ache, département de la Haute-Saône, convaincu de grande conspiration, a été exécuté le 9 germinal, (26 mars.)

536. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort, Jacques Fernet, âgé de 56 ans, natif de Bar-sur-Aubes, ex-noble, ci-devant chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de dragons, cultivateur, demeurant à Troncault près Nogent sur Seine ; convaincu

d'avoir tenté au rétablissement de la royauté en france a été exécuté le 9 germinal, (29 mars 1794, vieux style).

Séance du 9 Germinal.

537. Louis-François Poiré, âgé de 36 ans, né à d'Autrebois, huissier à la convention nationale, ci-devant domestique de Talleyrand, et de la Polignac, demeurant à Paris, convaincu d'avoir eu correspondance avec les Anglais, a été condamné à mort et exécuté le 9 germinal.

538. Jean-Nicolas Adam, âgé de 36 ans, né à Paris, ex-religieux de l'ordre des Bénédictins, demeurant rue et maison Martin-des-champs, a été condamné à mort et exécuté le même jour.

539. Jean-Baptiste Courtin, âgé de 79 ans, né à Rouanne, département de Saône et Loire, ex-religieux de l'ordre des bénédictins, demeurant à Paris, rue Martin-des-Champs, a été condamné à mort et exécuté le même jour.

540. Joseph-Antoine Meffre, âgé de 57 ans, né à Aubignand, district de Carpentras, département de la Drôme, ex-religieux bénédictin, ci-devant maître des novices, convaincu des manœuvres fanatiques, pratiquées a Paris, en 1792, 1793, rue Martin, et au rétablissement de la royauté, a été condamné à mort et exécuté le même jour.

541. Jean-Baptiste Collignon, âgé de 71 ans, né à Metz, y demeurant, imprimeur, convaincu d'avoir pratiqué des manœuvres et intelligences, avec les ennemis extérieurs, en leur faisant passer des fonds et des habillemens, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

542. Jean-Valery-Marie Harelle, jeune, âgé de 30 ans, natif de l'Aigle, y demeurant, convaincu d'avoir favorisé les projets hostyles des ennemis, a été exécuté le même jour.

Séance du 11 *Germinal.*

543. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort, Louis-François-Lavergne-Champ Laurier, âgé de 30 ans, né à Angoulême, y demeurant, ci-devant capitaine au cinquantième régiment, ensuite lieutenant-colonel, commandant de Longwy; convaincu d'avoir livré aux ennemis les places frontières, et notament Longwy, a été exécuté le 11 germinal.

544. Jean-François Hollet, né à Lucienne, département de Seine et Oise, âgé de 34 ans, bijoutier, demeurant à Paris, marché St-Martin, a été condamné à mort, convaincu d'avoir tenu, le 25 frimaire, des propos tendans à dissoudre la représentation nationale, et au rétablissement de la royauté, a été exécuté le même jour.

545. Philippe-Barthelemi-Simon Gaillard, âgé de 26 ans, né à Ruelle, département de Seine-et-Oise, garçon papetier à Paris, y demeurant; convaincu d'avoir voulu empêcher le recrutement des jeunes citoyens du département de l'Eure, a été condamné à mort et exécuté le même jour.

546. Victoire Négrien, femme de Lavergne, ex-commandant de Longwy, âgée de 26 ans, née à Angoulême, demeurant à Paris, rue Traversière, faubourg St-Germain, convaincue d'avoir tenu des propos tendans au rétablissement de le royauté, ce jourdhui dans l'nne des salles du tribunal, a été condamnée à mort, et exécutée le même jour.

Nota. La femme Charry, maîtresse d'Osselin député à la Convention nationale, a été exécutée hier. On se rappelle qu'il y avoit eu un surci à son exécution, sur sa déclaration de grossesse.

Séance du 11.

536. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, Joseph-Clerc Barbotan, âgé de 75 ans, ex-comte, ex-constituant, né et demeurant à Bonnez, district de

Nogaro, département du Gers, a été exécuté le 12 germinal.

548. Joseph Nègre, âgé de 61 ans, né à Lavargu, département du Lot, ci-devant fermier de Barbotan, convaincu d'avoir fourni des sommes considérables aux émigrés, et favoriser le secours de leurs armes contre la patrie, a été condamné à mort et exécuté le même jour.

Séance du 12.

549. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort Louis-Simon-Collivet, âgé de 25 ans, natif de Lagny, département de l'Orne, demeurant à Paris, chez le citoyen Delarme, épicier, rue de la Verrerie; convaincu de conspiration, et complice du tyran et de leurs suppôts, et exécuté le 13 germinal.

550. Charles-Victoire Sallabery, âgé de 62 ans, né à Paris, ex-noble et président de la chambre des comptes de Paris, ci-devant juge paix, et ancien officier municipal de la commune de Blois, y demeurant, convaincu de correspondances avec les brigands de la Vendée, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

551. Euloge Schencider, âgé de 37 ans, né à Vipe-fils, demeurant à Strasbourg, département du Bas-Rhin, ci-devant accusateur public près le tribunal criminel dudit département; convaincu d'avoir favorisé les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur, a été condamné à mort et exécuté le même jour.

Séance du 13.

552. Le tribunal, salle de l'Égalité, a condamné à mort Jean Masquet, âgé de 27 ans, né à Ciray, département de la Charente, marchand de bœufs, demeurant à Paris, lors de son arrestation, convaincu de conspiration, et d'avoir cherché la guerre civile en achetant et en vendant les bestiaux à un prix exhorbitant, a été exéuté le même jour.

Seconde affaire des députés conspirateurs, Danton et ses complices.

Séance du 16 Germinal.

553. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort Pierre-François Fabre d'Églantine, âgé de 39 ans, né à Carcassonne, avant et après la révolution, homme de lettres, et depuis, député à la convention.

554. Joseph Delaunay, (d'Angers), âgé de 39 ans, né à Angers, homme de loi avant la révolution, et depuis, député à la convention nationale, demeurant boulevart Montmartre.

555. François Chabot, ex-capucin, âgé de 35 ans, député à la convention nationale, né à St.-Deniez-Dol, département de l'Aveyron, demeurant rue d'Anjou, faubourg St.-Honoré.

556. Benoît Camille Desmoulins, âgé de 33 ans, né à Guise, district de Vervins, département de l'Aisne, homme de lettres avant la révolution, et depuis, député à la convention nationale, demeurant rue et place du Théâtre français.

557. Jean-François Lacroix, âgé de 40 ans, natif de Pont-de-Mer, département de l'Eure, soldat, et puis homme de loi, électeur, juge du tribunal dudit département, et député à l'assemblée législative et à la convention nationale, demeurant rue St.-Lazare, chaussée d'Antin.

558. Pierre Philippeaux, âgé de 34 ans, né à Ferrière, département de l'Oise, homme de loi, et député à la convention nationale, demeurant rue de l'Echelle, nº 3, à Paris.

559. Claude Bazire, âgé de 29 ans, né à Dijon, département de la Côte-d'Or, commis aux archives de la Bourgogne, avant la révolution, puis commandant la garde nationale de sa commune, administrateur du

département de la Côte-d'Or, et député à la convention nationale.

560. Marie-Joan Hérault de Séchelles, âgé de 34 ans, né à Paris, avocat-général du ci-devant parlement avant la révolution, puis membre du tribunal de cassation, et député à la législature et à la convention nationale, demeurant rue Basse du Rempart, no. 4.

561. Georges-Jacques Danton, âgé de 34 ans, né à Arcis-sur-Aube, département de l'Aube, avocat avant la révolution, puis ayant occuppé différentes places, notamment celle de député à la convention nationale, demeurant rue de Marat.

562. René d'Espagnac, âgé de 41 ans, né à Brienne, département de la Corrèze, abbé avant la révolution, puis sans état, demeurant rue de l'Université, près la barrière.

563. André-Marie Gusmann, âgé de 41 ans, né à Grenades en Espagne, résidant en France, depuis 1791, vivant de ses revenus, demeurant à Paris.

564. Emmanuel Frez, beau-frère de Chabot, âgé de 27 ans, né à Moravie, pays impérial, résidant en France depuis 2 ans, banquier, demeurant à Paris, rue d'Anjou, faubourg St-Honoré.

565. Junius-Eschine Portook, âgé de 36 ans, aussi beau-frère de Chabot, né a Moravie, pays impérial, demeurant rue d'Anjou, faubourg St.-Honoré.

566. Jean-Frédéric Chiétrick, âgé de 51 ans, né à Luterbouk, avocat du tyran de la cour de Danemark, demeurant en France depuis 2 ans, vivant de ses revenus, demeurant rue et place de la Réunion, ci-devant Carrouzel.

Tous convaincus d'être auteurs et complices d'une grande conspiration tendante à détruire la convention nationale, et rétablir la royauté en France, massacrer les patriotes, les comités de salut public et de sureté générale et les jacobins, ont été condamnés à mort, et exécutés le 16 germinal.

567. Le nommé Westermann, ex-général, âgé de 40 ans, commandant l'armée de la république, convaincu d'avoir trempé dans la dite conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

568. Antoine Brochet, dit Saint-Prest, âgé de 25 ans, ex-noble et ex-garde de Capet, né à Paris, demeurant à Gray, département de la Sarthe, convaincu d'être auteur et complice des conspirations formées par le tyran et ses suppôts contre la liberté et la sûreté du peuple français, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

Séance du 17 Germinal.

569. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, Philippe Baron, dit Channois, ex-noble, âgé de 66 ans, né à Châtillon-sur-Indre, département de l'Indre, cultivateur, demeurant à la commune de Genille, ditrict de Loche, convaincu de conspiration, a été exécuté le même jour.

570. Pierre Regnier, âgé de 58 ans, tailleur d'habit, né et demeurant à Pontoise, département de Seine et Oise, convaincu d'avoir cherché à rétablir la royauté en France, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

571. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort, Louis Hannapier Desorme, âgé de 45 ans, né à Orléans, résidant dans la commune de St. Hilaire, ci-devant maître particulier des eaux et forêts de Beaugency, convaincu d'avoir tenu, dans la commune de St. Hilaire, des propos tendant au rétablissement de la royauté, a été exécuté le 17 Germinal.

Séance du 18 Germinal.

572. Charles-Eléonore Lavillette, âgé de 45 ans, né à Clamecy, ci-devant président de l'élection de Montargis, juge du district du Bois-commun, et administrateur du directoire du district de Montargis, y demeurant, convaincu d'avoir participé à des complots

et manœuvres pratiqués par le tyran et ses suppôts, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

573. Elisabeth-Thérèse Lacorée, âgée de 69 ans, belle-mère de Daphéon, demeurant avec lui, convaincue d'avoir pratiquée des manœuvres et intelligences avec les ennemis intérieurs et extérieurs de la république, a été condamnée à mort, et exécutée le même jour.

Séance du 19 Germinal.

574. Louis-Joseph Grindon, âgé de 27 ans, né à Limeray, district d'Amboise, département d'Indre et Loire, ex-curé constitutionnel de Negron, audit district et département, demeurant audit Negron, convaincu d'avoir voulu rétablir la royauté et d'avilir la représentation nationale, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

575. Angélique Boiry, femme de Pierre-Antoine Bonfaut, âgée de 50 ans, native de Douai, département du Nord, femme-de-chambre de la femme d'Ervilly, ex-noble, et demeurant à Daiguecourt, département de la Somme, convaincue d'avoir entretenu des correspondances avec les ennemis de la république, a été condamné à mort, et exécutée le même jour.

576. Guillaume Gimptel, âgé de 26 ans, né à Bresle, cuisinier, demeurant à Paris, convaincu d'avoir décrédité les assignats de la république à dessein de vendre le numéraire aux ennemis, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

577. Jeanne-Agronde Marsilly, veuve de Pierre-Armand-Henique de Chenilly, ci-devant avocat au parlement et commissaire du tyran, âgée de 47 ans, née à Dijon, demeurant à Paris, rue de la Harpe, convaincue d'une conspiration qui a existé contre la souveraineté du peuple, a été condamnée à mort, et exécutée le même jour.

578. Jean-Pierre Dauguechin-Dorval, ex-noble, âgé de 40 ans, demeurant à Montreuil près Paris, officier municipal de la commune de Montreuil, convaincu de

conspiration, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

579. Pierre-Saturnin Lardin, âgé de 31 ans, né à Nogent-sur-Marne, vigneron, demeurant à Montreuil, complice de Dauguechin, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

580. Louise-Adelaïde Dauguechin, âgée de 27 ans, née à Montreuil, femme dudit Lardin, convaincue d'avoir tenus des propos tendans à provoquer la dissolution de la représentation nationale, a été condamnée à mort, et exécutée le même jour.

Séance du 23 Germinal.

581. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, Claude Souchon, dit Chanzon, âgé de 67 ans, né et demeurant à Montelinard, département de la Drôme, ex-général de brigade de l'armée des Pyrénées Orientales, convaincu des grandes conspirations contre la sûreté du peuple français, a été exécuté le même jour.

AFFAIRE DE CHAUMETTE ET SES COMPLICES.

Séance du 24 Germinal.

582. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort Pierre-Gasparin Chaumette, âgé de 31 ans, né à Nevers, département de la Nièvre, demeurant à Paris, rue de l'Oobservatoire, marin, homme de lettres, ci-devant agent national de la commune de Paris.

583. Jean-Baptiste Gobel, âgé de 67 ans, né à Thany, département du Haut-Rhin, évêque de Lyda, suffragant de l'évêque de Bâle, et ci-devant évêque de Paris, y demeurant, quai de l'Egalité.

983. Arthur Dillon, âgé de 43 ans, né en Angleterre, demeurant à Paris, section de l'unité, rue jacob, général de division de l'armée des Ardennes.

584. Anne-Philippe-Lucile-Duplessis, veuve camille

des Moulins, âgée de 23 ans, née à Paris, y demeurante, rue du Théâtre Français.

585. Philibert Simont, âgé de 39 ans, né à Rumilly, département du Mont-blanc, cultivateur, prêtre, et député à la convention nationale, demeurant rue Traversière honoré.

586. Nourry-Gramont Roselly, âgé de 42 ans, né à la Rochelle, demeurant à Paris, rue et passage des Petits Pères, no. 3, comédien, adjudant général de l'armée révolutionnaire.

587. Alexandre Grammont fils, âgé de 19 ans, né à Limoges, département de la Haute-Vienne, demeurant chez son père, adjoint à l'état major et sous-lieutenant de l'armée révolutionnaire.

588. Marie-Maguerite-Françoise Goupil, veuve Hébert, femme du père Duchêne, âgée de 38 ans, née à Paris, y demeurante, rue neuve de l'Egalité, cour des forges, ci-devant religieuse du couvent de la conception.

589. Jean-Jacques Lacombe, âgé de 33 ans, né à Lasa, département du Lot, y demeurant, et au moment de son arrestation rue Thionville, maison des Français.

590. Jean-François Lambert, âgé de 25 ans, né à Boyne, département du Loiret, demeurant à Paris, rue de la convention nationale, no. 2, commissionnaire et porte clef de la maison du Luxembourg.

591. Antoine Duret, âgé de 40 ans, né à Rouane-en-Forez, demeurant à Montbrison, soldat avant et après la révolution.

592. Jean-Marie Lapallue, âgé de 26 ans, né à Battoure, département de Rhône-et-Loire, demeurant à Marridor, juge de la commission révolutionnaire, avant la révolution sans état, détenu à Paris.

593. Jean-Maurice-Francois Lebrasse, âgé de 51 ans, né à Rennes, département de Lisle et Vilaine, sergent major dans l'Artillerie de la marine, avant la révolution, depuis lieutenant de gendarmerie, demeurant rue Jacques.

594. Marie-Marc-Antoine Barras, âgé de 30 ans, né à Toulouse, département de Haute-Garrone, demeurant audit Toulouse, avocat avant la révolution, depuis officier municipal de Toulouse.

595. Sébastien Lacroix, âgé de 26 ans, né à Châtillon sur-Marne, demeurant rue du Colombier, homme de loi avant la révolution, et depuis envoyé deux fois commissaire dans les départemens, par le conseil exécutif.

596. Michel Beysser, âgé ds 40 ans, né à Libouvilliers, département du Haut-Rhin, demeurant à Lorient, avant la révolution, chirurgien major des armées françaises dans l'Inde, capitaine du régiment hollandois, depuis colonel de gendarmerie et général de brigade à l'armée de l'Ouest.

597. Guelle-Nicolas Lasalle, âgé de 34 ans, né à Boulogne sur-mer, département du Pas-de-Calais, y demeurant, détenu à Paris maison Lazare, navigateur, second capitaine sur un vaisseau marchand, commandant des canonniers en station à Boulogne.

598. Jean-Baptiste-Ernet Duchesne, âgé de 44 ans, né à Amiens, demeurant au Auxeuil Denis, district de Versailles, sous-lieutenant de dragons du sixième régiment, avant la révolution et depuis ingénieur à Lisle Domingue, et depuis 1791 commandant la garde nationale au Menil Denis, prévenus de complicité, avec les infâme Hébert, Ronssin, Vincent, Mazuel et Momoro et autres déjà frappés du glaive de la loi, conspiré contre la Liberté et la sûreté du peuple français, en voulant troubler l'état par une guerre civile, dissoudre la représentation nationale et donner un nouveau tyran à l'état, ont étés condamnés à mort et excuté le 24 germinal.

Fin de l'affaire de Chaumette et de ses complices.

Séance du 25 Germinal.

599. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, François-Charles Gattey, né à Autun, demeu-

rant à Paris, maison Egalité, libraire, convaicu d'être complice, tendant à troubler l'état, en imprimant, vendant et expédiant pour les colonies, des écrits contre-révolutionnaire, a été exécuté *idem.*

600. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort, Henri-Moriset Neperuze, département de Lyonne, juge au tribunal de Montargis, convaincu de conspiration, a été exécuté le 25 germinal.

601. Pierre Bossut, né à Château-Renard, district de Montargis, département du Loiret, procureur de la commune dudit Renat, convaincu d'avoir dilapidé les fonds de l'état, dans les fournitures des habillemens des armées, a été condamné à mort et exécuté le 25 germinal.

602. Jacques-Augustin Labarbery de Russeveille, ex-noble, ci-devant capitaine dans les gardes-française, convaincu d'avoir conspiré contre la Liberté et la souveraineté du peuple, a été condamné à mort, exécuté le 25 germinal.

Affaire d'Angers.

Séance du 26 Germinal.

603. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, Enin Courandin, âgé de 31 ans, né à Angers, y demeurant, ci-devant Conseiller du tyran Capet, au présidial d'Angers.

604. Louis-Etienne Brevet, dit Beau-jour, âgé de 30 ans, né à Angers, ci-devant avocat du tyran Capet.

605. Jean-Baptiste Lavorelliére, né à Montaigu, département de la Vendée, ci-devant conseiller au présidial d'Angers.

606. Bieusée-Louis Dieusie, âgé de 45 ans, né à Meseure district d'Encenis, département de la Loire, inférieure, ex-noble et député à l'assemblée constituante.

607. Joseph-Alexandre-Tessier Duclozos, âgé de 40 ans, né à Bézières, district de Saumur, ci-devant membre du conseil-général du département de Maine-

et-Loire, demeurant à Vannes, convaincu d'avoir conspiré contre la Liberté et la sureté du peuple français, ont été condamnés à mort et exécutés le 26 germinal.

608. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort, Mauriée-Claudine Gattey, âgée de 39 ans, née a Autun, département de la Cote d'Or, demeurant chez la veuve Legrand, rue boucher, n°. 14, ci-devant réligieuse de Saint-Lazare, convaincu d'avoir le 25 de ce mois, dans l'audience du tribunal, et ensuite dans l'enceinte du palais, poussé des cris : vive le roi, et tenu des propos tendant au rétablissement de la royauté, a été exécuté le 26 germinal.

609. Charles-mathias d'Alançon, ex-noble, ci-devant comte et seigneur de Renville-sur-Ornin, département de la Meuse.

610. Marie-Jeanne Lescale, ex-noble, âgée de 52 ans, née à Villat.

611. Et Victoire-Descale Roger, ex-noble, âgée de 40 ans, née à Villat, demeurant à Ornin, ont été condamnés à mort; convaincus d'avoir, à Bar-sur-Ornin, notamment où les Prussiens occupoient le camps de la lune, pratiquées des manœuvres, et intelligences avec les ennemis de la République, et des émigrés, ont étés exécutés le même jour, il à été surcis à l'exécution de la femme Roger, sur sa déclaration de grossesse.

Séance du 27 germinal.

912. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné a mort, Jean Huet, âgé de 32 ans, né à Orléans, perruquier, demeurant à Paris, rue Nicaise.

913. Pierre Laville, âgé de 30 ans, né à Monpont, pépartament de la Dordogne, cordonnier, membre du comité révolutionnaire de la section des Thuileries, demeurant rue de Rohan.

614. Et Pierre Lapeyre, âgé de 31 ans né à Lachaud, département de la Dordogne, chirurgien et membre

du comité révolutionnaire de la dite section, demeurant rue de Rohan, convaincus d'être auteurs et complices d'une conspiration qui a existé, contre la Liberté du peuple français, et troubler l'état par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, ont été exécutés le 27 germinal.

615. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort, Louis-Jean-Pelletier Chambarre, âgé de 37 ans, natif de Tonnerre, département de Lyonne, employé dans les les subsistances militaire en qualité de sous directeur, demeurant à Arras, convaincu de conspiration, a été exécuté le 27 germinal.

616. François-Clément Cassegrain, âgé de 76 ans, natif de Paris, demeurant à Petivier, prêtre, convaincu d'avoir voulu rétablir la royauté en france, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

617. Nicolas Sulurat, âgé de 33 ans, né à Sens, département de Lyonne, charpentier, demeurant au dit Sens, convaincu d'avoir porté les armes contre la nation française, et chercher à rétablir la royauté, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

Séance du 29.

618. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, Brice Prévôt, âgé de 28 ans, demeurant à Argenteuil, né à Saint-Front, département de l'Orne, Chapelier, convaincu d'avoir cherché à dissoudre la représentation nationale, et au rétablissement de la royauté en france a été exécuté le 29 germinal

619. Et François Magny, âgé de 24 ans, tailleur d'habits, né à Limoge, y demeurant, soldat au sixième régiment d'hussard cavalerie, convaincu d'avoir cherché la guerre civile en armant les citoyens les uns contre les autres, et au rétablissement de la royauté, a été condamné a mort, et exécuté le 29 germinal.

620. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, Hyacinthe simille, âgé de 28 ans, natif de la commune des Evancherais, département du Mnot-

Blanc,

Blanc, frotteur, demeurant à Paris, rue des Arcs, nº 7.

623. Hyarinthe Mezmen, âgé de 30 ans, natif de la commune des Evancherais, département du Mont-Blanc, frotteur.

624. Charles Accult, dit Thibault, âgé de 23 ans, natif de Fontenay, département de l'Yonne, marchand de vin chez son frère, rue de la Vannerie.

625. Pierre-Louis Henry, âgé de 33 ans, né à Mercy, département de la Marne, brocanteur, demeurant rue de la Vannerie, nº. 49.

626. Et Jean-Louis Potanne, âgé de 31 ans, né à Bure, district de Versailles, département de Seine-et-Oise, patissier, traiteur, demeurant rue Champ-Fleury, nº. 113, convaincn d'avoir le 24 pluviôse dernier, chez un traiteur, rue Elcy, section de la Cité, acheté des pièces d'or, valant vingt-quatre livres, tant républicaines qu'à l'effigie du tyran capet, à raison de 38 livres et dans l'intention de faire passer lesdites pièces d'or aux ennemis de la république, pour faciliter les succès de leurs armes, ils ont été exécutés le même jour.

Même Séance.

627. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort, Joseph Raudot, âgé de 44 ans, né à Besançon, département du Doubs, ci-devant Bénédictin, et déservant a Tremblecourt, y demeurant, département de la Meurthe, convaincu d'avoir pratiqué des manœuvres tendantes a exciter, par le fanatisme, la guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, a été exécuté le même jour.

628. Jean-Pierre Challot, âgé de 28 ans, né à Château-Roné, département de la Meurthe, ci-devant desservant de la cour de Marsel, même département, y demeurant, cenvaincu d'avoir pratiqué des manœuvres, tendantes à exciter la guerre civile, et armé les citoyens les uns contre les autres, a été condamé a mort, et exécuté le même jour.

629. Et Jean Decourt, ci-devant curé de Neuvy, âgé de 70 ans, convaincu d'avoir entretenu des correspondances avec les ennemis de la République, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

AFFAIRE DE LA BORDE ET DE SES COMPLICES.

Séance du 29 Germinal.

630. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort, Jean-Didier-René Menard, fils, ci-devant commissaire du tyran.

631. Pierre-Harriague de Guiberville âgé de 72 ans, né à Paris, y demeurant, cul-de-sac Taitbout, ci-devant président au ci-devant parlement de Paris.

632. Marie-Claude-Emilié Hariague, veuve Bonnaire, vivant, maître des requêtes, ex-noble, demeurant à Paris, rue neuve des Capucines.

633. Marie-Charlotte Bonnaire, femme, divorcée de Louis-François Lepelletier, ci-devant officier dans le régiment de Capet, demeurant à Paris, chez sa mère.

634. Marie-Laurencie Charras, âgée de 43 ans, née à Angoulême, demeurante à Asnière près Paris.

635. Didier-René-François Menard de Choury, âgé de 64 ans, né à Versailles, demeurant rue de Clichy, avant la révolution ministre-plénipotentiaire en Franconie, commissaire au bureau de la dépense du tyran.

636. Marie-Cabriel Gonnel, veuve Vierville, âgée de 49 ans, née à Paris, y demeurante, rue de Clichy.

637. Adélaïde-Marguerite Dumerle, femme divorcée du nommé Dachilleau, âgée de 41 ans, née à Paris, y demeurante, rue du faubourg Montmartre, n°. 61.

638. Louis-Georges Gougenot, âgé de 56 ans, né à Paris, demeurant, rue Lepelletier, ci-devant maître d'hôtel de Capet.

639. Angélique-Michelle Destalle-Bellecourt, âgée de 33 ans, née à Paris, y demeurante, rue Basse du Rempart.

640. Jeanne-Marie Nogué, veuve Robin, âgée de 36 ans, née à Bayonne, femme-de-chambre de la femme Destalle-Bellecourt.

641. Sébastien Rollat, âgé de 52 ans, né à Beaujac, département de l'Allier, ex-noble, demeurant à Paris, rue des Filles-Thomas.

642. René Rollat, âgé de 32 ans, né à Beaujac, demeurant avec son père.

643. Jean-Joseph Laborde, âgé de 70 ans, né à Jaca en Espagne, ci-devant banquier de la cour de Capet.

644. Antoine-Grégoire Genest âgé de 27 ans, né à Paris, y demeurant rue des Moineauy, banquier.

645. Jean Robin, âgé de 33 ans, né à Valence, officier de maison chez Deguiberville.

646. François-Michel Paymal, âgé de 29 ans, né à Versailles, domestique.

Tous convaincus d'être complices des conspirations qui ont existé contre la liberté, la sûreté du peuple français, tendant à rétablir la royauté, et d'avoir fourni des secours en argent aux ennemis intérieurs et extérieurs, pour exciter la guerre civile, affamer le peuple, détruire la fortune publique, assassiner les patriotes, et dissoudre la représentaion nationale, ont été condamnés à mort, et exécutés le 29 germinal.

AFFAIRE DES PRÉSIDENS ET CONSEILLERS DES CI-DEVANT PARLEMENS DE TOULOUSE ET DE PARIS.

Séance du premier floréal.

647. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort Louis Lepelletier de Rozambo, âgé de 46 ans, ci-devant président au ci-devant parlement de Paris, né à Paris, demeurant à l'époque de son arrestation à Malherbes, département du Loiret.

648. Urbain-Elisabeth Segla, âgé de 57 ans, ex-noble,

ci-devant conseiller au ci-devant parlement de Toulouse, né et demeurant à Toulouse.

649. Bhilippe-Joseph-Marie Cussac, âgé de 67 ans, ci-devant conseiller de grand'-chambre audit parlement de Toulouse, né et habitant de Toulouse.

650. Jean-François Montégut, âgé de 64 ans, ex-noble, ci-devant conseiller de grand'-chambre au ci-devant parlement de Toulouse, né et habitant de Toulouse.

651. Jean-Jacques Balzac de Firmy, âgé de 60 ans, ex-noble, ci-devant conseiller audit parlement de Toulouse, né à Senergues, département de l'Aveyron, demeurant à Toulouse.

952. Anne-Joseph Lafont, âgé de 60 ans, ex-noble, ci-devant conseiller de grand'-chambre audit parlement de Toulouse, né et habitant de Toulouse.

653. Joseph-Pillices-Honoré Rigault, âgé de 43 ans, ex-noble, ci-devant conseiller audit parlement de Toulouse, né à Castres, département du Tarn, habitant à Toulouse.

654. Michel-Etienne Lenoir, âgé de 68 ans, ex-noble, ci-devant conseiller des enquêtes au ci-devant parlement de Paris, né et demeurant à Paris, rue Appoline.

655. François-Mathieu Duport, âgé de 76 ans, ex-noble, ci-devant conseiller de grand'-chambre au ci-devant parlement de Paris, né et demeurant à Paris, rue St.-Louis au Marais.

656. Louis-Jean-Népouméene-François-Marie Camus Laguibourgotte, âgé de 46 ans, ex-noble, ci-devant conseiller de grand'-chambre au ci devant parlement de Paris, né a Rennes, et habitant de Paris.

657. Henri-Louis Fredy, âgé de 74 ans, ex-noble, ci-devant conseiller de grand'-chambre au ci-devant parlement de Paris, né et demeurant à Paris, rue Antoine.

658. Charles Jean-Pierre Dupuy de Marcé âgé de 69 ans, ex-noble, ci-devant conseiller de grand-chambre

audit parlement de Paris, né à Paris, y demeurant, rue Michel-Lepelletier.

659. Léonard-Louis Fagnières-Mardeuil, âgé de 59 ans, ex-noble, ci-devant conseiller a la deuxième chambre des enquêtes au ci-devant parlement de Paris, né a Châlons-sur-Marne, demeurant a Paris, rue de la Fraternité.

660. Etienne Pasquier, âgé de 58 ans, ex-noble, ci-devant conseiller de grand'chambre au ci-devant parlement de Paris, né a Paris, y demeurant, rue de la Magdelaine.

661. P. G. Daniel Bourre de Couberon, âgé de 77 ans, ex-noble, ci-devant président de la première chambre des enquêtes au ci-devant parlemeut de Paris, né a Toulouse.

662. Barthelemy-Gabriel Roland, âgé de 64 ans, ex-noble, ci-devant président des requêtes du palais du ci-devant parlement de Paris, demeurant a Chambaudaisl

663. Jean-Baptiste-Louis Oursain Debure, âgé de 48 ans, ci-devant conseiller des requêtes du palais au ci-devant parlement de Paris, né a Paris, y demeurant, rue Houcherat.

664. Jean-François-Marie Rouhette âgé de 28 ans, ci-devant conseiller des requêtes du palais au ci-devant parlement de Paris, né à Paris, y demeurant, rue Paul.

665. Antoine-Louis-Hyacinthe Hocquart, âgé de 55 ans, ex-noble, ci-devant premier présient de la ci-devant cour des aides de Paris, né à Paris, y demeurant rue Payenne.

666. Nicolas-Agnier-François Nort, âgé de 68 ans, ex-noble, ci-devant comte, ci-devant colonel d'infanterie, né à Rennes, demeurant au Invalides.

667. Armand-Guillaume-François Degourgues, âgé de 67 ans, ex-noble, ci-devant président au ci-devant

parlement de Paris, né à Paris, demeuraut à Poissy.

668. Jean-Baptiste-Gaspard Bochard de Saron, âgé de 64 ans, ex-noble, ci-devant président au ci-devant parlement de Paris, né et demeurant à Paris, rue de l'Université.

669. Edouard-François-Matthieu Mollé de Champlatreux, âgé de 54 ans, ex-noble, ci-devant président à mortier au ci-devant parlement de Paris, né et demeurant à Paris, rue Dominique, faubourg Germain.

670. Henri-Guy Sallier, ex-noble, âgé de 38 ans, ci-devant président à la grand'chambre au ci-devant parlement de Paris, né à Larochembremy, domicilié, rue du Grand-Chantier.

671. Anne-Louis-François-Paul Lefebvre d'Ormesson, âgé de 42 ans, ex-noble, ci-devant président à mortier au ci-devant parlement de Paris, né et demeurant à Paris, depuis la révolution ex-député à l'assemblée constituante, et bibliothécaire, demeurant rue Guillaume, faubourg Germain.

Tous convaincus d'être auteurs ou complices d'une conspiration qui a existé depuis 1789 jusqu'à ce jour contre la liberté et la sûreté du peuple français, et d'avoir fait protester des arrêtés contraires à la liberté, l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale, et entretenir des correspondances avec les ennemis extérieurs de l'état, pour exciter la guerre civile en armant les citoyens les uns contre les autres, et contre l'autorité légitime, ont été condamnés à mort et exécuté le premier floréal.

Affaire de Dijon, département de la Côte d'Or.

Séance du premier floréal.

672. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, Nicolas-François Blin, âgé de 40 ans, né à Paris, ex-noble, demeurant à Villeberay, district de Sémur, département de la Côte-d'Or.

673. Augustin-Louis-Zacharie Espiard de Dalleray, âgé de 63 ans, ex-conseiller au ci-devant parlement de Dijon, né à Dijon, y demeurant.

674. Pierre-Guillemain, âgé de 26 ans, né à Dijon, y demeurant, clerc de notaire, et puis commis aux ponts et chaussées.

675. Pierre-Jacques-Barthelemy Guenichot, ex-noble, âgé de 27 ans, né à Dijon, demeurant à Nogent, département de la Côte-d'Or.

676. Charles Julien, âgé de 49 ans, né à Joinville, département de Haute-Marne, prêtre.

677. Et Baptiste Bélier, âgé de 50 ans, né à Châtillon, ci-devant garde-marteau de la ci-devant maîtrise des eaux et forêts de Châtillon-sur-Seine.

Tous convaincus d'avoir, dans la maison d'arrêt de Dijon où ils étoient détenus comme suspects, pratiqué des manœuvres et tenu des propos contre la république, tendant à provoquer la dissolution de la représentation nationale, l'avilissement des autorités constituées, et le rétablissement de la royauté, ont été exécutés le premier floréal.

Séance du 2 floréal.

678. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort, Alexandre Beaugrand, âgé de 50 ans, né à Sens, département du Loiret, prêtre et curé de la commune d'Arvence-Besaume, y demeurant, convaincu d'avoir composé des écrits contre-révolutionnaires, et exécuté le 2 floréal.

679. Marie-Marguerite-Geneviève-Victoire Lemesle, femme Boulaud, âgée de 50 ans, née à Dieppe, département de la Seine inférieure, et son mari, maréchal-de-logis du tyran Louis XV, convaincus d'avoir entretenu des correspondances avec les ennemis intérieurs et extérieurs de la république, ont été condamnés à mort et exécutés le même jour.

680. Jean-François-Joseph Descamps, âgé de 26 ans,

né à Aire, district de Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, imprimeur, domicilié à Douai, convaincu d'avoir composé, imprimé, vendu et distribué des écrits tendans à exciter la guerre civile, a été condamné à mort, et exécuté le même jour,

681. F. P. Decaux, âgé de 54 ans, prêtre, né à Rouge-Montier, demeurant a Bretto-Louttreduc, département de l'Eure, convaincu d'être auteur des manœuvres pratiquées dans la commune de Bretto, tendantes à exciter la guerre civile, a été condamné a mort, et exécuté le 2 floréal.

682. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, Pierre Lafforgue, âgé de 55 ans, né a Coignac, district du même nom, département de la Charente, agent de commerce et fermier, demeurant a Paris, rue Neuve de l'Egalité, convaincu d'être complice de la conspiration du tyran Capet et ses complices, a été exécuté le 2 floréal.

683. A. G. Bellepaume, âgé de 51 ans, né et demeurant à Paris, place des Trois-Maris, ci-devant mercier, actuellement sans état, convaincu d'avoir adressé de Paris à Sens des écrits contre-révolutionnaires au nommé Agier, conseiller-auditeur de la chambre des comptes de Paris, a été condamné à mort et exécuté le même jour.

Affaire de Despréminil et ces complices.

Séance du 2 floréal.

685. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort, Jacques Duval, dit Despréminil, ex-noble, âgé de 48 ans, né à Pontdichéry, demeurant à Marison, département de la Seine-Inférieure, ci-devant conseiller au ci-devant parlement de Paris, ex-député de l'assemblée constituante.

686. Jacques-Guillaume Thouret, âgé de 38 ans, né à Pont-l'Evêque, département du Calvados, demeurant à Paris, rue des petits Augustins, avant la révolution, homme de loi, puis ex-député à l'assemblée constituante, et pésident du tribunal de cassation.

Fin du troisième numéro et la suite au quatrième.

N° I V.

LISTE GÉNÉRALE

ET

TRÈS-EXACTE

Des noms, âges, qualités et demeures de tous les Conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 17 août 1792, et par le second Tribunal établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, pour juger tous les ennemis de la patrie.

Vous qui faites tant de victimes,
Ennemis de l'égalité,
Recevez le prix de vos crimes,
Et nous aurons la liberté.

Prix 15 sols.

A PARIS,

Chez
- Le citoyen CHANNAUD, rue Éloi, No. 58, près le Palais.
- Le citoyen MARCHAND, galerie neuve du Palais-Egalité.
- Tous les Libraires et Mds. de Nouveautés.

L'an troisième de la République Française, une, indivisible et impérissable.

LISTE
DES
GUILLOTINÉS

Place de la Révolution et Place de Grève.

Séance du 2 floréal, (17 avril 1794, vieux style.)

SUITE DE L'AFFAIRE DE DESPRÉMINIL ET SES COMPLICES.

687. JEAN-Renigouy le Chapelier, âgé de 39 ans, né à Rennes, département d'Ille-et-Villaine, demeurant à Paris, rue Montmarte, avant la révolution avocat, puis ex-député à l'assemblée constituante.

688. François Kell, ex-noble, âgé de de 63 ans, né à Guirchinzinch, procureur-syndic du tiers-état de la ci-devant province d'Alzace, ci-devant chevalier de l'empire romain, syndic de la ci-devant noblesse, ex-député à l'assemblée Constituante, et administrateur du haut-Rhin.

689. Louis-Guillaume Lamoignon Malsherbe, du département du Loiret, avant la révolution ministre de l'état, depuis défenseur officieux du tyran louis seize.

690. Antoine-Marguerite-Thérèse Lamoignon, Malsherbe, femme Lepelletier Rozambo, âgée de 38 ans, née à Paris, demeurante à Malsherbe chez son pére, département du Loiret.

691. Camille-Thérèse Lepelletier Rozambo, femme Château-Brillant, âgée de 23 ans, née à Paris, demeurante à Malsherbe chez son beau-père, ex-noble.

692. Jean-Baptiste-Auguste Château-Brillant, âgé de 34 ans, né à Malo, département de l'Ille et Vilaine, demeurant à Malsherbe, avant la révolution capitaine au ci-devant régiment royal cavalerie, depuis sans état.

693. Rosalie Chodriwick, femme d'Alexandre-Louis Lubeaumesky, âgée de 24 ans, née à Lucrek en Pologne, demeurante à Chaillot, ci-devant princesse polonaise, ex-noble.

694. Diane-Adelaïde Rochochoir, veuve du ci-devant du Châtelet, âgée de 61 ans, née à Paris, y demeurante, rue Grange- Batelière.

695. Béatrice Choiseuil, femme Grammont, âgée de 64 ans, née à Lunéville, demeurante à Paris, rue Grange-Batelière, n°. 2, son mari ci-devant duc.

696. Marie-Victoire Boucher Rochochoir, veuve Pontville, âgée de 49 ans, née à Paris, y demeurante, rue du Mont-Blanc, son mari brigadier de la garde du dernier tyran, ex-vicomte et parlementier, commis receveur des rentes.

Tous convaincus d'être auteur où complices des complots qui ont existés depuis 1789, contre la liberté et la sûreté du peuple français, et d'avoir fourni des sommes considérables aux ennemis intérieurs et extérieurs, dissoudre la représentation nationale et au rétablissement de la royauté, ont été exécutés le 3 floréal.

697. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort Jean-Pierre Mousset, âgé de 42 ans, né et demeurant à St. Maruau, d'Orléans, département du Loiret, charpentier, procureur de la commune de d'Annery, même département, convaincu d'être auteur ou complice de la conspiration qui a existé contre la liberté et la sûreté du peuple français, a été exécuté le même jour.

Séance du 4 floréal.

998. Le tribunal, salle de la Liberté a condamné à mort Louis-Benjamin Calmer, âgé de 44 ans, né a la

Haye, enHollande, ci-devant marchand et actuellement courtier de change, demeurant rue Choiseuil, à Paris, no. 13.

699. François Gallay, âgé de 50 ans, né a Morligny en Suisse, frotteur, demeurant à Paris, rue Dominique, no. 558.

700. Marguerite-Horionte, femme Faizol, âgée de 34 ans, né à Caugose, département de l'Orme, ouvrière, demeurante rue Grenelle, au gros Caillou.

701. Marie-Louise Coutelet, veuve Neuve-Eglise, âgée de 36 ans, née à Rheims, marchande de vin, demeurante rue Jacques.

702. Louis Roux, âgé de 48 ans, né à Bonrgoin, département de Lisère, tabletier, demeurant rue des Arcis, no. 205.

703. J. Chemin, âgé de 50 ans, né à Lagny, département de l'Orne, marchand, demeurant rue de Malthe ; tous six convaincus d'avoir participé à une affreuse conspiration qui a existé contre la souveraineté du peuple, et allumer le feu de le guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, ont été exécutés le 4 floréal.

704. Letribunal, salle de l'égalité, a condamné à mort Antoine Barthélemy, âgé de 40 ans, homme de loi, commissaire du pouvoir exécutif prés le tribunal du district du Gannat, département de l'Allier, né à Riom, département du Puy-Dôme, ci-devant procureur de la commune de Gannat; convaincu de grande conspiration contre la souveraineté du peuple, a été exécuté le 4 floréal.

705. François Abraham Reclemé, âgé de 31 ans, ex-noble, né a Lyonne, district de Gannat, département de l'Allier, y demeurant ; convaincu d'avoir tenu dans la commune de Gannat des propos contre-révolutionnaires et chercher a rétablir la royauté, a été condamné à mort et exécuté le quatre floréal, (vingt-trois avril, 1794, vieux style.)

AFFAIRE DES CONSPIRATEURS DE VERDUN.

Séance du 4 floréal.

706. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort J. B. Philibert Perrin, âgé de 50 ans, né à Verdun, y demeurant, droguiste.

707. A. J. Neyon, âgé de 57 ans, né à Joisi, demeurant à Driancourt, département de la Meuse, lieutenant-colonel au deuxième bataillon de la Meuse.

708. H. B. Grimourd, âgé de 70 ans, né à Verdun, y demeurant, colonel d'un régiment provincial de l'artillerie de Metz.

709. H. F. Croyer, âgé de 54 ans, né à Laon, département de l'Aisne, demeurant à Verdun, ci-devant ouvrier d'artillerie.

710. J. Gossuin, âgé de 69 ans, né à Fresne, département du Var, ci-devant chanoine de la Magdeleine de Verdun, y demeurant.

711. J. M. Colloz, âgé de 72 ans, né au dûché de Bouillon, demeurant à Verdun, ci-devant bénédictin, prieur de St. Hery, archiviste et bibliothécaire de Verdun.

712. Guillin Lefevre, âgé de 62 ans, né à Castinay, près Péronne, département de la Somme, demeurant à Verdun, ci-devant Bénédictin.

713. Claude-Elisabeth la Cordier, âgé de 59 ans, né à Jarigny, demeurant à Verdun, ci-devant doyen de chapitre de la cathédrale de Verdun.

714. Christophe Herbillon, âgé de 76 ans, né à Boureuil, près Varennes, département de la Meurthe, demeurant à Bar-sur-Ornin et curé de St-Médard, de Verdun.

715. Nicolas Camelle, âgé de 47 ans, né à Morge-

Moulina, district d'Etain, demeurant à Verdun, avoué.

716. J. B. Barthe, âgé de 60 ans né à Thierville, département de la Meuse, receveur de la commune et juge de paix de la ville de Verdun, y demeurant.

717. J. N. d'Ambermesnil, âgé de 75 ans, né à Ambermesnil, près Dieppe, département de la Seine-Inférieure, ci-devant major de la citadelle de Verdun.

718. J. B. Pellegrin, âgé de 52 ans, né à Houdrecourt, département de la Meuse, demeurant à Verdun, capitaine de la gendarmerie.

719. M. Joulin, âgé de 31 ans, né à Cornet, demeurant à Verdun, gendarme.

720. Nicolas Milly, âgé de 31 ans, né à Verdun, y demeurant, gendarme.

721. Bidelon Leclerc, âgé de 52 ans, né à Thionville, demeurant à Verdun, gendarme.

722. Girard Després, âgé 50 ans, né à Giret de S. Hilaire, demeurant à Verdun, gendarme à la brigade de Verdun.

723. Pierre Thuilleur, âgé de 61 ans, né et demeurant à Verdun, gendarme.

724. Jacques Petit, âgé de 60 ans, né et demeurant à Verdun, vigneron.

725. F. Fortain, âgé de 43 ans, né à Dauzeville, demeurant à Vardun, marchand.

726. F. Chotin, fils, âgé de 31 ans, né et demeurant à Verdun, perruquier.

727. A. G. Fevre, femme Tabouillot, âgée de 46 ans, née à Verdun, y demeurante, vivant de ses revenus.

728. Thérèse Pierson, femme Bestel, âgée de 41 ans, née à Henicourt, demeurante à Verdun, cordonnière.

729. Marie-Fsançoise Henri, femme Lalence, âgée de 69 ans, née à Verdun, y demeurante.

730. Françoise Herbillon, femme Masson, âgée de 54 ans, née à Dorme, près Bar-le-Duc, demeurant à Verdun ; son mari du temps qu'il vivoit, étoit procureur du tyran, en la ci-devant maîtrise des eaux et forêts.

731. Susanne Henri, âgée de 26 ans, née et demeurante à Verdun, fille de Henri président dudit bailliage de Verdun.

731. Gabrielle Henri, âgée de 25 ans, née et demeurante à Verdun, fille dudit Henri.

733. Marguerite-Angélique Lagirouziere, âgée de 48 ans, née a Douzé, demeurante à Verdun, fille de Lagirouziere, prévôt de campagne.

734. Genevieve-Elisabeth Dauphin, veuve Brigand, âgée de 56 ans, née et demeurante à Verdun ; son mari ci-devant capitaine des grenadiers de France.

735. Anne Vatrin, âgée de 25 ans, née à Etain, demeurante à Verdun, fille de défunt Vatrain, ci-devant militaire.

736. Henriette Vatrain, âgée de 23 ans, née à Etain, demeurante à Verdun, fille dudit Vatrin.

737. Hélène Vatrain, âgée de 22 ans, née à Etain, demeurante a Verdun, fille dudit Vatrain.

738. Marguerite Croutte, âgée de 48 ans, née et demeurante a Verdun, horlogère.

Tous convaincus d'être auteurs et complices des manœuvres employées et intelligences tendantes à livrer aux ennemis la place de Verdun, à favoriser les progrès de leurs armes sur le territoire Français, on été condamnés à mort et exécutés, le 5 floréal, (24 avril 1794, vieux style.)

Séance du 5 *floréal.*

739. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à

mort Mathieu Sewerger, âgé de 39 ans, cordonnier, demeurant à Paris rue de la Harpe.

740. François Bonin, imprimeur, âgé de 53 ans, demeurant rue Zacharie, n° 68.

741. J. E. Bertaux, sage-femme, âgée de 46 ans, demeurante à Paris, rue de Bièvre.

741. Jean Pommeraye, canonnier, âgé de 36 ans, détenu dans la maison d'arrêt de l'abbaye.

753. Et Jean-François Noël, potier d'étain, âgé de 29 ans, demeurant rue de la Verrerie, né à Verneuil.

Convaincus d'être auteurs et complices de la conspiration qui a existé contre la sûreté du peuple, tendante à dissoudre la représentation nationale et exciter la guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, ont été condamnés à mort et exécutés le 5 floréal, 24 avril 1794, vieux style.

Séance du 6 floréal.

744. Le Tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort Etienne-Alexandre-Jacques Anisson Dupeyron, âgé de 44 ans, né à Paris, directeur de l'imprimerie nationale, rue des Orties du Louvre, ex-seigneur de Ris.

745. Louis-Charles-Nicolas-Emmanuel Lestofier, âgé de 68 ans, né à Banon, district de Rhetel, département des Ardennes, cultivateur, demeurant à Corbeil.

746. François Gouron, âgé de 35 ans, né à Tours, fabricant de papier, rue Nicaise, y demeurant.

737. Jean-Claude Jacquet, âgé de 59 ans, né à Lons-le-Saulnier, homme de loi, demeurant rue Faydeau; n° 38.

748. Jean-Baptiste Lebault, âgé de 30 ans, né à Paris, ancien secrétaire du district de Corbeil, receveur des propriétés d'Anisson, demeurant à Ris.

Convaincus d'être auteurs ou complices d'une conspiration qui a existé depuis 1789, jusqu'au commencement

ment de la 2me. année républicaine, dans la commune de Brutus, ci-devant Ris, tendante à exciter la guerre civile dans cette commune; ont été condamnés à mort, et exécutés le 6 floréal, 25 avril 1794, vieux style.

Même Séance.

749. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, Jean-Nicolas l'Allemand, âgé de 41 ans, né à Dieuse, département de la Meurthe, ex-curé de la ci-devant paroisse de Hondelmon, même département, y demeurant; convaincu d'avoir pratiqué des manœuvres tendantes à exciter la guerre civile par le fanatisme et à armer les citoyens les uns contre les autres et contre l'exercice de l'autorité légitime; a été exécuté le 6 floréal, 25 avril, vieux style.

Séance du 7 floréal.

750. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort, Joseph Duc, âgé de 32 ans, né à Samœn, distric de Cluse, département du Mont-Blanc, notaire.

751. Joseph-Philibert Courthon, âgé de 44 ans, né à Samœn, même district et département, ex-maire de la commune de Tanningue.

752. Jean-Baptiste Baussonnet, âgé de 43 ans, né à Tanningue, y demeurant, cultivateur.

753. Claude-François Praton, âgé de 58 ans, né à Tanningue, y demeurant, marchand de chevaux.

Convaincus d'être auteurs et complices des manœuvres qui ont été pratiquées dans le département du Mont-Blanc, et notamment dans la commune de Tanningue, et entretenu des correspondances avec les ennemis intérieurs, et notamment avec l'armée du tyran Sarde, et d'avoir fourni des sommes considérables, et livrer des villes et des forteresses; enfin chercher à ébranler le fidélité des soldats, des officiers; ont été condamnés à mort et exécutés le 7 floréal.

754. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort François-Albert Mangrin, âgé de 34 ans, né à Gonicourt, département de la Meuse, demeurant à Paris, faubourg Poissonnière, No 11, ci-devant cocher public, et de particulier de la nommée Bénard, femme entretenue; convaincu d'avoir pratiqué des manœuvres à Paris, à l'époque de la levée de la première requisition, a été exécuté le même jour.

Même audience.

755. Armande-Amédée-Victoire Baillard Troussebois, âgée de 18 ans, née à Paris, demeurante à Lamotte, district de Cusset, département de l'Allier, femme du nommé Bellicise, ci-devant noble; convaincue d'être complice des intelligences contre-révolutionnaires, et notamment par la famille de Troussebois, avec les émigrés et ci-devant prince à Turin, a été condamnée à mort et exécutée le 7 floréal, 26 avril 1794 vieux style.

756. Gabriel Trinquet Lagues, né à Usès, capitaine au trente-quatrième régiment d'infanterie, âgé de 45 ans, convaincu détre auteur des manœuvres pratiquées à l'époque de la trahison qui a livré la place aux ennemis, en proposant dans le régiment où il servoit de passer à l'ennemi et de se réunir a lui, pour combattre les défenseurs de la patrie, a été condamné à mort et exécuté le même jour.

Séance du 8 floréal.

757. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, les nommés Jean-Pierre Lambert, âgé de 28 ans, né à Guyenne, département de Seine et Marne, garçon Boncher.

758. J. Germain Savoye, âgé de 42 ans, né à Bezet-Germain, district de Château-Thierry, département de l'Ain, y demeurant, charretier de l'armée révolutionnaire.

759. P. Gaignot, âgé de 58 ans, vigneron, né à Sul-

pice Favières, district d'Etampes, département de Seine et Oise, demeurant à Yon-la-Montagne.

760. Claude-Toussaint Leclerc, âgé de 60 ans, vigneron et cultivateur à Bennecourt, lieu de sa naissance, y demeurant, département de Seine et Oise, percepteur des impositions et assesseur du Juge de paix; convaincus d'être auteur et complice de la conspiration, qui a existé, tendante à la dissolution de la représentation nationale et au rétablissement de la royauté en France; ont été exécutés le 8 floréal.

Affaire de d'Estaing, Latour-du-Pin et ses complices.

Séance du 9 floréal.

761. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort les nommés J. G. Neufville Villeroy, âgé de 63 ans, né à Paris, y demeurant, rue de Lille, ci-devant Bourbon, n° 552, ci-devant duc et pair et capitaine de la première compagnie française des gardes du ci-devant tyran.

762. C. H. Estaing, âgé de 65 ans, né à Ravel, département de Puy-de-Dôme, ancien amiral et lieutenant-général, demeurant à Paris, rue Helvétius.

763. J. Frédéric Latour-du-Pin, âgé de 66 ans, né à Grenoble, département de l'Isère, ancien lieutenant général des armées et ci-devant ministre de la guerre, ex-comte, demeurant lors de son arrestation, chez le nommé de la Tour-du-Pin Gouvernay, son parent.

764. P. A. G. V. de la Tour-du-Pin Gouvernay, âgé de 72 ans, né à Fournat en Champagne, ci-devant marquis et lieutenant-général des armées, demeurant à Auteuil, lors de son arrestation.

765. C. G. Laferrière, âgé de 56 ans, né à Pont-Château, département de la Loire-Inférieure, général de brigade, arrêté à Mantes, domicilié à Pont-Château.

866. J. B. Beguin Perceval, âgé de 40 ans, commissaire

pour les réclamations de la garde de port, actuellement gendarme, demeurant à Paris, rue de Seine, nº 1403 en l'année 1787 et 1788, lieutenant de chasse de la louveterie, à Compiegne.

767. C. P. C. P. Mergot Montergon, âgé de 50 ans, né à Peruguye, département de la Sarthe, ci-devant garde du tyran Capet.

768. N. F. O. Despalières, âgé de 61 ans, né à Moulins, département de l'Allier, demeurant à Paris depuis le 15 juillet, 1791, rue du Paon, nº 1, ci-devant chanoine de Montpellier.

769. J. M. M. L. Bragelogne, veuve Paris Montbrun, âgée de 69 ans, née à Paris, y demeurante, rue Avoie, nº 5.

770. J. L. Bravard Deissat Duprat, âgé de 50 ans, né à Brujac, demeurant à Besses, district de Cusset, département de l'Allier, ex-noble, ci-devant comte.

771. M. N. Bragelogne, âgée de 67 ans, née à Paris, y demeurante rue Avoye, nº 5, ex-religieuse, fille de feu J. B. Bragelogne, ci-devant noble et ci-devant conseiller au ci-devant parlement de Paris.

772. M. Touret, âgée de 31 ans, née à Moulins, y demeurante.

773. Gouffé, âgé de 40 ans, né à Triel, district de Melun, y demeurant, ci-devant avocat, et actuellement vivant de ses revenus.

774. C. H. Humbert, âgé de 28 ans, né à Gannois, département de la Meurthe; ci-devant sous-lieutenant au 47ème régiment, ci-devat Lorraine, et actuellement vivant de son revenu.

775. F. J. Pichard Dupagé, âgé de 34 ans, né à Fontenay-le-Peuple, y demeurant, homme de loi, procureur général syndic du département de la Vendée, en 1791, démissionnaire au mois de novembre de la même année, et ensuite notable de la commune de Fontenay-le-peuple.

776. C. Lemelletier, âgé de 37 ans, né à Commune-Affranchie, département de Rhône et Loire, chirurgien, demeurant à Trévoux, département de l'Ain.

777. J. M. A. Gabet, âgé de 34 ans, né à Commune Affranchie, département de Rhône et Loire; ci-devant membre du tribunal de Trévoux, département de l'Ain, y demeurant, et lors de son arrestation, à Paris, rue des Bons-Enfans.

778. J. Chopinet, dit Chevalier, âgé de 23 ans, né à Moulins, département de l'Allier, maréchal-de-logis du septième régiment de hussards, demeurant à Paris, rue des Hommes-libres.

779. P. L. Deveyle, âgé de 50 ans, né à Châtilon-le-Dans, département de l'Ain, demeurant à Garmau, même département, ex-noble.

780. C. M. A. Jardin, âgé de 71 ans, ci-devant greffier au châtelet, né à St.-Cloud, demeurant à Paris, rue du Puy au Marais.

781. A. B. Ropiquet, âgé de 42 ans, marchand de toile et de tabac, né St.-Longi, département de la Sarthe, demeurant à Paris, rue des Hommes-Libres.

782. J. J. Jocaille, âgé de 50 ans, né à Saint-Hilaire, district de Cambray, département du Nord, y demeurant, fabricant de linon et de toile.

783. P. Martin, âgé de 55 ans, né à Orléans, arrêté venant de Londres.

784. C. L. Lamoignon, veuve Destourmelle, âgée de 78 ans, née à Paris, y demeurante, faubourg Germain.

785. A. L. F. C. Béthune Charost, âgé de 23 ans, né à Paris, demeurant à Calais, ex-comte.

786. G. G. F. Nicolay, âgé de 57 ans, né à Paris, y demeurant, rue des Enfans-Rouges, président du grand conseil.

787. M. L. V. Sourche, veuve Vallier, née à Paris, y demeurante, rue du Grand-Chantier.

788. J. F. Ginot, âgé de 28 ans, né à Poitiers, avocat, demeurant à Paris, rue du Grand-Chantier.

789. L. Thirons Crône, âgé de 57 ans, né à Paris, ci-devant lieutenant de police et conseiller d'état, y demeurant, rue du Bracq au marais.

790. L. A. Fargeon, veuve Bussi, âgée de 68 ans, née à Montpellier, ex-comtesse, demeurante rue du Grand-Chantier.

791. D. F. Angrand Dalieray, âgé de 78 ans, né à Paris, y demeurant, ci-devant lieutenant civil.

792. A. Terray, âgé de 44 ans, ci-devant intendant de Commune Affranchie, né à Paris, demeurant à Lamotte-Tilly, département de l'Aube.

793. E. M. M. Pernet, femme Terray, âgée de 43 ans, née à Dijon, département de la Côte-d'Or; demeurante à Lamotte-Tilly.

Tous convaincus d'être auteurs ou complices des conspirations et complots contre la liberté et la sûreté du peuple françois, fourni de l'argent aux ennemis, et tenu des correspondances avec eux, et des manœuvres horribles pour opprimer le peuple, exciter la guerre civile, dissoudre la représentation nationale et rétablir la royauté, ont été condamnés à mort, et exécutés le 9 floréal.

Même Séance.

794. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort P. Jean Jean, tisserant, demeurant à Golmey, département de la Moselle.

795. J. Nicolas Nicolas, cordonnier, demeurant audit Colmey.

Tous deux convaincus d'être auteurs et complices d'une

conspiration qui a existé dans les départemens de la Moselle et d'Eure et Loir, contre la république, la liberté et la sûreté du peuple, et d'avoir fourni des mauvaises fournitures pour le compte de la république, ont été exécutés le même jour.

Séance du 12.

796. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort, les nommés J. J. Chalmoton, âgé de 40 ans, né à Chambonas, département de l'Ardèche, ex-procureur syndic du district d'Usès, y demeurant.

797. C. Bernard, âgé de 32 ans, né à Besançon, y demeurant, Marchand de bois.

798. J. Poulet, âgé de 60 ans, né à Besançon, y demeurant, ex-agent de Beaufromont, commissaire de section.

799. G. Nogaret, âgé de 46 ans, né à Dijon, commis marchand, demeurant à Besançon.

800. G. Monthon, âgé de 35 ans, né à Turin, en Piémont, ex-garde du tyran Sarde, lieutenant de gendarmerie à Burginien, département du Mont-Blanc.

801. J. Rabaut, âgé de 56 ans, né à Cison, département du Tarn, négociant, armateur, demeurant à Versailles.

Convaincus d'être auteurs et complices du complot qui a existé contre la liberté, la sûreté, la souveraineté du peuple; ont été exécuté le 12 floréal.

Même audience.

802. J. Glutron, âgé de 39 ans, né à Bravile, aubergiste et entrepreneur des convois militaires, demeurant à Evreux.

803. P. Laudois, âgé de 3? ans, né à Saint-Nicolas,

département de l'Eure, demeurant à Evreux, huissier.

Convaincus d'avoir pratiqué des faux et surcharges sur les feuilles de route, afin de se faire payer sur les fonds de la république des sommes non dues, pour prix des convois militaires, et par-là dilapider la fortune publique, ont été condamnés à mort et exécutés le 12 floréal.

Affaire de Pomeuse.

804. Le tribunal, salle de la Liberté a condamné à mort A. H. Langlois de Pomeuse, âgé de 50 ans, né à Paris, ci-devant conseiller de grande chambre, au ci-devant parlement de Paris, demeurant à Pomeuse, district de Rosoy, département de Seine et Marne.

805. A. S. Chupin, âgée de 43 ans, femme dudit Langlois de Pomeuse, née à Paris, ex-noble, demeurante à Pomeuse.

806. Vignier, âgé de 40 ans, né à Tigest, département de Seine et Marne, demeurant à Pomeuse, prêtre et chapelain de Langlois.

807. Langlois de Rezy, âgé de 46 ans, né à Paris, ex-noble, et ci-devant lieutenant des gardes françaises, demeurant à Guerard, département de Seine et Marne.

808. G. L. Deligny, âgé de 59 ans, né à Boutigni, département de Seine et Marne, cultivateur et fermier de Langlois, demeurant à Pomeuse.

809. G. Seurre, dit Joinville, âgé de 44 ans, né à Signeville, département de la Haute-Marne, domestique de Langlois de Pomeuse, y demeurant.

Convaincus d'avoir, lesdits Langlois fréres et femme Langlois, entretenu des correspondances et intelligences avec les ennemis extérieurs de la république, de leur avoir fait passer des fonds en numéraire; et dans l'impossiblité de leur faire passer, de l'avoir enfoui ainsi que

quantité d'assignats et bijoux, et les deux autres d'être leurs complices, ont été condamnés à la peine de mort, et exécutés le 12 floréal.

Fin des conspirateurs de Pomeuse.

Séance du 13 floréal.

810. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort de Carbillet, âgé de 52 ans, né à Langres, département de la Haute-Marne, demeurant à Paris, rue des Petites Ecuries, ci-devant menuisier du comte d'Artois.

811. P. Diacon, âgé de 50 ans, né à Colombier, ancien militaire de la maison de la guerre; actuellement inspecteur des armes à feu de l'arsenal.

Convaincus d'être auteurs et complices des conspirations qui ont existé le 17 juin 1790, 20 juin, et 10 août 1792, ourdies par Capet et sa famille et tous les ennemis de la révolution, à l'effet d'anéantir la liberté et l'Egalité et rétablir la royauté; ont été exécutés le 13 floréal.

812. J. Petra, âgé 55 ans, né à Fevé, en Ardennois, département de l'Aine, y demeurant, a été condamné à mort, convaincu d'avoir pratiqué dans sa commune, des manœuvres tendantes à fanatiser les citoyens et opérer l'anéantissement de la représentation nationale, a été exécuté le même jour.

AFFAIRE DES GRENADIERS DES FILLES THOMAS.

Séance du 14 floréal.

813. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort J. Tassin de l'Etang, âgé de 51 ans, né et demeurant à Paris, rue des Petits-Champs, ancien agent de change, ex-commandant de bataillon des Filles Thomas, électeur en 1791.

814. Louis-Daniel Tassin frère du précédent, âgé de 52 ans, né et demeurant à Paris, rue des Filles-Thomas, banquier, officier municipal en 1790, et député suppléant à l'assemblée constituante.

815. Jean-Philippe Wembaring, âgé de 40 ans, natif de Manheim, capitaine des grenadiers du même bataillon, chef de bureau du comité des banquiers et agent de change, près la commission centrale des subsistances.

816. Simon Piquets, âgé de 39 ans, natif de Strasbourg, aide-de-camp de Dillon le jeune, à l'armée des Ardennes, arrêté en 1790, comme aide-de-camp de Lafayette, lieutenant des grenadiers du même bataillon, ensuite brocanteur, rue des Petits-Champs.

817. Pierre-Etienne Angibault, âgé de 37 ans, né à Paris, grenadier du même bataillon, traiteur, rue Vivienne.

818. François-Henri Laurent, âgé de 28 ans, né à Paris, second sous-lieutenant du même bataillon, vitrier, rue Faydeau, nº 233.

819. François Pariseau, âgé de 50 ans, natif de Ville-Affranchie, grenadier du même bataillon, aide-de-camp de la garde nationale Parisienne, commissaire à la comptabilité, rue de la Loi, nº 299.

820. Charles-Jean-Baptiste Deschamps Tréfontaine, âgé de 51 ans, natif de Rouen, grenadier du même bataillon, membre de la commune du 10 août, sous-chef de la comptabilité des droits d'enregistrement, rue Colbert, nº 283.

821. Joseph-Louis Maulgué, âgé de 46 ans, natif de Paris, architecte, capitaine de la compagnie du centre du même bataillon, demeurant à Villers-Coterêts.

822. Thomas-Simon Bernard, âgé de 53 ans, natif de Commune-Affranchie, ancien négociant, armateur et navigateur, commandant en chef du même bataillon, demeurant à Paris, rue de Grammont.

823. Pierre-Jacques Perrée, âgé de 37 ans, natif de Mandeville, département du Calvados, commandant du bataillon des Petits-Pères, ci-devant agent de change, rue Dominique, domicilié à Evreux, et demeurant à Paris.

824. Louis-Gabriel Dangest, âgé de 48 ans, natif de Romigny, département des Ardennes, mousquetaire, chevalier du ci-devant ordre St.-Louis, fabricant de papier, cultivateur, grenadier du bataillon des Filles-Thomas, demeurant rue Chabanois, n° 62.

825. Etienne-Jacques Rougemont, né à Coursemon, département de la Sarthe, demeurant a Paris, rue de Grammont, directeur de la comptabilité des loteries.

Tous convaincus d'avoir participés au complot qui a existé entre Capet, sa femme et les ennemis de la république, tendant à allumer la guerre civile, en armant les citoyens, les uns contre les autres, en portant atteinte a la liberté du peuple, et dont les suites ont coûté la vie à un grand nombre de citoyens au Champ de Mars, le 17 juillet 1791, et dans la journée du 10 août 1792, ont été condamnés à mort, et exécutés le 14 floréal.

Fin de l'Affaire des Grenadiers des Filles-Thomas.

826. Le tribunal, salle de l'Egalité a condamné à mort Denis Bepoux Chevagni, âgé de 70 ans, né à Leuzy, departement de la Nièvre, ci-devant auditeur des comptes de Dôle, demeurant à Leuzy; convaincu d'avoir tenu des propos tendant à favoriser l'entrée des ennemis sur le territoire de la république, a été exécuté le même jour.

Séance du 15.

827. Le tribunal salle de la Liberté a condamné à mort les nommés J. Louis Lebecque Oyseville, âgé de 58 ans, né à Pithiviers, département du Loiret,

ex-noble, ci-devant maire à Pithiviers, y demeurant.

828. J. F. Rois, âgé de 58 ans, né à Paris, y demeurant, quai des Tournelles, ex-avocat au ci-devant parlement de Paris.

829. M. P. T. Manvielle, âgé de 59 ans, ex-noble, né à Coutances, département de la Manche, demeurant à St.-Lô.

830. G. Lebiensais, de Wiesval, âgé de 76 ans, né au Rocher, département de la Manche, ci-devant colonel, ex-chevalier de St.-Louis, demeurant à Paris, rue du Four Germain, nº 52.

831. M. A. Levis, âgé de 58 ans, demeurant à Paris, rue Anne, ex-comte, ex-chevalier de St.-Louis, et ex-député à l'assemblée constituante.

832. Théodore-Joseph Boissard, âgé de 56 ans, né à Pontarlier, ci-devant avocat, ex-procureur-général syndic du département du Doubs, y demeurant.

833. C. A. C. Choiseuil Lebeaune, âgé de 61 ans, né à Nancy, ex-marquis et lieutenant général des armées du tyran, demeurant à Paris, rue Cérutty, nº 2.

834. A. Detailly, âgé de 52 ans, né à Besançon, y demeurant, département du Doubs, homme de loi, agent de Choiseuil Lebeaune.

835. C. J. Martin, âgé de 37 ans, né à Paris, y demeurant, rue de Seine, faubourg Germain, nº 1064, notaire public.

836. C. P. Moniotte, âgé de 76 ans, né à Besançon, y demeurant, ex-conseiller au ci-devant présidial de Besançon, et Juge du Tribunal dudit lieu.

Tous convaincus d'être auteurs et complices des infâmes complots qui ont existés contre la souveraineté du peuple et provoquer la dissolution de le représentation nationale; ont été exécutés le 14 floréal.

837. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, les nommés Lacroix, âgé de 52 ans, né à Nancy, ci-devant employé à la trésorerie nationale.

838. A. J. Saintenoy, âgé de 19 ans, né à Orchise, confiseur à Paris.

839. J. F. Durand, âgé de 19 ans, né à Neuf-château, gendarme dela trente-deuxième division de l'armée du Nord.

Tous convaincus d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires et provoqué la dissolution de la représentation nationale et le rétablissement de la royauté, ont été condamné à mort, et exécutés le même jour.

Séance du 16 floréal.

840. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort les nommés Jean-Jacques Labussière, âgé de 54 ans, ex-noble, ancien capitaine au ci-devant régiment d'Auvergne, ci-devant commandant la garde nationale de Dampierre, demeurant à Angelia, département de la Nièvre.

841. Marie-Calonne-Josephine-Thomassine Duverne, âgé de 36 ans, né à Mingot, demeurant à Cosne, département dela Nièvre.

842. Jeanne Dreux, femme Huchy, âgée de 62 ans, ex-noble, née à Jouvigny, département de l'Allier, demeurant à Cosne.

843. Marie-Florence Valory, veuve de François-Etienne Mazin, ex-noble, âgée de 67 ans, native du Quesnoy, demeurant à Dampierre.

Convaincus, savoir : Jean-Jacques Labussière d'être complice de l'affreuse conspiration qui a existé contre la sureté du peuple, les 9 et 10 aoû. 1792, dont Capet et sa femme étoient les principaux chefs; et les 3 femmes ci-dessus, d'avoir entretenu des intelligences et corres-

pondances avec les ennemis intérieurs et exérieurs ; on été exécutés le 16 floréal.

Même Séance.

844. Le tribunal, salle de l'Egalité, à condamné à mort les nommés Jacques Duchesne, âgé de 60 ans, né à Verdun ci-devant domestique, et depuis facteur, demeurant à Chaillot près Paris.

845. Jean Sauvage, âgé de 34 ans, natif de Poulangy, département de la Haute-Marne, armurier, demeurant enclos, dit Saint-Jean-de-Latran, à Paris,

846. Claude-Françoise Loiselier, marchande de modes, âgée de 47 ans, née à Paris, y demeurante.

847. Félicité-Mélanie Eunousse, âgée de 21 ans, née à Paris, marchande de modes, demeurant rue Montmartre.

848. Marie-Magdeleine Virole, âgée de 25 ans, native d'Angoulême, coëffeuse, demeurante à Paris, rue Coquilliere.

Convaincus, d'avoir à Paris, composé des écrits, affiché des placards, poussé des cris, tendants au rétablissement de la royauté, ont été condamnés à mort, et exécuté le 16 floréal.

AFFAIRE DES CONSPIRATEURS DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE.

Séance du 17 floréal.

849. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, les nommés M. Wagner, âgé de 43 ans, cultivateur et préposé aux subsistances militaires, à Sarre-Libre, natif dudit lieu, département de la Mo-

selle y demeurant, et administrateur dudit département.

850. J. Briand, âgé de 34 ans, né à Paris, cultivateur, membre du département de la Moselle, demeurant à Morhange, même département.

851. H. J. Poulet, âgé de 56 ans, né à Metz, département de la Moselle, ex-noble, ex-conseiller au ci-devant parlement de Metz, et procureur-général-syndic dudit département.

852. J. B. N. Flosse le Cadet, âgé de 36 ans, né à Boullay, département de la Moselle, maître de poste et entrepreneur des étapes, membre du directoire dudit département, demeurant à Boullay.

853. J. J. Pierron, âgé de 52 ans, né à Villiers-la-Mantagne, district de Longwi, département de la Moselle, juge du tribunal du district de Bryci, y demeurant, et ci-devant administrateur du même département.

854. A. N. Courtois, âgé de 33 ans, né à Longuyon, district de Longwi, suppléant au tribunal de cette commune, et ci-devant administrateur du directoire du département, demeurant à Longuyon.

855. M. Sequer, âgé de 65 ans, natif d'Ainange, district de Bricy, département de la Moselle, homme de lni, membre du directoire du même département, demeurant à Bryci.

856. J. C. Thibault, âgé de 60 ans, né à Susming, département de la Meurthe, administrateur du département de la Moselle, demeurant à Metz

857. M. Bolet, âgé de 41 ans, né à Rodémack, aubergiste, ci-devant admidistrateur du département de la Moselle, demeurant à Rodemack.

858. J. C. Géant, âgé 41 ans, né à Ruvil, aubergiste, administrateur et membre du directoire du

département de la Moselle, demeurant à Pont-Charnossy.

859. François Colin, âgé de 54 ans, né Metz, cultivateur, ci-devant substitut du procureur-général du parlement de Metz, président du tribunal criminel et administrateur du département de la Moselle, demeurant à Metz.

Convaincus d'être auteur et complice d'une grande conspiration qui a existé dans le département de la Moselle, en désobéissant au décret de Convention nationale et favoriser l'émigration d'un grand nombre de contre-révolutionnaires, ont été condamnés à mort, et exécutés le 17 floréal.

SECONDE AFFAIRE DES CONSPIRATEURS DE DIJON, DÉPARTFMENT DE LA CÔTE-D'OR.

Même Séance.

860. Le tribunal, salle de l'Egalité, à condamné à mort, les nommés E. J. Lejolivet, âgé de 67 ans, ingénieur, vétéran des Ponts et chaussées, architecte, né à Orléans, demeurant à Dijon.

861. D. Lamunière, âgé de 65 ans, né à Poiseul-les-Sceaux, département de la Côte-d'Or, greffier en ladite maîtrise des eaux et forêts de Dijon, y demeurant.

862. E. Guelot, âgé de 60 ans, né à Dijon, y demeurant, avoué au tribunal de la commune dudit lieu.

863. J. Galleton, âgé de 50 ans, né à Dijon, y demeurant, perruquier.

864. J. B. Thierry, âgé de 29 ans, né à Dijon, y demeurrnt.

865

865. J. Testard, âgé de 49 ans, né au Saulieu, avoué, demeurant à Dijon.

866. F. Bille, âgé de 26 ans, né à Dijon, y demeurant, perruquier.

867. J. B. Sallez, âgé de 42 ans, né à Mâcon, demeurant au Saulieu.

868. C. Joudriez, âgé de 36 ans, né à Dijon, perruquier.

869. J. B. Guenot, âgé de 46 ans, né à Autun, commis dans la régie des cuirs, à Dôle, et depuis commis pour l'approvisionnement des armées.

870. C. Chausriez, âgé de 51 ans, marchand de bois pour le service de la marine, né à Dijon, y demeurant.

871. A. Jaumourt, âgé de 56 ans, né à Cernay, département du Loiret, ex-noble, et ci-devant guidon de la gendarmerie de France, demeurant à Arconey, département de la Côte-d'Or.

872. C. A. Damoiseau, femme Montheraut, ci-devant général de la maréchaussée de Bourgogne, âgée de 67 ans, ex-noble, née à Vezerny, département de la Côte-d'Or, demeurant à Dijon.

Convaincus d'avoir, dans la maison de détention de Dijon, formé des complots et pratiqué des manœuvres tendans au rétablissement de la royauté et à la dissolution de la représentation nationale, et attenté à la souveraineté du peuple français, ont été condamnés à la peine de mort et exécutés le 17 floréal, 6 mai 1794, vieux style.

Fin des conspirateurs de Dijon, département de la Côte-d'Or.

Séance du 18 *floréal.*

873. Le Tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort, les nommés François-René-Louis Chevaudieu, lieutenant de gendarmerie nationale, demeurant à Valdrôme.

874. Vincent Ferrier, chirurgien, demeurant au Buis, département de la Drôme.

875. Joseph Sulpice, ancien domestique de Duclos Besigneau, demeurant audit Besigneau.

876. Joseph-Hyacinthe Guenitraud, matelassier, demeurant à Vaison, département de Vaucluse.

877. Joseph Fity, menuisier, demeurant au Buis.

878. François Pascal, voiturier, âgé de 39 ans, demeurant au Buis.

Convaincus d'être tous auteurs ou complices d'une conspiration qui a existé en 1792, dans la commune de Vaison, département de la Drôme, tendante à troubler l'état par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, par suite de laquelle des contre-révolutionnaires, réunis et retranchés au château de Besignau, ont tiré sur les magistrats du peuple, et sur la force, ont été exécutés le 18 floréal.

Même Séance.

879. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, les nommés François Petit-Jean, âgé de 48 ans, né à Toul, département de la Meurthe, y demeurant, ci-devant commissaire ordonnateur de l'armée du Nord, convaincu d'avoir participé à la conspiration ourdie par l'infâme Dumourier, a été exécuté le 18 floréal.

880. Jean-François Rameau, âgé de 57 ans, ci-devant seigneur, avant la révolution, juge et subdélégué de l'intendance d'Orléans, et depuis ex-député et suppléant de l'assemblée constituante, vice-président du directoire du département de la Nyèvre, ex-député à l'assemblée législative, demeurant à Cosne, a été condamné à mort et exécuté le 18 floréal.

881. J. F. Guillaumot, âgé de 27 ans, né à Clamecy, juge de paix de Cosne, y demeurant.

882. J. L. Rameau, âgé de 26 ans, né à Rury, assesseur du juge de paix de Cosne, y demeurant.

Convaincus d'être auteurs ou complices d'une conspiration qui a existé dans différentes communes du département de la Nièvre, notamment à Cosne, et à St.-Amand tendante à anéantir la liberté, dissoudre la Convention nationale, et rétablir la royauté, ont été condamnés à mort et exécutés le 18 floréal.

Affaire des Fermiers généraux.

Séance du 19 floréal

883. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort les nommés Denis-Henri Fabus, âgé de 47 ans, né à Paris, ci-devant fermier général, demeurant à Caen, département du Calvados.

884. Quille Couturier, âgé de 60 ans, né à Orléans, ex-fermier général.

885. Nicolas Desvilles, âgé de 44 ans, natif de la Grêle, département de Rhône et Loire, ex-fermier général, demeurant à Paris, place des Piques.

886. Clément Cugnot Lepinay, âgé de 55 ans, né à Paris, ex-fermier général, demeurant rue de la Jussienne, section du contrat social.

887. Jeant-Louis-Loiseau Béranger, âgé de 62 ans, né à Paris, ex-fermier général, demeurant rue neuve du Luxembourg.

888. Louis-Adrien Prévôt d'Arlincourt, âgé de 50 ans, né à Evreux, ex-fermier général, demeurant à Migny-le-Hameau, département de Seine et Oise.

889. Jérôme-François-Hector Saleur de Grizien, âgé de 64 ans, né à Paris, ex-fermier général, demeurant rue des Moulins.

790. Etienne-Marie de la Haye, âgé de 36 ans, né à Paris, ex-fermier général, demeurant place de la révolution, n°3, ayant pour domicile ordinaire, la

commune de St. Firmin, district de Senlis, département de Loire.

891. François-Marie Ménasge Pressigny, âgé de 60 ans, né a Bordeaux, ex-fermier général, demeurant rue des Jeûneurs, nº 25.

892. Louis-Philippe Duvaucel, âgé de 40 ans, né à Paris, ex-fermier général, demeurant rue Cadet, nº 8.

893. Pierre-Alexandre Perseval, âgé de 36 ans, né à Paris, ex-fermier général, demeurant à Goneville, district de Caën, département du Calvados.

894. EtienneBarbuce, âgé de 27 ans, né à Nîmes, ouvrier en bas, chef du dépôt des charrois militaires des armées du Var, Pyrénées et Alpes, demeurant rue Jacob.

895. Jean-François Dedelot, âgé de 59 ans, né à Châlons-sur-Marne, ex-fermier et régisseur général, demeurant rue de Buffont, faubourg Montmartre.

896. Alexandre-Victor Saint-Amand, âgé de 74 ans, né à Marseille, ci-devans fermier général, demeurant à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs.

897. Gilbert-Georges Monteloux, âgé de 68 ans, né à Montaigu, département du Puy-de-Dôme, ci-devant fermier général, demeurant a Paris, rue Honoré, nº 88.

898. Adam-Françonis Parcelle St-Cristau, âgé de 44 ans, né à Rennes, ci-devant fermier, demeurant à Paris, rue Thévenot, et à la campagne, à la Ferté-sur-Neuilly, département de l'Indre.

899. Jean-Baptiste Boulogne, âgé de 45 ans, né à Paris, demeurant place de la Révolution, ci-devant fermier général.

900. Charles-René Perceval Frileuse, âgé de 35 ans, né à Paris, ci-devant fermier général, demeurant à Montmartre-sur-Seine.

901. Nicolas-Papillon d'Auteroche, âgé de 64 ans, né à Châlon, département de la Marne, ci-devant fer-

mier général, demeurant à Paris, rue de la Magdelaine.

902. Antoine-Laurent Savoisier, âgé de 50 ans, né à Paris, ci-devant fermier général et membre de la ci-devant Académie des sciences, demeurant a Paris, boulevard de la Magdeleine.

903. François Puissant, âgé de 59 ans, né à Port-de-l'Egalité, département du Morbihan, ci-devant fermier général, demeurant à Paris, rue Ménard.

904. Clément de Loge, père, âgé de 70 ans, ci-devant fermier général, demeurant à Paris, rue Grange-Batelière, né à Saintes, département de la Seine-Inférieure.

905. Louis-Baltazard Baneaux, âgé de 55 ans, né à Paris, y demeurant rue des quatre fils, ci-devant fermier général.

906. Jacques Paulze, âgé de 71 ans, né à Montbrison, département de Seine et Oise, ci-devant fermier général, demeurant à Paris, place des piques.

907. Jean-Germain-Maubert Neuilli, âgé de 64 ans, né à Paris, ci-devant fermier général.

908. Jacques-Joseph Brai Laperrière, âgé de 68 ans, natif de Ville-Affranchie, ci-devant fermier général.

909. Claude-François Rougeot, âgé de 76 ans, né à Dijon, ci-devant fermier général, demeurant à Paris, place de la révolution.

910. François-Jean Vente, âgé de 68 ans, né à Dieppe, département de la Seine-Inférieure, ci-devant fermier général, demeurant à Paris, rue de Grammont.

Convaicus d'être tous auteurs ou complices d'un grand complot qui à existé contre le peule François, tendant à favoriser le succès des ennemis de la france, et notamment, en mettant au tabac de l'eau, des ingrédiens nuisibles à la santé des citoyens qui en faisoient

usage, en prenant 6 ou 10 pour cent, tant pour l'intérêt de leurs cautionnemens, que la mise des fonds nécessaires à leur exploitations, tandis que la loi ne leur en accordoit que quatre, en retenant dans leurs mains, des fonds qui devoient être versés au trésor national, en pillant et volant par tous les moyens possibles, le peuple François et le trésor national pour enlever à la nation des sommes immenses, et les fournir aux tyrans ligués contre le république; ont été condamnés à la peine de mort et exécutés le 19 floréal, 8 mai 1794, vieux style.

AFFAIRE D'ELISABETH ET SES COMPLICES.

Séance du 21 floréal.

911. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort, Anne Elisabeth Capet, sœur du tyran Capet, âgé de 30 ans, né à Versailles, demeurant à Paris.

912. Anne Duwaes, veuve de l'Aigle, ex-marquise, née à Keiniltz dans la campagne de Westphalie, demeurante à Montagne-du-Bel-Air, ci-devant S.-Germain-en-Laye, département de Seine et Oise, âgée de 55 ans.

913. Louis Bernardin le Neuf Soudeval, âgé de 69 ans, né à Caën, ex-comte, demeurant à Chatou, département de Seine et Oise.

914. Anne-Nicole Lamoignon, veuve de l'ex-marquis de Fenozan, âgé de 76 ans, née à Paris, y demeurant, rue Honoré.

915. Claude-Angélique-Louise Bessin, femme séparée de Crussol d'Amboise, âgée de 64 ans, ex-marquise, née à Paris, y demeurante.

916. Georges Folloppe, âgé de 64 ans, officier municipal de la commune de Paris, né à Ecalclix, près Ivetôt, demeurant à Paris, rue et porte Honoré.

917. Denis Buard, fille, âgée de 52 ans, vivant de son bien, né à Paris, y demeurant, rue Florentin.

918. Louis-Pierre Marul Letellier, dit Bullier, âgé de 21 ans, ci-devant employé à l'habillement des troupes, né à Paris, y demenrant rue Florentin.

919. Charles-Cressi Champilmon, âgé de 33 ans, ex-noble, ayant servi en qualité de sous-lieutenant dans le ci-devant régiment de Vielle-Marine, né à Coulon, près Sens, département de l'Yonne, depuis s'annonçant avoir fait le commerce.

920. Théodore Lall, âgé de 26 ans, négociant, né à Seury, département de l'Yonne, y demeurant.

921. Alexandre-François Loménie, âgé de 36 ans, né à Marseille, ex-comte, domicilié à Brienne, arrêté à Sens.

922. Louis-Marie-Athanase Loménie, âgé de 64 ans, né a Paris, ex-ministre de la guerre, depuis le révolution demeurant à Brienne.

923. Antoine-Hugues Calixto Montmorin, âgé de 22 ans, né à Versailles, sous-lieutenant dans le cinquième régiment des chasseurs à cheval, garde dont il a donné sa démission, le 5 septembre 1792, demeurant à Passy.

924. Jean-Baptiste l'Hôte, âgé de 47 ans, né à Fonges, dans le ci-devant Clermontois, agent de Serilly, demeurant à Paris.

925. Martin Loménie, ex-coadjuteur de l'Evêché de l'Yonne, âgé de 30 ans, né à Marseille, demeurant à Sens, ex-noble.

926. Antoine-Jean-François Megret Serilly, âgé de 48 ans, né à Paris, ci-devant trésorier général de la guerre, jusqu'en 1787, cultivateur depuis 1789, demeurant à Passy, district de Sens, ex-noble.

927. Antoine-Jean-Marie Megret d'Etigny, âgé de 46 ans, né à Paris, sous-aide-major des ci-devant gardes-françaises, ex-noble, demeurant à Sens.

928. Charles Loménie, âgé de 33 ans, né à Marseille,

ci-devant chanoine de Saint-Louis et de Cincinatus ; demeurant à Brienne, département de l'Aube.

929. Françoise-Gabrielle Taneffe, veuve Montmorin, ex-ministre des affaires étrangères, né à Chadieu, département du Puy-de-Dôme, âgé de 57 ans, demeurante à Passy, département de l'Yonne, chez Serilly.

930. Anne-Marie-Charlotte Loménil, divorcée de l'émigré Canizy, âgée de 29 ans, née à Paris, demeurante à Sens, et à Paris, rue Georges.

931. Marie-Anne-Catherine Rosset, âgée de 44 ans, née à Rochefort, femme Rosset Cercy, officier de marine, émigré, demeurant à Sens.

932. Elizabeth Jacqueline l'Hermite, femme de l'ex-comte Rosset, âgée de 65 ans, née à Paris, demeurante à Sens, son mari, maréchal de camp, ex-noble, émigré.

933. Louis-Claude l'Hermite Chambertrand, âgé de 60 ans, né à Sens, y demeurant, prêtre et chanoine de la ci-devant cathédrale de Sens, ex-noble.

934. Anne-Marie-Thomas, femme Serilly, âgée de 31 ans, née à Paris, demeurante à Passy, département de l'Yonne.

935. J. B. Dubois, domestique d'Etigny, âgé de 40 ans, né à Mercy.

Tous convaincus d'être auteurs ou complices des complots et conspirations qui ont existé, formés par Capet et sa femme, ses agens et complices, par suite desquels, des provocations à la guerre extérieure de la part des tyrans coalisés et à la guerre civile dans l'intérieur, ont été formés, des secours en hommes et argent fournis aux ennemis, des intelligences criminelles, entretenant avec eux des troupes rassemblées, des chefs nommés, des dispositions préparées, pour assassiner le peuple, anéantir le liberté et rétablir le despotisme, ont été condamnés à mort et exécutés le 21 floréal.

Fin du quatrième Numéro.

N V.

LISTE GÉNÉRALE ET TRÈS-EXACTE

Des noms, âges, qualités et demeures de tous les Conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 17 août 1792, et par le second Tribunal établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, pour juger tous les ennemis de la Patrie.

Vous qui faites tant de victimes,
Ennemis de l'égalité,
Recevez le prix de vos crimes,
Et nous aurons la liberté.

Prix 15 sols.

A PARIS,

Chez
- Le citoyen MARCHAND, galerie neuve du Palais-Egalité.
- Le Citoyen BERTHÉ, rue Honoré, vis-à-vis la rue Florentin, No. 41.
- Le citoyen CHANNAUD, rue Éloi, No. 17, près le Palais.
- Tous les Libraires et Mds. de Nouveautés.

L'an deuxième de la République Française, une, indivisible et impérissable.

LISTE

DES

GUILLOTINÉS

Barrière renversée, (ci-devant Barrière du Trône.

Séance du 22 Floréal.

936. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort Joseph St-Germain Devineplat, âgé de 66 ans, ex-fermier général pendant le bail de Mager, dans la ci-devant province du Dauphiné, pour la partie de sel, né à Valence, département de la Drôme, demeurant à Fontainebleau, convaincu de conspiration, a été exécuté le 22 floréal.

937. Marie-Marguerite Péricard, veuve Ressy, agée de 72 ans, née à Roinville, près Dourdan, département de Seine et Oise, demeurant à Paris, cul de sac Pharon, rue de la Tixanderie, convaincue d'avoir entretenue des correspondances avec les ennemis extérieurs de la république, en leur faisant passer des secours en argent et faciliter leurs succès sur l'entrée du territoire français, a été condamné à mort et exécutée, le 22 Floréal.

938. Le tribunal, salle de l'Egalité a condamné à mort les nommés Anne-Catherine Aubert, âgée de 39 ans, née à Paris, y demeurante, ex-religieuse du couvent Thomas d'Aquin.

939. Angélique Desmarais, âgée de 59 ans, née à Paris, y demeurante, rue neuve Etienne, ex-religieuse du couvent Thomas d'Aquin.

940. Genevieve Gouyon, âgée de 77 ans, née à Paris, y demeurante, rue neuve Etienne, couturière.

941. Antoine-Louis Desmonceaux, âgé de 37 ans, ci-devant vicaire de St-Paul, et actuellement commis à la ville, né à Paris y demeurant.

942. Louis-Paul-François le Cointre, âgé de 73 ans, né à Nogent le Rotrou, demeurant à Paris, rue du Paon, convaincus d'être tous auteurs ou complices des conspirations qui ont existé depuis le commencement de la révolution de la part des ennemis du peuple et de la liberté, tendante à allumer le feu de la guerre civile, fanatiser les citoyens et anéantir le nouveau gouvernement, ont été exécutés le 22 floréal.

Séance du 23 floréal.

943. Le tribual, salle de la Liberté a condamné à mort les nommés H. Lastié, ex-noble, ex-comte, âgé de 74 ans, né à St-Martin, district de St-Flour, département du Cantal, demeurant à l'Escure, prés St-Flour.

944. Pierre Raclet, âgé de 70 ans, né à Dijon, ex-directeur de la Régie générale, demeurant à Sommeroire, département de la Haute-Marne.

945. J. N. F. Bocquenet, âgé de 52 ans, né à Coiffy, département de la Haute-Marne, demeurant à Chaumont, même département, homme de loi.

946. Alexandre Thomassin, âgé de 44 ans, né à St-Dizié, département de la Haute-Marne, y demeurant, ex-noble.

947. Alexandrine-Claudine-Félicité Mandat, femme Thomassin, âgée de 26 ans, née à Neuilly, département de la Haute-Marne, ex-noble.

948. Jean Fougeret, âgé de 60 ans, né à Paris, y demeurant, rue du Grand Chantier, ex-receveur général des finances, convaincus d'être tous auteurs ou complices des manœuvres pratiquées à Paris et dans les départemens du Cantal et de la Haute-Marne, et d'avoir entretenus des correspondances et des intelli-

gences, tendantes à favoriser l'entrée des ennemis sur le territoire de la république, en leurs fournissant des secours pour affamer le peuple et provoquer la dissolution de la représentation nationale, ont été exécutés le 23 floréal.

949. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à la peine de mort, les nommés J. D. Vaillerault; âgé de 62 ans, né à Langres, département de la Haute-Marne, ci-devant curé dé Montargis, y demeurant.

950. J. B. B. Lambert, âgé de 23 ans, né à Dieppe, département de la Seine Inférieure, surnuméraire au bureau de l'enregistrement à Dieppe, y demeurant, convaincus, savoir : Vaillerault d'être auteur des complots qui ont été formés, en 1792, à Montargis tendans à exciter la guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres; et Lambert, d'être auteur des manœuvres pratiquées à Dieppe, en 1792, tendantes à exciter la guerre civile, et des provocations dandantes au rétablissement de la royauté, ont été exécutés le 23 floréal.

Séance du 24 floréal.

951. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort les nommés Jacques-Amable-Gilbert Rollet Davaux, ex-noble, ex-président du ci-devant présidial de la ci-devant sénéchaussé de Riom, né audit lieu, département du Puy-Dômé, y demeurant,

952. Adrienne-Françoise-Vilaine Davaux, femme dudit Rollet Davaux, âgé de 59 ans, ex-noble, née à la Châtre, département de l'Indre, demeurant à Riom,

953. André Louher, âgé de 67 ans, notaire et procureur fiscal dudit Davaux, né à Billy, département de l'Allier, demeurant à Puyredan,

954. Jean-Baptiste Vbellesky âgé de 58 ans, ci-devant contrôleur du vingtième, né à Longueville, département de la Seine Inférieure, actuellement visiteur des rôles, demeurant à Dieppe,

955. Anne-Joseph Lauloup, âgé de 65 ans, ex-noble et médecin à St.-loup, y demeurant, departemen

des côtes du Nord, convaincus d'avoir entretenu des correspondances avec les ennemis intérieurs et extérieurs, et d'avoir fait passer des secours en argent et exciter la guerre civile, ont été exécutés le 24 floréal.

956. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort les nommés Gilles Joüen, âgé de 47 ans, né à Bernay, département de l'Eure, maréchal-des-logis du régiment ci-devant (dragon de Conty, demeurant à Passy, même département.

957. Etienne Mauger, âgé de 40 ans, né à Rouen, ex-bénédictin de la ci-devant abbaye de St.-Etienne de Rouen, et depuis curé de la commune de Wiy, près Rouen, y demeurant, convaincus d'être auteurs des manœuvres pratiquées dans le département du Calvados, tendants à favoriser les progrès des ennemis de l'intérieur, et provoquer la dissolution de la représentation nationale, ont été exécutés le 24 floréal.

Séance du 23 floréal.

958. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort, les nommés Charles-Adrien d'Arlincourt, âgé de 76 ans, né à Doulens, département de la Somme, ci-devant fermier-général, demeurant au Mont-Valérien;

959 Louis Mercier, âgé de 78 ans, né à Paris, ci-devant fermier-général, demeurant a Paris, rue Bergère;

960. Jean-Claude Douet, âgé de 73 ans, né à Commune Affranchie, département de Rhône et Loire, demeurant à Paris, rue Bergère, ex-fermier-général, convaincus du même délit que les précédens fermiers généraux déja frappés du glaive de la loi.

961. Jacques Yel, âgé de 47 ans, né à Darnouville, département du Cher, ci-devant procureur au ci-devant parlement de Paris, demeurant a la Motte, département du Cher.

962. Marie-Claude-Françoise Bataille, femme Douet,

âgée de 60 ans, née à Strasbourg, demeurante à Paris, rue Bergère, convaincus d'être auteurs et complices de l'affreuse conspiration qui a existé dans le département du Cher et dans la commune de Paris, ont été condamnés à mort et exécutés le 25 floréal.

963. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort les nommés François-Dominique Mory, âgé de 56 ans, ex-noble, né à Nancy, département de la Meurthe, ci-devant homme de lettres.

964. Léopold-Remy-François Mory, âgé de 18 ans et demi, né à Boudonville près Nancy, pharmacien à l'hospice de Nancy, y demeurant.

965. Pierre-Agricole Sagny, âgé de 28 ans, né à Troly au Bois, près Soissons, département de l'Aisne, hussard au sixième régiment, en garnison à Chauny, et ci-devant secrétaire du général Duhoux.

966. Benoît Pointaux Gournay, âgé de 24 ans, né à Limoge, département de la Haute-Vienne, tisserand, demeurant à Bernay, département de l'Eure, convaincus d'avoir participé à une affreuse conspiration qui a existé contre la liberté et la sûreté du peuple français, en provoquant la dissolution de la représentation nationale, et le rétablissement de la royauté, ont été exécutés le 25 floréal.

Séance du 26 floréal.

967. Le tribunal, salle de la libetté, a condamné à mort, les nommés P. A. J. Chiavary, âgé de 38 ans, né et demeurant à Arles, capitaine au ci-devant régiment Dauphin, ex-noble.

968. A. B. Fassin, âgé de 41 ans, né et demeurant à Arles, médecin.

969. E. Meynier, âgé de 65 ans, né à Nîmes, y demeurant, ex-député à l'assemblée constituante.

970. A. Fenard, âgé de 44 ans, né et demeurant à Bitche, procureur-syndic de ladite commune.

971. P. Henry, âgé de 65 ans, né à Sarguemines, demeurant à Bouguenoire, département du Bas-Rhin, greffier du tribunal du district de Newsavardin.

972. D. Knopffler, âgé de 37 ans, né et demeurant à Bitche, administrateur du district de Bitche.

973. M. Blass, âgé de 44 ans, né à Schwalenholtz, demeurant à Bouquenoire, administrateur du district de Bitche; convaincus d'être tous auteurs ou complices des conspirations et complots formés avec le dernier tyran, des grands troubles qui ont existés dans les départemens des Bouches du Rhône, du Gard, de la Moselle et de Saône et Loire, au district de Parcy, tendant à exciter la guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, ont été exécutés le 26 floréal.

974. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort les nommés François Bertrand, âgé de 37 ans, natif de St. Fleury en Auvergne, département du Puy-de-Dôme, ferblantier et étapier, demeurant à Leure, département de la Côte d'Or, convaincus d'avoir fait aux défenseurs de la patrie, des fournitures en vins gâtés et nuisible à la santé des citoyens, a été exécuté le même jour.

Séance du 27 floréal.

975. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, les nommés J. B. Toulon, âgé de 36 ans, né à St. Martignan, district de Mont-Luçon, gardes des bois nationaux, demeurant à Loubeaux.

976. F. Toulon, frère du précédent, âgé de 33 ans, aussi garde des bois nationaux, né audit St. Martignan, demeurant à Nacq, département de l'Allier.

977. Jean-Baptiste Buret, âgé de 33 ans, né à Vicq-sur-Hautbois, département de l'Indre, ex-huissier, convaincu d'être auteur ou complice des conspirations qui ont existé dans le département de la Nièvre; dans la commune de Loubeau et de Nacq, département de l'Allier; dans celle de Vicq-sur-Hautbois, département

de l'Iindre ; et enfin dans celle de Vizelay, département de l'Yonne, contre la liberté et la sureté du peuple français, tendant a dissoudre la représentation nationale, et au rétablissement de la royauté, ont été exécutés le 27 floréal.

978. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort les nommés J. P. Gravier, agé de 56 ans, né a Colmar, demeurant a Mons, district de Landun, département de la Vienne, secrétaire du tyran.

979. Théodore Moreau, âgé de 28 ans, né à Paris, demeurant a Versailles, professeur de mathématiques, adjoint aux adjudans généraux de l'armée du Nord.

980. C. Bezard, âgé de 42 ans, né à Montpellier, demeurant a Paris, rue neuve des Capucines, négociant, et administrateur de la caisse d'escompte.

981. A. L. Lartigue, âgé de 60 ans, né à Toulouse, département de la Haute-Garonne, demeurant à Fontenay aux Roses, curé de ladite commune.

982. J. B. Aubiste, âgé de 39 ans, né à Bergerac, département de la Dordogne, y demeurant, et a Paris rue Helvetius, no. 673, commissaire à terrein.

983. P. L. Rousselet, âgé de 52 ans, né à Baugency, département du Loiret, ex-bénédictin, curé constitutionnel de la commune de Dame Marie Desfontaines, y demeurant, convaincus de conspirations, ont été exécutés le même jour.

Seance du 28 floréal.

984. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné a mort les nommés Claude Rouganne, âgé de 70 ans, né a Ecarolles, département de l'Allier, ci-devant curé de Clermont-Ferrand, demeurant au Mont-Valérien, près Paris.

985. Guillaume Romé, ex-noble, ci-devant capitaine au régiment de Beauvoisis, âgé de 46 ans, né à Fécamp, département de la Seine Inférieure, demeurant a Paris, rue de la Loi.

986.

986. Jacque-François-Sixte Isnard, âgé de 39 ans, natif Deygalière, département des bouches du Rhône, ex-noble, se disant cultivateur, demeurant à Deygalière,

987. Raimond-Gabriel de Saulnier, âgé de 61 ans, ex-noble, né à Brioudes, département de la Haute-Loire, ci-devant lieutenant dans le ci-devant régiment de Beauvoisis, demeurant à Bapale, département du Puy-de-Dôme,

988. Louis Millange, âgé de 45 ans, natif de Valroque dans les Sevennes, département du Gard, quartier-maître, trésorier du premier corps des hussards de la Liberté, demeurant à Paris,

989. François Perillat, âgé de 40 ans, né à Grand-Bouvion, département du Mont-Blanc,

Convaincus d'être auteurs ou complices de la conspiration qui a existé contre la liberté et la sûreté du peuple françois, en entretenant des correspondances avec les ennemis intérieurs et extérieurs, tendans à exciter la guerre civile et la dissolution de la représentation nationale, et dilapider les fonds de la république, ont été excutés le 28 floréal,

990. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, les nommés Antoine Labattu, âgé de 48 ans, né à Valence d'Agen, département du Lot et Garonne, demeurant à Paris, rue Bourg-l'Abbé, no/ 57, cordonnier, soumissionnaire et fournisseur pour les armées de la république.

991. Bertrand Dera, né à Chavaignac, demeurant à Orléans, tailleur d'habit, membre du comité militaire de la dite commune, et surveillant d'un attelier d'habillement pour les défenseurs de la patrie,

992. François Ledet, âgé de 28 ans, né à Gouville, département de la Somme, cordonnier, demeurant à la chapelle de Franciade, fournisseur de la république,

993. François le Roi, âgé de 41 ans, né à Orléans, tondeur en draps, et fournisseur de la république,

B

994. Timothée Déligny, âgé de 55 ans, né à Paris, demeurant à Rouen, coleur de papier; convaincus, savoir, Labattu et Ledet, d'avoir, en exécution des soumissions des mois de mai et août 1793, à Paris et à Chapelle Franciade, fabriqué et fourni des mauvais souliers pour le compte de l'armée; le Roy et Dera, d'être auteurs et complices des complots formés à Orléans, tendans à dilapider les fonds de la république dans une fourniture de draps pour l'habillement de l'armée; et Déligny d'avoir, dans le mois de ventôse dernier, à Rouen, tenu des propos tendans au rétablissement de la royauté, ont été exécutés le 28 floréal.

Séance du 29 floréal.

995. Le tribunal, salle de la Libérté, a condamné à mort, les nommés P. P. C. Bourée Corberon, âgé de 47 ans, né à Paris, demeurant à Beauvais, ex-noble et lieutenant,

996. J. F. Blanquet, âgé de 59 ans, né à Dieppe, y demeurant, épicier, armateur,

997. J. H. Dipse, âgé de 59 ans, né à En, district de Dieppe, y demeurant, vivant de ses revenus,

998. Claude-François Colliez, âgé de 42 ans, né à Paris, agent de Bourre Courberon, demeurant à Trois-sereux, district de Bauvais,

999. Denis-Joseph Clerc, âgé de 56 ans, né à La-chaux, district de Pontarlier, département du Doups, y demenrant, fileur de laine,

1000. Pierre-André Teysserac, âgé de 53 ans, né à Marseille, demeurant à Mâcon, département de Saône et Loire,

1001. Louis Pacot, âgé de 34 ans, né à Cauvin, pays de Liège, ex-prêtre, demeurant à Guimène, dans le dit pays, convaincu d'être complice des complots qui ont existés contre la liberté et la souveraineté du peuple et tenu des propos tendants au rétablissement de la royauté, ont été exécutés le 29 floréal,

1002. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort les nommés A. Sabatery, âgé de 33 ans, natif de Valréas, département de Vaucluse, fermier et maire de la commune de Valréas,

1003. A. Mathieu, âgé de 30 ans, né à St-Martin de Chichilienne, département de l'Isère, demeurant à Franciade, près Paris, emballeur aux effets de campement à Franciade,

1004. Jean Porta, âgé de 24 ans né à Bresa, canonnier de la section de la Réunion, caserné à Popincourt,

1005. Louis-Claude Cézeron, âgé de 25 ans, né à Paris, commis chez le citoyen Grégoire, receveur à la ville, demeurant à Paris, convaincus d'être auteurs ou complices de la conspiration qui a existé dans toute l'étendue de la république, contre la liberté, tendante au rétablissement de la royauté, et protégeant les rébelles de Marseille et de Nantes, ont été exécutés le 29 floréal.

Séance du primidi 1 prairial.

1006. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort les nommés Jean-Antoine Teyssier, dit des Marguerites, ci-devant baron, âgé de 50 ans, né à Nîmes, demeurant à Lagny sur Marne, avant la révolution propriétaire foncier, ex-maire de Nîme, et ex-constituant,

1007. Jacques-Marie Boyer Brun, âgé de 39 ans, né à Nîmes domicilié à Paris, rue des Faussés Mont-Martre, nº. 7, homme de lettres, faisant le journal de Nîmes jusqu'en 1790, actuellement colloborateur aux annales de la république et des spectacles, substitut de la commune de Nîmes,

1008. Jacques-François Descombiés, ex-noble et page de la chambre du tyran, âgé de 66 ans, né à Nîmes, domicilié à Paris depuis deux ans, ci-devant lieutenant au régiment ci-devant royal-vaisseaux, pré-

sident de district en 1790, notable de la commune de Nîmes,

1009. Jean Filsac, âgé de 36 ans, né à Cahors, y demeurant, ex-avocat, secrétaire au département, commandant de la garde nationale de Cahors,

1010. Jean-Pierre-Constant Labarthe, âgé de 74 ans, né à Cezac, département de Loth, domicilié à Paris, marchand de vins, demeurant à Pradines près Cahors,

1011. Jean-Nicolas Buruere, âgé de 41 ans, né à Cahors, ex-notaire, officier municipal et juge du tribunal du district de Cahors, y demeurant,

1012. Charlotte-Genevieve Saineval, âgée de 49 ans, veuve Dutillet, ci-devant colonel au ci-devant régiment royal infanterie, née à Paris, domiciliée à Provins,

1013. Marie-Thérèse Clerce, âgée de 49 ans, femme Rolland, et femme de chambre de la veuve Dutillet, demeurant à Provins; convaincus, savoir, Teyssier dit des Marguerites, Descombiés, et Boyer-Brun, d'être auteurs et complices des conspirations qui ont existées dans le Midi, notamment à Nîmes et à Arles, tendantes à allumer la guerre civile par les armes du fanatisme, des écrits imprimés contre-révolutionnaires, et toutes autres manœuvres, par suite desquelles des assassins, portant la cocarde blanche et des drapeaux blancs, ont donné la mort à un grand nombre de patriotes, et les précédens d'avoir entretenus des correspondances avec les ennemis extérieurs et intérieurs, ont été exéutés le premier prairial.

1014. Le tribunal salle de l'Egalité, a condamné à mort les nommés Gabriel-Charles Doyen, âgé de 31 ans, né à Versailles, département de Seine et Oise, ci-devant cuisinier de la femme du tyran, demeurant rue Nicaise n°. 506.

1015. Joseph Houssaye, dit la Violette, âgé de 21 ans, né à Amiens, département de la Somme, ci-devant bijoutier, et depuis adjudant de l'armée révolutionnaire, demeurant maison de Molière, rue aux Ours.

1016. Mathieu Barbey, âgé de 27 ans, né à Commune-Affranchie, bonnetier, demeurant à Paris, rue Française.

1017. Antoine Brezillon, âgé de 40 ans, né à Grand-prés, département des Ardennes, brigadier de la gendarmerie nationale, à la résidence de la Chapelle-Egalité, département de Seine et Marne.

1018. François-Alexandre Suremain, âgé de 38 ans, né à Auxonne, département de la Côte d'Or, ex-noble, vivant de ses revenus, et ci-devant administrateur du district de St-Jean-de-Losne.

1019. Marie-Pierrette Honneveux, veuve Lesclapart, âgée de 47 ans, née à Paris, y demeurant rue du Roulle, libraire.

1020. Michel Wabert, âgé de 25 ans, né à Savernes, département du Bas-Rhin, libraire, demeurant à Paris, et en réquisition à Lille lors de son arrestation.

1021. Marie-Claudine-Lucas Deblaire, âgée de 27 ans, née à Saint-Domingue, vivant de son revenu, demeurant à Paris, rue Saint-Méry, convaincus d'avoir les uns tenus des propos tendans à rétablir la royauté en France et ébranlé la fidélité des soldats de la république; les autres, d'être auteurs ou complices de la conspiration qui a existé contre la république, en composant des ouvrages contre-révolutionnaires pour détruire la liberté et provoquer la dissolution de la représentation nationale et le rétablissement de la royauté, ont été exécutés le premier prairial.

Séauce dn 2 prairial.

1022. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort les nommés Claude Simond, âgé de 68 ans, né à Libreval, département du Cher, ci-devant prêtre, demeurant à Bourges.

1023. Louis-François Vassal, âgé de 35 ans, né à Fraicenet, département du Lot, ex-noble, demeurant à Paris, rue Thionville.

1024. Agathe-Elizabeth Ragot, âgée de 54 ans, née à

Libreval, ex-religieuse, demeurante à Bourges, convaincus d'être auteurs ou complices des conspirations qui ont existé contre la liberté et la sûreté du peuple français, tendantes à ébranler la fidélité des soldats, et en entretenant des correspondances avec les ennemis de la république, ont été exécutés le 2 prairial.

1025. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort les nommés François Tournacos, âgé de 37 ans, né à Metz, se disant baron allemand, demeurant à Luxembourg.

1026. Pierre-François Nicolas, âgé de 39 ans, né à Longchamps, département du Doubs, domestique de Kerri, irlandois, demeurant à Paris, rue de la Michaudièıe.

1027. Capret Brunel, âgé de 44 ans, né à Craponne, département de la Haute-Loire, domestique dudit Kerri, demeurant à Paris.

1028. Gabriël Delignon, âgé de 44 ans, né à Villaine, département de la Côte-d'Or, y demeurant, maître d'écriture.

1029. Dominique Laffilard, âgé de 69 ans, cuisinier de la maison ci-devant d'Artois, et cidevant argentier de la maison d'Angoulême, depuis receveur de rentes et agent d'affaires, demeurant à Paris rue des Fontaines, convaincus de grandes conspirations contre la souveraineté du peuple, et d'avoir fourni des secours en argent aux ennemis de la république, ont été exécutés le 2 Prairial.

Séance du 3 Prairial.

1030. Le tribunal, Salle de la Liberté a condamné à la peine de mort les nommés C. A. Leflot, âgé de 43 ans, natif de Nevers, ci-devant contrôleur des fermes, et à présent capitaine-général des domaines de la république.

1031. P.C. Namys, dit St. Aubin, âgé de 48 ans, nè à Paris, ci-devant capitaine de la compagnie régénérée de la section des Petits-Pères, demeurant rue Pagevin.

1032. Louis-Philippe Bourgeois, natif d'Uzès, perruquier, domicilié à Paris, fauxbourg Denis, et sergent de la garde nationale.

1033. François Royer, âgé de 28 ans, né à Boulogne, département du Gard, chasseur dans la légion des Alpes, demeurant à Paris, convaincus d'avoir facilité l'émigration d'un grand nombre de contre-révolutionnaires, et ébranlé la fidélité des soldats de la liberté, et provoqué la dissolution de la représentation nationale, ont été exécutés le 3 prairial.

1034. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort les nommés C. Vasseur, âgé de 42 ans, natif de Barlypontleu, département de la Somme, ci-devant domestique de Sarron, ex-président au parlement de Paris, ensuite caporal de l'armée révolutionnaire, demeurant à Paris, rue de Verneuil.

1035. J. B. Kentechen, âgé de 36 ans, natif de Gnieux dans la forêst noire, tailleur, rue Croix, chaussée d'Antin.

1036. J. Jarouﬄet, âgé de 51 ans, né à Moulins, y demeurant, notaire.

1037. J. Coursin, âgé de 41 ans, né à Carnay, département de la Manche, brocanteur, demeurant à Paris, rue de la Licorne.

1038. J. Carré, âgé de 31 ans, né à Brienne, département de l'Aube, épicier, demeurant à Paris, rue Sartines.

1039. M. N. Guedon, âgé de 34 ans, né à Mejaive, département du Mont-Blanc, fruitier, demeurant à Paris, rue d'Hauteville.

1040. P. Paul, âgé de 40 ans, né à Paris, y demeurant, marchand de cannes.

1041. J. Juery, âgé de 30 ans, né à Perret, département du Cantal, brocanteur, convaincus de conspirations qui ont existé contre la liberté et la sûreté du peuple français; d'avoir cherché à favoriser l'entrée des en-

nemis sur le territoire de la république, et cherché à discréditer les assignats en distribuant et exposant de faux assignats, et les autres d'avoir eu des correspondances avec les ennemis extérieurs et intérieurs de la république et provoquer la dissolution de la représentation nationale, ont été exécutés le 3 prairial.

Séance du 4 Prairial.

1042. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort les nommés J. Canolle, âgé de 50 ans, natif de Benac en Périgord, minéralogiste, arrêté au péage de Roussillon, département de l'Izère, demeurant au Gros-caillou.

1043. Avoye Laville Costard, fille majeure, âgée de 25 ans, travaillant au journal du spectacle, native de Paris, y demeurante rue des Fossés-Montmartres, nº. 7.

1044. Alexandre Provenchère, âgé de 55 ans, natif de Saint Ecobillés, département de Seine et Oise, ex-administrateur de l'habillement des troupes de la république, demeurant à Paris,

1045. André Dorly, âgé de 60 ans, né à Versailles, commissaire des guerres jusqu'au premier juillet 1793, demeurant à Paris, rue neuve des Petits-Champs, section de la Montagne,

1046. Gabriel-Joseph Fortin, âgé de 44 ans, né à Paris, y demeurant, rue des Mauvaises Paroles, ci-devant employé à l'habillement des troupes, et commis chez le nommé Leroux, négociant, rue des Mauvaises Paroles,

1047. Antoine-Martin Barth, âgé de 53 ans, né à Paris, y demeurant, marchand mercier,

1048. J. François Lemarcant, âgé de 69 ans, né à Paris, et fournisseur de la république pour l'habillement des troupes, demeurant à Paris, convaincus d'être auteurs ou complices de la conspiration qui a existé contre la souveraineté du peuple, en provoquant la dissolution de la représentation nationale; et les autres convaincus de fournitures infidelles envers la république, ont été excutés le 4 prairial,

1049 Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, les nommés Joseph-Antoine Barréme, âgé de 31 ans, né à Terrasson, ex-noble, et hussard au premier régiment,

1051. Joseph-Henry Barrême, âgé de 35 ans, né à Terrasson, ex-noble, et hussard au premier régiment,

1050. Joseph-Auguste Barréme, âgé de 32 ans, né à Terrasson, ex-noble, et hussard au premier régiment,

1052. Anne Ferry, veuve Dupré, âgée de 52 ans, garde malade, née à Mala, département de la Côte d'Or, demeurant à Paris, quai de Gêvres, n°. 7,

1053. Jean-Baptiste Lanoue, âgé de 37 ans, peintre en bâtiment, né à Paris, y demeurant, rue Quimcampoix, n°. 33,

1054. Nicolas Aubry, âgé de 72 ans, garçon cordonnier, né à Diéry, demeurant à Paris, rue Nicolas du Chardonnet,

1055. Pierre-Louis Didier, âgé de 35 ans, commis papetier, à Paris, né à Givry, département de l'Aisne, demeurant à Paris, rue et cul de sac Saint-Dominique, convaincus; savoir, les trois frères barréme, d'être auteurs d'une conspiration, qui a existé contre la souveraineté du peuple français, et d'avoir entretenu des correspondances avec les émigrés; et les autres convaincus d'avoir dans la commune de Paris tenus des propos tendans à la dissolution de la représentation nationale, et proclamant pour roi le fils de l'infâme Capet, sous le nom de Louis XVII, ont été exécutés le 4 Prairial,

Séance du 5 prairial.

1056. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort les nommés J. B. M. Thomas Daumangeville, âgé de 30 ans, né à Paris, ex-noble, capitaine au ci-devant régiment du roi cavalerie, demeurant à Vernessal, département de la Haute-Loire,

1057. G. Tisserand, âgé de 40 ans, né à Vexon dé-

partement de Haute-Saône, lors de son arrestation, postillon du ci-devant duc du Châtelet,

1058. J. B. Gauthier, âgé de 50 ans, né à Château-Porcien, concierge de la maison d'arrêt de la mairie, convaincus d'être auteurs ou complices des conspirations qui ont existé contre la souveraineté du peuple, ont été exécutés le 5 Prairial.

1059. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort les nommés J. B. H. Durand, âgé de 28 ans, né à Paris, employé au magasin des troupes à Franciade, y demeurant,

1060. J. A. Pascal, âgé de 41 ans, lieutenant de gendarmerie nationale, né à Commune-Affranchie, demeurant à Paris,

1061. P. Paulin, âgé de 35 ans, professeur de grammaire, né à la Chapelle, demeurant à Paris,

Séance du 6 prairial.

1062. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort les nommés J. B. C. Biragues-Lisledon, âgé de 58 ans, né à Lisledon, ex-noble, demeurant à Ville-Mondieu, département du Loiret,

1063. J. J. Cuvier, âgé de 47 ans, ci-devant architecte, membre du comité révolutionnaire de la commune de Vanvres, y demeurant, né à Paris,

1054. M. A. Demeaux, femme Hébert âgée de 50 ans, née à notre dame d'Aquin, près Auxerre, demeurant à Paris, rue de la Licorne,

1065. C. Pérard, âgée de 39 ans, née à Gesse, blanchisseuse, demeurante à Paris,

1066. P. Prudhomme, âgé de 48 ans, né à Paris, y demeurant rue de la Cité, marchand de poissons,

1067. Françoise L. Prudhomme, âgée de 60 ans, née à Toul, demeurant à Paris, convaincus d'être auteurs ou complices de la conspiration qui a existé contre la re-

présentation nationale, et pour le rétablissement de la royauté, ont été exécutés le 6 prairial.

1068. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, les nommés Joly, âgé de 56 ans, ci-devant inspecteur des rôles du département de la Côte-d'Or, né à Pontarlier, district de Dijon, y demeurant.

1069. L. C. J. Lanery-Peon Leroy, âgé de 25 ans, ci-devant officier des gardes française, ex-comte, né à Paris, demeurant rue basse du rempart.

1070. P. Mauclair, âgé de 39 ans, né à Troyes, département de l'Aube, brocanteur, demeurant rue des grands dégrés, n°. 16, convaincus; savoir, les deux premiers d'intelligences et correspondances avec les ennemis intérieurs et extérieurs de la république; et le troisième d'avoir écrit des lettres et écrits tendans à la contre-révolution, ont été exécutés le 6 Prairial.

Séance du 7 Prairial.

1071. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort les nommés Claude-Michel-Louis Milsent-Créole, âgé de 54 ans, natif de Saint-Domingue, habitant planteur dans la Colonie, capitaine de bourgoisie, membre de l'assemblée provinciale du Cap, et éditeur du journal intitulé le *Créole Patriote*, demeurant à Paris rue Honoré.

1072. Jean-Baptiste-Marie Hanonet, âgé de 51 ans, receveur du district de Noyon, né à Guiscard, ditrict de Noyon, y demeurant, convaincus, savoir: Milsent-Créole d'avoir, le 29 floréal dernier, dans la salle du tribunal, dite de l'Egalité, sur une accusation portée par l'accusateur public contre trois citoyens, fait une fausse dénonciation, et d'être auteur ou complice de la conspiration qui a existé contre la souveraineté du peuple; et Hannonet, d'avoir dans la commune de Noyon tenu des propos contre-révolutionnaires tendans à la dissolution de la représentation nationale, ont été exécutés le 7 Prairial.

Affaire du fameux Jourdan et de l'Etat Major du traître Dumourier.

Séance du 8 Prairial.

1073. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort, les nommés M. J. Jourdan, âgé de 35 ans, né à Saint-Geux, département de la Haute-Loire, demeurant à Avignon, ci-devant négociant, ensuite général de l'armée avignonaise, et à présent chef d'escadron de la gendarmerie.

1074. C. M. G. Levis-Mirepoix, âgé de 41 ans, né à Martin de Treaux, demeurant à Paris, rue de Verneuil, ex-comte, maréchal de camp et ex-constituant.

1075. J. Donadieu, âgé de 50 ans, né à Arles, maréchal-de-logis au onzième régiment de dragons, puis général de brigade de l'armée du Bas-Rhin.

1076. A. L. M. Judde, âgé de 46 ans, né à Paris, y demeurant, rue Français, au Marais, ex-conseiller au ci-devant châtelet de Paris.

1077. E. Mathieu, femme Vigneron, âgée de 51 ans, née à Nancy, y demeurant.

1078. Louise Vigneron sa fille, née à Nancy, y demeurante.

1079. P. F. Pruneau, âgé de 42 ans, né à Vausray, département des Deux-Sèvres, sous-lieutenant au dix-septième régiment de cavalerie.

1080. N. J. Beauregard, âgé de 42 ans, né à Versaille, même grade.

1081. J. L. J. Furet Prebaron, âgé de 44 ans, né à Salins, chef d'escadrons au dix-septième régiment de cavalerie.

1082. A. J. X. Hery, âgé de 19 ans, né à Chinon, sous-lieutenant au dix-septième régiment de cavalerie.

1083. E. Lecandre, âgé de 27 ans, né à Saintes, capitaine au dix-septième régiment de cavalerie.

1084. J. F. Bugnolet, âgé de 25 ans, né au Petit-Buy, chirugien major au septieme régiment de cavalerie.

1085. J. Mollet, âgé de 48 ans, né à St.-Michel, sous-lieutenant au dix-septieme régiment de cavalerie.

1086. C. Juy, âgé de 26 ans, né à Langres, même grade.

1087. P. C, M. Prisie, âgé de 46 ans, né à Neuve chef de brigade au dix-septieme régiment de cavalerie.

1088. E. P. Verillot, âgé de 26 ans, né à Langres, sous-lieutenant au dix-septième régiment de cavalerie.

1089. E. Jourd'heuil, âgé de 29 ans, né à Buissière, même grade.

1090. J. Arnaud, âgé de 44 ans, né à Limozo, même grade.

1091. C. Bonnot, âgé de 27 ans, né à Ginet, adjudant au dix-septieme régiment de cavaleric.

1092. F. Poisson, âgé de 37 ans, né à Epinal, sous-lieutenant au dix-septieme régiment de cavalerie, convaincus; savoir, Pruneau, Beauregrrd, Furet, père, Baron, Hery, Lecandre, Bugnolet, Mollet, Juy, Prisie, Verillot, Jourd'heuil, Arnaud, Bonnot, et Poisson, d'être complice des manoeuvres pratiquées de trahison, tendante à ébranler la fidélité des soldats envere la nation, à les faire déserter à lennemi, et a marcher contre la convention: Levis-Mirepoix, la femme Vigneron et sa fille, d'être complices des manœuvres et intelligences qui ont été pratiqués avec les ennemis de l'état, tendants à favoriser les progrès de leurs armes contre le peuple françois; J. Donadieu, d'être complices des manœuvres pratiquées lors de l'invasion de Wissembourg; Jude d'être complice des complots qui ont existés contre la souveraineté du peuple françois, tendant à dissoudre la représentation nationale et à rétablir la royaulé en france; Jourdan, d'être auteur ou complices des conspirations qui ont été formés dans les département des Bouches du Rône

et singulièrement dans son district, contre la liberté et la sureté du peuple françois, ons été condrmnés à mort et exécutés le 8 prairial.

1093. A. Binnet, âgé de 27 ans, né et demeurant à Amiens, coupeur de velours.

1094. J. B. Havenet âgé de 35 ans, né à St. Germain.

1095. E. Houry, âgé de 58 ans, né à Pèze le Robert, terrassier, convaincus d'être auteurs ou complice de conspiration qui ont existé contre la souveraineté du peuple, tandantes à favoriser les armes des rébelles et le parti du soi-disant Louis-dix-sept, en provoquant le rétablissement de la royauté en france, par les cris contre-révolutionnaires de vive le roi, vive la reine en applaudissant à l'assassin des martyrs de la liberté ont été condamnés à mort et exécutés le 8 prarial.

Séance du du 9 prairial.

1096. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort, les nommés M. Letellier, âgé de 36 ans, né à septeuil, agent national de la commune de Saint-Martin des champs, y demeurant.

1097. A. Rageot, âgé de 28 ans, né à la Brosse, membre du comité de surveillance de la même commune, y demeurant.

1098. M. A. Feron, femme Rageot, âgée de 40 ans, née et demeurante audit lieu, de St-Martin-des-Champs, couturière.

1099. G. Feron, âgé de 45 ans, né à Arnonvilles, demeurant à St-Martin-des-Champs, journallier.

1100. M. Olivier, âgé de 58 ans, maire de la commune St.-Martin-des-Champs.

1101. E. Duhamel, âgé de 54 ans, né à Ris membre de la commune ci-dessus.

1102. C. Leger, âgé de 39 ans, né à Villemur, cultivateur, demeurant à Rosay.

1103. P. F. Fenaux, âgé de 40 ans, natif d'Alincourt, cultivateur à Rosays, y demeurant.

1104. J. Petit, âgé de 49 ans, natif d'Asmoy, maire de la même commune; convaincus d'être auteurs ou complices de la conspiration qui a existé contre la tranquillité et la sûreté de l'état, en menaçant et maltraitant les administrateurs du département de Seine et Oise et du district de Montfort le Brutus, les commissaires aux subsistances dans les communes de Septeuil, de St. Martin-des-Champs et d'Asmoy, en refusant d'obéir aux réquisitions qui étoient faites, et tenant des propos tendants à ébranler la fidélité des soldats envers la nation, à les faire déserter à l'ennemi, et à marcher contre la convention, ont été exécutés le 9 prairial.

1105. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, les nommés F. Chevalier, fille, âgée de 28 ans, née à Besançon, y demeurante, couturière.

1106. F. Simon, âgé de 61 ans, né à Rosureux, demeurant à Besançon, domestique.

1107. C. J. Villemin, âgé de 26 ans, né à Guyonvain, journalier.

1108. F. Baillot, âgé de 36 ans, né à Lirouville, rapeur de tabac.

1109. S. Dumazel, âgé de 25 ans, né à Argenton, mendiant, demeurant à Paris.

Convaincus d'avoir conspiré contre le peuple, en entretenant des correspondances avec les ennemis de l'état, en prenant part aux rébellions qui ont eu lieu en différents départements, en empêchant de circuler les grains dans l'intérieur de la France, ont été exécutés le 9 prairial.

Séance du 11 Prairial.

1010. A. F. C. D. Leval, âgé de 49 ans, né à Clermont-Ferrand, ex-noble.

1111. J. Joussineau de la Bourdonnois, âgé de 64 ans, natif de St.-Wit, département de la Corrèze, ci-devant capitaine des carabiniers.

1112. J. Put, âgé de 24 ans, né à Mauriac, département du Cantal, marchand forain.

1113. P. Morillon Dubellay, âgé de 78 ans, né à Poilière, marchand de draps.

1114. N. Lacodre, dit Montpensin, âgé de 65 ans, né à Mons sur Sions, demeurant à Fouit, juge et subdélégué.

1115. L. J. Seru yan, âgé de 37 ans, né à Lamotte-Erray, y demeurant, cultivateur.

1116. J. A. Guibora, âgé de 24 ans, vigneron, né à St. Gexeme, y demeurant, département de la Marne.

1117. N. M. Compin, âgé de 64 ans, né à Malta, département de Saone et Loire, agriculteur et agent national de la commune d'Aveau.

1118. C. Mantial, âgée de 41 ans, née à Nantial, département de la Vienne, ex-noble, demeurant à Rouel; convaincus d'être tous auteurs ou complices des conspirations qui ont existés contre la souveraineté du peuple, en entretenant des correspondances avec les ennemis intérieurs et extérieurs, en faisant incarcérer les bons citoyens arbitrairement, en arborant la cocarde blanche, soit en proclamant pour roi louis diz-sept, ont été exécutés le 11 prairial.

1119. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, les nommés L. C. Begu, âgé de 44 ans, né à Tours, y demeurant.

1120. C. Lacroix, âgé de 28 ans, né à Chaource, département de l'Aube, ci-devant garde des bois.

1c21. P. J. Leco, âgé de 60 ans, né à Guervelle, près Cherbourg.

1122. L. J. Moret, âgé de 64 ans, né à Arcy sur Aube, prêtre, convaincus d'avoir pratiqué, dans le premier

premier bataillon d'Indre et Loire, des manœuvres tendantes à favoriser la trahison de l'infâme Dumourier, et exciter la guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, ont été executés le 11 prairial.

Séance du 12 prairial.

1123. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort, les nommés E. M. Marguerite, âgé de 38 ans, ex-noble, major en second du régiment ci-devant de la Reine, colonel de la troisième division de la garde du tyran, né à Bayeux, département du Calvados, demeurant à Dagi.

1124. J. Duvivier, commis au bureau de la guerre, demeurant à Paris.

1125. J. B. P. Bauffre, âgé de 66 ans, né à Château-Neuf, demeurant rue des Martyrs.

1126. B. Chantemerle, âgé de 37 ans, né à Théire, département du Puy de Dôme, ex-prêtre, demeurant à Paris, rue du Mont-Blanc.

1127. J. Pierson, âgé de 33 ans, copiste de Malherbes, né à Resroy, demeurant rue des martyrs.

1128. C. F. M. Simonets, âgé de 42 ans, ex-fermier-général, adjoint, né à Dijon, convaincus; savoir, Simonets, d'être auteur ou complice des délits commis par les ex-fermiers-généraux, déja frappés du glaive de la loi; Marguerite, d'être auteur ou complice de la conspiration qui a existé le 10 août 1792, avec le tyran et sa femme, tendante à faire massacrer un grand nombre de patriotes, et les autres convaincus de grandes conspirations qui ont existées depuis le 10 août 1792; et Duvivier, d'avoir dans la fin de l'année 1792, faciliter le vol des diamants, effets précieux et meubles appartenants à la nation, fait au garde-meuble, pour fournir des secours aux ennemis de la france, ont été exécutés le 12 prairial.

1129. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, les nommés J. H. Caron, âgé de 36 ans, natif

de Ravigny, curé de Melun, département de la Meuse, y demeurant.

1130. J. Pont, âgé de 50 ans, natif de Tournée, département de Saone et Loire, curé de Tourteneau, même département, y demeurant.

1131. S. Hugault, âgé de 51 ans, né à Bourges, ex-curé d'Issoudun, département d'Indre et Loire, y demeurant.

1132. H. C. Hery, âgé de 25 ans, né à Orléans, ex-officier dans l'armée du Nord, cultivateur, demeurant à Fleury, département du Loiret.

1133. T. E. Lamorre, âgée de 60 ans, ex-noble, née à Bar sur-Ornin, y demeurante, département de Saône ei Loire.

1134. P. S. Saulieu, âgé de 44 ans, né à Routteau, département de l'Eure, ci-devant féodiste, demeurant à l'abbaye de Cormeille.

1135. P. Huguet, âgé de 36 ans, né à Bruxelles, dans le Brabant, faiseur de bas, demeurant rue Pot-de-Fer, faubourg Germain, à Paris, convaincus d'être tous auteurs ou complices des complots contre-révolutionnaires, propres à opérer la dissolution de la représentation nationale et le rétablissement de la royauté en France, ont éte exécutés le 12 prairial.

Séance du 13 Prairial.

1136. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort, les nommés A. Brillon St-Cyr, âgé de 52 ans, né à Paris, y demeurant, ex-maître des comptes.

1137. L. J. Germain, âgé de 38 ans, né à Paris, y demeurant, marchand d'étoffes.

1138. T. A. Bellet, âgé de 37 ans, né à Paris, y demeurant, ci-devant auditeur des comptes.

1139. F. M. Chauvereau, âgé de 37 ans, né à Tours, commis marchand, demeurant à Paris.

1140. A. C. Herbette, âgé de 34 ans, né à Sainte-Ménehould, département de la Haute-Marne, ci-devant agent-de-change, demeurant à Paris, rue des Blancs-Manteaux.

1141. L. Boismarie, âgé de 23 ans, né à Longery, district de Mortaigne, département de l'Orne, demeurant à Paris, rue Jean-Fleury, homme de lettres.

1142. J. H. Millin du Perreux, âgé de 62 ans, né à Nevers, département de la Nièvre, demeurant à Perreux, administrateur de la loterie.

1143. J. Auger, âgé de 23 ans, né à Paris, brigadier-fourrier, au huitième régiment des hussards.

1144. J. A. Megard, âgé de 26 ans, né à Rathierille, département de la Seine-Inférieure, agent de Tarrelly, Napolitain, demeurant à Paris, fauxbourg Antoine.

Convaincus d'être auteurs ou complices d'une conspiration qui a existé contre la liberté et la sureté du peuple français, en soustrayant le numéraire pour qu'il échappat aux recherches de la nation, a l'effet de le réserver pour les puissances coalisées, et provoquant la dissolution de la représentation nationale et le rétablissement de la royauté en france, ont été exécutés le 13 prairial.

1145. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, les nommés Brille, âgé de 29 ans, né à Aubin, département de Seine-et-Oise, ci-devant fruitier et marchand de journeaux, demeurant a Paris.

1146. Berthier, âgé de 43 ans, né à Besançon, fondeur et doreur, demeurant a Dijon.

1147. Levasseur, âgé de 38 ans, né à Trilliat, département de Seine-Inférieure, ex-curé de la commune de Saumon-la-Patrie, demeurant à Hournay.

1148. J. Jérigny, âgé de 52 ans, né à Bouillant, département de la Côte-d'Or, ex-curé de la commune de Caumigny, y demeurant.

Convaincus d'être auteurs ou complices des conspi-

rations qui ont existées contre la liberté et la sûreté du peuple français, en faisant passer des secours en argent aux ennemis intérieurs et extérieurs de la république, en s'opposant au recrutement, et avilir la représentation nationale et les autorités constituées, ont été exécutés le 13 prairial,

Séance du 14 prairial.

1149. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort les nommés B. Ferret, âgé de 32 ans, né à Gray, département de la Haute-Saône, demeurant à St-Denis-sur-Sarton, département de l'Orne, prêtre, chapelain de l'église de Coutances, puis curé à St. Denis,

1150. J. B. Barré, âgé de 68 ans, né et demeurant à Paris, rue Coqheron, ci-devant procureur au ci-devant châtelet de Paris, puis avoué,

1151. P. Perrin, âgé de 26 ans, né à Coignac, département de la charente, négociant, y demeurant,

1152. A. J. S. Dagneau, âgé de 26 ans, né à Coignac, district de Saintes, agriculteur,

1153. V. Marentin, femme Pasquet, âgée de 40 ans, née à la Rochefoucault, département de la Charente Inférieure, son mari, garde du dernier tyran,

1154. L. A. F. Bongard d'Apremont, âgé de 68 ans, né a Auval, district de Dieppe, departement de la Seine Inférieure, demeurant à Saucourt, département de l'Eure, vivant de son revenu, ex-noble, ex-marquis, et grand bailly de Gisors,

1155. L. Armand, âgé de 61 ans, né à Linville, département de Seine et Marne, garde-chasse du ci-devant duc de Mortmart, ensuite vigneron,

1156. J. F. C. Lecocq, âgé de 30 ans, département du Nord, y demeurant, ci-devant clerc de notaire, depuis, boulanger,

1157. J. P. Mendouze, âgé de 53 ans, né à Toulouse, demeurant à Paris, rue du Théâtre Français, ci-devant, orfèvre, et ensuite commis en chef au bureau des affaires étrangères,

1158. M. L. E. Gueneot, femme More, directeur de la poste aux lettres à Tonnere, y demeurante, âgée de 35 ans, né à Avalon, département de l'Yonne, convaincus d'être tous auteurs ou complices des complots qui ont existés contre la liberté et la sûreté du peuple français, en faisant passer des secours aux ennemis de la république, et dissoudre la représentation nationale, et rétablir la royauté en france, et des listes de proscriptions ont été dressées pour faire assassiner les patriotes, ont été exécutés le 14 prairial. Il a été sursis à l'exécution de la femme More, qui s'est déclaré enceinte,

1159. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, les nommés B. L. Cassaigne, âgé de 41 ans, né à Béziers, département de l'Hérault, ex-vicaire de St.-Nicolas des Champs, depuis curé de Gunorin, département de Seine Inférieure, et ensuite commissaire de la section des Gravilliers, demeurant à Paris,

1160. M. J. A. Bourdet, âgé de 33 ans, ex-vicaire de St.-André-des-Arcs, né à St.-Valery, département de l'Aisne, demeurant à Paris, rue du Cimetiere St.-André,

1161. J. B. Dupin, âgé de 29 ans, né et demeurant à Paris, marchand de bois, convaincus de correspondances avec les ennemis extérieurs, des propos fanatiques et contre-révolutionnaires, tendans au rétablissement de la royauté, en france, ont été exécutés le 14 prairial,

Affaire des vingt-sept conspirateurs de la municipalité de Sedan, et autres complices.

Séance du 15 prairial.

1162. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné

à mort, les nommés Louis-Georges Desrousseaux, âgé de 42 ans, né a Sedan, fabricant de draps, cultivateur, maire de la commune de Sedan, en 1790, y demeurant,

1163. J. B. Delphine Legardeur, âgé de 52 ans, né à Sedan, département des Ardennes, fabricant et membre de la municipalité de Sedan, y demeurant,

1164. E. P. Legardeur, âgé de 60 ans, né à Verdun, département de la Meuse, ci-devant fabricant de draps, ci-devant notable de la commune de Sedan, président du tribunal de commerce et du bureau de paix de ladite commune,

1165. N. Roulin Hussin, père, âgé de 63 ans, né à Sedan, fabricant de draps, et officier municipal de ladite commune, y demeurant,

1166. Ivon-Georges-Jacques St. Pierre, né aux Elieux, département de la Seine Inférieure, âgé de 55 ans, demeurant à Sedan, vivant de son bien, et ex-officier municipal de ladite commune,

1167. P. H. Fournier, âgé de 42 ans, marchand épicier, né à Sedan, officier municipal de ladite commune, y demeurant,

1168. Petit-Fils, âgé de 50 ans, médecin, né à Mézières département des Ardennes, officier municipal de la commune de Sedan, y demeurant,

1169. Louis-François Giroux St Pericon, âgé de 61 ans, avant la révolution, aide-major de la place de Sedan, né à Merles, département des-deux-Sèvres, et après, officier municipal de la commune de Sedan, y demeurant,

1170. J. Louis Lenoir Peyre, âgé de 39 ans, né à Sedan, teinturier, et ci-devant procureur de ladite commune,

1171. Nicolas Varroquieu, âgé de 62 ans, né à Givry, district de Sainte-Ménehould, ex-notable de la commune de Sedan, y demeurant,

1172. Augustin Posselin, père, âgé de 66 ans, marchand épicier, ex-notable de la commune de Sedan, y demeurant.

1173. Henry Mesmer, âgé de 52 ans, né à Sedan, brasseur, ex-notable de la commune, y demeurant.

1174. J. C. Lechanteur, âgé de 31 ans, né à Vrillaubois, brasseur, ex-notable de la commune de Sedan, et actuellement administrateur du district du même lieu, y demeurant.

1175. Etienne Hennuy, âgé de 46 ans, né à Sedan, libraire, ex-notable de la même commune, y demeurant.

1176. Louis Edet-Jeame, âgé de 45 ans, né à Sedan, charpentier, ex-notable de la même commune, y demeurant.

1177. Etienne-N. J. Chayaux-Cayoux, âgé de 41 ans, né à Sedan, brasseur, ex-notable de la dite commune, y demenrant.

1178. P. Gigoux Vermont, âgé de 44 ans, né à Sedan, brasseur, ex-notable de la même commune, y demeurant.

1179. Simon Jacquet Delatre, âgé de 44 ans, né à Sedan, marchand tailleur, ex-notable de la dite commune, y demeurant.

1180. Louis Edet, âgé de 60 ans, né à Sedan, menuisier, ex-notable de la dite commune, y demeurant.

1181. J. B. Lubet père, âgé de 64 ans, né à Sedan, chef-armurier, ex-notable de la même commune, y demeurant.

1182. Antoine-Charles Rousseau, âgé de 56 ans, né à Paris, manufacturier de draps, ex-notable de la même commune, y demeurant.

1183. P. Dalché, père, âgé de 63 ans, né à Sedan, orfèvre, ex-notable de ladite commune, y demeurant.

1184. Hermis Servez, âgé de 66 ans, né à Franchemont, ex-notable de ladite commune, y demeurant.

1186. Michel Noël, dit Laurant, âgé de 63 ans, né à Sedan, confiseur, officier municipal de Sedan, y demeurant.

1185. L. J. Béchet, âgé de 50 ans, né à Sedan, manufacturier, ex-officier muuicipal de Sedan, demeuraut à Philippeville.

1187. P. Stanislas Edouart Béchet, âgé de 59 ans, né à Sedan, officier municipal de la même commune, y demeurant.

1188. Claude Faiessois âgé de 55 ans, né à Monfaucot, district de Château-Thierry, traiteur, ex-notable de la commune de Sedan, demeurant à Lagny-Bogrey, département des Ardennes.

Convaincus d'être tous auteurs ou complices des conspirations qui ont existés contre la souveraineté du peuple, formées de complicité avec le tyran, ses agens, et notamment le traître la Fayette, et employer des manœuvres pour faire marcher des troupes sur Paris, et retenant comme ôtages les représentans du peuple, et publiant des arrêtés contre-révolutionnaires, ont été exécutés le 15 prairial.

1189. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, les nommés Claude le Franc, âgé de 54 ans, chirurgien, appointé dans le septième régiment de hussards, natif d'Yvray, près Paris, département de Seine et Marne, demeurant à Paris, rue du Battoir, n°. 250.

1190. Philippe Martin, âgé de 65 ans, natif de Dela, département de la Meuse, district de Montmédy, cordonnier.

1191. A. Cordelois, âgé de 36 ans, natif de Cambray, chirurgien, ci-devant adjudant de la garde nationale du canton du Quesnoy, demeurant à Werling, district de Lille.

Fin du 5e. No. et la suite au sixième, Il paroîtra un numéro tous les 15 jours, jusqu'à la tranquillité de la République.

N° VI.

LISTE GÉNERALE ET TRES-EXACTE

Des noms, âges, qualités et demeures de tous les Conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 17 août 1792, et par le second Tribunal établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, pour juger tous les ennemis de la Patrie.

Vous qui faites tant de victimes,
Ennemis de l'égalité,
Recevez le prix de vos crimes,
Et nous aurons la liberté.

Prix 15 sols.

A PARIS,

Chez
Le citoyen MARCHAND, galerie neuve du Palais-Égalité.
Le citoyen BERTHÉ, rue Honoré, vis-à-vis la rue Florentin, N°. 41.
Le citoyen CHANNAUD, rue St.-Éloi, N°. 38, près le Palais.
Tous les Libraires et Mds. de Nouveautés.

L'an deuxième de la République française, une, indivisible et impérissable.

AVIS AUX CITOYENS.

Dans tous les tems et chez tous les peuples républicains, quand les malveillans et les ennemis du bien public ont voulu s'opposer à la marche du gouvernement, les Représentans et les Magistrats, investis de la confiance du peuple, ont pris des mesures sages et révolutionnaires; aussi, c'est ce que les Républicains Français ont fait contre les traîtres et les malveillans, en les livrant au glaive de la loi; et depuis le commencement de la révolution, on trouvera la liste générale des noms, âges, anciennes qualités et demeures des contre-révolutionnaires qui ont été condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 10 mars 1793 : cette liste intéressante est imprimée avec la plus grande exactitude sur leurs noms, âges, anciennes professions, etc. Déjà, cinq numéros sont sortis de la presse, et l'on continue avec célérité à fur et mesure.

Il paraîtra tous les quinze jours un numéro, plus ou moins, suivant la quantité des conspirateurs condamnés à mort. Les personnes qui désireront se procurer la collection entière, pourront s'adresser, à Paris, chez le citoyen Berthé, rue Honoré, vis-à-vis la rue Florentin, N° 41. et chez le citoyen Channaud, rue Éloi, N°. 38, près le palais de justice.

Le prix de l'abonnement, pour Paris, est de 12 sols par numéro, et 15 sols pour toute l'étendue de la République, franc de port.

LISTE
DES
GUILLOTINÉS

Sur la place de la Révolution, du Carrousel, Place de Grève, Place Antoine et Barrière Renversée, (ci devant barrière du Trône).

Suite de la séance du 15 Prairial.

1192. J. J. Deflandre, âgé de 58 ans, brigadier de la vingtième division de la gendarmerie, natif de Champe, département de l'Oise.

1193. A. Midet, âgé de 64 ans: invalide, né à Nouvéal, district de Mézière, convaincus de conspiration contre le peuple, en entretenant des correspondances avec les ennemis de l'état, tenant des propos contre-révolutionnaires, tendant à avilir la représentation nationale, en empêchant le recrutement et exécutant les projets des infâmes Dumourier et Lafayette, ont été éxécutés le 15 prairial.

Séance du 16 Prairial.

1194. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, les nommés F. M. le Duc Bieville, âgé de 69 ans, né à Rouen, ex-noble, ex-conseiller au ci-devant parlement de Rouen, demeurant à Paris.

1195. A. L. le Duc, fils, né à Paris, ci-devant lieutenant dans le régiment des chasseurs des Vosges, ex-noble, demeurant à Paris.

1196. J. J. Meynard, âgé de 46 ans, né à Alloi, département du Tarn, homme de loi, demeurant à Paris.

1197. J. F. Dufouleur, âgé de 38 ans, né et demeurant à Paris.

1198. C. P. Lorenzo, âgé de 29 ans; homme de lettres, fonctionnaire public à Bruxelles, né à Dunkerque, demeuraut à Paris, rue Bourg-l'Abbé.

1199. N. T. Leteneur, âgé de 44 ans, né à Breteuil, ci-devant capitaine de la gendarmerie à Versailles, y demeurant, ex-noble, et ci-devant cornette de la cavalerie.

1200. B. St. Michel, âgé de 23 ans, caporal-fourrier dans le cinquante-huitième régiment ci-devant Auvergne, né à Charonnes, département de la Meurthe.

1201. J. F. Thirial, âgé de 40 ans, médecin, demeurant à Versailles.

1202. A. Moreuil, âgé de 49 ans, né à Ferrières, département de la somme, ci-devant maître-d'hôtel de l'ex-comte de la Marck, émigré, ci-devant employé au bureau de liquidation des rentes de la commune, demeurant à Paris, rue Honoré.

Convaincus d'être auteurs ou complices des conspirations qui ont existé contre la souveraineté du peuple, en faisant passer des secours en or et en argent aux ennemis de la République, et en tenant des propos tendants à dissoudre la représentation nationale et rétablire la royauté en France, ont été exécutés le 16 prairial.

1203 Le tribunal, salle de l'égalité, a condamné à mort les nommés Goursac, âgé de 61 ans, né à Chasseneuille, district de la Rochefoucault, département de la Charente, ex-noble, ex-chevalier, et ci-devant lieutenant de cavalerie, demeurant à la Rochefoucault.

1204. T. Thomas, veuve de F. Goursac, aussi ex-noble, âgée de 80 ans, née à Angoulême, demeurant à Goursac.

1205. J. D. Goursac, fille, âgée de 54 ans, née à Chasseneuille, demeurant à Goursac, ex-noble.

1206. J. Gonin, femme divorcée de Palquier-Larevencherie, née à Chasseneuil, âgée de 43 ans, demeurante à la Rochefoucault.

1207. J. Clément, âgé de 40 ans, natif de Vac, district d'Angoulême, ci-devant curé de Virvant, district de la Rochefoucault, y demeurant.

1208. J. D. Lapeyre, ex-noble, âgé de 53 ans, né à Roussine, district de la Rochefoucault, y demeurant.

1209. M. L. Duffour, fille, âgée de 66 ans, née à Limoges, femme de compagnie de Goursac, demeurante à Chasseneuille.

Convaincus de conspirations contre le peuple français, en tenant des propos contre-révolutionnaires, et en provoquant la dissolution de la représentation nationale et au rétablissement de la royauté, ont été exécutés le 16 prairial.

Séance du 17 Prairial.

1210. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort les nommés Guiller, dit Nonac, âgé de 45 ans, ex-noble, ex-secrétaire du tyran, né à Chateau-neuf en Thilleray, département d'Eure-et-Loire, demeurant à Choisy sur Seine.

1211. L. H. Villeneuve Trans, âgé de 59 ans, né à Marseille, ex-noble et lieutenant-colonel du ci-devant régiment royal-Roussillon, demeurant à Paris.

1212. Degne, âgé de 32 ans, né à Passy, département du Mont-Blanc, frotteur, demeurant à Paris, rue Martin.

1213. Mezeret, âgé de 45 ans, né à Montargis, département du Loiret, employé aux domaines nationaux, demeurant à Paris, faubourg Honoré.

1214. Perrier, femme Fontenay, âgée de 57 ans, ex-noble, née à Villiers, département de l'Orne, demeurant à Vincennes.

1215. J. A. Méraud, âgé de 60 ans, né à Necluse,

département du Puy-de-Dôme, prêtre; convaincus d'être auteurs ou complices des conspirations qui ont existé contre la souveraineté du peuple, en employant des manœuvres pour opérer une famine et allarmer les citoyens sur les subsistances, et formé des trâmes et complots dans les maisons d'arrêt, pour porter les détenus à la malveillance et à l'insurrection, ont été exécutés le 17 Prairial.

Séance du 18 Prairial.

1216. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort les nommés T. Delainy, âgé de 17 ans, né Anglais, soldat de recrue, ayant déserté pour servir en France.

1217. Patrick Roden, âgé de 28 ans, Tisserand, aussi déserteur dudit régiment de Berne.

1218. P. J. Soubry, âgé de 27 ans, né et demeurant à Bruges, écrivain.

1219. J. Mordock, âgé de 29 ans, né à Édimbourg, ci-devant valet-de-chambre de Montmorency, ensuite du prince Pownia, Lawwki et autres.

1220. A. Callevart, âgé de 28 ans, né et demeurant à Bruges, charpentier.

1221. Lavalette, âgé de 39 ans, né à Paris, ex-officier au ci-devant régiment des Gardes-françaises, demeurant rue St.-Marc.

1222. J. Fournier, âgé de 31 ans, né à Parillier, département de la Dordogne, ex-curé constitutionnel de ladite commune.

1223. Williams Néwton, âgé de 33 ans, né en Angleterre, colonel de la cavalerie de l'école militaire, en arrestation depuis le premier décret du premier août contre les anglais.

1224. G. Cousin, âgé de 45 ans, né à Rouen, demeurant à Paris, rue de la loi, ci-devant marchand.

1225. E. Foruville, âgé de 42 ans, né à Foruville, département de la Somme, ex-noble, demeurant à Paris, rue de l'Observatoire.

1226. J. Aboulin, âgé de 39 ans, né à Caussads, département du Lot, lieutenant au dix-huitième régiment de dragons, demeurant à Tulle; convaincus d'être auteurs ou complices de la conspiration qui a existé contre le peuple français, tendante à ébranler la fidélité des soldats, en provoquant par des écrits contre-révolutionnaires, la dissolution de la représentation nationale, commettant des infidélités dans les fournitures de selles et de bottes pour la cavalerie de la république, ont été exécutés le 18 prairial.

1227. Le même jour, le tribunal, salle de l'Égalité, a condamné à la peine de mort les nommés C. F. Mercier Daubeville, âgé de 69 ans, né à Pithiviers, y demeurant, ci-devant président de l'élection de Pithiviers.

1228. J. Roussat, âgé de 57 ans, né à Quincy, déparnement de l'Aube, ci-devant garde-bois de Terray et cultivateur, demeurant à la Motte-Tilly, même département.

1129. J. Rolland, âgé de 40 ans, né à Lamotte-Tilly, mêmé département.

1230. J. Vaudier-Rindon, âgé de 29 ans, né et demeurant à Bruges, serrurier, déserteur autrichien.

1231. J. Dauphin Chadebaud, âgé de 43 ans, ex-noble, se disant manœuvrier, né à la Peyze, département de la Charente, demeurant à Goursac, même département.

1232. A. Jacquemont, veuve Padel, âgée de 49 ans lingère, née à St-Brice, département de l'Yonne, demeurante à Paris, pointe St.-Eustache.

1233. N. Vial, âgé de 71 ans, ci-devant marchand, né à Commune-Affranchie, demeurant à Charenton, près Paris.

1234. Victoire Leclerc, veuve Labbaty, âgée de 34 ans, née à Compiegne, demeurante à Vitry sur Marne.

1235. D. F. Marchais, femme Vial, âgée de 53 ans, née à Paris, demeurante à Charenton, près Paris; convaincus d'être auteurs ou complices des conspirations qui ont existé contre le peuple français, tendants à avoir voulu soulever le peuple contre les autorités constituées, et d'avoir fait des protestations contre les décrets qui anéantissaient la royauté, ont été exécutés le 18 prairial.

Affaire des douze Administrateurs du département des Ardennes, complices des Municipaux de Sedan, déjà frappés du glaive de la loi.

Séance du 19 Prairial.

1236. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort les nommés C. F. Cadet, âgé de 37 ans, né à Boissy sur Meray, cultivateur, demeurant à Champoget, département de la Marne.

1237. A. Royer, âgé de 34 ans, né aux Granges, commune dudit Boissy, y demeurant, cultivateur.

1238. P. S. Bachelier, âgé de 44 ans, né à Doux, département de Seine et Marne, y demeurant, cultivateur.

1239. R. Lesineque, âgé de 50 ans, né à Nancy, département de la Meurthe, commissaire aux ventes, demeurant à Paris.

1240. P. M. Daumont, âgé de 36 ans, né à Rouvancour, département de la Somme, commis des bureaux aux travaux publics, demeurant à Paris, rue Saintonge.

1241. J. S. Laruet, âgé de 31 ans, né à Orgelet, département du Jura, employé à l'administration des domaines nationaux, demeurant à paris.

1242. N. P. Boucher, âgé de 45 ans, né à Bar sur

Busanzy, y demeurant, notaire et ci-devant administrateur du département des Ardennes.

1243. J. Chauzy, âgé de 63 ans, né à Vande, département des Ardennes, y demeurant cultivateur, et ci-devant administrateur dudit département.

1244. J. B. A. Bourgeois, âgé de 34 ans, né à Mézière, département des Arden es, y demeurant, ex-administrateur dudit département.

1245. J. S. Grosmaire, âgé de 56 ans, né à Chimery, département des Ardennes, ex-notaire, ex-administrateur du même département.

1246. E. Deshazes, âgé de 43 ans, né à Rethel, département des Ardennes, ci-devent homme de loi, procureur général syndic dudit departement.

1247. H. Desaulx, âgé de 47 ans, né à Bièvre, département des Ardennes, ex-noble, cultivateur, membre du conseil-général dudit département, demeurant à Mont-Laurent.

1248. P. Namur, âgé de 60 ans, né à Lagny, département des Ardennes, y demeurant, cultivateur, administrateur dudit département.

1249. J. Legrand, âgé de 45 ans; né à Gouvellont, département des Ardennes, y demeurant, ex-administrateur dudit département, cultivateur.

1250. J. J. Lemaire, âgé de 66 ans, né à Ste.-Menehould, département de la Marne, cultivateur, ex-administrateur du département des Ardennes, demeurant à Champigneure.

1251. J. B. Blay, âgé de 29 ans, né à Wadlincourt, département des Ardennes, y demeurant, laboureur et ex-administrateur dudit département.

1252. C. J. B. Gérard, âgé de 49 ans, né à Mouzon, département des Ardennes, ex-administrateur dudit département, demeurant à Sédan.

1253. M. E. G. âgé de 34 ans, né audit Mouzon, district de Sedan, y demeurant, homme de loix, ex-administrateur du département des Ardennes; convaincus, savoir : François, dit Cadet, royer Bachelier, d'être auteurs ou complices de la conspiration qui à existée dans le district de Rozay, contre le peuple français, par suite desquelle la vie des patriotes aurait été ménacée, et notamment le 15 floréal dernier, le citoyen Jarry, aurait été assassiné de dessein prémédité ; le Sineque, Daumont et Laruet, d'avoir participé a la conspiration tramée par le tyran et ses agens, le 10 août 1792, et les 12 administrateurs du département des Ardennes, de s'être rendu coupables du même délit que la ci-devant municipalité de Sedan, déjà frappée du glaive de la loi, ont été exécutés le 10 prairial.

1254. Le même jour, le tribunal, salle de l'Égalité, à condamné à la peine de mort, les nommés B. le Cointre, âgé de 18 ans, volontaire dans le neuvième régiment d'artillerie légère, né à St.-Ouent, département de la Seine Inférieure, y demeurant.

1255. G. Thezut, âgé de 38 ans, ex-noble, né à Aumon, département de Saone et Loire, y demeurant.

1256. L. Lecoq, âgé de 30 ans, né à Balancourt, département de Seine et Oise, potier de terre, et ci-devant domestique de Rolland, ex-ministre, demeurant à Paris rue de la Tannerie ; convaincus d'être auteurs ou complices de la conspiration qui à existé contre la république, en tenant des propos tendans à l'anéantissement des autorités constitués, et la dissolution de la représentation nationale et le rétablissement de la royauté, en répandant des fausses nouvelles sur nos armées, en décourageant les jeunes gens de la première réquisition, et en les engageant à déserter, ont été exécutés le 17 prairial.

Fin des conspirateurs guillotinés sur la Place de la Révolution, au nombre de 1256.

Nouvelles exécutions sur la place Antoine, en face l'ancienne bastille.

Séance du primidi 21 floréal.

1257. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, les nommés René-Marie-Maximilien-Léopold Staheuralh, âgé de 35 ans, né à Gournay, département de la Seine Inferieure, ex-avocat, ci-devant maire et vice-président du département d'Eure et Loire, député à la législature.

1258. Pierre-Louis Beaufils, âgé de 54 ans, né à Lyoure-la-Foret, département de l'Eure; juge de paix du Canton de la Ferté-les-Bois.

1259. Armand-Modeste Garnier, âgé de 52 ans, né à Varonne, département de l'Eure, ci-devant garde des marteaux, par suite inspecteur provisoire des bois nationaux de la Ferté-les-bois, y demeurant.

1260. Louis-Jean Lepelletier, Labidouderie, âgé de 45 ans, né à Pultre-la-Montagne, ci-devant avocat, procureur et lieutenant-général du ci-devant bailliage du même lieu, y demeurant, ex-avoué et ex-administrateur du district.

1261. Jean-Guillaume le Boullanger, âgé de 38 ans, né à Blulay, district de Pont-Audemer garde général des bois nationaux, ci-devant inspecteur des bâtiments, demeurant à la Ferté-les-Bois.

1262. Nicolas-Marie-Antoine-Mathieu Portien de Dépinay, âgé de 58 ans, né à l'Aigle, district du même noms, département de l'Orne, ex-noble, ex-lieutenant-colonel du régiment des grenadiers ci-devant Champagne, demeurant au Guilen, commune de St.-Sauveur, département de l'Eure et l'Oire, depuis commandant de la garde nationale de sa commune.

1263. Jean-Antoine Herbault, âgé de 30 ans, né à Tonnerre, district de Mortaigne, département de l'Orne, et procurenr au ci-devant bailliage de Château-Neuf, département d'Eure et l'Oir.

1264. Marie-Léopold Stabeuralh, âgé de 30 ans, né à Gournay, district du même nom, département de la Seine Inférieure, secrétaire de Puits-la-Montagne.

1265. Pierre-René-Marc Gloriaux Devaux, âgé de 62 ans, né à Mesle sur Sarthe, département de l'Orne, ci-devant régisseur de la Ferté-les-bois, y demeurant.

1266. François-George Gormeaux, âgé de 47 ans, né à l'Ambalie, département des côtes du Nord, ex-prêtre, ex-curé réfractaire.

1267. Jacques Pelletier, âgé de 70 ans, né à Germain, département de la Haute-Saône, cafetier, demeurant à Meunier, capitale de la Bavière, en allemagne, et à Paris, rue de la Mortellerie.

1268. Gilbert Dudeuil, âgé de 49 ans, né à Maeitz, département de la Creuse, valet-de-chambre de Gilbert Levoisins, conspirateur, demeurant à Paris, rue des Fossés Bernard.

1269. André Guerboire, âgé de 43 ans, né à Lantille; département de Seine et Oise, valet-de-chambre, tapissier de Gilbert Dévoisins, demeurant rue d'Enfer-Michel.

1270. Jean-Baptiste Auvray, âgé, de 51 ans, ci-devant secrétaire de Gilbert Dévoisins, commis chez un payeur de rentes, né à Paris, y demeurant rue de l'Observatoire.

1271. Pierre-Louis Vallée, âgé de 37 ans, ci-devant garde marteau. de la maîtrise de Puits-la-Montagne, ci-devant Château-Neuf, administrateur du district de la même commune, né et demeurant à Wail, convaincus d'êtres auteurs ou complices de la conspiration qui a existé contre la souveraineté du peuple, d'avoir coupé et arraché des arbres de liberté, d'avoir vexé, tyrannisé et incarséré des patriotes, d'avoir cherché à soulever le peuple contre le jugemement et l'exécution du tyran, d'avoir facilité le succès des armes des rébelles de la Vendée, ont été exécutés le 21 Prairial.

1272. Le même jour, le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à la peine de mort, les nommés L. Depons, âgé de 69 ans, né à Pragantin, commune de St.-Veste, département du Puit-de-Dôme, y demeurant, ex-chévalier de l'ordre du tyran.

1273. P. Depons, âgé de 34 ans, né à Haffet pays de Liége, officier de marine des États-Unis de l'Amérique septentrionale, depuis 1789 demeurant à Pragantin.

1274. E. M. Depons, âgée de 63 ans, née et demeurante à Pragantin, ex-religieuse.

1275. Rouganne, dit Pinsat, âgé de 75 ans, né à Cussei, département de l'Allier, ex-subdélégué de l'intendance, et ensuite président du bureau de conciliation de Cussey, y demeurant.

1276. A. J. Weytardfont Bouilland, âgé de 57 ans, né à Gannat, département de l'Allier, demeurant à Cussey, distributeur de tabac.

1277. E. Perroy, âgé de 60 ans, ex-maître des comtes, à Dijon, natif de Marsigny sur la Loire.

1278. L. P. Croisy, âgé de 35 ans, natif du Hâvre-Libre, département de la somme, ex-curé de la commune d'Étalon, même département, y demeurant; convaincus d'être auteurs ou complices de la conspiration qui a existé contre le peuple français, en entretenant des intelligences et des correspondances avec les ennemis extérieurs, en tenant des propos contre-révolutionnaires, en provoquant la dissolution de la représentation nationale, l'avilissement des autorités constituées et au rétablissement de la royauté, ont été exécutés le 21 prairial, place Antoine.

Séance du 22 prairial

1279. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné a mort les nommés A. Pitent, âgé de 50 ans, ex-président de l'ddministration du district pe Cosne sur Loire, département de la Nièvre, ex-curé de ladite commune, né à Clertmont-Ferrand.

1280. P. A. Goy, âgé de 30 ans, ex-vice-président du district de Cosne, y demeurant, né à Doczy département de la Nièvre.

1281. G. Chaumorot, âgé de 32 ans, maître de poste, né et demeurant à Cosne.

1282. P. F. Cacdier, âgé de 51 ans, natif du village de Pot-de-fer, département du Cher, greffier du juge de paix du canton de Cosne, *extra muros*, demeurant à Cosne.

1283. A. E. Maigneau, dit Chaumosain, âgé de 48 ans, juge de paix de la commune de Cosne, *intra muros*, y demeurant, natif de Druyer, département de l'Yonne.

1284. C. Perriot, âgé de 40 ans, né et demeurant à Cosne, officier de santé.

1285. P. Leclerc, âgé de 46 ans, ex-notaire et commissaire national, près le tribunal du district de Cosne, y demeurant, natif d'Alney, département de la Nièvre.

1285. E. E. la Faye, âgé de 47 ans, homme de loi, ci-devant accusateur public près le tribunal du district de Cosne, y demeurant, natif de la Charité, département de la Nièvre; convaincus d'être auteurs ou complices des conspirations qui ont existées dans la commune de Cosne, contre la liberté, tendants à ébranler la fidélité des citoyens envers la nation, et d'avoir employé tous les moyens possibles par le fanatisme, d'allumer la guerre civile, ont été exécutés le 22 prairial.

1286. Le tribunal, salle de l'Égalité, à condamné à la peine de mort, les nommés A. A. Hardy, âgé de 64 ans, préposé aux subsistances militaires à Dunkerque né audit lieu, y demeurant.

1288. C. Courreult, âgé de 27 ans, natif de Blanville, département du Calvados, y demeurant, marchand de cire.

1289. P. M. Gallerand, âgé de 57 ans, né à Orléans, toucheur de bœuf.

1290. J. Rochet, âgé de 27 ans, natif du Mans, toucheur de bœuf.

1291. C. Blot, âgé de 33 ans, né à Montfort, département de l'Orne, toucheur de bœuf; convaincus des conspirations qui ont existées contre la république française, en commettant des infidélités dans les fournitures faites à la république, en fournissant du pain pourri et moisi aux défenseur de la patrie, et faisant un commerce de grain à l'armée, et dérobant la moitié des fourrages, ont exécutés le 22 prairial.

Séance du 23 prairial.

1292. Le tribunal, salle de la Liberté, à codamné à la peine de mort, les nommés L. H. B. Chapus Dubost, âgé de 54 ans, né à Cussey, département de l'Allier, ex-subdélégué, ex-procureur du tyran, et depuis son commissaire près le tribunal de Cussey.

1293. J. D. Teyras, femme Chapus dubost, âgée de 52 ans, née à Cussey, y demeurant.

1294. C. G. Chapus Dubost, dit Champcourt, âgé de 25 ans, sans état, né et demeurant à Cussey.

1295. C. Chopus Dubost, âgé de 14 ans, sans état, né et demeurant à Cussey.

1296. D. Courtin, âgé de 53 ans, né à St.-Savin, département du Cher, brigadier de la trente-deuxième division de gendarmerie, demeurant à Paris.

1297. N. Jaunin, âgé de 72 ans, né à Dijon, département de la Côte d'Or, gagne-denier.

1298. B. R. Hébert, âgé de 23 ans, né et demeurant à Paris.

1299. L. Lamandin, âgé de 38 ans, né à Coussart, district d'Avesnes, département du Nord, marchand de chevaux.

1300. S, C. Rouillon, âgé de 19 ans, préposé au bois de chauffage, né à Alençon, y demeurant, départemant de l'Orne.

1301. G. Guérin Lucas, âgé de 41 ans, né à Châteauroux, département de l'Indre, y demeurant, fournisseur, soumissionnaire pour l'équippement des volontaires de Chateauroux.

1302. P. Robert, âgé de 37 ans, né à St. Georges sur Seine, demeurant à Paris; convaincus d'être ennemis du peuple; savoir: les Dubost, en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'état, en répandant des fausses nouvelles pour allarmer le peuple, en calomniant le patriotisme; Hébert Lamandin et Rouillon, en commettant des infidélités et des dilapidations dans la fourniture du bois de chauffage pour l'armée du Nord; Lucas, en commettant des dilapidations et infidélité dans les fournitures des habillemens pour l'armée, et Courtin et Jannin, en brisant méchamment et à dessein, des scellés apposés sur les papiers appartenant à des conspirateur, et cherchant a les favoriser, ont été exécutés le 23 prairial.

1303. Le même jour, salle de l'Égalité, à condamné à la peine de mort, les nommés F. d'Armaing, dit Dougery, âgé de 61 ans, né à Pammier, département de l'Arriège district de Mirepoix, ex-avocat du tyran, en la ci-devant sénéchaussée de Pammier, et administrateur dudit departement.

1304. J. P. G. Dumaing, âgé de 48 ans, né audit Pammier, demeurant à Foix, homme de loi et juge de paix.

1305. J. Monsirbent, âgé de 41 ans, né à Pammier, ex-commis au greffe de la ci-devant sénéchaussée de Pammier, depuis greffier du tribunal criminel du département de l'Arriège, demeurant audit Pammier.

1306. J. P. Monsirbent, âgé de 38 ans, né à Pammier, y demeurant.

1307. J. J. Rigal, âgé de 37 ans, né à Pammier, y demeurant.

1308. L. Rigal Moignier, âgé de 33 ans, né à Pammier, laboureur, demeurant en la commune de Jean de Falya, département de l'Arriège,

1309. J, P. Palmade Fraxine, âgé de 73 ans, né à Pammier, ci-devant lieutenant particulier civil en la ci-devant sénéchaussée de Pammier, y demeurant.

1310. J. Larue, âgé de 42 ans, né à Pammier, demeurant à Foix, homme de loi, juge du tribunal du district de Tarascon.

1311. J. P. Larue, jeune, âgé de 33 ans, né à Pammier, homme de loi, ci-devant avoué au tribunal du district de Tarascon.

1312. J. N. Castel, âgé de 37 ans, né à Pammier, ci-devant négociant, demeurant à Foix

1313. P, J. Perrin, âgé de 48 ans, né à Aix, département des bouches-du-Rhône, ci-devant juge du tribunal du district d'Aix, demeurant à Amiens, département de la Somme, convaincus d'être auteurs des conspirations qui ont existé contre le peuple français, tendant à avilir la représentation nationale, et à seconder les ennemis de la France, à calomnier et persécuter les patriotes et à égarer le peuple sur le choix de ses fonctionnaires publics, et afin de faire porter aux places, les agens de la tyrannie, ont été exécutés le 23 Prairial.

Séance du 24 Prairial.

1314. Le tribunal, salle de la liberté, a condamné à la peine de mort, les nommés L. Turpaux, né à Rochefort, demeurant à Toulon, sous-chef des classes de la Marine.

1315. A. Moreau, né à Liège, demeurant à Ecrain, soldat vétéran du quatre-vingt-septième régiment.

1316, C. Baron, né à Dagnery, y demeurant, vigneron.

1317. J. H. Richard, né à Paris, bonnetier.

1318. J. B. Geoffroi, né à Lexais, cultivateur, demeurant à Leprétil.

1319. J. Ignard, né à pierrefites, demeurant à Langres, grenadier.

1320. J. P. Baudennet, né à Rheims, ex-curé, demeurant au Raisson.

1321. F. D. Bouilliard, né à Orguiny, libraire à Fpernay; convaincus d'être les ennemis du peuple, en entretenant des intelligences avec les Anglais et en conservant des cocardes blanches, provoquant le rétablissement de la royauté, en secondant les desseins des conspirateurs, ont été exécutés le 24 Prairial.

1322. Le même jour, le tribunal, salle de l'Égalité, a condamné à mort, les nommés C. Noel, âgé de 61 ans, né à Roye, y demeurant, dépareement de la Somme, chirugien.

1323. H. Lamarre, âgé de 38 ans, né à Vienne, ex-ci-devant Beauvoisis, ex-garde de chasse.

1324. E. H. Cousin, âgé de 30 ans, né à Bonneval, département de Seine et Oise, ex-garde du tyran.

1325. M. J. Langlois, âgé de 22 ans, né à faveroles, département de l'Fure, domestique.

1326. B. Barvy, àgé de 41 ans, né à Mormati, monteur de curiosité, demeurant à Paris rue des prêtres.

1327. P. Chabault, âgé de 26 ans, né à Rambouillet, y demeurant, département de Seine et Oise, garde de bois.

1325. J. B. Curlet, âgé de 40 ans, né à cléry département du Mont-blanc, demeurant à Paris rue des bons enfans.

1329. P. A. A. Husson, né à Arras, département du Pas-de-Calais, matelot, demeurant à Passy près Paris.

1330. J. B. Marinot, âgé de 50 ans, né à Châtillon sur Seine, département de la Côte d'Or, meunier.

Convaincu d'être les ennemis du peuple, en cherchant à anéantir la liberté publique, en provoquant le rétablissement de la royauté et la dissolution de la représentation nationale, ont été exécutés le 24 Prairial.

Séance du 25 Prairial.

1331. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort les nommés J. Sibilot, natif de Clermont, officier municipal de Belleville.

1332. Nicolas-Léonard Thouard, natif de Paris, peintre à Belleville.

1333. Joseph Molard, natif de St.-Rambin, boucher à la Queux.

1334. Ferdinand Pernay, natif de Châteauroux, ébéniste à Ville-Affranchie.

1335. A. Louis Ducastellier, natif de Lisieux, ex-curé de fouqueux.

1336. Pierre Bizet, natif de Dreux, Garçon jardinier et volontaire à l'armée du Nord.

1337. J. J. Bogare, né et demeurant à Sarre-Libre, ex-maire de cette commune, administrateur du département.

1338. André-François Morin, né à Puiset, dans le ci-devant département du Loiret, instituteur et marchand.

1339. L. P. G. Gory de Chaux d'Ecure, natif de Rouen, capitaine, ex-noble.

1340. Pierre Magnan, natif de Croissy-le-Châtelet, département de Seine et marne, gendarme.

1341. Maurice Borés, natif de Luc, domestique de Catilan.

1342. J. B. Borés, natif de Luc, domestique de louage.

1343. Philipe Bance, imprimeur à Ville-Affranchie.

1344. François Bance fils, natif de Paris, imprimeur en la même ville; accusés de propos et manœuvres contre-révolutionnaires et dissoudre la représentation nationale, rétablir la royauté, ont été exécutés le 25 prairial.

1345. Le même jour, le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à la peine de mort les nommés J. B. Lorxet, natif de Baurey, ex-bernardin, maire de Fernez, fournisseur pour les armées.

1346. Claude Sauvage, natif de Fernez, juge de paix de cette commune.

1347. J. Ruinet, né et demeurant à Fernez, marchand de bois.

1348. Jean Moreau, natif de Dijon, étapier à Ansotme*

1349. J. François Droinet, natif de Rheims, fournisseur.

1350. Jean-Louis Trude, natif de Paris, ancien marchand.

1351. P. Antoine Ferret, natif de Paris, ci-devant cocher à Mery, même district.

1352. Julie Harmasson, native de Hambourg, blanchisseuse à Paris, rue de Rohan.

1353. J. Henry Guesnier, natif de Thuybert, tailleur, rue du Petit-Carreau; convaincus d'avoir tenus des propos contre-révolutionnaires et manœuvres tendantes à la dissolution de la représentation nationale et au rétablissement de la royauté, ont été exécutés le 25 Prairial.

Nouvelle exécution à la barrière renverssée, dite du Trône.

Affaires des conspirateurs des ci-devant conseillers du ci-devant parlement de Toulouse et autres conspirateurs.

Séance du 26 Prairial.

1354. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort les nommés P. M. Jenaux, âgé de 34 ans, né à Toulouse, demeurant à Mont-brun, ci-devant conseiller aux requêtes du palais de Toulouse.

1355. Jean-Joseph-Lazare Combelle Caumont, âgé de 49 ans, né à Gaillas, y demeurant, conseiller au ci-devant parlement de Toulouse.

1356. Jean-Louis-René Gaillard, âgé de 52 ans, né à Toulouse, y demeurant, conseiller audit parlement.

1357. Bernard-Marie Dortel, surnommé Ribonnet, âgé de 45 ans, né à St.-Sulpice, demeurant à Toulouse, ci-devant conseiller aux requêtes du palais de Toulouse.

1358. Raymond Nonat Lacase, âgé de 48 ans, né à Toulouse, y demeurant, ci-devant conseiller audit parlement.

1359. Isidore Poulhariez, âgé de 60 ans, né à Toulouse, y demeurant, ci-devant conseiller au ci-devant parlement.

1360. Louis-Isidore Poulhariez fils, né à Toulouse, y demeurant, ci-devant conseiller au ci-devant parlement.

1361. Jean-Jacques-Marie-Joseph-Martin Aiguevilliers, âgé de 56 ans, né à Toulouse, y demeurant, cidevant président aux enquêtes du parlement de Toulouse.

1362. Pierre-Marie-Émanuel Reversac Céleste, âgé de 51 ans, né à Toulouse, y demeurant, ci devant conseiller audit parlement.

1363. Joseph-Henry Cassaigne, âgé de 68 ans, né à Toulouse, y demeurant, ci-devant conseiller audit parlement.

1364. Henry-Bernard-Catherine Sajot, âgé de 50 ans, né à Toulouse, y demeurant, président audit parlement.

1365. Jean-Paul Caze, âgé de 42 ans, né à Toulouse, y demeurant, ci-devant conseiller aux requêtes du palais de Toulouse.

1366. Joseph-Germain-Paul Labroue, âgé de 42 ans, né à Morisot, département du Lot, y demeurant, ci-devant conseiller aux enquêtes du parlement de Toulouse.

1367. Jean-François Larroquant, âgé de 49 ans, né à Lille-Jourdain, demeurant à Toulouse, ci-devant conseiller audit parlement.

1368. Clément-Marc Leblanc, âgé de 67 ans, né à Toulouse, y demeurant, conseiller au ci-devant parlement de Toulouse.

1369. Mathias-Marie-Armand-Pierre Dubourg, âgé de 49 ans, né à Toulouse, ci-devant conseiller au ci-devant parlement de Toulouse.

1370. Jean-Joseph Daguin, âgé de 63 ans, né à Toulouse, ci-devant conseiller audit parlement.

1371. François-Joseph-Marquier, dit Fazac, âgé de 50 ans, né à Langue, département du Lot, conseiller au ci-devant parlement de Toulouse.

1372. François Molinery Murolles, âgé de 46 ans, né à Murs-de-Barrés, département de l'Aveyron, ci-devant conseiller au parlement de Toulouse.

1373. Antoine Miegerille, âgé de 57 ans, né à Toulouse, y demeurant, ex-conseiller au ci-devant parlement de Toulouse.

1374. J. F. M. Savy, âgé de 34 ans, né à Toulouse, ci-devant conseiller au ci-devant parlement, demeurant à Versailles.

1375. François Rochefort, âgé de 47 ans, né à Toulouse et ci-devant conseiller audit parlement.

1376. J. J. Buisson dit Danson, âgé de 30 ans, né à Toulouse et conseiller audit parlement.

1377. Pierre-Jean-Baptiste Bonhomme Dupin, âgé de 57 ans, né à Toulouse, y demeurant, ex-conseiller au ci-devant parlement de Toulouse.

1378. J. H. B. Deliot, âgé de 35 ans, né à Toulouse, y demeurant, ex-noble et conseiller audit parlement.

1379. B. A. P. Montegut, âgé de 26 ans, né à Toulouse, ex-noble et conseiller audit parlement.

Fin des conspirateurs du ci-devant parlement de Toulouse.

1380. E. M. M. Fréteau, âgé de 49, né à Paris, ex-constituant, ex-conseiller au ci-devant parlement de Paris, ex-député à l'assemblée constituante et juge du tribunal du deuxième arrondissement de Paris, demeurant à Vaux.

1381. Jean-Baptiste-Auguste le Rebours, ex-conseiller au parlement de Paris, né à Paris, y demeurant, rue Michel-d'Enfer.

1382. Ignace-Joseph Fourmestraux, ex-conseiller au ci-devant parlement de Paris, né à Lille, département du Nord : demeurant à Seaux, près Paris

1383. Jean-Baptiste-Maximilien Titon, exconseiller au ci-devant parlement de Paris, âgé de 61 ans, né à Paris, demeurant à Villotreau ; convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple ; savoir : les vingt-six premiers du parlement de Toulouse, d'avoir cherché à anéantir la liberté publique, en provoquant, signant ou approuvant des écrits contre-révolutionnaires, faits au nom du parlement de Toulouse, tendans à allumer le feu de la guerre civille, dissoudre la représentation nationale et rétablir le despotisme ; et les quatre derniers, en cherchant aussi à anéantir la liberté, la dissolution de la représentation nationale, en applaudissant aux écrits contre-révolutionnaires des ci-devant conseillers du parlement de Toulouse, et allumer le feu de la guerre civille, ont été exécutés le 26 Prairial, barrière du Trône, 2e. exécution.

1384. Le même jour, le tribunal, salle de l'Égalité, a condamné à mort les nommés E. Baquelot, âgé de 47 ans, né à Meure, district d'Autun, département de Saone et Loire, fermier, cultivateur à Etang.

1385. C. A. Billaud, âgé de 61 ans né à Loiret en Doubs, district de Truyaux, département de l'Ain, ex-chanoine de Sussy, département du Loiret, demeurant à Sussy.

1386. E. Aubureau, âgé de 67 ans, né à Orléans, y demeurant, ci-devant garde des archives et receveur de l'apanage, et à présent receveur des domaines nationaux.

1387. J. Prévost, âgé de 47 ans, tailleur et boulanger, né au Beaunain, département de l'Aisne, demeurant à St.-Quentin.

1387. Claude d'Houre, âgé de 30 ans, né à Nimes, département du Gard, commis-marchand chez le citoyen Maugny, rue des Bourdonnois.

1389. Thomas-Louis Guerin, dit Lorillard, âgé de 36 ans, né à la Charitésur Loire, département de la Nièvre, perruqier, demeurant à Orléans.

1390. François Baudevin, né à Luxembourg, imprimeur en lettres, âgé de 34 ans, demeurant à Paris.

1391. Marie Godepin fille, âgée de 36 ans, née à Paris, y demeurant; convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en tenant divers propos contre-révolutionnaires, en cherchant à ébranler la fidélité des citoyens envers la nation, en donnant adhésion à une adresse au tyran, sur les événemens du 20 juin; en calomniant la représentation nationale, et recueillant avec soin des portraits du tyran, avec une légende fanatique, ainsi que des chansons et des écrits contre-révolutionnaires, ont été exécutés le 26 prairial : 2e. exéution à la barriète du trône.

Séance du 27 prairial.

1392. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort les nommés P. J. Leplanché, natif de Rez, département de la Haute-Saone, âgé de 46 ans, marchand forain, demeurant ordinairement à Paris, rue et abbaye du faubourg Antoine, arrêté à Lenneville, département de la Meurthe.

1393. H. Constant, âgé de 34 ans, né à Paris, jardinier potager, demeurant rue de la Vannerie, ci-devant chasseur au dix-neuvième bataillon.

1294. Durand, âgé de 43 ans, né à Cutigny, département de la Côte d'Or, domestique.

1395. H. Sénéchal, âgé de 40 ans, natif de Longuemarais, département du Pas-de-Calais, meunier à Marais.

1396. M. Lacroix, âgée de 22 ans, née à Vesse-sur-Marne, blanchisseuse;

1397. N. Mayeux, âgé de 40 ans, né et demeurant à Paris, marchand ambulant;

1398. P. L. Bertrand, âgé de 45 ans, né à Paris, ex-officier de gobelet chez le tyran;

1399. P. Deglême, dit la Fleur, âgé de 36 ans, né à Saint-Sauveur, demeurant à Compiègne;

1400. J. C. Brenon, âgé de 67 ans, natif de Paris, y demeurant, ancien chef de gobelet du tyran;

1401. J. E. Laporte d'Hibourt, âgé de 29 ans, principal clerc du notaire Chaudot, né et demeurant à Paris;

1402. Bourdeau, âgé de 57 ans, né à Bourne, département de la Creuse, ci-devant curé de Vaugirard.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, soit en tenant des propos contre-révolutionnaires, soit en annonçant de fausses nouvelles, soit en cherchant à dissoudre la représentation nationale, à l'avilissement des autorités constituées, et rétablir le despotisme; ont été condamnés à la peine de mort, et exécutés le même jour.

1403. Le même jour, le tribunal; salle de l'Égalité, a condamné à mort les nommés J. A. Lebrasseur, âgé de 52 ans, ex-conseiller de la cour des aides, né à Rambouillet, département de Seine et Oise;

1404. C. H. Gamache, âgé de 50 ans, né à Clair-des-Bois, département de l'Indre, cultivateur;

1405. L. G. Leveillard, âgé de 61 ans, né à Dreux, département d'Eure et Loire, ex-gentilhomme;

1406. M. Mantienne, âgé de 41 ans, né à Brie-sur-Marne, coiffeur;

1407. M. J. M. Langlois, femme Mantienne, âgée de 27 ans, née à Paris, couturière;

1408. F. Lhomme, âgé de 26 ans, né à St Aubin, domestique ;

1409. C. G. Latremouille, âgé de 29 ans, né et demeurant à Paris, se qualifiant d'ex-prince Latremouille ;

1410. D. C. Degamache, âgé de 52 ans, né à Paris, ex-comte, ex-porte-guidon de l'ancienne gendarmerie ;

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en participant à la conspiration qui a existé entre les ennemis du peuple, tendante à anéantir la liberté, en soutenant les projets horribles de Capet et sa femme, en entretenant des relations et intelligences avec les ennemis extérieurs et intérieurs de la France, et en secondant leurs projets, en calomniant le patriotisme et en persécutant les patriotes, ont été condamnés à la peine de mort et exécutés le même jour.

Séance du 28 Prairial.

1411. Le tribunal, salle de l'égalité, a condamné à la peine de mort les nommés B. L. Mauclerc, âgé de 31 ans, né à Troyes, libraire à Paris.

1412. A. Saler, âgé de 22 ans, fabriquant de cordes à violons à Paris.

1413. P. Dumont, âgé de 24 ans, né à Paris, boulanger à Strasbourg ;

1414. F. N. Lucas, âgé de 28 ans, né à la Ferté, serrurier à Paris ;

1415. J. Delvaux, âgé de 19 ans, né à Paris, brocanteur à Paris ;

1416. G. Tournier, âgé de 30 ans, né à St. Clément, département du Cantal, brocanteur à Paris ;

1417. E. Berton, âgé de 40 ans, né à Thouars, département de la Nièvre, marchand de vin ;

1418. L. Legrand, âgé de 22 ans, né à Paris, employé aux charrois ;

1419. N. Poirier, âgé de 22 ans, né à Avalon, cordonnier à Paris ;

1420. J. G. Cerdillot, âgé de 41 ans, né à Paris, ex-soldat, demeurant à Paris, rue de Beauvais,

1421. E. Quitté, âgé de 40 ans, né à Pont-Audemer, garçon tapissier à Paris, rue Honoré ;

1422. F. Paulet, âgé de 22 ans, né à Chatellarault, marchand forain ;

1423. J. Ladry, âgé de 24 ans, natif de Per en Caux, garçon menuisier, rue de la coutélerie ;

1424. F. X. Delattre, âgé de 32 ans, né à Dinville, près Arras, cordonnier ;

1425. E. P. Neveux, âgé de 17 ans, né à Paris, charron, rue Victor à Paris ;

1426. G. Offroy, âgé de 29 ans, né à Forillac, département du Cantal, ex-secrétaire aux Invalides ;

1427. P. L. Constantin Bonne, âgé de 27 ans, né à Chartres, compagnon menuisier à Paris ;

1428. L. C. Richet, âgé de 27 ans, né à Paris, tanneur ;

1429. P. J. Masse Brindamour, âgé de 26 ans, né à Paris, ex-soldat ;

1430. J. Valentin, âgé de 25 ans, né à St-Flour, porteur d'eau rue de la Huchette ;

1431. Pierre Chevallier, âgé de 63 ans, né à Montagne-du-bon-Air, marchand de chevaux ;

1432. Etienne Prevost, âgé de 23 ans, natif de Chambly, pâtissier ;

1433. Louis Laforge, âgé de 22 ans, natif de Lil l en Flandre, marchand boutonnier ;

1434. Pierre Berson, dit sans-souci, âgé de 42 ans, natif de Vannes, cordonnier ;

1435. Nicolas Janiot, âgé de 25 ans, natif de Mocourt en Lorraine, fondeur;

1436. Claude Bourquier, âgé de 32 ans, natif de Manches, ex-abbé;

1437. Etienne Bridier, âgé de 38 ans, natif de Bourges, valet-de-chambre;

1438. J Hypolythe Curton, âgé de 18 ans, natif de Paris, ex-domestique chez l'ex-comte de Sénéchal;

1449. N Belleguculle, âgé de 19 ans, natif d'Amiens, courrier des dépêches à Amiens;

1440. F. Dupont, âgé de 33 ans, natif de Verneuil, marchand forain, à Paris;

1441. J. Leroy, dit Sangêne, âgé de 26 ans, né à Auxerre, bufletier à Paris;

1442. J. P. Grand, dit Lyonnais, âgé de 25 ans, né à Avignon, gazier;

1443. Michel Chatelier, âgé de 25 ans, né à Ste.-de-Bué, département de la Manche, tailleur;

1444. Alexandre Bernard, âgé de 31 ans, né à Meaux-en Brie, demeurant rue Tirechape, sculpteur en marbre;

1445. P. Balin, âgé de 18 ans, né et demeurant faubourg du Temple, acheveur de boucles;

1446. P. Teissier, âgé de 26 ans, ne à Campia, département de la Manche, marchand de chevaux;

1447. M. Guyar, âgé de 25 ans, né et demeurant faubourg du Temple, menuisier et colporteur de journaux;

Tous convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en formant, proposant ou s'associant à un complot, dont le but était de s'emparer des citoyens composant la force armée de Bicêtre, de fermer les portes de ladite maison, pour aller ensuite poignarder

les représentans du peuple, membres des comités de salut public et de sureté générale de la convention, leur arracher le cœur, les griller et les manger, et faire mourir les plus patriotes dans un tonneau garni de pointes; tous prisonniers de Bicêtre, condamnés ci-devant à plusieurs années de détention, pour vols, faux et escroqueries, ont été condamnés à la peine de mort et exécutés le même jour.

1448. Le même jour, le tribunal, salle de l'égalité, a condamné à la peine de mort les nommés S. Filoux, prêtre, né à Magnac-la-Montagne;

1449. L. C. Hérion, né à Calvy, instituteur;

1450. J. B. Bussière, volontaire, ex-clerc d'avoué;

1451. J. Lamarche, fils, né à Ormesson, jardinier;

1452. Et E. Minet, née à Granville, couturière;

Tous convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en cherchant par toutes sortes de voies à rétablir le despotisme, ont été condamnés à la peine de mort et exécutés le même jour.

Séance du 29 Prairial.

1453. Le tribunal, salle de l'égalité, a condamné à la peine de mort les nommés A. Solière, âgé de 57 ans, né à Beauville, demeurant à Miatelle, département de Lot et Garonne, ancien militaire, ex-curé de ladite commune;

1454. R. A. Gilaud, âgé de 57 ans, natif de Cusset, département de l'Allier, demeurant à Vichy, même département;

1455. A. Bouillé, âgé de 37 ans, né à Moulins, département de l'Allier, demeurant à Tuiradou, même département, officier de santé;

1456. P. Puiffé, âgé de 42 ans, né à Sainte-Marie, département de la Dordogne, notaire et officier public de Sainte-Marie, y demeurant;

1457. P. Loillier, âgé de 36 ans, aubergiste et fabriquant d'étoffes, né et demeurant à Rheims, département de la Marne;

1458. C. Maret, âgé de 25 ans, né et demeurant à Bourg-Blanc, département du Finistère;

1459. J. J C. Fustier, âgé de 27 ans, élève maçon, né à Cléry-sur-Loire, demeurant à Brest, département du Finistère;

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en voulant, par leurs manœuvres contre-révolutionnaires, rétablir le despotisme en France, ont été condamnés à la peine de mort.

Affaires des assassins de Collot-d'Herbois et de Robespierre, Députés.

Séance du 29 Prairial.

1460. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort les nommes H. Admiral, âgé de 50 ans, né à Ausolet, département du Puy-de-Dôme, ci-devant domestique, ensuite, attaché à la lotterie ci-devant royale, demeurant à Paris, rue Favard;

1461. F. Cardinal, âgé de 40 ans, né à Bussiére, instituteur, tenant des pensionnaires à Paris;

1462. P. B. Rousselle, âgé de 26 ans, né et demeurant à Paris, rue Helvetius;

1463. M. S. Chevalier, femme Lamartinière, âgée de 34 ans, née à Saint-Sauvan;

1464. C. Pain Davoine, âgé de 53 ans, né à l'Epine, concierge de la maison ci-devant Lotterie;

1465. A. C. Renaud, âgée de 20 ans, née et demeurant à Paris, chez son père, papetier, rue de la Lanterne;

1466. A. Renaud, père, âgé de 62 ans, né à Paris, susdite rue, cartier et papetier;

1467. A. J. Renaud, fils, âgé de 31 ans, né à Paris, demeurant chez son père, même état;

1468. E. J. Renaud, sœur de Renaud père, âgée de 60 ans, née à Paris, ex-religieuse ;

1469. J. B. Portebœuf, âgé de 43 ans, né à Thoiry, domestique ;

1470. E. Saintanax, âgé de 22 ans, né à Bordeaux, élève en chirurgie ;

1471. M. L. Parmentier, femme Lemoine-Crecy, âgée de 52 ans, née à Clermont en Beauvoisis ;

1472. F. Lafosse, âgé de 44 ans, né à Versailles, chef de la surveillance de Paris ;

1473. J. L. Deveaux, âgé de 29 ans, né à Dourlans, commis à la trésorerie nationale ;

1474. L. P. Pottier de Lille, âgé de 44 ans, né à Lille, imprimeur et membre du comité révolutionnaire de la section Lepelletier ;

1475. E. Virot Sombreuil, père, âgé de 74 ans, ex-gouverneur des Invalides,

1476. S. Virot Sombreuil, fils, âgé de 26 ans, né à Lessoisier, ex-capitaine des hussards ;

1477. J. C. Guethenoc Rohan-Rochefort, âgé de 24 ans, né à Paris, ex-noble ;

1478. P. Laval Montmorency, âgé de 25 ans, né à Paris, ex-noble ;

1479. E. Jardin, âgé de 48 ans, né à Versailles, ex-page du tyran ;

1480. C. M. A. Sartine, fils, âgé de 34 ans, né à Paris, ex-maître des requêtes ;

1481. B. Constant jeune, âgé de 42 ans, né à Graces, gendarme ;

1482. J. H. Burlandeux, âgé de 42 ans, né à Soulier, ex-officier de paix ;

1483. L. M. Saint-Maurice, âgé de 38 ans, né à Paris, ex-prince ;

1484. A. Viart, âgé de 51 ans, né en Amérique, ex-militaire;

1485. S. L. Virot Tissot, âgé de 35 ans, domestique de la femme Grandmaison;

1486 E. Sauge, âgé de 47 ans, natif de Bordeaux, banquier;

1487. E. Vincent, femme Griois, âgée de 45 ans, née à Paris;

1488. E. S. Santuaré, femme de Desprémenil, âgée de 41 ans, née en Afrique;

1489, J. G. Lescuyer, âgé de 41 ans, natif d'Antibes, marinier;

1490. E. A. Depont, âgé de 49 ans, natif de Paris, ex-noble;

1491. J. V. Cortey, âgé de 37 ans, natif de Saint-Phorien, épicier;

1492. J. Paumier, âgé de 68 ans, commis aux fourrages;

1493. J. F. Deshayes, âgé de 68 ans, natif d'Herserange, marchand;

1494. F. Ozanne, âgé de 40 ans, natif de Paris, ex-officier de paix;

1495. C. F. R. Douarte Dauteville, âgé de 23 ans, né à Mans;

1496. L. Comte, âgé de 42 ans, natif de Varennes, négociant.

1496. J. B. Meibonis, âgé de 59 ans, natif de Paris, ex-administrateur de police;

1498. P. C. Baussancourt, âgé de 27 ans, natif de Vitry-le-Français;

Fin du sixième Numéro, et la suite de la Séance du 29, au septième Numéro.

N° VII.

LISTE GÉNÉRALE
ET
TRES-EXACTE

Des noms, âges, qualités et demeures de tous les Conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 17 août 1792, et par le second Tribunal établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, pour juger tous les ennemis de la Patrie.

Vous qui faites tant de victimes,
Ennemis de l'égalité,
Recevez le prix de vos crimes,
Et nous aurons la liberté.

Prix, 15 sols.

À PARIS,

Chez
- Le citoyen MARCHAND, galerie neuve du Palais-Égalité.
- Le citoyen BERTHÉ, rue Honoré, vis-à-vis la rue Florentin, N°. 41.
- Le citoyen CHANNAUD, rue St.-Éloi, N°. 38, près le Palais.
- Tous les Libraires et Mds. de Nouveautés.

L'an deuxième de la République française, une, indivisible et impérissable.

AVIS AUX CITOYENS

Dans tous les tems et chez tous les peuples républicains, quand les malveillans et les ennemis du bien public ont voulu s'opposer à la marche du gouvernement, les Représentans et les Magistrats, investis de la confiance du peuple, ont pris des mesures sages et révolutionnaires ; aussi, c'est ce que les Républicains Français ont fait contre les traîtres et les malveillans, en les livrant au glaive de la loi ; et depuis le commencement de la révolution, on trouvera la liste générale des noms, âges, anciennes qualités et demeures des contre-révolutionnaires qui ont été condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 10 mars 1793 : cette liste intéressante est imprimée avec la plus grande exactitude sur leurs noms, âges, anciennes professions, etc. Déjà, cinq numéros sont sortis de la presse, et l'on continue avec célérité à fur et mesure.

Il paraîtra tous les quinze jours un numéro, plus ou moins, suivant la quantité des conspirateurs condamnés à mort. Les personnes qui désireront se procurer la collection entière, pourront s'adresser, à Paris, chez le citoyen Berthé, rue Honoré, vis-à-vis la rue Florentin, N° 41. et chez le citoyen Channaud, rue Éloi, N°. 38, près le palais de justice.

Le prix de l'abonnement, pour Paris, est de 12 sols par numéro, et 15 sols pour toute l'étendue de la République, franc de port.

LISTE
DES
GUILLOTINÉS

Barrière Renversée, (ci-devant barrière du Trône).

Suite de la Séance du 29 Prairial.

1499. L. Kaladec, âgé de 45 ans, né à Lisieux, agent de change;

1500. J. Marsan, âgé de 27 ans, natif de Toulouse, vivant de son bien;

1501. N. Aigré, âgé de 47 ans, né à Château-Cambrésy, ex-prêtre.

1502. J. Simon, âgé de 53 ans, natif de Balay, ex-capitaine de cavalerie.

1503. L. Damier Ste.-Amarante, âgée de 42 ans, née à Saintes.

1504. C. H. E. Ste.-Amarante, femme Sartine, âgée de 19 ans, née à Paris.

1505. L. Ste.-Amarante, âgée de 17 ans, née à Paris.

1506. B. Briel, âgé de 56 ans, né à Mantieu sur-Saulx.

1507. M. Grand-Maison, femme de Buret, âgée de 27 ans, née à Blois, ex-actrice du théâtre des Italiens.

1508. M. N. Bouchard, âgée de 18 ans, née à Paris, domestique de la femme Grand-Maison.

1513. Froidure, Soules, Marine, Dauger, et l'ex-comte Fleure, ex-administrateurs de police.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en participant à la conjuration de l'étranger, en tentant, par l'assassinat, la famine, la fabrication et l'introduction de faux assignats et fausses monnoies, la dépravation de la morale et de l'esprit public, le soulévement des prisons, de faire rétablir la royauté en France, ou toute autre domination tyrannique, dissoudre la représentation nationale, ont été condamnés à la peine de mort. Ils ont été conduits au lieu du supplice, revêtus d'une chemise rouge, exécutés le même jour.

Fin des assassins de Robespierre et de Collot-d'Herbois.

Séance du premier Messidor.

1514. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort les nommés P. Lévêque Dumoulin, âgé de 34 ans, natif de Baigne, département de la Charente, demeurant à Paris, rue Taitbout.

1515, J. P. Dufrancastel, âgé de 63 ans, natif de l'Isle-Adam, département de Seine et Oise, demeurant à Bayeux, département du Calvados.

1516. J. J. Sézanne, âgé de 30 ans, natif de Perpignan, département des Pyrénées-Orientales, ci-devant président dudit département, et depuis gendarme.

1517. P. J. Fabre, âgé de 50 ans, natif de Perpignan, département des Pyrénées-Orientales, ci-devant vice-procureur-général-syndic du même département.

1518. G. Clavet, âgé de 36 ans, natif de Conçon, département du Mont-Terrible, tailleur, demeurant faubourg Honoré N°. 62.

1519. T. B. Collard, âgé de 38 ans, né à Caen, département du Calvados, capitaine d'un bataillon, et adjoint aux adjudans de l'armée révolutionnaire, demeurant à Paris, rue des Vieux Augustins, N°. 28.

1520. J. B. Saint-Jean, dit Evrade, âgé de 41 ans, né à Saint-Forzen, département du Rhône, négociant

et actuellement cultivateur, demeurant à Paris, rue Favart.

1521. J. C. L. Reper, dit Monclard, âgé de 51 ans, ex-noble; avant la révolution, capitaine à la suite du régiment ci-devant Royal-Champagne, natif de Marseille, département des Bouches du Rhône, demeurant à Paris, rue du Housse, section du Mont-Blanc.

1522. J. Augustin Brasseur, âgé de 32 ans, pâtissier, natif de Fayral près Liège, demeurant à Paris, rue Neuve de l'Égalité.

1523. Savart, âgé de 33 ans, né à la Ferrière, défenseur officieux, à Paris

1524. L. Vollant, âgé de 34 ans, natif de l'Indre Libre, fabricant de draps.

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en participant à la conspiration qui a existé contre sa souveraineté, en entretenant des correspondances avec les ennemis extérieurs, en attentant à l'unité et l'indivisibilité de la république, en agiotant sur les actions de la faction de l'étranger, en entretenant des intelligences avec l'infâme Dumourier, en pratiquant des manœuvres pour faciliter le départ des émigrés, en écrivant des lettres tendantes au rétablissement de la royauté, et enfin, en employant des manœuvres, tant dans les maisons d'arrêt qu'ailleurs, pour y exciter un soulévement, à l'effet d'égorger la convention nationale et les autorités constituées, de concert avec Hébert, Ronsin, Vincent et autres scélérats; ont été exécutés le même jour.

1525. Le même jour, le tribunal, salle de l'Égalité, a condamné à la peine de mort les nommés G. M. Pétremont, âgé de 40 ans, né à Verneuil, cordonnier.

1526. A. David, femme Pétremont, âgée de 43 ans, née à Beldy.

1527. P. Aujoux, âgé de 32 ans, laboureur.

1528. P. Laurençot, âgé de 64 ans, natif de Nevers-la-Charité, forestier.

1529. J. Lirzin, âgé de 42 ans, né à Paris, limonadier.

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en provoquant par des propos contre-révolutionnaires la dissolution de la représentation nationale, l'avilissement des autorités constituées et le rétablissement de la royauté, comme aussi le massacre des habitans de Paris et la guerre civile par les propos les plus fanatiques; enfin, en faisant, par Pétrémont et sa femme, le commerce du numéraire avec intention de le livrer par voies indirectes aux ennemis de la république, ont été condamnés à la peine de mort et exécutés le même jour.

Séance du 2 Messidor.

1530. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort les nommés L. Thomazeau, âgé de 50 ans, natif de Nantes, ferblantier.

1531. E. P. Bonnissant, fils, âgé de 32 ans, né et agent national de la commune de Port-Malo.

1532. J. M. Chenu Vilanger, âgé de 41 ans, natif de Chateau-Neuf, ex-avocat.

1533. L. J. Guillon Beaufort, âgé de 62 ans, natif de Plane-Jugon, ex-capitaine de dragons et ex-chevalier de saint-louis.

1534. J. F. Bongourt, âgé de 48 ans, natif de Solidoc, officier de santé.

1535. J. B. Magon Coétizac, âgé de 35 ans, natif de Port-Malo, député de commerce à Paris, avant la révolution.

1536. N. M. Perruchot, âgé de 38 ans, natif de Paris, directeur des fermes et maire de la commune de Port-Malo.

1537. P. V. Varrin, né à Rennes, juge à Port-Malo.

1538. M. Fournier de Varennes, âgé de 55 ans, natif de Port-Malo, ex-chevalier de saint-louis.

1539. P. Defavale, âgé de 51 ans, natif de Chérensé-Lehéron, ex-receveur des droits de la ci-devant province de Bretagne.

1540. F. Gardin, natif de Port-Malo, négociant.

1541. H. Saint-Meluc, âgé de 40 ans, commissaire aux requêtes du ci-devant parlement de Rennes.

1542. N. Magon Viluchet, âgé de 67 ans, né et negociant à Port-Malo.

1543. J. F. Leroi Desprenel, âgé de 48 ans, natif de Lucérat, peintre à Port-Malo.

1544. A. D. Gannet, âgé de 28 ans, natif de Talmont, employé dans les domaines nationaux.

1545. M. Chapellin, âgée de 30 ans, née à Port-Malo, couturière.

1546. J. M. Sainte-Hébert, âgée de 40 ans, née à Port-Malo, ex-religieuse.

1547. J. Lefol, femme Quesnel, âgée de 35 ans, née à Port-Malo.

1548. P. A. Guilleaudeux, femme Bassablous, âgée de 65 ans, née à Port-Malo.

1549. H. A. Gardin, femme Magon-Coétizac, âgée de 66 ans, née à Port-Malo.

1550. F. Whit, femme Grout, dit Grassinoix, âgée de 34 ans, née à Port-Malo.

1551. M. R. Guillot, femme Gelin, âgée de 28 ans, née à Port-Socidor.

1552. P. Lolivier, femme Saint-Perne, née à Trebivaux, âgée de 70 ans.

1553. Trigouette, veuve Lesege-Landrescot, âgée de 68 ans, née à Corteuil, ex-noble.

1554. M. J. Lebreton, veuve Carmant, âgée de 68 ans, née à Port-Malo.

1565. A. Fournier, femme Delys, âgée de 42 ans, née à Port-Malo.

1556. L. Mesnard, âgé de 34 ans, natif de Fégeac.

1557. M. L. J. Dousset, âgé de 32 ans, natif de Versailles, ex-chanoine de Nevers; ont été condamnés à la peine de mort et exécutés le même jour;

Convaincus d'être du nombre des ennemis du peuple, en cherchant à anéantir le république, en conspirant contre l'unité et l'indivisibilité de la république, en provoquant l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale, le rétablissement de la royauté, en prenant part à la rebellion de tous les départemens fédéralistes, en entretenant des correspondances et intelligences avec les ennemis intérieurs et extérieurs de la république, en secondant leurs projets, en calomniant et assassinant les patriotes, en corrompant l'esprit public par la distribution et la lecture publique de brochures et écrits contre-révolutionnaires.

1558. Le même jour, le tribunal, salle de l'égalité, a condamné à la peine de mort les nommés J. J. Gravière, âgé de 44 ans, natif de Raspet, ex-prêtre.

1559. A. L. P. Ledoux, âgé de 45 ans, natif de Paris, ex-prêtre.

1560. J. Parfait, âgé de 45 ans, natif de Vitry-le-Français, maître-d'école à Mareuil.

1561. J. P. Foucard, âgé de 41 ans, né à Horet, département de la Somme, charretier à l'armée du Nord.

1562. F. Poncelet, âgé de 54 ans, natif de Billy, département de l'Aisne, tonnelier.

1563. C. L. Leprince, âgé de 60 ans, natif de Paris.

1564. M. Cressande, femme Martin Souchois, âgée de 44 ans, née à Bois-Senelly, apprêteuse de bas.

1565. F. Thibault, âgé de 49 ans, natif de Sainte-Marie, vitrier.

1566

1566. R. Lamarre, âgé de 69 ans, né à Saintry, ex-prêtre de St. Roch; ont été condamnés à la peine de mort, et exécutés le même jours.

Tous convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en provoquant l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale, le rétablissement de la royauté, par des discours et manœuvres tendants à ébranler la fidélité des citoyens envers la nation, ont été exécutés le même jour.

Affaire de Caussade.

Séance du 3 Messidor.

1567. Le tribunal, salle de la Liberté, à condamné à la peine de mort, les nommés L. Lacroix, âgé de 44 ans, natif de Montauban, aubergiste à Caussade.

1568. R. Delpêche St.-Tou, père, âgé de 63 ans, natif de Caussade, vivant de ses revenus.

1569. J. Delpêche St.-Tou, fils, âgé de 38 ans, né et demeurant à Caussade.

1570. J. Savit Labat, âgé de 30 ans natif de Caussade, adjudant aux charrois de l'armée des Pyrénées occidentales.

1571. J. P. Clavière, âgé de 64 ans, natif de Castelnon Demoratie, ex-curé de Caussade.

1572. J. Boris, âgé de 30 ans, natif de Caussade, journalier.

1573. B. Genibre, âgé de 20 ans, natif de Caussade, journalier.

1574. P. Moules, âgé de 50 ans, natif de Caussade marchand.

1575. A. Tursan De pagnay, âgé de 51 ans, natif de Deveze, rivière, ex-président à la ci-devant cour des aides de Montauban.

1576. J. F. Picholier, aîné, âgé de 51 ans, natif de Caussade, ex-homme de loi et juge-de-paix de Caussade, en 1792.

1587. F. Foussagrive, âgé de 27 ans, natif de Caussade, fourrier de la première compagnie légère, ci-devant Épinglier.

1578. R. Borie, âgé de 19 ans, né à Caussade, cordonnier.

1579. J. Riette, âgé de 28 ans, né à Caussade, cordonnier.

1580 M. Calmette, âgé de 36 ans, né à Caussade, chandelier.

1581. A. A Bastie, né à Caussade.

1582. J. Casseigne, dit Cauvin, âgé de 27 ans, né à Caussade, tourneur.

1583. J. Casseigne, dit Cauvin, âgé de 28 ans, né à Caussade, commis chez un négociant.

1584. J. Forien, âgé de 27 ans, né à Chantilly, soldat déserteur.

Tous convaincus de s'être rendu les ennemis du peuple, en provoquant l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale et le rétablissement de la royauté, en arrachant la cocarde tricolore, la déchirant et la foulant aux pieds, y substituant la cocarde noire, et voulant forcer des citoyens à l'arborer; en excitant par leurs discours, propos et manœuvres la guerre civile, en faisant des rassemblemens de citoyens sous prétexte de cérémonies religieuses, et se servant du fanatisme pour appitoyer sur le sort du tyran, comme aussi en entretenant des intelligences et correspondances avec les ennemis de la république, et enfin en désertant les drapeaux de la république, pour se réunir à ses ennemis; exécutés le même jour.

1585. Le même jour, le tribunal, salle de l'Égalité, a condamné à la peine de mort les nommés P. H. Chantié, âgé de... ans, né à... administrateur du district de Sezanne.

1586. A. E. Biragues, dit Lamotte, âgé de 26 ans,

né à Isois, ex-noble et marchand de bois à Montargis.

1587. J. A. Vilmay, âgé de 52 ans, né à St.-Germain de Seine, ci-devant garde chasse de l'ex-abbé Dupuy.

1588. A. Lautenois, âgé de 44 ans, né à Villes-sur-Morin, garçon bourrelier à Champ.

1589. L. A. Magnié, âgé de 33 ans, né à Lille, marchand forain à Paris.

1590. M. N. Pierre, âgée de 22 ans, née à Paris, y demeurante, brocanteuse.

1591. J. C. Belgingue, âgé de 60 ans, né à Besançon, cordonnier et soldat au deuxième régiment d'infanterie.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, comme auteurs ou complices des conspirations qui ont existées contre la liberté, la sûreté du peuple français, et contre sa souveraineté; pour y réussir d'avoir pratiqué différentes manœuvres, tendantes à avilir et dissoudre la représentation nationale et les autorités constituées, à discréditer et avilir la constitution républicaine, en refusant de la signer et en tenant des propos contre-révolutionaires, en faisant l'apologie des députés fédéralistes, en semant les troubles dans les communes, en invoquant la loi agraire, en coupant et s'appropriant les branches des arbres des grandes routes, en se refusant à différentes réquisitions, en applaudissant aux projets des émigrés, en traitant d'assassinat la célèbre victoire du peuple à la journée du 10 août, et en provoquant le retour de la royauté, tant par des propos en faveur du tyran, en couvrant d'invectives les patriotes, et notamment ceux qui défendaient l'Ami du Peuple Marat, en annonçant l'arrivée prochaine des ennemis pour effrayer les citoyens, enfin, en criant *voilà un corps-de-garde, je m'en mocque, vive le roi*; ont été condamnés à la peine de mort, et exécutés le même jour.

Séance du 4 Messidor.

1592. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, Jean Blanc, âgé de 46 ans, né à St.-Affrique, actuellement la Montagne, département de l'Aveiron, négociant, y demeurant.

1593. Jean Calmart, âgé de 29 ans, né à St.-Bonet Château, actuellement Chapeau-la-Montagne, demeurant à Arme, département de la Loire, marchand et fabriquant de rubans.

1594. Pierre Lhuiller, âgé de 33 ans, né à Paris, homme de loi, demeurant rue de Vendôme, section du Temple, nº. 26.

1595. Thomas Vaunier, âgé de 61 ans, né à Paris, demeurant à St.-Quentin, ex-chanoine dudit lieu.

1596. Rémis Carra, âgé de 27 ans, né à Saint Chaumont, district de Saint-Étienne, département de Rône et Loiré, maréchal-de-logis de dragons, légion des Allobroges, arrêté à Paris, faubourg Antoine.

1597. Jean-Antoine Tricot, chanoine de St.-Quentin, âgé de 55 ans, né à Paris, y demeurant.

1598. François René Cucu Derouville, âgé de 69 ans, né à Paris contrôleur de rentes et receveur de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en entretenant des corespondances avec les ennemis extérieurs et intérieurs de la république, en secondant leurs projets, en prenant part à la révolte de Lyon, en fournissant des fonds aux révoltés, en discréditant les assignats, en faisant passer du numéraire aux émigrés, en cherchant à avilir et dissoudre la représentation nationale, en provoquant le rétablissement de la royauté, ont été exécutés le même jour.

1599. Le même jour, le tribunal, salle de l'Égalité, a condamné à la peine de mort, les nommés, J. C.

Dupuis, âgé de 28 ans, né aux Marres, département de l'Eure, journalier.

1600. N. Dubois, âgé de 28 ans, né aux Marres, journalier.

1601. P. Cramoiseau, âgé de 20 ans, né et demeurant à Versailles, soldat de la première réquisition.

1602. N. Henry, âgé de 51 ans, né à Vich, département de la Haute-Marne, ex-prêtre.

1503. P. A. Gavaudant, âgé de 26 ans, né à Meru, ci-devant soldat du régiment des hussards de la mort.

1604. J. B. Hervieux, âgé de 38 ans, né à Saumotte, près Sedan, administrateur du département des Ardennes.

1605. F. Josselin, âgé de 33 ans, né à Champs, district de Meaux, cultivateur et marchand de moutons.

1606. F. Boucher, âgé de 26 ans, journalier, natif de Méru.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en coupant nuitamment des arbres de la liberté, corrompant l'esprit public, provoquant l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale, le rétablissement de la royauté, et donnant le nom d'assassinat à la punition du tyran; ont été condamnés à la peine de mort, et exécutés le même jour.

Séance du 5 Messidor.

1607. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, les nommé C. C. Lorimier dechamilly, âgé de 62 ans, né à Paris.

1608. R. Adhemar, âgé de 42 ans, né à Linde, ex-noble et cultivateur.

1609. J. B. Champeix, âgé de 26 ans, né à Saint-Athanaze, élève en chirurgie et grammairien à Clermont.

1610. L. Dumay, femme Montaigu, âgée de 30 ans, née à Limoges, mercière.

1611. J. B. Duleu, âgé de 50 ans, né à Dijon, entrepreneur de bâtimens à Leuse, département de l'Ain.

1612. M. Jobart, dite Doroté, ex-novice, âgée de 23 ans, née à Vaivres.

1613. J. Braud, âgé de 30 ans, né à Saumilly, département de Saône-et-Loire.

1614. J. Meyvière, ex-noble, âgé de 24 ans, né à Vigeois, département de la Corrèze, capitaine au trente-troisième régiment.

1615. J. L. Estor Figurol, âgé de 33 ans, né à Montpellier, ex-garde du tyran.

1616. F. Millon, âgé de 68 ans, né à Varigny, département de L'oise, ex-constituant.

1617. J. Loth, âgé de 24 ans, né en Hongrie, prisonnier de guerre.

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, comme auteurs ou complices des conspirations qui ont existé contre la liberté, la sûreté du peuple français et contre sa souveraineté; pour y réussir, d'avoir pratiqué des manœuvres tendantes à provoquer le retour de la royauté, à avilir et dissoudre la représentation nationale, à entretenir des intelligences et des correspondances, tant avec les ennemis extérieurs qu'intérieurs, pour favoriser le succès de leurs armes, à ébranler la fidélité des défenseurs de la patrie, et à les embaucher pour les tyrans coalisés, à composer des écrits séditieux en faveur du tyran, notamment le prétendu testament de Capet, à applaudir et soutenir les actions de l'infâme Hébert, à prétendre qu'il sauverait la république, à vexer arbitrairement les patriotes, à provoquer des troubles et des tumultes aux portes des bouchers, à blasphêmer contre le peu-

ple et la constitution, à discréditer les assignats, à mettre en usage toutes les fureurs du fanatisme, à exciter les contre-révolutionaires à émigrer, à coopérer aux crimes de capet, tant à la journée des poignards qu'au 10 août, à exciter la guerre civile, à partager les crimes des rebelles de Lyon, à abandonner les drapaux de la république, à errer sans passe-ports, en se faisant passer quoique noble, pour domestique d'un ci-devant colonel, et à donner retraite aux émigrés, ont été exécutés le même jour.

1618. Le même jour, le tribunal, salle de l'Égalité, a condamné à la peine de mort, les nommés J. B. Retourné, âgé de 48 ans, né à Comte, ex-curé de la commune de Berny.

1619. M. M. Boullet, âgée de 56 ans, née à Paris, demeurant à Granvillers, departement de l'Oise, pensionnée de la nation, à raison des services de son père, en qualité de chirurgien-major des armées.

1620. N. Dorléans, âgé de 50 ans, né à Morchy, département de l'Eure, charretier.

1621. P. Richard, âgé de 54 ans, né à Moulin, jardinier à Paris.

1622. P. A. Doyen, âgé de 51 ans, né à Biron, bucheron à Pinion.

1623. A. Charton, âgé de 58 ans, né à Montreuil, ci-devant officier-municipal de ladit commune.

1624. M. J. Carré, âgée de 23 ans, née à Châtelet, département de la Marne, couturière.

1625. J. Bugnet, âgé de 49 ans, né à Devill, menuisier-tonnelier.

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple; savoir: Retourné, en employant des manœuvres tendantes à exciter des troubles dans la commune qu'il habitait, y faisant à cet effet des instructions séditieuses, et tenant publiquement, des propos contre-révolutionaires et fanatiques; Bugnet, en proposant à

divers citoyens de renverser l'arbre de la liberté et tenant des propos contre-révolutionnaires ; la fille Carrié, en criant vive le roi, et proférant d'autres expressions infâmes et contre-révolutionnaires ; les autres, enfin, en tenant des propos contre-révolutionnaires, et pratiquant des manœuvres, tendantes à la dissolution de la représentation nationale, l'avilissement des autorités constituées et au rétablissement de la royauté; ont été condamnés à la peine de mort, et exécutés le même jour.

Séance du 6 Messidor.

1626. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, les nommés J. Tournemine, âgé de 74 ans, né à Fontané, département de la Lozère, ex-curé de florac, même département.

1627. M. Salier, femme Crouillière âgée de 66 ans, née à Condé.

1628. J. Croullière, âgé de 63 ans, né à Marmouillé, département de l'Orne, charpentier.

1629. R. Crouillère, âgé de 27 ans, natif de Marmouillé même département.

1630. A. Letellier, âgé de 50 ans, natif de Louviers, département de l'Eure, ex-professeur au collége des Quatre-Nations.

1631. J. B. Huimy, âgé de 61 ans, natif de Tremblay département de Seine et Oise, piqueur de grandes routes.

1632, J. Balicourt, âgé de 27 ans, né à Belelenville, département de la Meuse.

1633. C. Marquet, âgé de 34 ans, natif de Dunkerque, loueur de carosses.

1634. L. Colas, âgé de 43 ans, natif de Moncarville, marchand d'estampes à Paris.

1635.

1635. J. Duhaumont, âgé de 55 ans, né à Beaussac, département de la Dordogne, ex-prêtre.

1636. J. Periot, âgé de 30 ans, né à Faillibilot, cordonnier à Paris.

1637. J. Texier, âgé de 41 ans, né à Hazé, département de l'Indre et Loire, administrateur du département de la Vienne.

1638. C. Perron, âgé de 28 ans, breton.

1639. J. André, âgé de 29 ans, idem.

1640. M. Toupin, âgé de 26 ans, idem.

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple en provoquant la dissolution de la représentation nationale et le rétablissement de la royauté, ou de toute autre domination tyrannique, en cherchant dans cette vue à égarer les citoyens, par le fanatisme, le fédéralisme, la composition d'écrits contre-révolutionnaires, l'avilissement des autorités constituées, en faisant des fournitures frauduleuses et infidelles en souliers pour les défenseurs de la patrie, en provoquant la révolte armée pour s'opposer au passage des citoyens de première réquisition et portant atteinte, à coups de haches, aux arbres, simboles de la liberté.

1641. Le même jour, le tribunal, sale de l'Égalité, a condamné à la peine de mort, les nommés C. L. A. Bernard, âgé de 49 ans, né à Courmeuil, ex-noble.

1642. A. C. Lecomte, âgée de 41 ans, née à Gray, département de l'Orne, vivant comme femme avec ledit Bernard.

1643. M. R. Labelynaye, âgé de 54 ans, né à Fougères en Bretagne, ex-noble et chevalier de l'ordre du tyran.

1644. J. Mouton, âgé de 29 ans, né à Blandey, département de lEure, agent du conspirateur Burlandeux.

1645. J. Jubet, femme Chedotal, âgée de 55 ans, née à Flucher.

1646. J. B. C. Gueroult, âgé de 42 ans, né à Bernay, département de l'Eure, ci-devant homme de loi à Bosrobert, même département.

1647. J. Desprez, âgé de 28 ans, né à.... cuisinier à Noyon, soldat, déserteur du huitième régiment des chasseurs à cheval.

1648. C. Houzet, âgé de 42 ans, né à Brancourt, près Dunezy-le-Chateau, département de l'Aisne, aubergiste.

1649. Venicus Nollé, âgé de 55 ans, né à Luxembourg, frontières de l'Empire, armurier.

1650. J. Dutuis, âgé de 26 ans, né à St.-Vincent-Dabois, département de l'Eure.

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en provoquant l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale, le rétablissement de la royauté, en décourageant les défenseurs de la patrie, en entretenant des correspondances et des intelligences avec les ennemis de la république, en secondant leurs projets, en donnant la retraite au scélérat Francheville, l'un des chefs des rebelles de la Vendée, en empêchant les bons patriotes et les autorités de l'arrêter; ont été condamnés à la peine de mort, et exécutés le même jour.

Affaires des conspirateurs de la Vendée et des deux Sèvres.

Séance du 7 Messidor.

1651. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort les nommés C. Morisson, âgée de 39 ans, née à Pannot, département de la Vendée.

1652. A. Liénard, âgée de 17 ans, née à Pannot.

1653. M. M. Boissot, veuve Sapin, âgée de 44 ans, née à Roche-sur-Yon, département, idem, son mari chirurgien.

1654. M. Barlheau, veuve Lheriteau, âgée de 67 ans, née à Pannot.

1655. J. Picard, femme Champfort, âgée de 30 ans, née à Pannot, son mari canonnier.

1656. A. Moriset, veuve Joly, âgée de 40 ans, née à Grandelande, journalière.

1657. M. Joly, âgée de 22 ans, née à Pannot, couturière à Chalan.

1658. S. Roland, femme Racheveau, âgée de 26 ans, née à Cholet, épicière à Chalan.

1659. M. Bretomaille, veuve Prot, âgée de 60 ans, née à Isenay, département de la Vendée, journalière à Chalan.

1660. C. Oliveau, âgé de 36 ans, né à Pannot, serrurier à Chalan.

1661. M. Salomeau, âgé de 30 ans, né et journalier à Chalan.

1662. C. Bonnin, veuve Picard, âgée de 60 ans, née à Mailsaint, département de la Vendée.

1663. J. Rafin, veuve Regnard, âgée de 30 ans, née à Machair, journalière à Pannot.

1664. J. Sibut, veuve Liénard, âgée de 50 ans, née à Leluc, domestique.

1665. A. Greaude, âgée de 19 ans, née à Pannot, couturière à Chalan.

1666. M. Thibaut, veuve Lériteau, âgée de 40 ans, née à Saint-Étienne, dit Jean de Corquois, journalière à Chalan.

1667. M. Guilotte, veuve Boisard, âgée de 60 ans

née à Leger, toujours département de la Vendée, journalière à Chalan.

1668. J. Boissard, âgée de 18 ans, née à Pannot.

1669. L. Fleury, veuve Tardy, âgée de 40 ans, née à Saint-Étienne, fermière à Chalan.

1670. M. Sapin, veuve Duplessis, âgée de 60 ans, née à Beaufort.

1671. R. Peysac, âgé de 41 ans, né à Nismes, employé au bureau des subsistances de Paris.

1672. M. Alleaume, âgé de 17 ans, né à Rouen, volontaire dans le septième bataillon de la Somme.

1673. J. Picard, âgée de 23 ans, née à Pannot, couturière.

1674. A. L. Martinet, âgé de 52 ans, né à Rouen, colonel au dixième régiment.

1675. A. Dadouville, ex-noble, âgé de 35 ans, né à Roinvillers département de Seine et Oise.

1676. L. Molin, âgé de 26 ans, né à Commune-Affranchie, brodeurà Pris.

1677. A. Albisson, femme Peysac, âgée de 33 ans, née à Nismes.

1678. G. Martin, âgé de 49 ans, né à Caen, marchand de toile à Paris.

1679. M. E. P. Martinet, femme Hocquart Couberon, âgée de 54 ans, née à Rouen.

1680. J. P. Duforis âgé de...... né à Montbrisson-en-Forêt, ex-bénédictin.

1681. E. Dona, âgé de 52 ans, né à Dinan-sur-Meuse, ex-bourgeois.

1682. A. Allut, âgé de 51 ans, né à Montpellier, ex-négociant et ex-député de l'assemblée législative.

1683. J. Rigal, âgé de 39 ans, né à Lassalle, ex-secrétaire-général du département du Gard.

1684. F. C. A. Larivière, âgé de 55 ans, né à Pedange, ex-mousquetaire noir.

1685. G. M. Hocqudart Courberon, âgé de 60 ans, né à Paris, ex-écuyer de la ci-devant feue Dauphine.

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, savoir : Dadouville et Martin, en participant aux complots et aux crimes du dernier tyran, notament à ceux de la journée du 10 août 1792, lors de laquelle journée ils conspiraient avec Capet, sa femme et autres, dans le château des Thuileries, et ont ensuite tiré sur le peuple ; Molin, en participant à la rebellion de Lyon, et en portant les armes contre les patriotes, sur lesquels il s'est venté d'avoir tiré ; Peysac, sa femme et Dona, en recelant et procurant asyle au frère Rabaut et à l'ex-ministre Lebrun, tous trois ennemis de la patrie ; Martinet, Hocquart, Corberon, sa femme et la Rivière, en entretenant des intelligences avec les émigrés et leur faisant passer des secours en numéraire ; Allut et Rigal, en s'associant au parti fédéraliste, provoquant par Allut l'arrêté infâme du 29 juin et colportant par Rigal les écrits liberticides du traître Rabaut-St.-Etienne ; Duforis, en refusant le serment prescrit par les loix de son pays, et en abusant de son âge pour rester dans un pays où son fanatisme ne peut le faire regarder que comme très-dangereux ; Alleaume, en tenant des propos contre-révolutionnaires ; et les autres sus-nommés, en servant de diverses manières les complots des prêtres, des nobles et des autres scélérats qui ont innondé de sang le département de la Vendée, des deux Sèvres et autres environnans ; en contribuant, soit directement, soit indirectement aux crimes des brigands, au pillage, à l'incendie qui a dévasté ces départemens ; et enfin, tous les excès dont se sont souillés les fanatiques, les aristocrates, les prêtres et tous les agens de l'Angleterre ; ils ont été exécutés le même jour.

1686. Le même jour, le tribunal, salle de l'Égalité, a condamné à la peine de mort les nommés B. Robert, âgé de 24 ans, né à Bayeux, département du Calvados, dragon au cinquième régiment, demeurant à Compiegne.

1687. L. Dupont, âgé de 25 ans, né à Bayeux, maréchal-des-logis de l'armée volante.

1688. J. Manneville, âgé de 44 ans, né à Pissy, département de la Seine inférieure, marchand de coton, officier municipal de ladite commune.

1689. A. Fevret, âgé de 37 ans, né à Fresne, département de la haute-Saône, cavalier au premier régiment.

1690. J. Lebret, âgé de 38 ans, né à Menvensy, département de la Seine-inférieure, ouvrier en toile au Mont-Libre.

1691. N. F. Jouvenet, âgé de 33 ans, né à Saint-Quentin, département de l'Aisne, manouvrier à Paris.

1692. M. F. Roch, âgée de 40 ans née à Paris, faisant des ménages.

1693. M. B. Joly, âgée de 50 ans, née à Namur, fileuse à Paris.

1694. J. Lefebvre, âgé de...... ans, né à Clermont, tenant maison garnie à Paris, rue Grenetat.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en participant aux conspirations qui ont existé contre la liberté, la sûreté du peuple français et contre sa souveraineté, et aux manœuvres qui ont été pratiquées, tendant, en abusant des fonctions publiques, à appuyer une pétition tendante à empêcher le recrutement des jeunes citoyens, à couvrir de mépris les volontaires qui partaient pour l'armée, à les charger d'injures, et par-là altérer leur courage et leur fidélité; à employer des moyens extraordinaires pour se soustraire à la réquisition, tel que se donner des coups d'épingles dans un œil, et devenir par ce lâche artifice hors d'état de porter les armes pour la défense de la patrie, à provoquer le renversement de l'arbre de la liberté, à protéger les prêtres réfractaires, à chanter l'ancienne prière des esclaves, *domine salvum fac regem*, depuis la chûte

de la tête du tyran, à avilir et dissoudre la représentation nationale, et à rétablir la royauté par des cris séditieux et royalistes, à avilir les sociétés populaires, en traitant les membres de voleurs et de canaille, à soutenir le parti des rebelles de la Vendée, à menacer de passer de leur côté, pour prendre les intérêts de Louis XVII, à exciter des troubles et des tumultes à la porte des bouchers ; enfin à insulter à la cocarde nationale, signe sacré de la liberté, ont été condamnés à la peine de mort, et exécutés le même jour.

Seconde Affaire des prisonniers de Bicêtre

Séance du 8 Messidor.

1695. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort les nommés C. Osselin, âgé de 40 ans, né à Paris, ex-député à la convention nationale, condamné à la déportation.

1696. Y. Grillot, âgé de 30 ans, né à Cambray, cordonnier à Versailles, -- 12 ans de fers.

1697. F. Hussée, âgé de 40 ans, né à Cé, -- 16 ans de fers

1698. C. Pichon, âgé de 40 ans, né à Châlons-sur-Saône, limonadier à Commune-Affranchie, --12 ans de fers.

1699. J. B. Allain, âgé de 26 ans, né à Pleine-Leuvre, fabriquant de plomb, -- 14 ans de fers.

1700. M. F. Beaufort, âgé de 32 ans, né à Paris, tablettier -- 12 ans de fers.

1701. F. Jacquinet, dit Montauciel, âgé de 33 ans, né à Bourbonne-les-bains, soldat, -- 12 ans de fers.

1702. N Cottel, âgé de 20 ans, né a Paris, soldat -- 8 ans de fers.

1703. L. F. Lendroit, âgé de 23 ans, né à Mondricourt, bateur de plâtre, -- 10 ans de fers.

1704. L. Beaudot, âgé de 21 ans, né à Paris, chirurgien, -- 4 ans de fers.

1705. F. Viellepeau, âgé de 23 ans, né à Madrid, département de l'Orne, marchand de sel, -- 10 ans de fers.

1706. A. Déarthus, âgé de 25 ans, né à Rouen, tailleur, -- 3 ans de fers.

1707. J. Laché, âgé de 36 ans, né à Fontainebleau, maçon, -- 12 ans de fers.

1708. L. Carbonnier, dit Baaf, âgé de 36 ans, né à Saint-Aubin, manonvrier, ---- 8 ans de fers.

1709. A. Mignard, âgé de 26 ans, né à Saint-Flour, Brocanteur, --- 14 ans de fers.

1710. G. Simon, âgé de 34 ans, né à Jussy, employé aux charrois, --- 4 ans de fers.

1711. J. G. Asselinot, âgé de 31 ans, né à Côsne, épicier à Paris, -- 2 ans de détention.

1712. H. Hot, âgé de 17 ans, né aux Wachais, ex-jocket, 8 ans de fers.

1713. L. C. R. Lapointe, âgé de 26 ans, né à Nantes, homme de loi, détenu comme suspect.

1714. A. Mouret, âgé de 29 ans, né à Strasbourg, ex-soldat, -- 8 ans de fers.

1715. M. L. Baron, âgé de 22 ans, né à Franciade, ex-soldat, retenu pour fait militaire.

1716. J. N. Sacher Fudace, âgé de 35 ans, né à Chonanis en Bohême, boutounnier, -- 6 ans de fers.

1717. H. Senlis, âgé de 35 ans, né à Paris, ex-vicaire de Saint-Louis, --- à la déportetion.

1718. J. F. Mestriot, né à Dezouy en Zoziac, gendarme.

1719. J. Durçon, dit Darçut, âgé de 35 ans, natif de Drude, scieur de long, retenu comme suspect.

1720. L. M. C. Billion, âgé de 26 ans, natif de Paris, clerc de procureur, ---4 ans de détention.

1721. L. Amand, âgé de 35 ans, natif de Vincennes, maçon, retenu pour un an.

1722. F. Renateau, dit Retaniau, âgé de 22 ans; né à Ruche, marchand, détenu comme suspect.

1723. C. A. Decharmes, dit Sillery, âgé de 19 ans, natif de Paris, ex-aide-de-camp, -- 8 ans de fers.

1724. F. Perrin, âgé de 44 ans, natif de Rennes, jardinier, -- à la déportation.

1725. J. Lemasson, âgé de 65 ans, natif de Rennes, chirurgien, ---à la déportation.

1726. L. J. Bosquet, dit Auguste, âgé de 26 ans, natif de Paris, gagne-deniers, -- 3 mois de détention.

1727. L. Picard, âgé de 35 ans, natif de Saint-Magnence, pâtissier à Paris, -- 6 ans de fers.

1728. L. M. Trouvé, âgé de 58 ans, natif d'Allouville, ex-curé de Moissy, -- détenu comme suspect.

1729. F. V. Marquier, âgé de 32 ans, né à Carcassonne, ex-prêtre et hussard, --- détenu comme suspect.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple en complottant même dans la maison de justice où les avait fait renfermer leur conduite criminelle, formant le projet de forcer la garde de cette maison, ainsi que les portes, se réunir aux agens de Pitt et de la faction de l'étranger répandue dans Paris, et parmi lesquels on comptait alors Ronsin, Vincent, Dillon et autres ennemis de la liberté, se porter à la convention, et singuliérement aux comités de salut public et de sureté générale, en égorger les membres les plus marquans, leur arracher le cœur, le faire rôtir et le manger, s'emparer des postes

du Pont-Neuf, l'Arsenal et autres, et enfin livrer Paris aux horreurs du pillage, de l'assassinat et de l'incendie pour servir l'infâme faction de l'étranger et rétablir la royauté, ont été exécutés le même jour.

1730. Le même jour, le tribunal, salle de l'égalité, a condamné à la peine de mort les nommés J. B. Maillot-Comte, âgé de 36 ans, natif de Mezène, département du Mont-Blanc, domestique à Paris.

1731. M. C. Guy, âgé de 36 ans, né à Macot, département du Mont-Blanc, marchand de vin à Paris.

1732. N. Meret, âgé de 34 ans, natif de Macot, commissionnaire.

1733. L. Lops, âgé de 50 ans, narif d'Amsterdam, travailleur en baleines à Paris.

1734. A. Valton, âgé de 29 ans, natif de Collet, département du Rhône, cuisinier à Paris.

1735. C. Adet, âgé de 31 ans, né à Andelet, département de la Hrute-Marne, marchand de vin à Paris.

1736. D. Sossote, âgé de 50 ans, natif de Bussy, département de la Côte-d'Or, brocanteur à Paris.

1737. J. Blot, fils, natif de Montauban, négociant à Paris.

1738. B. Rossier, natif de Fort-Barreau, département de l'Oise, mercier à Paris.

1739. P. Francot, âgé de 61 ans, natif de Béville, département de Seine-et-Oise, brocanteur à Paris.

1740. C. L. Durcet, âgé de 33 ans, né à Commune-Affranchie.

1741. L. Venant Wspics, âgé de 57 ans, né à Roterdam.

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en achetant du numéraire au préjudice de la loi qui le défend, en le faisant ensuite passer aux ennemis de la

république, en avilissant les assignats, la convention et le gouvernement révolutionnaire, en entretenant des intelligences avec les ennemis de la France, en secondant leurs projets, ont été condamnés à la peine de mort, et exécutés le même jour.

Séance du 9 Messidor.

1742. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort les nommés H. Noailles-Mouchy, ex-duc, ex-maréchal, et gouverneur de Versailles, de Marly et autres lieux, âgé de 79 ans, natif de Paris.

1743. L. N. Linguet, ex-avocat au parlement, homme de lettres, âgé de 57 ans, né à Rheims.

1744. M. E. J. Guynard de Saint-Priest, ex-vicomte, premier tranchant et porte-cornette de France, âgé de 62 ans, natif de Grenoble.

1745. F. P. Leroye, veuve de l'ex-duc et maréchal de Biron, âgée de 71 ans, née à Paris.

1746. A. Boufflers, veuve de l'ex-duc de Biron, âgée de 48 ans, née à Paris.

1747. A. M. Normant, veuve Grozant, ex-noble, âgée de 51 ans, née à Garant, département de la Haute-Charente.

1748. J. F. Polastron, père de la Polignac, ex-comte et colonel du ci-devant régiment de la Couronne, âgé de 73 ans, natif de Montpellier.

1749. A. C. Laguiche Sèvigon, ex-marquis et colonel de dragons du régiment ci-devant Bourbon, âgé de 46 ans, natif de Paris.

1750. J. B. Sommereux-Presfontaine, ex-agent de Rohan-Rochefort, ex-noble, âgé de 51 ans, natif de Beauvais.

1751. P. N. Duportal, ex-noble et abbesse du monastère de Louye, âgée de 54 ans, née à Metz.

1752. E. F. Vannot, ex-noble; chevalier de Saint-

Louis ; capitaine des Grenadiers ci-devant Royaux, âgé de 72 ans, né à Arbois, département du Jura.

1753. J. B. Vannot, dit Montperreux, ex-noble, chef de brigade au septième régiment d'artillerie, âgé de 67 ans, natif de Veaulx, département du Doubs.

1754. T. E. Dumont, femme Vannot, âgée de 67 ans, née à Fribourg, ensuite demeurant à Pontarlier.

1755. E. Genestet, ex-marquis de Nerestau, âgé de 36 ans, né à Auret, département de la Haute-Loire.

1756. M. L. Besse, femme Genestet, âgé de 26 ans, née à Olliac, département du Puy-de-Dôme.

1757. F. L. Pistoye, ex-juge Beguier, âgé de 40 ans, né à Saint-Remy, département des Bouches-du-Rhône.

1758. J. Charton, ex-négociant, chef de légion de la garde parisienne, et colonel du 102ᵉ régiment, âgé de 45 ans, natif de Commune-affranchie

1759. B. Liegard Ligny, ex-chevalier de l'éperon, homme de loi, âgé de 77 ans, natif de Bordeaux.

1760. C. L. V. Broglio, ex-prince, maréchal-de-camp et ex-constituant, âgé de 37 ans, natif de Paris.

1761. C. G. Lambert, ex-conseiller, maître des requêtes et ex-contrôleur des finances, âgé de 68 ans, natif de Paris.

1762. A. C. L. Arpajon, ex-noble, femme Mouchy de Noailles, âgée de 66 ans, née à Paris.

1763. N. L. Bourdet, ex-curé de Verberis, département de l'Orne, âgé de 58 ans, né à Soissons.

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en se rendant les complices du traître Capet, et les distributeurs des sommes que ce tyran employait à soudoyer les fanatiques, à l'aide desquelles l'on fomentait la guerre civile ; en secondant de tous leurs efforts les projets de la ci-devant cour pour renverser la liberté et rétablir la royauté ; en entretenant des intelligences avec les enne-

mis de la république, pour leur fournir des secours en hommes et argent pour favoriser l'invasion du territoire français, en provoquant par des discours et écrits l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale et le rétablissement de la monarchie, comme aussi en excitant la guerre civile, et cherchant à armer les citoyens les uns contre les autres, en cherchant enfin, par des moyens quelconques, à anéantir la liberté publique, ont été exécutés le même jour.

1764. Le même jour, le tribunal, salle de l'Égalité a condamné à la peine de mort les nommés P. Vaucaret, âgé de 35 ans, natif de Guilenay, département de la Nièvre, ex-noble et ex-chevalier de l'ordre du tyran.

1765. P. Save, âgé de 44 ans, natif de Savisy, département de la Nièvre, maire de la commune de Saint-Sulpice, même département.

1766. P. Lochet, âgé de 38 ans, natif de Varroy, département de la Côte-d'Or, officier municipal de la commune de Telleray.

1767. M. Leman, âgé de 56 ans, natif de Bondie, département du Nord, domestique à Paris.

1768. L. Mathis, âgé de 30 ans, né à Champagneuil, département de la Meurthe, cavalier et terrassier.

1769. J. B. Guérin, âgé de 32 ans, natif d'Hévroux, ex-province de Berry, sellier à Chatillon.

1770. P. Cocheux, âgé de 21 ans, natif de Pontié, département de la Nièvre, chaircuitier

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en conspirant contre sa liberté et sa souveraineté, en pratiquant des manœuvres tendantes à favoriser les trahisons du tyran, à la journée du 10 août, à protéger le départ des émigrés, à vouloir faire émigrer leurs enfans, à rétablir la tyrannie, à donner azyle à des prêtres réfractaires, à rassembler les fanatiques dans les maisons particulières, pour y entendre la messe dans le silence de la

nuit, à avilir et dissoudre la représentation nationale et les autorités constituées, à s'opposer au recrutement, à ébranler la fidélité des défenseurs de la patrie, à applaudir ouvertement aux trahisons des monstres Dumourier et Lafayette, à soutenir le parti des rebelles, à mépriser les loix, à se refuser à leur exécution, ont été condamnés à la peine de mort, et exécutés le même jour.

Séance du 11 Messidor

1771. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort les nommés F. Lallier, marchand de bois, ex-constituant, âgé de 50 ans, natif de St.-Arnould, département de Seine-et-Oise.

1772. T. F. E. Brou, ex-inspecteur des chasses du tyran, âgé de 40 ans, né au Pec, département de Seine-et-Oise.

1773. N. V. M. Corteuil, âgé de 54 ans, natif d'Issoudun, département du Cher, inspecteur de la forêt de Rambouillet.

1774. N. Huart, ex-prêtre, âgé de 40 ans, natif de Chenedol, département du Calvados.

1775. E. Hoemele, âgé de 59 ans, natif de Saulmade, département de la Meuse, ci-devant procureur fiscal de Rambouillet.

1776. C. Doublon, âgé de 20 ans, née à Nancy, brodeuse à Paris.

1777. J. F. Vaurs, âgé de 34 ans, ex-prêtre, natif de Florac, département du Lot.

1778. B. Dario, âgé de 34 ans, natif de Toulouse, médecin.

1779. M. Derrey, âgé de 46 ans, natif de Toulouse, ex-maire de ladite commune.

1780. J, Douziech, âgé de 48 ans, natif de Toulouse, ancien commandant de la garde nationale du département de la Haute-Garonne.

1781. J. C. Ruflat, âgé de 40 ans, natif de Toulouse, médecin.

1782. G. Loncet, natif de St.-Gaudens, département de la Haute-Garonne, ci-devant homme de loi.

1783. J. Sevennes, âgé de 26 ans, natif de Toulouse, négociant.

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, soit en adhérant aux protestations liberticides contre sa souveraineté et les actes qui en étaient émanés, soit en empêchant par des insinuations perfides le payement des contributions, et en provoquant par des discours l'avilissement de la représentation nationale et sa dissolution, soit en participant aux complots de Capet pour assassiner le peuple sous différents prétextes, soit encore en attentant à l'unité, à l'indivisibilité de la république et à la tranquilité intérieure de l'état, soit enfin en entretenant des correspondances et intelligences avec les ennemis extérieurs de la France, pour leur faire passer des secours en numéraire, et en cherchant à employer envers les fonctionnaires publics le système de corruption imaginé par la faction de l'étranger, ont été exécutés le même jour.

1784. Le même jour, le tribunal, salle de l'Égalité, a condamné à la peine de mort les nommés Charles-Athanase Dupuy-Lajaroux, âgé de 62 ans, natif de Morsilly, département de Saône-et-Loire, ex-noble, et ci-devant chevalier de l'ordre du tyran, demeurant à Lajaroux, département de l'Allier.

1785. Guillaume Trioullière, âgé de 54 ans, ex-curé de St.-Bansire, département de la Haute-Loire, né audit lieu, y demeurant.

1786. Yvers, notaire, âgé de 46 ans, natif de Paris, ci-devant cuisinier de l'émigré Juigné, ex-évêque de Paris, y demeurant rue des Fossés-Marcel, n° 49.

1787. Catherine-Angélique-Thérèse Daron, femme dudit Yvers, notaire, âgée de 40 ans, née à Paris, demeurant rue des Fossés-Marcel n° 49.

1788. Pierre-Jean Pregaux, âgé de 25 ans et demi, natif de .... soldat déserteur du régiment ci-devant Neustrie, et depuis domestique, demeurant à ....

1789. Pierre Rodier, âgé de 47 ans, natif de Villebriou, département de la Haute-Loire, cultivateur.

1790. Quieslin Predoye, âgé de 60 ans, natif de Marchiennes, département du Nord, y demeurant.

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en désertant les drapeaux de la liberté, passant à l'ennemi et portant les armes contre la patrie dans l'armée de Condé, en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'état, en leur faisant parvenir des secours en argent, en arborant la cocarde noire, et servant d'espion, de guide aux Autrichiens sur le territoire français, en insultant aussi aux signes de la liberté et en provoquant la guerre civile par le fanatisme et directement le rétablissement de la royauté, en cherchant à ébranler la fidélité des citoyens envers la nation, à les décourager, à les séduire pour favoriser les progrès des ennemis sur le territoire français, en recélant des effets appartenants à des émigrés, conservant secrétement les signes de ralliement des contre-révolutionnaires, favorisant des rassemblemens fanatiques, portant du ruban noir et blanc, aussi signe de ralliement des ennemis, ont été condamnés à la peine de mort et exécutés le même jour.

Séance du 12 Messidor.

1791. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort les nommés R. Riehoux, âgé de 37 ans, natif de Gency près Chaumont.

1792. P. Allair, âgé de 41 ans, né au Loges, département du Calvados, cultivateur.

1793. V. Rouvières, âgé de 27 ans, natif de Marcolle, département de la Lozère, tisserand.

1794. J. Guth, âgé de 48 ans, instituteur.

Fin du N° VII, et la suite de la séance au N° VIII.

N VIII

LISTE GÉNÉRALE
ET
TRÈS-EXACTE

Des noms, âges, qualités et demeures de tous les Conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 17 août 1792, et par le second Tribunal établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, pour juger tous les ennemis de la Patrie.

Vous qui faites tant de victimes,
Ennemis de l'égalité,
Recevez le prix de vos crimes,
Et nous aurons la liberté.

Prix 15 sols.

A PARIS,

Chez { Le citoyen MARCHAND, galerie neuve du Palais-Egalité.
Le Citoyen BERTHÉ, rue Honoré, vis-à-vis la rue Florentin, N°. 41.
Le citoyen CHANNAUD, rue Éloi, N°. 17, près le Palais.
Tous les Libraires et Mds. de Nouveautés. }

L'an deuxième de la République Française, une, indivisible et impérissable.

AVIS AUX CITOYENS.

Dans tous les temps et chez tous les peuples, Républicains, quand les malveillans et les ennemis du bien public ont voulu s'opposer à la marche du gouvernement, les Représentans et les Magistrats, investis de la confiance du peuple, ont pris des mesures sages et révolutionnaires; aussi, c'est ce que les Républicains Français, ont fait contre les traîtres et les malveillans, en les livrant au glaive de la loi; et depuis le commencement de la révolution, on trouvera la Liste générale des noms, âges, anciennes qualités et demeures des contre-révolutionnaires qui ont été condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire, établi à Paris, par la loi du 10 mars 1793 : cette liste, intéressante, est imprimée avec la plus grande exactitude sur leurs noms, âges, anciennes professions, etc. déjà huit numéros sont sortis de la presse, et l'on continue avec célérité à fur et mesure.

Il paroîtra tous les quinze jours un numéro, plus ou moins, suivant la quantité des conspirateurs condamnés à mort. Les personnes qui désireront se procurer la collection entière, pourront s'adresser à Paris; chez le citoyen Berthé, rue Honoré, vis-à-vis la rue Florentin, No. 41. et chez le citoyen Channaud, rue Eloi, No. 17, près le Palais de justice.

Le prix de l'abonnement, pour Paris, est de 12 s. par numéro, et 15 sols, pour toute l'étendue de la République, franc de port.

L I S T E

D E S

G U I L L O T I N É S

Barrière renversée, (ci-devant Barrière du Trône.

Suite de la Séance du 12 Messidor.

1796. P. G. Benard, âgé de 47 ans, né aux Loges, prêtre, cultivateur,

1797. N. Huret, âgé de 50 ans, né aux Loges, fabriquant d'étoffes,

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en entretenant des intelligences criminelles avec des prêtres émigrés ou déportés à Londres, en faisant dresser et signant sa qualité civile des actes de notoriétés, en date du 4 mai 1743, et où il est dit évêché de Lisieux, royaume de france, lesquels actes devoient être renvoyés à Londres, en favorisant les traîtres émigrés par des intelligences, des correspondances et des secours en argent, et se rendant avec eux et auprès d'eux hors du territoire français, ont été executés le même jour.

1798. Le même jour, le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à la peine de mort, les nommés C. Rabourdin, âgé de 31 ans, prêtre et ci-devant vicaire de la commune de Sermesse, né et demeurant à Planche-Fasse, département de Seine et Oise.

1799. C. Thiphard Rabourdin, cultivateur, âgé de 30 ans, né à Sermesse, demeurant audit Planchefasse,

1800. F. Noé, âgé de 36 ans, né à Paris, contrôleur

de la douanne nationale de Longwi, département de la Moselle, demeurant à Longwi.

1801. C. F. Morin, âgé de 45 ans, né à Formery, département de Loise, y demeurant, marchand épicier, cirier, ci-devant receveur des aides, et depuis, notable et membre du comité de surveillance de Formery,

1802. N. P. Andrecy, âgé de 38 ans, né à Formery, cabaretier, demeurant à Formery, département de l'Oise,

1803. H. Valleuse, âgé de 39 ans, né à Louvain, dans le brabant, soldat dans le régiment de Clairfayt, prisonnier de guerre,

1804. R. Quinet, âgé de 50 ans, né à Hochetour, ci-devant infirmier major de l'hôpital militaire de la Montagne à Reims, département de la Marne, y demeurant,

1805. C. Jobin, âgé de 43 ans, né à Orgerain, district des Andelis, département de la Seine Inférieure, garçon meunier, demeurant à Opic, département de Seine et Oise,

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en conspirant contre la sûreté et contre l'unité et l'indivisibilité de la république, excitant des émeutes contre-révolutionnaires; tenant des conciliabules et favorisant la retraite et les rassemblemens des prêtres réfractaires, provoquant par toute espèces, des manœuvres et des propos tendans à la dissolution de la représentation nationale et le rétablissement de la royauté, ont été condamnés à la peine de mort, et exécutés le même jour.

Séance du 13 Messidor.

1806. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, les nommés F. A. Toulan, âgé de 33 ans, né à Toulouse, employé dans l'administration des biens des émigrés,

1807. N. Pichard, âgé de 60 ans, né à Bordeaux, ex-noble et ex-conseiller au ci-devant parlement de cette commune;

1808. J. Clerc, âgé de 39 ans, né à la Tête, ex-régisseur de Pichard, à présent cultivateur;

1809. J. B. Mausson, âgé de 39 ans, né à Martin, département du Calvados, capitaine d'artillerie;

1810. M. Taillepied, âgé de 52 ans, né à Coulombières, cultivateur;

1811. N. Taillepied, âgé de 32 ans. né à Coulombières, perruquier;

1812. V. S. Vuibert, âgé de 51 ans, né à Rethel, département des Ardennes, homme de loi;

1813. G. Vechembre, âgé de 54 ans, né à Périgueux, département de la Dordogne, ex-procureur;

1814. G. G. Lagondie, âgé de 46 ans, né à Exideuil, même département, agriculteur;

1815. J. Bellegon, âgé de 39 ans, né à Aniane; département de l'Hérault, cuisinier, traiteur à Castres;

1816. A. M. T. Defeuquière, âgée de 47 ans, née à Aix-la-Chapelle;

1817. M. C. Patisser, veuve Duvernay, âgée de 58 ans, née à Macon, département de Saône-et-Loire, vivant de son bien;

1818. J. L. Mevot, âgé de 38 ans, né à Dunanfour, département des Ardennes, ex-prêtre;

1819. M. A. Ferand, âgée de 25 ans, née à Saint-Jean-Laval, département de la Marne, mercière à Vitry;

1820. C, H. S. A. Lebreton, femme Pichard, âgée de 43 ans, née à Paris;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, soit en entretenant des correspondances et intel-

ligences avec les ennemis intérieurs et extérieurs de la république, pour leur fournir des secours en hommes, argent et autrement; soit en provoquant par des arrêtés, imprimés, l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale et le rétablissement de la royauté; soit en commettant des concussions, éxactions, infidélité envers la république, et ses défenseurs, et en cherchant à ébranler la fidélité envers la patrie, soit en portant les armes contre la république, dans l'armée anglaise, de Toulon ou dans celle des fédéralistes du département de Loir-et-Cher, soit en cherchant à exciter des troubles et la révolte parmi les ouvriers employés aux travaux publics de l'école de Mars, soit en accaparant une grande quantité de bas, en entretenant comme fonctionnaires publics des intelligences avec la femme Capet et sa sœur, lors de leur détention au Temple, leur fournissant les moyens d'apprendre toutes les nouvelles politiques, en recevant lâchement une boîte d'or pour prix de ces complaisances, soit en prenant de fausses qualités au moyen desquelles plusieurs patriotes ont été vexés et incarcérés arbitrairement; soit enfin en cherchant à armer les citoyens les uns contre les autres, et particulièrement contre les autorités constituées, ont été exécutés le même jour.

1821. Le même jour, le tribunal, Salle de l'égalité, a condamné à la peine de mort, les nommés Charles, âgé de 47 ans, né à Dessert, département du Mont-Blanc, ex-agent national de cette commune;

1822. A. Buisson, âgé de 47 ans, né à Wertemaix, département du Mont-Blanc, procureur de cette commune;

1823. E. Soldet, âgé de 20 ans, né à Heton département du Mont-Blanc, laboureur,

1824. P. Rochaux, dit Rochon, âgé de 26 ans, né à Bouvillars, laboureur;

1825. A. Biolley, âgé de 27 ans né à Bouvillars, département du Mont-Blanc, garçon charpentier;

1826. M. Brassod, âgé de 47 ans, né à Marlan, laboureur,

1827. C. Balleysdier, âgée de 35 ans, née à Choisy, même département, fermière,

1828. J. Lalanne, âgé de 45 ans, né à la Rochelle, tailleur à Paris,

1829. G. N. A. Vannier, âgé de 59 ans, né à Mantes, département de Seine-et-Oise, employé aux fermes de la république,

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en tenant les propos les plus contre-révolutionnaires, provoquant par ces propos la dissolution de la représentation nationale, l'avilissement des autorités constituées, le rétablissement de la royauté, la désobéissance aux loix, la révolte et la guerre civile; enfin en entretenant des intelligences avec les ennemis de la république, et en ce qui touche les nommés Lalanne et Vannier, en favorisant et secondant les complots liberticides du dernier tyran, et se montrant publiquement ses agens ainsi que les partisans du traître Lafayette, et en participans à l'assassinat du peuple, à la journée du 10 août 1792, ont été condamnés à la peine de mort, et exécutés le même jour.

Séance du 14 Messidor.

1830. Le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à la peine de mort, les nommés M. Claudel, ex-curé de Pressigny, âgé de 53 ans, né à Raucourt-Saint-André, département de la Meurthe,

1831. F. Vandé, âgé de 42 ans, né à Berbens, département de la Seine-Inférieur, ex-curé de la commune de Montin,

1832. J. H. Robert Delepinay, âgé de 46 ans, né à la Rochelle, ex-noble,

1833. E. Hebert, domestique Delepinay, âgé de 49 ans, né à Evers, département de l'Eure,

1834. P. C. J. Caron, âgé de 46 ans, né à Templeve, département du Nord, avoué à Lille,

1835. P. P. Aubron, âgé de 38 ans, né à Pontoise, tanneur,

1836. B. M. Braincour, âgé de 29 ans, né à Sedan, capitaine au vingt-neuvième régiment d'infanterie,

1837. J. B. J. Senoc, âgé de 22 ans, né à Montmédy, département de la Meuse, sergent au onzième régiment d'infanterie légère,

1838. H. Quesnel, âgé de 39 ans, né à Caen, cavalier au cinquième régiment de l'armée des Alpes,

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en conspirant contre la liberté et la sûreté du peuple français, soit en s'opposant au recrutement, en ébranlant la fidélité des défenseurs de la patrie, en menaçant de couper par morceaux les représentan du peuple et les membres des autorités constituées, en annonçant les succès futures des émigrés, en cherchant à avilir et dissoudre la représentations nationale et les autorités constituées, et insultant le patriotisme, en annonçant que la république ne pouvoit pas exister, en traitant les défenseurs de la patrie de crapeaux bleus, en buvant à la santé du roi, en disant que c'étoit de la canaille qui avoit fait périr Custines, et que nous serions heureux quand nous aurions Louis XVII sur le trône, en disant que nous étions gouvernés par un tas de scélérats et de brigands qui étoient à la convention, et enfin en prevoquant le rétablissement de la royauté en France, ont été exécutés le même jour.

1839. Le même jour, le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, les nommés E. Daoust, général de division de l'armée des Pyrénées orientales, âgé de 31 ans, né à Douai, département du Nord,

1840. X. Chaillet Deverges, général de brigade de l'armée des Pyrénées orientales, âgé de 30 ans, né à Lons-le-Saulnier,

1841. L. P. Delatre, général divisionnaire, commandant l'armée de Collioure, âgé de 29 ans, né à Aulnay,

1842. J. R. Lemonnier, âgé de 36 ans, né à Valognes, département de la Manche commissaire de guerre;

1843. L. Labaye, âgé de 39 ans, né à Nancy, adjoint aux subsistances militaires a Nancy, homme de loi, donnant des leçons de latin;

1844. L. J. Damour, âgé de 20 ans, né à Pont Saint-Maxence; département de l'Oise, aubergiste, capitaine des transports des subsistances;

1845. J. Laisso, âgé de 49 ans, né à Lodève, département de l'Hérault;

1846. A. L. F. Piet de Beaurepaire, ex-noble, âgé de 48 ans, né à Clercy, département de Maine-et-Loire;

1847. J. N. Apert, huissier, âgé de 30 ans, né à Civery, département de la Marne;

1848. L. J. T. Cretel, âgé de 27 ans, né à Senlis; homme de loi, ex-agent national de la commune;

1849. P. Dumay, ex-curé du Petit Thierry, né à Troyes;

1850. J. Marteau, âgé de 33 ans, né à Scé sur-Saône, postillon chez Terray;

1851. J. B. Fouquet, âgé, de 41 ans, né à Parni, département de la Loire-Inférieure, ex-procureur fiscal, et secrétaire du pouvoir exécutif;

1852. M. Blotte Fierre, veuve de Dusaussais, major des ci-devant gardes françaises, ex-noble, âgée de 56 ans, née et demeurante à Paris, rue Honoré, nº. 80;

1853. M. B. Dusaussais, femme de Langy, âgée de 26 ans, née et demeurant à Paris;

1854. J. Deshangreme, ci-devant homme d'affaires de la Dusaussais, âgé de 36 ans, né à Mont-Lancourt, département de la Somme;

1855. P. Bertholdy, âgé de 30 ans, né à Weissenbourg, marchand de fer ;

1856. G. Musculus, âgé de 42 ans, né à Weissenbourg, négociant ;

1857. J. G. Heidenzeich, âgé dé 52 ans, né à Weissenbourg, négociant ;

1858. L. Volchart, âgé de 58 ans, né à Schioback, pays impérial, marchand ;

1859. P. Hollerick, âgé de 57 ans, né à Weissenbourg, y demeurant, horloger ;

Convaincus de sêtre rendus les ennemis du peuple ; savoir : Daoust, Deverges, Delatre et Damour, en trahissant la république dans le commandement des armées ; Cretel, Apert, Fouquet, Marteau, Dumay, Caisso, en tenant des propos les plus contre-révolutionnaires ; Piet Beaurepaire, en sassociant aux lâches chevalliers du poignard et devenant l'un des complices du tyran ; Lemonnier, Labaye, en se déclarant les persécuteurs des patriotes de Nancy ; la veuve Dusausais, la femme Delogny, en quittant le territoire de la république, et rentrant en France postérieurement au délai fixé par la loi et au mépris d'icelle, et en entretenant des intelligences avec les ennemis extérieurs et intérrieurs de la république ; Betholdy, Musculus, Heidenzeich, Vochartet, Hollerich, en servant la cause des tyrans contre leur patrie, par l'acceptation des fonctions publiques aux quelles les a promu l'agent du tyran prussien, après l'entrée de ses troupes sur le territoire français ; et Desahagremel, en correspondant et faisant passer des fonds a la femme Dussausais, ont été condamnés à la peine de mort, et exécutés le même jour.

Séance du 15 *Messidor.*

1860. Le tribunal, salle de la Liberté, a comdamné à la peine de mort, les nommés J. H. A. Tournier, âgé de 60 ans, né à Lille sous Mons Serain, département de l'Yonne, y demeurant, cultivateur ;

1861. M. J. P. Giraud, dit Devarenne, âgé de 43 ans, né à Commune-Affranchie, ex-noble,

1862. P. Lefebvre, âgé de 44 ans, né à Montargis, ex-maire de la commune,

1863. J. B. Friaud, âgé de 28 ans, né à Versailles, membre du comité de surveillance dudit lieu,

1864. L. Desprez, âgé de 29 ans, né a Ruelle, département de Seine-et-Oise, compagnon serrurier,

1865. J. F. Menou, âgé de 19 ans, né à Paris, ex-officiers des carabiniers,

1866. G. Gonaud, dit Barre, âgé de 50 ans, né à huissier,

1867. L. F. Belhaye, ex-noble, âgé de 23 ans, né à St-Fribac, garde du tyran,

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en entretenant des intelligences et correspondances avec les ennemis de la république, en provoquant par leurs écrits, propos et discours, l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale, des autorités constituées, l'anéantissement du gouvernement républicain, et le rétablissement de la royauté, et en dilapidant par des vols et soustractions, les propriétés nationales, ont été exécutés le même jour,

1868. Le même jour, le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné a la peine de mort, les nommés F. F. Cécile Marmande, dit Tourville, ex-noble, agé de 41 ans, né à Beronne, district de Nogent-sur-Seine, demeurant a Romain, département de la Marne,

1869. E. Lecusson, âgé de 56 ans, né à Toul, domestique de la citoyenne Locquet, demeurant a Reims en Champagne, département de la Marne,

1870. P. Milla, âgé de 42 ans, ouvrier en couvertures, né a Reims, y demeurant,

1871. F. Dufaux, âgé de 27 ans, tisserand, né au Breuil, département de la Marne,

1872. J. J. Cardot, âgé de 28 ans, ci-devant employé dans le génie, né à Petites-Saintes, département du Nord,

1873. F. M. Doyen, âgé de 44 ans, né à Nancy, département de la Meuse, chasseur dans la légion du Nord,

1874. J. F Poirier, âgé de 47 ans, marchand de vin, né à Vimoutiers, département de l'Orne, demeurant à Paris, rue Thomas-du-Louvre,

1875. J. D. Boisgelin, âgé de 40 ans, né à Ville-Valain, département des Côtes du Nord, maréchal de camp, demeurant au Havre,

1876. N. A. Labrousse, âgé de 63 ans, né à Vic, département de la Moselle, ex-trésorier de la légion du Luxembourg, demeurant barrière Clichy, à Paris,

1877. P. C. Cuper, âgé de 26 ans, né à Blois, gantier,

1878. A. L. Raffé, veuve Cloquet, âgée de 45 ans, née à Bievre, département de Seine-et-Oise,

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en coupant nuitament des arbres de liberté, en y portant atteinte, et traitant de gueux ceux qui les avoient planté, en provoquant avec menaces, fureurs et injustices, la dissolution de la représentation nationale, le rétablissement de la tyrannie; en cherchant par la ruse et par la violence, à entretenir des intelligences criminelles dans la maison de détention; en provoquant des rassemblemens contre-révolutionnaires, par des manœuvres fanatiques, et usant de dessein prémédité, de violences graves et fureurs envers des membres des autorités constituées; en cherchant à décourager les citoyens par des discours perfides tendans au rétablissement de la royauté, portant des signes de rébellion, et pratiquant dans les prisons des manœuvres et moyens de corruption tendantes à la révolte et à la dissolution de la représentation nationale, ont été condamnés à la peine de mort, et exécutés le même jour.

1879. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, les nommés D. Herbillon, âgé de 45 ans, né à la Cheppe, ci-devant valet-de-chambre de l'émigré Mausson, demeurant à Paris,

1880. J. P. Bagon, âgé de 44 ans, né à Nogent-le-Rotrou, cuisinier dudit Mausson,

1881. M. E. Mormont, femme Lasourdière, âgée de 25 ans, née à Mache, ex-noble,

1882. B. Deraffat Dulac, âgé de 58 ans, né à Angoulême, cultivateur à Rochefoucault,

1883. P. F. Beguinet, âgé de 36 ans, né à Etain, agent national de ladite commune,

1884. J. B. Beguinet, âgé de 42 ans, né à Etain, président dudit district,

1885. N. F. Petrieres, âgé de 36 ans, né à Etain juge de paix du canton du Gouvaincourt,

1886. H. Lamotte, âgé de 34 ans, né à Etain; secrétaire dudit district,

1887. A. Thierrot, âgé de 39 ans, né à Verdun, apothicaire à Etain,

1888. A. Gannot, âgé de 55 ans, né à Etain, receveur du district, et procureur-syndic d'Etain,

1889. C. Delorme, âgé de 46 ans, né à Brilly, cultivateur, et agent national de la commune de Valdeloy,

1890. P. J. B. Despréaux, âgé de 27 ans, né à Amiens marchand forain,

1891. N. Bertrand, aubergiste, âgé de 40 ans, né à Jarny,

1892. P. Jacquet aubergiste, âgé de 39 ans, né à Domery,

1893. J. Genot, maçon, âgé de 37 ans, né à Jarni, département de la Moselle;

1894. J. Chauvin, âgé de 56 ans, né à Montauban, ci-devant perruquier et ensuite marchand;

1895. N. A. Lamarre, femme Saint-Ouen, âgée de 55 ans, née a Paris;

1896. B. Saint-Ouen, âgé de 61 ans, né à Rouen, ex-noble;

1897. N. Dobé, âgé de 45 ans, né à Tulles, fabricant d'huile;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en conspirant contre la liberté et la sureté du peuple, en favorisant des faux certificats de résidence, en trompant des citoyens pour les signes, en projettant d'asassiner a coup de pistolets un représentant du peuple, en entretenant des intelligences et correspondances avec les ennemis extérieurs de la république lors de leur invasion sur le territoire françois, en leur fournissant des subsistances et autres objets pour assurer le succès de leur armées, en commettant des exactions, vexation et consussions envers les citoyens, à l'aide des fonctions publiques, en commettant des fraudes et infidélités dans l'administration du magasin des vivres et fourrages; en allant au-devant des frères du tyran lors de l'invasion par l'ennemi du territoire françois, en se mettant à la tête des prussiens, pour désarmer les patriotes, en signant les ordres de Brunswick, pour mettre les citoyens a contributions, en faisant briser et écraser des fusils, en portant dans le camps des ennemis des vivres, des rafraîchissemens et des fourrages, malgré les défense des corps administratifs, en barrant les passages, par lesquels les soldats de la république devoient faire une retraite, enfin en volant et dilapidant les deniers de la république, et en discréditant les assignats, ont été exécutés le même jour.

1898. Le même jour, le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à la peine de mort, les nommés Pierre

Airault, ci-devant vicaire de la commune de Niort, âgé de 31 ans, né a Saint-Maixent, département des Deux-Sèvres;

1899. J. B. Claude Ragon, fils, ex-noble et ci-devant chevalier de l'ordre du tyran;

1900. Jean-Louis Billon, dit Barbet, ayant pris successivement plusieurs noms d'ex-noble, âgé de 26 ans, né à Ventes, département de l'Eure, se disant garçon sabotier;

1901. Antoine-Julien Leblanc, âgé de 47 ans, né à Briste-sur-Seine, département de Seine-et-Marne, y demeurant, peintre et vitrier;

1902. Mathieu Boutequoy, âgé de 68 ans, tisserand, né a Rougemon, département de la Côte-d'Or, y demeurant;

1903. Augustin Boutequoy, fils, âgé de 37 ans, tisserand, chez son père, né a Rougemon, y demeurant;

1904. Marie-Jeanne Boutequoy, âgée de 33 ans, née et demeurante a Rougemon;

1905. Jean Fleurey, âgé de 40 ans, né à Tray, journalier sans domicile;

Convaincus de s'être rendus ennemis du peuple, en cherchant à exciter la guerre civile par le fanatisme, en cherchant par des discours contre-révolutionnaires, à ébranler la fidélité des citoyens envers la nation, en provoquant par des propos et manœuvres, la dissolution de la représentation nationale, le rétablissement de la royauté, ou tout autre pouvoir tyrannique, ont été condamnés à la peine de mort, et exécutés le même jour.

Séance du 27 Messidor.

1906. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, les nommés J. R. Chasteignier, âgé de 48 ans, né à Rouvre, département des Deux-Sèvres, ex-comte, ex-chevalier de l'ordre du tyran,

1907. P. L. R. Thiery, âgé de 60 ans, né à Paris,

assesseur du juge de paix de la section du Bonnet-Rouge ;

1908. C. H. Appelvoisin Laroche Dumaine, âgé de 51 ans, né à Porture, ex-marquis ;

1909. M. Giac, âgé de 57 ans, né à Bordeaux, ex-noble, ex-maître des requêtes au conseil à Paris ;

1910. J. F. Gillequint, âgé de 47 ans, né à Taverny, agent national de ladite commune, département de Seine-et-Oise ;

1911. L. P. Savary, âgé de 42 ans, né à Lunéville, valet-de-chambre de Lambesc ;

1912. G. Besse, ex-noble, et bailly de Malthe, âgé de 56 ans, né à Olliac, département du Puy-de-Dôme ;

1913. H. J. G. Baudus, âgé de 69 ans, né et demeurant à Cahors ;

1914. J. B. Cayx, âgé de 66 ans, né à Martel, département du Lot, ex-curé ;

1915. A. H. Laubespine, âgé de 70 ans, né à Chilly, département du Jura, ex-comte ex-chanoine de St.-Claude ensuite grenadier volontaire ;

1916. T. J. C. Normant, âgé de 31 ans, né à Rennes, navigateur à Paris ;

1917. L. E. Gauvin, âgé de 43 ans, né à Vousneuil, département de la Vienne, ex-maire dudit lieu ;

1918. G. Amiet, femme Cauvin, âgée de 26 ans, née à Vandeuvre ;

1929. H. C. Colmont Devaugremont, ex-noble âgé de 59 ans, né à Paris ;

1910. A. J. Lacolongue, femme Vaugrenant, âgée de 33 ans, née à Villefranche ;

1921. Canneau Desfontaines, âgé de 51 ans, né à Poitiers, ex-procureur de ladite commune ;

1922. E. Chauveau, âgé de 24 ans, né à Poitiers, homme de loi ;

1623. A. S bournin, âgé de 24 ans, né à Thouars, principal au collège de Poitiers ;

1924. C. H. Tabard Mazière, âgé de 26 ans, né à Loudun, ex-bénédictin ;

1925. J. Cleregeau, âgé de 26 ans, né a Poitiers, cultivatear et avoué ;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, soit en participant aux trames et complots de Capet, soit en entretenant des intelligences et correspondances avec les ennemis intérieurs et extérieurs de la république, pour leur favoriser l'invasion du territoire français, soit en entretenant des relations avec les brigands de la Vendée, et en provoquant par des discours et écrits, l'anéantissement du gouvernement républicain et le rétablissement de la royauté, ont été exécutés le 17 messidor.

1926. Le même jour, le tribual, Salle de l'Égalité a condamné a la peine de mort, les nommés Jacques Lenain, né a Bretancourt, département de la Somme, huissier du tribunal de police correctionnelle du canton de Marly ;

1927. Nicolas Hyacinthe Warmé Jeanville, âgé de 35 ans, capitaine au seizieme régiment d'infanterie, né à Arrency, en Loraine département de l'Ardèche, lors de son arrestation à Dunkerque ;

1928. Louis-François Cachard, âgé de 26 ans, capitaine au susdit régiment, né a Boffré, département de l'Ardèche, arrêté à Dunkerque ;

1929. René-Jean-Jacques Lasalle, âgé de 25 ans, né à la Montagne du bon Air, département de Seine-et-Oise, garde forestier, y demeurant ;

1930. Jean-François Mireville, âgé de 57 ans, né à Morangue, ci-devant garde de la ci-devant duchesse de Fleury, demeurante à la Chapelle Saint-Sulpice, département de Seine-et-Marne ;

1931. Pierre Vigerie, âgé de 46 ans, né à Vernay, département du Puy-de-Dôme, menuisier, sans domicile fixe ;

1932. Paul Launay, âgé de 18 ans, né à Dourdan, departement de Seine-et-Oise, arrêté à Dunkerque ;

1933. Claude Lefolle, âgé de 28 ans, né à Landes-

nan, département du Finistère, maréchal, arrêté à Dunkerque,

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en cherchant a soulever les citoyens en faveur des conspirateurs détenus, en cherchant a ébranler la fidélité des défenseurs de la patrie, en les soulevant contre les lois, en témoignant le regret de n'avoir pu suivre les émigrés à Coblenz, en provoquant par des cris et discours perfides, le retour de la tyrannie, en cherchant à opérer la contre-révolution, et répandant l'allarme dans l'esprit du peuple par des fausses nouvelles désastreuses, en abandonnant lâchement les drapeaux de la républipue, enfin en propageant et faisant circuler les proclamations des rebelles de la Vendée, ont été exécutés le même jour.

Troisième affaire de Toulouse.

Séance du 18 Messidor.

1934. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, les nommés P. A. Lespinasse, âgé de 64 ans, né à Toulouse;

1935. C. Blanquet, dit Rouville, âgé de 37 ans, né à Marveylos, département de la Lozère;

1936. F. Combettes Labourelie, âgé de 29 ans, né à Gaillac, département du Tarn;

1937. J. Bardy, âgé de 58 ans, né à Montpellier, ex-noble;

1938. J. F. Peyrot; âgé de 59 ans, né à Milliot, département de l'Aveiron;

1939. G. A. Rey, St. Gery, âgé de 64 ans né à Toulouse, ex-noble;

1940. J. A. V. Jugonous, âgé de 43 ans, né à Poncharamet, département de la Haute-Garonne, ex-noble;

1941. P. Guiringaud, âgé de 42 ans, né à Castel-Sarazin;

1942. D. A. Perrey, né à Tarbe, département des Hautes-Pyrénées ;

1943. P. L. Carbon, âgé de 60 ans, né à Milliot;

1944. F. Barrés, âgé de 80 ans, né à Pouzolle, département de l'Hérault,

1945. H. B. Dausagnet Labordes, âgé de 57 ans, né à Toulouse, ex-noble,

1946. G. F. J. C. Lespinasse, fils, âgé de 33 ans, né à Toulouse,

1947. J. F. Perrot, Valhausy, âgé de 52 ans, né à Milliot,

1948. A. J. C. L. Daspe, âgé de 42 ans, né à Hoche, département du Gers,

1749. A. T. Belloc, âgé de 56 ans, né à Lombés, département du Gers,

1950. J. P. Trinquecoste, âgé de 51 ans, né à Toulouse, greffier commis au ci-devant parlement de Toulouse,

1951. M. B. F. Laffurnestier, âgé de 48 ans né à Maurigeat, département de la Haute-Garonne ;

1952. M. J. Lamotte, âgé de 43 ans, né à Toulouse ;

1953. M. J. Guillermain, âgé de 60 ans, né à Toulouse ;

1954. J. P. Morluis âgé de 79 ans, né a Affiite, département de la Haute-Garonne ;

1955. F. A C. Tournier, âgé de 26 ans, né à Toulouse ;

1956. Tous les 21, ci-devant conseillers au ci-devant parlement de Toulouse ;

1957. N. François, dit Salpétrier, âgé de 54 ans, né à Donmartin, procureur de la commune de Soulière, département de la Meuse ;

1958. F. Lacroix, âgé de 28 ans, né à Nancy, ecrivain à Paris, rue de Cléry ;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple

en prenant part à la coalition et aux arrêtés et délibérations liberticides des parlemens, notamment à ceux pris par le parlement de Toulouse, les 24 et 25 septembre 1790 ; en abusant de la délégation des pouvoirs publics pour soustraire des conspirateurs au glaive de la loi, commettant des axactions et concussions envers les citoyens, mettant à prix leur liberté, se soustrayant a des enrôlemens et s'appropriant les secours et équippemens destinés aux volontaires ; cherchant à décourager les défenseurs de la patrie ; remettant et conservant des écrits contenant provocation a dissolution de la représentation nationale, au rétablissement de la royauté, ont été exécutés le même jour.

1959. Le même jour ; le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné a la peine de mort, les nommés J. J. Gerard, âgé de 55 ans, né à Vire, département du Calvados, ex-curé de Champdeuil ;

1960. P. Carbonel, ex-noble, âgé de 26 ans, né à Toulouse, fil du Capitoul ;

1961. F. Martin, soldat, âgé de 39 ans, né à Abbeville, département de la Somme ;

1962. P. Cunot, âge de 35 ans, né à Saint-Georges, département du Doubs, vendeur de verrerie ;

1963. G. Poth, âgé de 50 ans, né a Worms, prisonnier de guerre ;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en conspirant contre la république, la liberté et sa sûreté, en employant des manœuvres tendantes à exciter des troubles et a opérer des soulevemens contre-révolutionnaires, et en provoquant par leurs manœuvres et propos, l'avilissement des autorités constituées et le rétablissement de la royauté, ont été condamnés a la peine de mort, et exécutés le même jour.

Séance du 19 Messidor.

1964. Le tribunal, Salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort les nommés A. Lautour, âgé de 58 ans, né a Strasbourg, vivant de son bien ;

1965. E. M. Boucher Duclos, âgé de 32 ans, né à Lille, employé à l'habillement des troupes,

1966. F. G. Fénélon, âgé de 57 ans, né à la Haye, en Hollande, ex-noble,

1967. A. Lemoine Crécy, âgé de 69 ans, né à Clermont, ex-garde du Garde-Meuble,

1968. J. A. Laroche Lambert, âgé de 58 ans, né à Cahors, ex-noble,

1969. A. Bourée de Corberon, âgé de 58 ans, né à Paris, ex-noble,

1970. J. B. Bigniac, âgé de 42 ans, né à Barcelonnettes, ex-noble,

1971. M. Gouchonville, père, âgé de 49 ans, né à Saint-Just, ex-noble,

1972. D. P. J. Papillon, dit Laferté, âgé de 67 ans, né à Châlons, ex-noble,

1973. G. J. Duplex Bacquancourt, âgé de 68 ans, né à Bordeaux, ex-noble,

1974. M. S. J. Boufflers, femme de Voisin, âgée de 47 ans, né à Lunéville, ex-comtesse,

1975. F. C. Desouches, âgé de 54 ans, né à Paris, ex-noble,

1976. G. C. Lurienne, âgé de 62 ans, né à Rouen, ex-chanoine,

1977. R. Mique, père, âgé de 65 ans, né à Nancy, ex-noble,

1978. S. Mique, fils, âgé de 39 ans, né à Lunéville, ex-noble,

1979. H. Rossy, âgé de 50 ans, né à Adjaccio, en Corse, ex-noble,

1980. N. A. Randon Latour, âgé de 58 ans, né à Laon, ex-noble,

1981. F. Rabaliati, âgé de 35 ans, né à Commune-Affranchie, employé à la Salpétrière,

1982. R. E. F. Latour Dupin Chambly, âgé de 48 ans, né à Beaumont, ex-noble,

1983. D. A. F. Hodanger, âgé de 33 ans, né à Sequevillers, ex-juge-de-paix à Versailles,

1984. L. J. Pothiers Gesvres, âgé de 60 ans, né à Paris, ex-duc,

1985. F. C. Royer, âgé de 42 ans, né à Sezanne, épicier,

1986. C. M. Fontigny, âgé de 64 ans, né à Paris, ex-noble,

1987. J. Basset Lamarelle, père, âgé de 53 ans, né à Commune-Affranchie, ex-noble,

1988. F. L. H. Bassot Lamarelle, fils, âgé de 18 ans, né à Paris, ex-noble,

1989. D. F. d'Hautefort, âgé de 42 ans, né à Paris, ex-noble,

1990. J. M. d'Hautefort, âgée de 46 ans, née à Paris, ex-noble,

1991. J. A. A. Damas, âgé de 20 ans, né à Paris, ex-noble,

1992. F. Chatenier, âgé de 54 ans, né à la Courrière, ex-noble,

1993. C. A. N. C. Dalzace Deboussu de Chemay, âgé de 51 ans, né à Bruxelles, ex-prince d'Henin,

1994. L. Pourrat, âgé de 60 ans, né à Nismes, journaliste,

1995. C. A. Dugrail Lavillette, âgé de 34 ans, né à Besançon, ex-noble,

1996. A. P. Perrot, âgé de 56 ans, né à Paris, ex-noble,

1997. A. N. Perot, âgé de 57 ans, né à Paris, ex-noble,

1998. A. J. B. Perrot, âgé de 22 ans, né à Paris, ex-noble,

1999. C. Verdière Dhem, âgé de 65 ans, né à Lillebourbon, ex-noble,

2000. A. N. M. Nicolay, père, âgé de 40 ans, né à Paris, ex-premier président de la chambre des comptes,

2001. E. L. Ysabeau, dit Monval, âgé de 57 ans, né à Paris, ex-noble ;

2002. P. Boyer, âgé de 51 ans, né à Tarascon, journaliste ;

2003. C. D. Deyeux, âgé de 48 ans, né à Paris, ex-noble ;

2004. L. M. F. Laroche Boussot, âgé de 69 ans, né à Anjou, ex-noble ;

2005. G. Goust, dit Longprés, âgé de 39 ans, né à l'Aigle, ex-commissaire de la section du Muséum ;

2006. A. Coutouly, âgé de 47 ans, né à Luçon, journaliste ;

2007. T. F. C. Giverville Saint-Maclou, âgé de 67 ans, né à Saint-Maclou, ex-noble ;

2008. C. Chrétien, âgé de 40 ans, né à Auray, ex-juge,

2009. H. J. Royer, âgé de 55 ans, né à Arles, ex-noble et conseiller d'état ;

2010. T. Morty, âgé de 25 ans, né à Voswuck, capitaine d'une légion belgique ;

2011. F. A. M. Labeaume, âgé de 58 ans, né à Mâcon, ex-noble ;

2012. J. P. Robert, Lezardières, âgé de 52 ans, né à Chalan, ex-noble ;

2013. G. J. Robert Lezardières, âgé de 27 ans, né à Chalan ex-noble ;

2014. E. Aiglox, dit Laglais, âgé de 45 ans, né à Bourget, commis ;

2015. P. Bertrand, âgé de 47 ans, né à Pont-sur-Rhône, homme de loi ;

2016. A. J. B. A. Jullien, âgé de 80 ans, né à Paris, ex-intendant ;

2017. F. A. H. Danneville Chiffre, âgé de 31 ans, né à Lumarville, ex-noble ;

2018. L. B. Deboigelin, âgé de 61 ans, né à Rennes, ex-noble ;

2019. J. Foucaud, âgé de 42 ans, né à clermont, ex-officier au 22e régiment;

2020. G. S. Marin, âgé de 37 ans, né à Barcelonnette, agent de Biron;

2021. C. H. A. Salignac Fenelon, âgé de 80 ans, ex-prieur;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en conspirant contre la liberté et la sureté du peuple, provoquant par la révolte des prisons, l'assassinat et tout les moyens possibles la dissolution de la représentation nationale, et le rétablissement de la royauté où de tout autre pouvoir tyraniques, ont été exécuté le même jour.

2022. Le même jour, le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné a la peine de mort, les nommés G. M. F. Launay, femme Burke, médecin anglais, âgée de 25 ans, née a Paris;

2023. J. Nepomenne Lallemand, âgé de 56 ans, ex-procureur du tyran;

2024. N. Henrion, âgé de 60 ans, né à Vinière, cultivateur;

2025. M. A. Bordier, âgé de 30 ans, né à Orléans, tailleur d'habits,

2026. G. Quesnier, femme Charbonnier, âgée de 40 ans, née à Dorly;

2027. S. Latigand, dit Morillon, âgé de 35 ans, né à Autun, ex-commissaire du comité de sureté générale;

2028. U. Serville, veuve Deispreau, âgé de 39 ans, née à Paris, ex-noble;

2029. F. Brigues, veuve Soreau, âgée de 72 ans, née à Saturnin, domestique;

2030. C. C. Sauvage, âgé de 26 ans, né à Triquetol Loneval, ex-enseigne de vaisseau;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en cherchant a exciter des troubles et a opérer des soulèvemens, en abandonnant les drapeaux de la république, pour servir dans l'armée anglaise à Toulon,

lon, ont été condamnés à la peine de mort, et exécuté le 19 Messidor.

Séance du 21 Messidor.

2031. Le tribunal, salle de la Liberté a condamné à la peine de mort, les nommés F. M. Ornano, âgé de 68 ans, né en Corse, ex-noble;

2032. F. R. Damien, âgé de 49 ans, né à Paris, huissier;

2033. G. Nolin, âgé de 54 ans, né à Laroque-Tinbot, lieutenant de la garde nationale;

2034. P. E. Milmer, âgé de 43 an, né à Bruxelles, tabletier;

2035. P. Mauricaud, âgé de 33 ans, né à Versailles, épicier,

2036. J. C. Faquet, âgé de 59 ans, né à Aucour, ex-valet-de-chambre de la tante du tiran;

2037. P. L. Moreau âgé de 68 ans, né à Paris, ex-chevalier de l'ordre de Saint-Michel;

2038. F. P. Nonant, âgé de 69 ans, né à Nogent-le-Rotrou, ex-chartreux;

2039. J. P. Seret, âgé de 31 ans, né à Senlis, cocher du ministre Lafflotte à Florance;

2040. J. B. Duplain, âgé de 46 ans, né à Commune-Affranchie, journaliste;

2041. P. L. Larivière, âgé de 39 ans, né à Saint-Lô, officier de gendarmerie;

2042. J. P. Radix, âgé de 57 ans, né à Paris, ex-chanoine;

2043. A. Montigny, âgé de 51 ans, né à Montmalin, etc.

2044. M. J. Brichet, âgé de 57 ans, né à Anjou, commis;

2045. M. Bordeau, femme Basset Lamarelle, âgée de 38 ans, née a Larue, ex-noble;

2046. C. Basset, femme Frasan, âgée de 50 ans, née à Saint-Maurice de Gourdan, ex-noble;

2047. M. A. F. C. Frasan veuve Devillard, âgée de 30 ans, né a Ville-Affranchie, ex-noble;

2048. M. J. B. Duval Beaumontel, âgé de 63 ans, né à Saint-Léonard de Beaumont Leroger, ex-noble;

2049. A. C. Tardieu Malesy, âgé de 64 ans, né à Paris, ex-noble;

2050. E. M. Paignon, femme Tardieu Malesy, âgée de 56 ans, née a Paris, ex-noble;

2051. C. F. Tardieu Malesy, fille, âgée de 23 ans, née à Paris, ex-noble;

2052. C. H. Tardieu Malesy, femme divorcée de Dubois Beranger, émigré, âgée de 27 ans, né à Paris,

2053. A. Lagrive, âgé de 46 ans, né à Ville-Affranchie, marchand,

2054. G. L. Chambon Darbouville, âgé de 59 ans, né a Paris ex-noble; et maréchal-de-champ,

2055. F. F. S. Fréteau, femme Chambon Derbouville, âgée de 47 ans, née à Paris, ex-noble,

2056. J. C. Carbonnières, âgé de 58 ans, né à Boussac, ex-noble et maréchal de champ,

2057. G. A. Carbonières, âgé de 57 ans, né à Boussac, ex-chanoine et noble.

2058. F. Freret, âgé de 64 ans, né à Sormay, ex-noble,

2059. C. J. B. Borne Haltier, âgé de 49 ans, né à Mantes, ex-noble,

2060. G. H. V. Borne fils, âgé de 20 ans, né à Paris, ex-noble,

2061. S. Jude Massé, âgé de 48 ans, né à Paris, mercier,

2062. J. F. Didier, âgé de 65 ans, né à Grenoble, ex-chanoine,

2063. H. J. Delaporte, âgé de 60 ans, né à Paris, négociant,

2064. J. C. Geoffroy, Dacy, âgé de 64 ans, né à Paris, ex-noble et caissier général des finances,

2065. C. Dodecop, âgé de 50 ans, né à Berxine, en Prusse, gentilhomme du prince de Salm,

2066. A. M. L. Nicolay, fils, âgé de 24 ans, né à Paris, ex-noble,

2067. B. Mathias, âgé de 34 ans, né à Macon, marchand de vin,

2068. J. Jude, âgé de 35 ans, né à Corbigny, coëffeur,

2069. A. J. Melin, âgé de 69 ans, né à Surennes, ex-commis,

2070. A. Huard, âgé de 24 ans, né à Angers, ex-prêtre,

2071. F. J. Rivery, âgé de 36 ans, né à Amiens, ex-lieutenant particulier au bailliage de ladite commune,

2072. J. Frankart fils, âgé de 28 ans, né à Paris,

2073. L. Levis, femme Beranger, âgée de 27 ans, née à Paris, ex-noble,

2074. M. G. Artois Levis, femme Dulac, âgé de 28 ans, née à Paris, ex-noble,

2075. G. A. Michelle, veuve Levis, âgée de 50 ans, née à Langres, ex-noble,

2076. F. Guilermain, âgé de 50 ans, né à Gouzou, ex-noble,

2077. J. C. Sainte-Marie, âgée de 17 ans, née à Paris, ex-noble,

2078. A. D. Charbonnier Sainte-Croix, âgée de 37 ans, né a Toulouse, ex-noble,

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en conspirant contre la liberté, la sureté du peuple, provoquant par la révolte des prisons, l'assassinat, et tous les moyens possibles la dissolution de la représentation nationale et le retablissement de la royauté, ont été condamnés a la peine de mort, et exécutés le 21 Messidor,

2079. Le même jour, le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à la peine de mort, les nommés F. Belleuil, âgé de 58 ans, né a l'Hermitage, ex-curé,

2080. L. Voillemère, natif de Neuf-Château, laboureur,

2081. M. Marie-Anne Bruke, âgée de 60 ans, née à Ruelle,

2082. G. Mauvoisin, âgé de 40 ans, né à Vezel, marchand d'estempes,

2083. J. B. Dubau, âgé de 41 ans, né à Verson, cloutier,

2084. S. F. Cœur d'Acier, âgé de 40 ans, né à Franciade, gendarme,

2085. C. Guerite, âgé de... ans, né à Menou, volontaire,

2086. P. Fremont, âgé de 24 ans, né à Gasches, boulanger,

2087. G. Lardin, âgé de 24 ans, né à Chaumont, volontaire,

2088. A. Baron, âgé de 46 ans, né à Dijon, horloger,

2089. J. B. Gouin, âgé de 55 ans, né à Digny, en Beauplois, charpentier,

2090. N. Drouain, âgé de 43 ans, né à Villellay, marchand frippier,

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en provoquant, par leur discours et écrits, l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale, le rétablissement de la royauté, la résistance aux autorités, constituées, et le découragement des citoyens et des volontaires appelés à la défense de la patrie, en applaudissant aux assassinats des représentans du peuple, et cherchant a ébranler la fidélite des citoyens envers la nation, ont été condamnés à la peine de mort, et exécutés le même jour.

Séance du 22 Messidor.

2091. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, les nommés J. B. Dorival, âgé de 66 ans, né à Paris, ex-commissaire au châtelet,

2092. A. C. Vattier, âgé de 51 ans, né à Charenton, maître de poste à Berny,

2093. J. C. Verdure, âgé de 27 ans, né à Berville, horloger;

2094. J. J. J. Mousnier, âgé de 28 ans, né à Jean-d'Angely, ex-homme de loi;

2095. M. F. Roussaille, âgé de 60 ans, né à Malsherbes, ex-receveur des loteries:

2096. L. F. Ducornette Laminière, âgé de 62 ans, né à Montmorillon, ex-noble;

2097. L. R. Champagné, âgé de 51 ans, né à Sens, ex-noble;

2098. L. Duvernay, âgé de 27 ans, né Mâcon, ex-noble;

2099. P. G. Pariseau, âgé de 41 ans, né à Paris, journaliste;

2102. P. Bardou, âgé de 68 ans, né à Versailles, inspecteur des arras;

2101. C. M. Gouseault, âgé de 50 ans, né à Paris, directeur de l'administration des loteries;

2102. G. Oeudeville, âgé de 62 ans, né à Caen, ex-prêtre;

2103. A. J. Raoul Caradeux dit Lachatolay, âgé de 64 ans, né à Rennes, ex-procureur-général au ci-devant parlement de cette commune;

2104. G. P. Peignon, âgé de 35 ans, né à Sainte-Menehould, ex-vicaire de Saint-Roch;

2105. J. C. F. Attiret, âgé de 47 ans, né à Dôle, ex-prêtre;

2106. F. C. Guerpel, âgé de 40 ans, né à Nonant, ex-noble;

2107. M. R. Condrecourt, âgé de 33 ans, né à Châlons-sur-Saône, ex-noble;

2108. E. F. Menil, âgé de 52 ans, né à Caudebec, capitaine de cavalerie;

2109. J. R. A. Bourneau Flery, âgé de 54 ans, né à Meudon, commissionnaire pour la vente des biens nationaux;

2110. F. G. P. Rochemore, âgé de 43 ans, né à Rochefort, ex-noble;

2111. N. R. Pernot, âgé de 80 ans, né à Paris, ex-noble, et maréchal-de-camp,

2112. V. C. F. Puivers, âgé de 31 ans, né à Toulouse, ex-noble;

2113. F. L. Durand, âgé de 74 ans, né à Paris, ex-major des Sans-Suisses;

2114. L. J. Dailly, âgé de 58 ans, né à Paris, ex-noble; et maréchal-de-camp,

2115. P. C. Machet Veleye, âgé de 59 ans, né à Loisy, ex-intendant des bâtimens de Monsieur;

2116. C. F. A. Durfort, âgé de 35 ans, né à Toulouse, ex-noble;

2117. J. G. Adam Lemarin, âgé de 41 ans, né à Paris, capitaine de vaisseaux,

2118. C. Lebret, âgé de 56 ans, né à Bézuillon, ex-curé,

2119. J. Freret, âgé de 67 ans, né à St.-Aubin, ex-curé,

2120. J. B. Louvatière, âgé de 34 ans, né à Paris, ex-liquidateur de la ci-devant ferme générale;

2121. J. M. Benière, âgé de 57 ans, né à Rouen, ex-curé,

2122. A. Cart Baltazard, âgé de 57 ans, né à Mouthe, homme d'affaires,

2123. A. Tournon, âgé de 48 ans, né à Ville-Affranchie, journaliste,

2124. C. A. Desselle, âgé de 44 ans, né à Paris, ex-noble,

2125. J. B. Lemaire, âgé de 40 ans, né à Grand-Verneuil, ex-avoué,

2126. L. C. Morin, âgé de 65 ans, né à Paris, ex-garde du tyran,

2127. G. L. M. L. Buffon, fils, âgé de 30 ans, né a Montfort, ex-major du regiment, ci-devant Dangoumois,

2128. G. G. F. Lalau, âgé de 42 ans, né à Amiens, ex-receveur des loteries,

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en conspirant contre la liberté, la sûreté du peuple, provoquant par la révolte des prisons, l'assassinat, et tous les moyens possibles la dissolution de la représentation nationale et le rétablissement de la royauté, ont été exécutés le même jour.

2129. Le même jour, le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné a la peine de mort, les nommés N. Chapplet, âgé de 32 ans, né a Brieux, lieutenant commandant le cinquièmme bataillon de Paris,

2130. J. C. M. Mariveaux, âgé de 52 ans, né à Pontoise, homme de loi,

2131. A. Paris, âgé de 47 ans, né à Troyes, palfrenier,

2132. J. Tomeret, âgé de 39 ans, né à Chassedrac, cultivateur,

2133. J. Fourgerat, âgé de 62 ans, né à Chassedrac, cultivateur,

2134. A. J. Faron Bossu, âgé de 45 ans, né à Morrou, département de Seine et Marne, commissaires,

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en participant aux complots liberticides du tyran, de sa famille, de ses ministres et autres agens, dans la journée du 10 août, 1792; en participant aux trahisons des infâmes Dumourier et Valence, en maltraitant, menaçant et tyranisant les patriotes, provoquant,

par leur manœuvres et propos, l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale, le rétablissement de la royauté, en refusant d'obéir aux loix de la réquisition, et de fournir du grain pour la subsistance des citoyens, et enfin conspirant contre l'unité et l'indivisibilité de la république, et contre la sûreté et la souveraineté du peuple français, ont été condamnés à la peine de mort, et exécutés le 22 Messidor.

Séance du 23 Messidor.

2135. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, les nommés P. M. Dumolard, âgé d 21 ans, né à Strasbourg, militaire,

2136. E. Gohier, âgé de 34 ans, né à Paris, administrateur du district de Pontoise,

2137. J. J. L. Gleise, âgé de 30 ans, né à Brier, ex-vicaire de Baucluze,

2138. J. Millelongue, âgé de 74 ans, né à Saint-Geamme, officier de santé;

2139. L. Ancelin, dit Lagarde, âgé de 59 ans, né à Benessart, ex-noble,

2140. Royer, dit Bezier, âgé de 39 ans, né à Bezière, savonnier,

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'état, et pratiquant des faux pour favoriser leurs projets, en applaudissant aux crimes de Capet, aux assassinats commis en la personne des représentans du peuple Marat et Lepelletier, en entretenant des intelligences avec les aristocrates, abusant des fonctions d'administrateurs pour les favoriser, en pratiquant des faux en écriture autentique pour protéger les rebelles de la Vendée, en cherchant à décourager et à intimider les citoyens, en les menaçant de la férocité des autrichiens, et en exagérant perfidement leurs forces, enfin en provoquant le massacre des patriotes, la dissolution des sociétés populaires, et le rétablissement de la royauté, ont été exécutés le 23 Messidor.

Fin du VIIIe. N° et la suite au IXe. N°.

N° IX.

LISTE GÉNÉRALE ET TRÈS-EXACTE

Des noms, âges, qualités et demeures de tous les Conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 17 août 1792, et par le second Tribunal établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, pour juger tous les ennemis de la Patrie.

Vous qui faites tant de victimes,
Ennemis de l'égalité,
Recevez le prix de vos crimes,
Et nous aurons la liberté.

Prix 15 sols.

A PARIS,

Chez
- Le citoyen MARCHAND, galerie neuve du Palais-Egalité.
- Le Citoyen BERTHÉ, rue Honoré, vis-à-vis la rue Florentin, N°. 41.
- Le citoyen CHANNAUD, rue Éloi, N°. 17, près le Palais.
- Tous les Libraires et Mds. de Nouveautés.

L'an deuxième de la République Française, une, indivisible et impérissable.

LISTE

DES

GUILLOTINÉS

Barrière renversée, (ci-devant Barrière du Trône.

Séance du 24 Messidor.

2141. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, les nommés R. Marcandier, âgé de 27 ans, né à Réunion-sur-Oise, ex-journaliste ;

2142. F. L. Lacroix, âgé de 39 ans, né à Paris, membre du comité de surveillance de Brioude ;

2142. F. Imbert, âgé de 33 ans, né à Montpellier, cultivateur, et ex-officier de maréchaussée ;

2144. B. Vignaut, âgé de 30 ans, né à Saint-Fauge, vivant de son bien ;

2145. T. Baudry, âgé de 52 ans, né à Augé, ex-commis aux affaires étrangères ;

2146. P. Fieval, père, âgé de 40 ans, né à Florac, employé à la régie nationale de l'enregistrement ;

2147. G. M. Lecomte, âgé de 44 ans, né à Ronessé-Fontaine, département de la Sarde, avoué, rue des Martirs ;

2148. J. B. Vivian, âgé de 52 ans, né à Couliège, département du Jura, médecin ;

2149. C. Sorlin, âgé de 48 ans, né à Orgelet, même département, ex-juge au tribunal du district d'Orgelet ;

2150. J. F. Grand, âgé de 63 ans, né à Orgelet, médecin et officier national de la commune de Laurent ;

2151. C. N. Bourrelier, âgé de 49 ans, né à Saline, cultivateur ;

2152. C. Vaillard, âgé de 56 ans, né à Péronne, ex-trésorier du district de Lons-le-Saulnier ;

2153. C. J. J. Clermont, âgé de 62 ans, né à Saline, ex-député à l'assemblée législative ;

2154. R. Piedrequin, veuve Tretoudas, âgé de 44 ans, né à Langres ;

2155. F. M. Guiraud, âgé de 52 ans, né à Condé-la-Montagne, administrateur du département du Jura ;

2156. M. A. Gouarnot, femme Marcandier, âgée de 31 ans, née à Paris ;

2157. C. C. Guyon, âgé de 52 ans, né à Poligny, membre du conseil-général de ladite commune ;

2158. Gauthier, âgé de 34 ans, né à Franc-Amour, agent national de ladite commune ;

2159. J. B. Roblin, âgé de 37 ans, né à Colonne, huissier et cultivateur ;

2160. A. Machet, âgé de 41 ans, né à Franc-Amour, ex-procureur-syndic du département ;

2161. D. Ruffey, âgé de 58 ans, né à Lons-le-Saulnier, commis à la Saline de Moutraux ;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en conspirant contre l'unité et l'indivisibilité de la république, en participant aux arrêtés liberticides des départemens du Jura et du Doups, en faisant exécuter lesdits arrêtés, en vexant, maltraitant et incacérant les patriotes, en entretenant des correspondances avec les ennemis de la france, en discréditant les assignats, en provoquant par des écrits imprimés et non imprimés et par des discours, l'avilissement, et la dissolution de la représentation nationale et le rétablissement de la royauté en france, en distribuant, colportant lesdits écrits, ont été excutés le même jour.

2162. Le même jour, le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à la peine de mort, les nommés M. A.

Bouret, Grimaildy, âgée de 50 ans, née à Champigny, ex-noble ;

2163. E. F. H. Macdonal, âgé de 49 ans, né en Ecosse, colonel dans un régiment françois ;

2164. J. F. Thoiras, âgé de 22 ans, né à Montauban, capitaine d'artillerie ;

2165. E. L. Montarly, âgé de 64 ans, domicilié à Langres, ex-noble et capitaine d'infanterie au ci-devant régiment Montmorin ;

2166. J. G. Rose, femme Montarly, âgée de 51 ans, née à Langres ;

2167. L. Suzan, âgé de 46 ans, né à Paris, gendarme à cheval ;

2168. J. P. Lefevre, âgé de 28 ans, né à Provins, maréchal-des-logis au 18 régiment de chasseurs à cheval de l'armée du Rhin, rue des Petits-Augustins ;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, savoir ; la femme Grimaildy, en favorisant les projets du tyran au 10 août 1792, en entretenant avec les ennemis extérieurs de l'état, des intelligences et leur faisant parvenir des secours en argent ; Macdonal, en servant d'espion aux ennemis, entretenant avec eux des correspondances contre-révolutionnaire, et offrant ses services à l'infâme Pitt ; Thoiras, en favorisant les projets liberticides du traître Lameth, au mois d'août 1792, et provoquant avec lui la marche des armées contre Paris ; Montarly et sa femme, en déclamant constamment contre la liberté du peuple, en cherchant à le décourager, à ébranler sa fidélité, en le menaçant des fureurs de l'ennemis étrangers, exagérant ses forces et ses succès, et provoquant la dissolution de la représentation nationale ; Sauzan, en servant d'instrument aux assassins du peuple, et provoquant l'assassinat de Marat et se montrant l'agent furieux des traîtres ; Lefèvre, en prenant différent noms et qualités, même des qualifications supprimées, excroquant de l'argent, désertant de différents corps, et parcourant différents départements sans pouvoir justifier d'un dommicile cons-

tant en France, et provoquant par ces discours le rétablissement de la royauté en France, ont été exécutés le 24 messidor.

Séance du 25 Messidor.

2169. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, les nommés, A. Faudoas, âgé de 37 ans, né à Bayeux, département du Calvados, ex-comte ;

2170. E. Faudoas, fille, âgée de 18 ans, née à Caen, ex-noble ;

2171. C. M. Fodoas, frère, Beaurepaire, âgé de 49 ans, né à Bayeux, ex-noble ;

2172. J. F. Lanteigne, âgé de 26 ans, né à Caen, vivant de son travail, à Rouen ;

2173. J. Lanteigne, âgé de 23 ans, né à Caen, vivant de son travail, à Rouen ;

2174. N. Fréderic, âgé de 51 ans, né à Clouenge, département de la Moselle, tailleur des pages ;

2175. Rosé dit Larosé, âgé de 47 ans, né à l'Isle-Adam, palfrenier de Capet ;

2176. O. Souchet Dalvinart, âgé de 63 ans, né à Paris, ex-gouverneur des pages de Capet ;

2177. J. E. Roze, âgé de 53 ans, né à Château-Porcien, ex-procureur général syndic du département de la Marne, cultivateur à Grandville ;

2178. J. Nicolais, âgé de 22 ans, né à Orné, département de la Mayenne, ex-officier-municipal dudit lieu ;

2179. J. M. J. Laguedec, âgé de 22 ans, né à Pontivy, commis du payeur de l'armée du Nord ;

2180. A. B. L. J. Rousseau, âgé de 45 ans, né à Versailles, maître d'armes des enfans de Capet ;

2181. J. N. Deluchelacioze, âgé de 34 ans, né à Bordeaux, ex-prêtre et maire de Ragny ;

2182. H. A. Mequenem d'Artaise, âgé de 75 ans, né à Artaise, département des Ardennes, cultivateur;

2183. V. Rossignac, âgé de 32 ans, né à Roussac, ex-vicaire de Lussignadurand, département de la Charante;

2184. M. A. Lassuderie, veuve Lassuderie Gamory âgée de 41 ans, née à Chambon, département de la Charente;

2185. J. A. Saint-Priest, veuve Dacier, âgé de 42 ans, née à Limoges; ex-noble;

2186. E. Vanhoof, âgé de 19 ans, né à Anvers, horloger;

2187. J. Leguin, âgé de 18 ans, né à Quenapen, Brabant étudiant;

2188. J. E. B. Cousin, âgé de 43 ans, né à Montdidier, cultivateur à Arcueil;

2189. J. J. Laville, âgé de 43 ans, né à Sainte-Marie; commis aux affaires étrangères;

2190. M. Lambert, âgé de 80 ans, né à Jargeote, ex-curé de Gidy, département de Loiret;

2191. J. C. Pelchet, âgé de 47 ans, né à Pontarlier, ex-inspecteur des bâtimens du tyran;

2192. A. B. Suzanne, âgé de 54 ans, né à Chartres, ex-curé de Boissy, département de Seine-et-Oise;

2193. L. Sanson, Bricogne, âgé de 62 ans, né à Lancourt, ex-curé de Marly;

2194. J. F. J. Benaut, âgé de 53 ans, né à Caligène, près Courtray, ex-curé de Saint-Cyr;

2195. M. Grangean, âgé de 60 ans, né à Nanterre, ex-curé de Bussanvelle;

2196. C. H. Boismaigre, âgé de 42 ans, né à Versailles, ex-curé de Chatou;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en conspirant contre sa liberté, sa sûreté et sa souveraineté; en entretenant des intelligences, et correspondances avec les ennemis intérieurs et extérieurs de

la république ; en leur fournisant des secours en hommes et argent, pour favoriser leur invasions sur le territoire français ; en participant au complots de Capet, pour assassiner les citoyens ; en provoquant par des discours, propos et écrits, la dissolution de la représentation nationale, résistance au autorités constituées, le rétablissement de la royauté ; en débitant de fausses nouvelles sur les armés ; en cherchant par-là à décourager, s'il eut été possible, les patriotes ; en voulant exitet par le fanatisme la guerre civile, ont été exécutés le même jour.

2197. Le même jour, le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à la peine de mort, les nommés P. Maumont, âgé de 42 ans, né à Montagnac, cultivateur ;

2198. P. Raynault, âgé de 32 ans, né à Vic, laboureur ;

2199. B. Coudert, âgé de 36 ans, né à Marby, cultivateur ;

2200. C. A. Clément, âgé de 72 ans, né à Bay, laboureur ;

2201. J. J. Thune, âgé de 42 ans, juge au tribunal de Niont, siégeant au Bay, né à Pau-les-Fontaines,

2202. E. F. A. Lebarbier, âgé de 53 ans, né au Buy, ex-juge seigneurial, homme de loi ;

2203. J. Delpy dit Gondel, âgé de 45 ans, né à Suques, département de l'Arriege, laboureur ;

2204. B. Bragot, âgé de 37 ans, né à Moustein, huissier à Saint-George, département du Mont-Blanc ;

2205. F, Perrier, veuve Hilaire, voiturier âgée de 62 ans, née à Clermont ;

2206. M. Bidault, veuve Tricard, âgée de 60 ans, née à Saint-Léonard, département de la Haute-Vienne ;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en conspirant contre l'unité, l'indivisibilité de la république, en exitant des soulévemens tendans à armer les citoyens les uns contre les autres, en empêchant d'accepter là constitution républicaine, en emplo-

yant des menaces, violances, voies-de-fait pour dissoudre la société populaire du Buy, établie depuis 1790, pour établir des assemblées ou société sectionnaires, afin d'opérer la contre-révolution; en provoquant par des discours et des propos l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale et le rétablissement de la royauté en france, ont été condamnés à la peine de mort, et excécutés le 25 Messidor.

Séance du 27 Messidor.

2207. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, les nommés J. C. C. Daubigny, femme divorcée de Dupont, ex-maître des eaux et forêts de la ci-devant Lorraine, âgée de 50 ans, née à Metz,

2208. C. Bourdelois, veuve Daubigny, ex-officier de génie, âgée de 51 ans, née à Moyeuse, demeurante cul-de-sac Taitbout,

2209. A. D. Bourbonne, âgé de 51 ans, né à Sens, ex-lieutenant-colonel de gendarmerie, cultivateur à Buisson,

2210. M. C. Legris, femme Bourbonne, âgée de 31 ans, née à Sens,

2211. E. A. Legris, âgé de 71 ans, né à Sens, se disant cultivateur,

2212. M. C. Tarrin, femme Brunelle, âgée de 49 ans né à Villeneuve Saint-Maurice,

2213. F. L. Desreaux, âgé de 53 ans, né à Paris, cultivateur a Sens,

2214. A. F. Huet Dambruse, âgé de 61 ans, né à Paris, ex-maître des requêtes, rue Coquillière,

2215. P. J. Lyon, âgé de 42 ans, né à Chamousy, département de la Haute-Marne, domestique Dambrun,

2216. F. Paris, âgé de 28 ans, né à Colombé-la-Fosse, employé au bureau de l'état major du second bataillon,

2218. J. B. Faiseau, âgé de 39 ans, né à la Selle, département de la Vienne, agent de l'ex-duc de Nivernois;

2219. A. E. Frappier, âgé de 38 ans, né à Douzy, département idem, ex-maire de ladite commune;

2220. J. P. Laurent, âgé de 58 ans, né à Douzy, ex-curé;

2221. J. Fardière, femme Rapin, âgée de 50 ans, née à Bordeaux;

2222. M. E. Binet, âgée de 50 ans, née à Poural, vivant de son bien à Douzy;

2223. L. R. Vauquois, âgé de 34 ans, né à Paris, ex-employé aux fermes, rue Neuve des Petits-Champs,

2224. J. Lambrequet, âgé de 53 ans, né à Lequine, département du Pas-de-Calais, valet de Capet;

2225. A. F. Fortain, âgé de 60 ans, né à Paris, ex-capitaine de la gendarmerie, demeurant à Sens;

2226. J. Fougère, âgée de 36 ans, née à Vaurs, femme Chadoutot, cultivateur;

2227. F. D. Millet, âgé de 45 ans, né à Port-la-Montagne, ex-chanoine dudit lieu;

2228. C. G. Lachapelle, âgé de 59 ans, né à Commune-Affranchie, ex-commissaire de la ci-devant maison du tyran;

Convaincus de s'être déclarés los ennemis du peuple, savoir; la veuve Daubigny, la femme Dupont, sa fille, Desreaux, la femme Frunelle, Dambrun et son domestique, Lambrequet, Bourbonne et sa femme, Legris, Paris, en entretenant des intelligences avec les ennemis extérieurs de l'état, en communiquant avec eux par l'émigration et en leur faisant passer des secours en argent etc; Fougère, en commettant des dilapidations énormes, des vexations barbares envers les citoyens, et provoquant la dissolution de la représentation nationale; la Chapelle, en se rendant complice des crimes de Laporte, intendant de la liste civile, etc; Fortin,

en se rendant complice des crimes du tyran, au 10 août 1792, etc ; Chabrun, en se rendant complice des crimes du traître Laferrière, etc ; Faiseau, en participant aux assassinats commis contre le peuple, au 10 août 1792 ; Frappier, en provoquant la guerre civile par le fanatisme ; les femmes Binet et Fardière, en entretenant des corespondances avec les traîtres de Coblentz, ont été exécutés le 27 Messidor.

2229. Le tribunal, salle de l'Égalité, a condamné à la peine de mort, les nommés J. L. Rollat, âgé de 51 ans, né à Aureuil, département de l'Allier, président du district de Gannat ;

2230. G. Rellat, âgé de 42 ans, né à Aureuil, département *id.*, cultivateur audit lieu ;

2231. C. Parat, âgé de 35 ans, né à Saint-Julien Chapteuil, ex-vicaire de Rozières ;

2232. J. B. Chale-Neuve, âgé de 44 ans, né à Aiguëperce, agriculteur ;

2233. J. Berniaud, âgé de 51 ans, né à Brion, maçon et charpentier ;

2234. N. Fariot, dit Martin, âgé de 25 ans, né à Paris, employé à la poste aux lettres ;

2235. R. Renyé, âgé de 35 ans, né à St.-Maur, garçon carrier ;

2236. N. Hioche, N. Legrand, âgé de 35 ans, né à Saarbruck, département de la Moselle, palfrenier de l'ex-prince St. Maurice,

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, savoir : Rollat, en disant publiquement qu'il se faisoit honneur d'être aristocrate, et en ne voulant pas souffrir qu'on l'appelât citoyen, mais bien monsieur, etc. J. Rollat frère, en avilissant, méprisant et tournant en ridicule les autorités constituées, en refusant de porter la cocarde tricolore, en faisant passer du numéraire aux émigrés, en discréditant les assignats, et annonçant que Brunswick viendroit abbattre le bonnet rouge à coups de canon ; Claude Parat, en semant la discorde dans l'ame des citoyens par les armes du fanatisme, en s'opposant au

recrutement, etc.; J. B. Chale-Neuve, en cherchant à avilir les autorités constituées et la représentation nationale par ses propos contre-révolutionnaires; J. Berniaud, en tenant des propos infâmes, tels que tous les patriotes seroient foutus, que lassemblée nationale seroit détruite et le roi remis sur le trône, Fariot dit Martin, en affichant la conduite la plus incivique et en se répandant en propos royaliste; Renyé en disant qu'il se foutoit des martirs de la liberté; et N. Legrand, en cherchant a décourager les citoyens, et à opérer la contre-révolution, en répendant des fausses nouvelles sur nos armées, ont été exécutés le 27 Messidor.

Séance du 28 Messidor.

2237. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, les nommés J. J. Maraval, pére, âgé de 51 ans, né au Pûy, homme de loi.

2238. M. A. Seuilhac, né au Puy, ex-noble;

2239. P. Sigot Testang, âgé de 61 ans, né à Aulaguière, ex-noble,

2240. A. Queyron, âgé de 42 ans, né à Chablac, homme de loi.

2241. V. Esbrayat, dit Lablache, âgé de 42 ans, né à Monteil, ex-maire de St.-Front.

2242. J. P. Souches, dit Duprés, âgé de 55 ans, né à Manras, ex-noble.

2243. J. Douis Vergerez, âgé de 42 ans, né à Saugues, ex-maire dudit lieu.

2244. J. Bouchet, âgé de 65 ans, juge du tribunal de Disfeingeaux.

2245. V. D. Paillet, âgé de 57 ans, né à Husson, administrateur du district de Monistrol.

2246. V. Ollier, âgé de 57 ans, né à Craponne, ex-curé.

2247. A. Dufreuil, âgé de 41 ans, né à Monistrol, administrateur dudit lieu.

2248. A. Therme, âgé de 45 ans, laboureur.

2249. J. Mauret, père, âgé de 71 ans, né à Monistrol, notaire ;

2250. E. C. Darleau, âgé de 58 ans, né à Paris, ex-concierge de l'ex-marquis de Baubourg ;

2251. L. Labbé, âgé de 35 ans, né à Aulnay, aubergiste et cultivateur ;

2252. B. Levasseur, âgé de 37 ans, né à St.-Arnoul, meunier ;

2253. C. Lomyat, âgé de 48 ans, né à Paigny, manouvrier.

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'état ; en prenant part à la révolte connue sous le nom du camp de Jalès, dont le traître Saillant étoit le chef ; en tenant des propos contre-révolutionnaires, en vexant, maltraitant les patriotes, en abusant des foctions qui leur étoient confiées pour dilapider les bien de la république, en excitant les citoyens de la première requisition a ne pas partir, pour aller défendre la liberté, ont été exécutés le 28 Messidor.

2254. Le même jour, le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, P. Perrin, âgé de 49 ans, ci-devant procureur de la commune de Frenoy, né audit lieu ;

2255. P. Pinet, âgé de 51 ans, ci-devant agent de Perray, émigré ;

2256. L. Adnet, ci-devant secrétaire de la municipalité de Frenoy, âgé de 38 ans.

2257. C. Gaboriau, âgé de 56 ans, né à Gournac, notaire public.

2258. M. R. Chamboran, veuve Duplessis, âgée de 45 ans, née à Confolens, ex-noble.

2259. J. Gellé, âgé de 35 ans, né à Montau, boulanger.

2260. S. Audignier, âgé de 42 ans, ex-curé de St.-Laurent-de-Père, né à Chareau ;

2261. C. Duplessis-la-Merlière, âgée de 29 ans, née à la Merlière, fille, ex-noble.

2262. A. Geoffroi, âgé de 38 ans, né à Maubeuge, lieutenant au onzième régiment des chasseurs,

2263. J. Brebion-la-Haye, âgé de 49 ans, né à la Rochefoucault, médecin,

2264. P. Poirier, âgé de 55 ans, né à Cognac, maire de St-Laurent,

2265. M. Delauradour, femme Poirier, âgée de 50 ans, née à Lille-Jourdan,

2266. M. Besseriez, dit Léveillé, âgé de 50 ans, né à Genouillac, officier municipal de ladite commune,

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'état; en leur fournissant des secours en argent; en excitant des émeutes tendantes à la dissolution de la représentation nationale et au rétablissement de la royauté en France; ont été exécutés le 28 Messidor.

Séance du 29 Messidor.

Affaire des Religieuses Carmelittes.

Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, les nommés :

2267. J. L. A. Rouheau, âgé de 53 ans, né à Aix, maître de mathématique, rue de la Verrerie,

2268. L. Riquet Aglaé, femme Blaizau, femme de chambre, à Paris,

2269. L. J. Yvon, âgé de 48 ans, né à Paris, y demeurant, courrier de la Malle,

2270. F. Morel, âgé de 45 ans, né à Strasbourg, perruquier à Bar-sur-Ornin,

2271. F. Croisy, âgée de 49 ans, née à Paris, ex-religieuse, carmelitte, à Compiegne,

2272. M. L. Treselle, âgée de 51 ans, née à Compiegne, ex-religieuse, carmelitte,

2273. M. A. Hannisset, âgé de 51 ans, né à Reims,

2274. M. C. Lidoine, âgée de 42 ans, née à Paris, ex-religieuse, carmelitte,

2275. A. Pellerat, âgée de 64 ans, née à Cuzars,

département du Lot, ex-religieuse carmelitte,

2276. M. A. Piedcourt, âgée de 78 ans, née à Paris, ex-religieuse, carmelitte,

2277. M. C. C. Brard, âgée de 58 ans, née à Bourt, département de l'Eure, ex-religieuse, carmelitte,

2278. R. Cretien, âgée de 57 ans, née à Loreux, département de l'Eure, veuve Cretien, ex-religieuse, carmelitte,

2279. M. Dufour, âgée de... née à Beaune, ex-religieuse converse, carmelitte,

2280. A. Roussel, âgée de 52 ans, née à Fresne, ex-religieuse converse, carmelitte,

2281. E. J. Vezotat, âgée de 30 ans, née à Leigne, département de la Côte-d'Or, ex-religieuse converse, carmelitte,

2282. M. J. Meunier, âgée de 29 ans, née à Franciade, novice, carmelitte,

2283. L. Soiron, âgée de 55 ans, née à compiègne, tourière, carmelitte,

2284. T. Soiron, âgée de 45 ans, née à Compiègne, tourière, carmelitte,

2285. C. L. D. Mulot Lamenardière, âgé de 60 ans, né à Paris,

2286, T. Keppler, âgé de 77 ans, né à Hekenghène père-syndic de l'abbaye Dandelau,

2287. C. Borels, âgé de 34 ans, né à Saint-Jean de Soudin, cultivateur, à Montaurtier,

2288. C. Tellier, âgé de 33 ans, né à Tours, ex-greffier du tribunal de paix de Marseille,

2289. J. Yung, âgé de 33 ans, né à Strasbourg, cordonnier,

2290. P. F. Monet, âgé de 30 ans, né à Recologne, département de la Haute-Saône, prêtre et employé aux fourrages,

2291. F. E. Delmann, âgé de 45 ans, né à Strasbourg, musicien,

1292. L. E. Delmann, âgé de 31 ans, né à Strasbourg, fabricant d'instruments,

2273. J. A. D. Bournet, âgé de 22 ans, né à Joyeuse,

2294. A. L. J. Calmer, âgé de 48 ans, né à la Haye, en Hollande,

2295. M. Thouret, âgée de 79 ans, née à Moux, ex-religieuse, carmelitte, à Compiègne,

2296. M. A. Brideau, née à Béfort, ex-religieuse, carmelitte, à Compiègne,

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, et d'avoir conspiré contre sa souveraineté, en entretenant des intelligences avec les ennemis de la république, en conspirant dans l'intérieur de la France, en incarcérant les patriotes, et notamment les fonctionnaires publics, en se rendant les partisans de Lafayette, et de Dumourier, en annonçant que les prussiens étoient des bons garçons, en formaut des conciliabules et rassemblemens contre-révolutionnaires, en conservant des écrits liberticides, en se rendant l'agent des émigrés, en s'opposant au recrutement, en cherchant à soulever le peuple, etc. ont été exécutés le même jour.

Le même jour le tribunal, salle de l'Egalité a condamné à mort les nommés :

2297. J. B. Broyat, âgé de 41 ans, né à Marseille, ex-curé.

2298. L. Mesnard, dit Dubois, âgé de 46 ans, né à Bourgvieux, vigneron à Romenaumartin,

2299. F. Mesnard, âgée de 60 ans, né à Rivière, veuve Dubret Pradot,

2300. P. Lejouanne, dit Ramonert, âgé de 66 ans, né à.... laboureur,

2301. A. Petit, âgé de 47 ans, né à Albert, mézicier,

2302. P. Pruneyre âgé de 44 ans, né à Brioude, volontaire,

2303. M. Hubert, âgé de 36 ans, né à Cublay, instructeur des volontaires,

3304. J. Labrousse, dit Beaufrand, âgé de 40 ans, né à Montrou, cultivateur,

2305. P. Chasseloup, né à Corbeille, âgé de 43 ans, armurier,

2306. L. Hellot, âgé de 36 ans, né à Rouen, capitaine dans les charrois.

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en empêchant l'exécution des lois, en troublant les municipalités dans l'exercice de leurs fonctions, en empêchant la lecture des décrets de la convention, en maltraitant et insultant les patriotes, en mettant le feu à leurs maisons, en portant des gravures, et signes de la royauté, et provoquant son rétablissement et la dissolution de la représention nationale, en commettant des infidélités envers la république, et entretenant des intelligences avec les ennemis de la France, ont été exécutés le 29 Messidor.

Séance du premier Thermidor.

2307. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, les nommés P. Scionneau du Chesne, dit Duquesne, âgé de 45 ans, né à Tours, homme de lettres, a Versailles,

2308. J. B. Magon de la Belinay, âgé de 81 ans, ne à Port-Malo, ex-noble et négociant,

2309. L. Mahon, de la Belinay, âgé de 80 ans, né à Port-Malo ex-noble et négociant audit lieu,

2310. J. Coureur, âgé de 68 ans, né à Paris, ex-receveur des rentes à la ville, rue de l'Egalité,

2311. J. B. M. St. Pern, âgé de 17 ans, né à Rennes, ex-noble, place des Piques,

2312. F. M. J. Magon, femme St. Pern, âgée de 48 ans, née a Cadix, en Espagne,

2313. C. A. Legris, âgé de 32 ans, né à Paris, ex-homme de loi,

2314.

2314. H. A. Lalande Magon, fils, âgé de 49 ans; né à Port-Malo, ex-noble, négociant;

2315. C. Gardy, âgé de 50 ans, né à Port-Malo, commis chez Magon la Belinay;

2316. B. Cornuller, âgé de 22 ans, né à Rennes, sans état.

2317. V. Varin St. Luc, âgée de 33 ans, née à Rennes, ex-religieuse;

2318. J. M. Anenot, âgé de 28 ans, né à Quimper, marchand de bœufs audit lieu;

2319. F. Laroque, fille, âgée de 30 ans, née à Quinper, sans état;

2320. J. R. Cornin, Saint-Luc, âgé de 75 ans, né à Rennes, président au ci-devant parlement de Bretagne;

2321. F. Laroque, fille, âgée de 33 ans, née à Quinper, sans état;

2322. A. L. M. C. St. Perne, âgée de 21 ans, née à Rennes, femme de Cornuller, place des Piques;

2323. F. M. Dubos, âgée de 63, née à Rennes, femme de Cornin St. Luc;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en entretenant des intelligences avec les ennemis extérieurs et intérieurs de l'état, de leur avoir fait parvenir des sommes en argent, notamment à d'Artois, Condé et autres scélérats, et d'avoir favorisé la révolte des brigands de la Vendée, Anenot, d'avoir concerté des manœuvres contre-révolutionnaires avec les contre-révolutionnaires, et notamment avec Laroque, et de s'être rendu complice du tyran au 10 août, 1792; Scionneau du Chesne, dit Duquesne, pour avoir tenté dexciter des troubles, d'avilir les autorités, et de s'être montré en différentes circonstances le partisan et l'agent du tyran et de la tyrannie, ont été exécutés le même jour.

2324. Le même jour, le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à la peine de mort, les nommés P. Guy, ex-curé de la commune de Villiers, âgé de 45 ans, département de l'Yonne, y demeurant; né audit Villiers;

2325. Guillaume-Joseph Eralure Vancapelle, ex-curé de la commune de Beleghein, âgé de 40 ans, né à Ladorezel, département du Vard;

2326. Henry-Geneviève Gaucher, ancien major du ci-devant régiment de Bassigny, âgé de 59 ans, né à St.-Leger, département de la Nièvre, ex-chevalier de l'ordre du tyran, demeurant à Lougres, département de la Haute-Marne;

2327. Jean-BaPtiste Gremont, âgé de 52 ans, né à Gisord, département de l'Eure y demeurant, ex-huissier et défenseur officieux;

2328. Pierre Ratieville, âgé de 55 ans, né à Rouen, fabricant de savon, département dela Seine Inférieure; y demeurant,

2329. Laurent Aubry, âgé de 43 ans, né à Pouyon, département de la Marne, soldat, demeurant à Vitry.

2330. Pierre Deshuissard, cultivateur à Bailly, âgé de 38 ans, né audit lieu.

2331. Marie-Florence-Angélique-Joseph Olivivier, âgée de 38 ans, couturière, femme Plaisant, demeurante à Douai, département du Nord;

2332. Marie-Françoise Puzel, veuve Varin, ex-noble, âgée de 59 ans, née à Besançon, département du Doubs, y demeurante,

2333. F. Marey, âgé de 36 ans, né à Avert-Champ, domestique,

2334. G. S. Blandin, âgé de 65 ans, domestique du prêtre Trouzet, émigré,

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, et d'avoir conspiré contre sa souveraineté, savoir: Guy, en cherchant à avilir et dissoudre la représentation nationale, par des propos séditieux, Vancapelle, en prêchant le fanatisme le plus furieux, Gaucher, en coopérant au projet du tyran au 10 août 1792, Gremont, en tenant des propos contre-révolutionnaires; Ratieville, en vomissant des imprécations et blasphêmes contre la Montagne; Aubry en provoquant le ré-

tablissement de la royauté, Deshuissards, en tenant des propos injurieux contre la nation, et applaudissant au manifeste de Brunswic; Olivier, femme Plaisant en disant qu'elle étoit aristocrate, qu'elle se foutoit de la nation, la veuve Varin, Marey, et Blandin, en entretenant des intelligences et correspondances avec les émigrés, en leur faisant passer des secours en argent, etc. ont été exécutés le même jour.

Séance du 2 Thermidor

2335. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, A. Cazes, âgé de 60 ans, né à Montault, ex-juge au ci-devant bailliage de Montault,

2336. P. Tissère, aîné, âgé de 33 ans, né à Montault, ex-garde-de-corps de l'ex-Monsieur,

2337. J. Voizard, âgé de 42 ans, né à Montault, notaire à Montault,

2338. B. Dardigna, âgé de 63 ans, né à Montault, ex-notaire et maire dudit lieu, rue Thomas du Louvre,

2339. L. A. Berbis, âgée de 25 ans, née à Auxonne, femme Duteuil, ex-noble et officier d'artillerie,

2340. C. Rolla, âgée de 23 ans, née à Neuville, blanchisseuse, femme de chambre de la Duteuil,

2341. J. P. M. Roussel Blanchelande, âgé de 20 ans, né à Chaussain,

2342. J. F. Lurrion, âgé de 52 ans, né à Besançon, ex-noble demeurant à Bellegramne,

2343. J. B. Villemain, âgé de 23 ans, né à Lièvremont, ex-curé dudit lieu,

2344. J. A. Tisot, âgé de 38 ans, né à Arçon, lieutenant des douanes nationales, au poste des Allemandes,

2345. F. Lallemand, âgé de 23 ans, né à Tigny, capitaine au premier bataillon des Vosges,

2346. B. Pinard, âgé de 70 ans, né à Dijon, commis négociant à Besançon;

2347. C. Anatoile Daix, âgé de 46 ans, né à Salins, domicilié à Besançon,

2348. M. Bauchet, âgée de 60 ans, née à Sexal-les-Monbazon, marchande à Besançon,

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en empêchant le recrutement pour exciter des troubles, en insultant l'arbre de la liberté, en prononçant les cris infâmes de vive Louis XVII, en entretenant des intelligences avec les ennemis extérieurs, en leur fournissant de l'argent, en provoquant le rétablissement de la royauté, et en recélant et cachant les ennemis de la république et les effets des émigrés, ont été exécutés le même jour.

Séance du 3 Thermidor.

2349. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, les nommés A. J. N. Delamarre, dit Piémont, âgé de 32 ans, né à Coutance, ex-commissaire enquêteur au ci-devant bailliage dudit lieu,

2350. P. F. C. Sorin, dit Lepaine, âgé de 45 ans, ex-noble né à Coutance,

2351. C. Lescandry, âgé de 44 ans, né à Brigueville, substitut au ci-devant bailliage présidial de Coutance et accusateur public au district de la même ville,

2352. P. Poligny Lamay, âgé de 34 ans, né a Coutance, y demeurant,

2353. J. J. Crouillard, âgé de 25 ans, né à Vers, domestique de Tanqueray, a Coutance,

2354. M. C. E. Hébert, âgée de 36 ans, née à Savigny, femme divorcée de Radot, émigré,

2355. L. L. Cussy, âgé de 23 ans, né à Coutance, ex-noble,

2356. C. C. Tanqueray, âgé de 51 ans, né à Coutance, ex-maire de Hyenville, ex-noble demeurant à Coutance,

2357. L. Leforestier, âgé de 50 ans, né à Mobick, ex-comte, ex-maire de Vers,

2358. J. N. Juhel dit Bonnusé, âgé de 56 ans, né à Octeville, ex-chevalier de l'ordre du tyran, à Coutance;

2359. J. B. H. Collet d'Autresaut, âgé de 32 ans, né à Coutance, ex-officier au septième régiment d'artillerie à Caen,

2360. J. J. N. Guichard, âgé de 62 ans, né à Vers, ex-vicomte de Havray, à Bayeux,

2461. P. Mauduit, âgé de 42 ans, né à Nogent, sous-chef de l'administration de la marine, à Grandville,

2362. M. L. L. Cussy, âgé de 58 ans, né à Coutance, ex-prêtre ex-archidiacre dudit lieu,

2363. F. L. Demontz, âgé de 34 ans, né à Carantan, ex-noble et chanoine a Coutance,

2364. J. F. Guichard Mauditry, âgé de 54 ans, né à Vers, ex-noble, à Bayeux,

2365. J. C. Beronville, âgée de 45 ans, née à Saint-André de Valogne, femme Guichard Mauditry,

2366. P. E. Boudier, âgé de 31 ans, né a Gavray, procureur de la commune dudit lieu,

2367. F. R. Lepijon, âgé de 66 ans, né à Avranches, ex-président de la ci-devant élection de Coutance,

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en entravant les réquisitions faites pour l'armée du Rhin, en détournant et accaparant des fourrages, en exerçant des actes arbitraires, concussions, exactions, incarcérations ou tous autres actes tyranniques, en dilapidant les propriétés nationales, en entretenant des correspondances et intelligences avec les ennemis de l'état, en attentant à l'unité et a l'indivisibilité de la république, en commettant des infidélités dans les fournitures des subsistances pour les armées, en favorisant l'émigration, en répandant de fausses nouvelles, en abandonnant les drapeaux de la republique, en s'appitoyant sur le sort du tyran, ont été exécutés le même jour.

2363. Le même jour, le tribunal, salle de l'Egalité,

a condamné à mort, L. J. A. Drême, âgé de 26 ans, né à Saint-Pierre Nogaret, professeur de matématiques, rue Sébastien, no. 26;

2369. J. B. C. Reneau, âgé de 28 ans, né à Bonneval, ex-prêtre, puis homme de lettre et imprimeur, rue Grenelle-Honoré;

2370. C. Platré, dit Bellecourt, âgé de 34 ans, né à Tourhares, ex-coëffeur de la fille Capet, depuis employé dans les charrois de l'armée;

2371. G. J. A. Gebistroffe, âgé de 41 ans, né à la Cermes en Suisse, ex-domestique de l'émigré Marigny, et actuellement adjudant dans les transports militaires;

2372. F. Blandin, âgé de 45 ans, né à Cholais, fabriquant de mousselines;

2373. R. Launay, âgée de 48 ans, née à Fié, femme de Vode, cultivateur;

2374. Saint-Romain, âgé de 41 ans, né à Bourdon, gendarme;

2375. C. Ostalier, âgé de 48 ans, né à Paris, ex-jardinier, bon pauvre à Bicêtre;

2376. J. Mezère, âgé de 42 ans, né à Senuries, gendarme, né à Paris;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en entretenant des correspondances et intelligences avec les ennemis intérieurs et extérieurs de la république, en refusant de prêter le serment à la constitution civile du clergé, d'obéir aux lois de la déportation, en ce révoltant contre le gouvernement révolutionnaire, en foulant aux pieds la cocarde nationale, en portant les armes contre la république, en provoquant la guerre civile, la dissolution de la représentation nationale et le rétablissement de la royauté, ont été condamnés à la peine de mort, et exécutés le 3 Termidor.

Séance du 4 Thermidor.

2376. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné

à la peine de mort, F. Revèche, âgé de 45 ans, né à Mauvis, cultivateur,

2377. F. Duval, âgé de 27 ans, né à Bazomeny, domestique de Mollé r

2378. J. Patolot, âgé de 25 ans, né à Paris, commissionnaire,

2379. C. Cossé Brissac, âgée de 70 ans, née à Paris, veuve de l'ex-maréchal de Noailles,

2380. A. J. B. A. P. L. C. D. Noailles, âgée de 35 ans, née à Paris, femme de l'ex-vicomte de Noailles,

2381. A. A. L. Daguesseau, âgée de 57 ans, née à Paris, femme Dayen émigré;

2382. M. R. L. E. Thoreau, âgée de 73 ans, née à Poitière, veuve Saint-Juirt, ex-noble;

2383. M. A. Martinville, âgée de 41 ans, née à Paris, veuve de Vaugarnier, ex-noble,

2384. M. Dubuisson, âgé de 36 ans, né à Paris, ci-devant domestique de la femme Dumont,

2385. J. Mesnarmelé, âgé de 17 ans, né à Bruie-la-Gaillarde, ex-noble,

2386. P. C. Mouchy, âgé de 31 ans, né à Frouleu, commis-marchand,

2387. J. Dapremont Lindou, âgé de 36 ans, né à Bruxelles, contrôleur à la halle aux toiles,

2388. F. Vinlasse, âgé de 63 ans, né à Villeneuve-Dagain, ex-noble,

2389. Deflers, âgé de 38 ans, né à Paris, ex-général de l'armée des Pyrennées, ex-noble,

2390. J. Cailleaux, dit Dussard, âgé de 41 ans, né à Sarre-Labruyère, domestique de l'ex-maréchal de camp Peyre, rue de Grenelle, fauxbourg Saint-Germain,

2391. J. Roger, âgé de 41 ans, né à Bezançon, employé au Mont de Piété,

2392. A. Laroche Lambert, âgé de 41 ans, né à Pougontar, ex-noble,

2393. L. C. E. Lafond Desessart, âgé de 53 ans, né à Cui, près Noyon, ex-chef de brigade,

2394. N. Samillard, âgé de 71 ans, né à Troyes, marchand,

2395. A. M. A. Samillard, âgé de 24 ans, né à Paris;

2396. C. M. Talaru, âgé de 70 ans, né aux Chaussins, ex-marquis et cordon rouge,

2397. G. C. Boutin, âgé de 74 ans, né à Orléans, ancien trésorier de marine,

2398. J. B. Laborde, âgé de 50 ans, né à Paris, ex-fermier général,

2399. P. F. Gossin, âgé de 30 ans, né à Soilly, ex-constituant,

2400. E. L. Juvenautrenel, âgée de 69 ans, née à Paris, veuve Lachatte, ex-noble,

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en participant aux conspirations et complots formés dans la maison d'arrêt du Luxembourg, en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'état, en participant aux crimes du tyran et aux dilapidations des fermiers-généraux, en obtempérant aux ordres du tyran prusse, en violant la souveraineté du peuple, en employant des faux passeports, ont été exécutés le même jour.

Le même jour, le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort,

2401. E. Larochelupy, âgé de 64 ans, né à Lupy, ex-noble;

2402. A. H. Remigny, âgé de 37 ans, né à Nevers, ex-vicaire de Sauge, ex-noble,

2403. A. C. Pracomptat, âgé de 61 ans, né à Rosny-dest, ex-noble,

2404. J. P. Berger Desbarres, âgé de 22 ans, né à Nevers, cultivateur à Garchissy,

2405. A. Gauthier, âgé de 55 ans, né à Montaigu, ex-commissaire du tyran a Marcy,

2406. J. B. P. Evra, âgé de 40 ans, né à la Charité-sur-Loire, ex-gendarme national à Nevers, demeurant au Gravur;

2407. P. B. Marion Lamaule, âgé de 39 ans, né à Nevers, ex-noble;

2408. C. A. Prissy Linoux, âgé de 37 ans, né à Nevers, officier municipal à Germiny;

2409. C. P. Camuzet, âgé de 60 ans, né à Nevers, ex-juge audit lieu;

2410. M. C. Lempereur, âgé de 66 ans, né et demeurant à Nevers, ex-garde du tyran;

2411. L. Cascoing, âgée de 56 ans, née à Nevers, femme Lupy, demeurante à Plagny;

2412. C. Boyau, âgée de 72 ans, née à Nevers, veuve Amiral, demeurante à Plagny;

2413. J. J. Haly, père, âgé de 56 ans, né à Grosson, ex-officier municipal de la commune de Nevers;

2414. J. B. Laxalde, âgé de 42 ans, né à Binhout, commis aux ponts et chaussées à Nevers;

2415. E. C. F. Depaul Lempereur Bissy, âgé de 74 ans, né à Nevers, ex-juge;

2416. St.-Seguier, âgée de 66 ans, née à Paris, veuve Remigny, ex-noble, à Nevers;

2417. P. Chambrun Dusseloup, aîné, âgé de 25 ans, né à Nevers, cultivateur;

2418. J. S. D. Dubois, père, âgé de 58 ans, né à Moulins, ex-président de la ci-devant chambre des comptes, à Nevers, y demeurant;

2420. J. P. Robillard, âgé de 33 ans, né et demeurant à Nevers, notable et officier municipal de ladite commune;

2421. C. L. Chambrun Dusseloup, père, âgé de 56 ans, né à Nevers;

2422. P. Trechaux, âgé de 26 ans, né à Guvigny près Nevers;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple;

en vomissant des imprécations contre la révolution, en prenant part aux projets du tyran, au 10 août, en favorisant l'émigration, en exerçant des concussions, exactions envers les citoyens, en cherchant à soulever le peuple, en entretenant des intelligences avec les ennemis de la république, en tenant des propos contre-révolutionnaires, en s'opposant au recrutement, en avilissant les assignats, en répandant des fausses nouvelles, en cherchant à avilir la représentation nationnale, en provoquant le rétablissement de la royauté, en tournant en ridicule les décrets de la convention nationale, en cachant des titres de noblesse, en abusant des fonctions municipales pour faire déployer le drapeau rouge, ont été exécutés le 4 Thermidor.

Séance du 5 Thermidor.

2423. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, les nommés Dessalles-Champanier, âgé de 27 ans, né au Mans, ex-noble, rue Haute-Feuille ;

2414. Beauvois, âgé de 24 ans, né à Saint-Brieux, ex-noble, rue Louvois ;

2425. Harrop, âgé de 22 ans, né à Londres, négociant, rue des deux écus ;

2426. Lesage, âgé de 23 ans, né à l'Aigle, précepteur à Saint-Mandé ;

2427. Bruge, âgé de 52 ans, né à Valabrigue, ex-noble, ex-constituant, vicaire-général de l'évêque de Mandes, rue Fromanteau ;

2428. Boucher d'Argis, âgé de 44 ans, né à Paris, ex-lieutenant particulier au ci-devant Châtelet ;

2429. D'Autichamp, âgé de 35 ans, né à Angers, ex-noble, ex-chanoine de la ci-devant église Notre-Dame ;

2430. Constantin Monbazon Rohan, âgé de 64 ans, né à Paris, ex-prince, ex-vice-amiral ;

2431. Champrenet, âgé de 35 ans, né à Paris, ex-noble, rue du Mail ;

2432. Desalm Kirbourg, âgé de 48 ans, né à Limbourg, prince d'Allemagne, rue de l'Isle,

2433. Humbert, âgé de 28 ans, né à Sarguemines, colonel du dix-neuvième régiment des chasseurs à pied, ex-noble,

2434. Goui-d'Arcy, âgé de 41 ans, né à Paris, ex-noble, ex-constituant,

2435. Beauharnay, âgé de 34 ans, né à la Martinique, ex-noble, ex-constituant, ex-général,

2436. Joly Bevy, âgé de 50 ans, né à Dijon, ex-noble, rue neuve des Petits-Champs,

2437. Karcadace, âgé de 38 ans, né à Molao, ex-marquis, rue de Valois,

2438. Querhocant, âgé de 52 ans, né à Bois-Rouen, ex-comte, ex-maréchal-de-camp,

2439 Michelet, âgé de 52 ans, né à Paris,

2440. Delerme, âgé de 56 ans, né à Thionville, ex-chevalier de St.-Louis, ex-écuyer, rue Croix-de-la-Bretonnerie,

2441. Waroquier, âgé de 38 ans, né à St.-Afrique, ex-noble, ex-lieutenant des Grenadiers-Royaux, rue Croix-de-la-Bretonnerie, à Paris,

2442. Soyecourt, âgé de 69 ans, né à Paris, ex-comte, rue de Verneuil,

2443. Leroi Degrammont, âgé de 54 ans, né à Bonotable, ex-noble,

2444. Caumont, âgé de 51 ans, né à Lajourdonnière, ex-noble, rue Cassette,

2445. Chambly, âgé de 57 ans, né à Louisbourg en Canada, ex-capitaine, rue Dominique,

2446. Dupuguet, âgé de 54 ans, né Aix, ex-marquis, ex-mousquetaire noir, rue de l'Hirondelle,

2447. Mallette, âgé de 27 ans, né à Ladeuil, marchand de fer, rue Vantadour,

2448. Valet, âgé de 33 ans, ne à Versailles, ex-commis au bureau de la guerre,

2449. Miel, âgé de 30 ans, né à Langres, coutelier;

2450. Gallet Santer, âgé de 42 ans, né à Paris, banquier, rue du Petit-Carreau;

2451. J. J. Pestels, âgé de 49 ans, né à Lachapelle-au-Plat, ex-noble, ex-chevalier de Malthe;

2452. Caillaux, âgé de 51 ans, né à Rodez, ex-prêtre, rue de la Loi;

2453. Chevrier, âgé de 50 ans, né à Rumilly ex-prêtre, à Hauteuil;

2454. Delaune, âgé de 54 ans, né à Paris, ex-religieux de Saint-Victor, et prieur de Brette, rue du Mail;

2455. Verdier, âgé de 59 ans, né à Montpellier, ex-secrétaire de l'évêché de cette ville, rue des Moineaux;

2456. D'Archy, âgé de 57 ans, né à Denis-Dejoue, ex-chanoine de Châtillon, rue Nicolas-du-Chardonnet;

2457. Guilbert, âgé de 47 ans, né à Angleville, ex-curé constitutionnel de Mont-Fermeil,

2458. Latille, âgé de 47 ans, né à Marseille, ex-aratorien, ex-constituant, ex-curé de Saint-Thomas d'Aquin, à Paris,

2459. Saunhac, âgé de 38 ans, né à Villongue, ex-noble, rue de l'Hirondelle,

2460. Mignard, âgé de 32 ans, né à Noyers, ex-marin, employé à la commune de Paris,

2461. D'Autremont, âgé de 32 ans, né à Paris secrétaire de l'ex-abbé Deviennay,

2462. Deviller, âgé de 26 ans, né à Paris, ex-employé au bureau de l'assemblée législative et constituante,

2463. Bourgeois, âgé de 43 ans, né à Paris, homme de loi,

2464. Marsillac, âgé de 43 ans, né à Commune-Affranchie, bijoutier à Paris,

2465. Burk, âgé de 17 ans, né à Lorient, matelot,

2466. Ward, âgé de 45 ans, né à Dublin, ex-général de brigade a l'armée du Nord, rue Jacob;

2467. Valone, âgé de 25 ans, né à Liméry, domestique de Ward;

2468. Coupy-Demaison-Neuve, âgé de 27 ans, né à Lygnière-la-Donzelle, brocanteur, ex-garde du tyran, rue Tiron;

Convaincus de s'être déclarés ennemis du peuple, en participant aux conspirations de Capet, de sa femme de ses ministres, des chevaliers du poignard, aux crimes de Bailly et de la Fayette, à la conspiration de l'étranger, en tentant d'ouvrir la maison d'arrêt, dite des Carmes, pour anéantir la convention nationale, ses comités de salut public et de sûreté générale, en instruisant des procédures contre les patriotes pour servir Capet, en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'état, en conspirant contre l'unité et l'indivisibilité de la république, ont été exécutés le 5 Thermidor.

2469. Lemême jour, le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné a la peine de mort, les nommés M. A. Malicornet, âgée de 36 ans, née à Charnay, ci-devant domestique,

2470. Moreau, âgé de 50 ans, né à Dijon, perruquier à Paris,

2471. Obrenant, âgé de 65 ans, né à Compiègne, ex-curé de Magnyguerville,

2472. Millot, dit Benoît, âgé de 52 ans, né à Etaing, ex-greffier de cette commune,

2473. Soulavier, âgé de 49 ans, né à Shobat, domestique d'un anglais, rue Tireboudin,

2474. Brisson, âgé de 26 ans, domestique de l'ex-duc de Fleury,

2475. Didiot, âgé de 31 ans, domestique de Labourdonnaye,

2476. Parent, âgé de 36 ans, vivant de son bien à Paris,

2477. Bonneval, âgé de 22 ans, valet de chambre d'une polonaise, au village d'Auvigny, près Paris,

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en émigrant du territoire français, en rentrant en France, pour favoriser les ennemis de l'état, en tenant des propos contre-révolutionnaires, ont été exécutés le même jour.

Séance du 6 Thermidor.

2469. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, les nommés M. Allain, âgé de 28 ans, né à Paris, instituteur, rue Eloi,

2470. L. Dessinard, âgé de 20 ans, né à Versailles,

2471. L. Selle, âgé de 44 ans, né à Paris, ex-noble, rue Neuve des Mathurins,

2472. F. C. L. F. Maillé, âgé de 16 ans, né à Paris, ex-noble, rue du Bacq,

2473. F. R. A. Maillé, âgé de 37 ans, né à Verlante, ex-noble, ex-prêtre,

2474. P. L. Champigny, âgé de 59 ans, né à Doulan, ex-curé de Villpainte,

2465. C. F. G. Graindorge, ex-comte de Mesnil Durand, âgé de 32 ans, né à Lisieux, rue de la Loi,

2476. A. L. J. Flavigny, âgé de 30 ans, né à Charne, ex-comte,

2477. M. H. L. Flavigny, âgée de 28 ans, née à Charne, femme Desvieux, rue Neuve Augustin,

2478. C. L. S. Saucourt, âgé de 35 ans, né à Paris, veuve Daelle, ex-baronne, rue du Petit Vaugirard,

2479. E. Dubois, femme Fleury, âgée de 36 ans, née à Paris, ex-marquise, rue de Vallois,

2480. H. Meursin, âgée de 21 ans, née à Versailles, ex-comtesse, rue de Vallois,

2481. J. Gravier, dit Vergène père, âgé de 75 ans, né à Dijon, ex-comte, rue Neuve Eustache,

2482. C. Gravier, dit, Vergène fils, âgé de 42 ans, né a Dijon, ex-noble,

2483. M. L. Laval Montmorency, âgée de 71 ans,

née à Paris, ex-abbesse de Monmartre demeurante à Franciade ;

2484. F. Thibault Lagarde, âgé de 31 ans, né à Saint-Ange, ex-noble ;

2485. C. A. Charleval, âgé de 46 ans, né à Aix, ex-garde du tyran, demeurant à Colombe ;

2486. J. Dagieux, âgé de 45 ans, né à Saint-Pé, ex-garde du tyran, rue du Petit Bourbon ;

2487. A. P. A. Deberrulle, âgé de 38 ans, né à Paris, ex-premier président du parlement de Grenoble, demeurant à Sens ;

2488. P. M. V. Beauvillé, dit Saint-Agnan, âgé de 27 ans, né à Paris, ex-duc ;

2489. F. C. Beranger, âgée de 28 ans, née à Versailles, femme Beauvillé Saint-Agnan, ex-duchesse ;

2490. P. Coppin de Villepreux, âgé de 45 ans, né à Paris, ex-baron, rue du Four ;

2491. J. H. Laboulbomme Montesquiou, âgé de 47 ans, né à , ex-noble, ex-grand vicaire deRouen ;

2492. F. Gigeot Boisbernier ; âgé de 58 ans né à Sens, ex-grand-vicaire dudit lieu ;

2493. F. Gauthier, âgé de 24 ans, né à Moissac, ex-page du tyran ;

convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'état, en leur faisant passer des secours en hommes et en argent, en participant aux complots du tyran, en conspirant dans la maison d'arrêt de Lazare, et en attentant à l'unité dt à l'indivisibilité be la république, ont été exécutés le même jour.

2494. Le même jour, le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à la peine de mort, les nommés P. Longrois, âgé de 84 ans, né à Meudon, ex-garde-meuble de la Meute, demeurant à Pontoise, département de Seine et Oise ;

2495. M. Hallée, veuve Boquet, âgée de 70 ans, née

LISTE
DES
GUILLOTINÉS

Barrière renversée, (ci-devant Barrière du Trône.

Suite de la Séance du 7 Thermidor.

de 48 ans, né à Montpellier, homme de lettres, rue des Noyers,

2506. A. Chenier, âgé de 31 ans, né à Constantinople, rue de Cléry,

2507. L. E. G. Matt. Simon, âgée de 48 ans, née à Lorbé, veuve Maillet, ex-noble,

2508. F. Trenck, âgé de 70 ans, né en Prusse, ex-baron, rue de Cléry,

2509. G. Montalembert, âgé de 62 ans, né à Limoges, ex-capitaine du ci-devant tyran, rue neuve de l'Egalité, ex-comte,

2510. C. Ch. Houdelot, âgé de 40 ans, né à Saint-Laurent de Bredan, cultivateur, ex-noble, rue de Bondy,

2511. C. H. L. Gastel, agé de 50 ans, né à Forges, sans état, ex-noble,

2512. C. F. Montcrif, âgé de 42 ans, né à Stigny, ex-noble, ex-garde du corps du tyran,

2513. F. B. B. Bessuejoul Rocquelaure, agé de 46 ans, né a Toulouse, demeurant rue Dominique, ex-marquis,

2514. L. A. Créqui Montmorency, âgé de 60 ans, né à Château, de Chatzemberg, en Allemagne, demeurant à Paris, rue Cocatrice, ex-noble,

2515. C. Doicy, âgé de 49 ans, né à Florence, ex-vicomte, rue Verderet, n°. 6;
2516. L. Sers, âgé de 50 ans, né à Castif, département du Tarn, rue Grenelle, ex-capitaine,
2517. H. J. Bourdeil, âgé de 49 ans, né à Paris, demeurant au Bois-Guillaume, ex-noble;
2518. L. V. Goesman, âgé de 61 ans, né à Lanxerre, demeurant rue des Enfans-Rouges, ex-conseiller au ci-devant parlement de Maupou;
2519. J. F. M. Coattrelle, âgé de 52 ans, né à Plouvié, cultivateur, rue du Bouloy, ex-noble, ex-baron,
2520. J. Baoul, âgé de 56 ans, né à Gravessey, mercier rue des Lombards, ex-prêtre,
2521. M. M. C. Dartigne, ex-noble, âgée de 46 ans, née à Coulommiers, veuve Maron, capitaine de cavalerie,
2522. J. M. Paume, âgée de 48 ans, née à Marseille, veuve Gautier Saint-Prés, ex-avocat au parlement,
2523 P. Hebert, âgé de 52 ans, né à Braivil, ex-curé de Courbevoie, rue de la Fraternité,
2524. G. J. C. Assy, âgé de 35 ans, né à Paris, ex-prêtre, parvis de la Raison, n°. 8.
2525. J. B. Maldagne, âgé de 58 ans, né à Palissien, ex-curé de Louve, département de Seine et Oise,
2526. F. Buquet, âgé de 46 ans, né à Couge, ex-curé de Gagny,
2527. T. Megnier, âgé de 65 ans, né à Dubuis, ex-prêtre, cloître Opportune,
2528. J. N. Voyot, âgé de 37 ans, né à Taudon, ex-curé de Bougquevas,
2529. L. Sellos, âgé de 29 ans, né à Rouperou, ex-prêtre, rue Dormesson à Paris,

Convaincus de s'être déclarés les ennemmis du peuple, en entrenant des intelligences avec les ennemis de l'état en participant aux conspirations et complots du tyran, en avilissant les assignats, en conspirant dans la maison

d'arrêt de Lazarre, en cherchant à rompre l'unité et l'indivisibilité de la république, ont été exécutés le même jour.

2530. Le même jour, le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, les nommés E. F. Lebrousse, Belleville, âgé de 41 ans, ex-noble;

2531. J. A. Rouillard, âgé de 60 ans, né à Mons, ex-noble;

2532. J. L. Gubert, âgé de 46 ans, né Toulouse, ex-noble;

2533. P. G. V. Vuifray, âgé de 59 ans, né à Versailles ex-noble;

2534. J. F. R. Latoulimière, âgé de 49 ans, né à Versailles;

2535. J. B. Sevin, âgé de 56 ans, né à Veau, demeurant à Versailles;

2536. J. Raoul, âgé de 52 ans, né à Grassou, département des Bouches-du-Rhône, ex-pourvoyeur du traître Capet;

2537. E. F. Vaurney, âgé de 56 ans, né à Clermont, ex-noble;

2538. J. F. Amié dit Léonard, âgé de 35 ans, né à Pantier;

2539. M. Voyanneau, âgé de 35 ans, né à Fontenay-le-Comte;

2540. J. Verme, âgé de 19 ans, né à Magnac, ex-noble;

2541. J. Saugeon, âgé de 54 ans, né à Besançon, homme de loi;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en participant aux complots du tyran en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'état, en vomissant des imprécations contre la république, en cherchant à avilir la représentation nationale, en provoquant le rétablissement de la royauté, en s'opposant au départ des volontaires, en arborant la cocarde blanche, en conservant des écrits contre-révolutionnaires, ont été exécutés le 7 Thermidor.

Séance du 8 Thermidor.

Affaire de l'ex-princesse Monaco,

2542. Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à la peine de mort, J. L. Moineau, âgé de 37 ans, né à Charleville, ex-vicaire, ex-prêtre;

2543. J. Janthia, âgé de 52 ans, né à Châlons, ex-prêrre;

2544. R. F. Laboulaye, fille, âgée de 50 ans, née à Fessanvilliers, ex-noble à Amiens;

2545. J. Martin, âgé de 26 ans, né à Villeneuve, ex-curé dudit lieu;

2546. M. A. Leroi, fille, âgée de 21 ans, née à Paris, actrice au théâtre de la rue Faydeau,

2547. P. F. Decaix, âgé de 59 ans, né à Inval, ex-curé d'Averne;

2548. J. Guillemeteau, âgé de 56 ans, né à Bignac, demeurant à Vincennes;

2549. J. Buis, âgé de 31 ans, né à Villejuif, traiteur;

2550. J. B. H. Postel, Denimerie, âgé de 45 ans, né à Orbeau, ex-conseiller au parlement de Rouen;

2551. J. F. Laurent, âgé de 34 ans, né à Senlis, épicier à Chaillot;

2552. J. B. Fournier, âgé de 27 ans, né à Lonjumeau, commissaire de guerre;

2553. M. G. Riberex, âgé de 57 ans, né à Cursac, ex-noble;

2554. M. C. Soneterre, âgée de 44 ans, née à Paris, veuve d'Armantières, ex-maréchal de France;

2555. M. C. Lepelletier, âgée de 54 ans, née à Paris, veuve Chimay, ex-princesse;

2556. J. C. H. Clermont-Tonnerre, âgé de 54 ans, né à Paris, ex-duc, rue du Bacq;

2557. R. F. G. Crussol d'Amboise, âgé de 67 ans, né à Aurillac, département du Cantal, ex-marquis, ex-constituant;

2558. C. P. Vigny, âgé de 26 ans, né à Paris, étudiant en droit;

2559. A. M. T. Nonant Piercourt, âgée de 50 ans, née à Paris, veuve Narbonne Pelet, ex-comtesse;

2560. E. J. F. Manneville, âgée de 63 ans, née à Rouen, veuve Colbert Maulevrier, ex-marquise;

2561. J. Frecaut Lanty, âgé de 80 ans, né à Paris, ex-noble et doyen du ci-devant grand conseil;

2562. A. J. M. Bruny, âgée de 61 ans, née à Commune-Affranchie, ex-noble, ex-major;

2564. L. C. Quevrin, âgée de 32 ans, née à Montdidier, femme de chambre de la femme Narbonne;

2564. G. Grammont, âgée de 44 ans, née à Paris, veuve Dossum, ex-maréchal-de-camp;

2565. Elle, dame d'atour de la ci-devant femme Capet;

2566. C. F. Siméon Saint-Simon, âgé de 70 ans, né à Paris, ex-noble, ex-évêque de d'Agde;

2567. F. Lopriac Donge, âgée de 58 ans, né à Paris, veuve Querrohen, ex-marquise;

2568. G. H. Thiart, âgé de 72 ans, né à Paris, ex-comte, rue des Champs-Elisées;

2569. M. F. Duplessis Châtillon Narbonne Pelet, âgée de 71 ans, née à Paris, ex-comtesse,

2570. L. F. Stainville, âgée de 26 ans, née à Paris, ex-princesse, femme Grimaldi-Monaco,

2571. A. H. B. Viote, âgé de 45 ans, né à Besançon, homme d'affaires de l'ex-princesse Monaco;

2572. G. M. Guichard, âgé de 51 ans né à Paris, veuve Viguyer, ex-noble;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en entretenant par l'émigration et des correspondances contre-révolutionnaires des intelligences avec les ennemis extérieurs et intérieurs de l'état, leur faisant passer des secours en hommes, argent et chevaux, préparant de complicité avec le tyran et tous les chefs des conspi-

rations, l'anéantissement de la liberté, le rétablissement de la tyrannie, ont été exécutés le même jour.

2573. Le même jour, le tribunal, salle de l'Egalité, a condamné à mort, les nommés, L. M. Dusson, âgé de 52 ans, né à Paris, pensionné de la république, ex-marquis;

2574. A. Coessin Labeyray, agé de 29 ans, né à Labeyray, département du Morbihan, ex-noble, rue Denis,

2575. P. Roch, agé de 30 ans, né à Montpellier, employé dans les charrois militaires,

2576. N. Archanbeau Renard Decoudray, agé de 54 ans, né à Paris, ex-chevalier de l'ordre du tyran,

2577. F. S. Loiserolles, père, âgé de 61 ans, à Paris, ex-noble, rue Victor,

2578. C. L. Trudenne, agé de 29 ans, né à Paris, ex-conseiller au ci-devant parlement de Paris,

2579. C. M Trudenne, agé de 28 ans, né à Paris, ex-conseiller au ci-devant parlement de Paris,

2580. J. Vivant Micaut, agé de 37 ans, né à Paris, ex-noble,

2581. P. F. Demache, âgé de 52 ans, né à Cressy, ex-noble,

2582. J. Bausset, âgé de 42 ans, né à Pondichéry, ex-caporal de la garde du tyran,

2583. T. G. Dervilly, âgé de 93 ans, né à Paris, épicier, rue Mouffetard,

2584. E. F. Dorival, âgé de 33 ans, né à Rivenne, ex-hermitte, cloître Bénoît;

2585. C. J. L. Defossé, âgé de 57 ans, né au Pars, ex-constituant et ex-noble;

2586. M. Chefer, âgée de 33 ans, née à Duyaugt, femme Défossé;

2587. P. Blanchard, âgé de 56 ans, né à Maisle, commissaire-général de l'armée des Vosges;

2588. E. Dorothée Riquet, âgée de 51 ans, née à Tou-

louse, femme Cambon, premier président du ci-devant parlement de Toulouse;

2589. M. A. R. Jastud, âgée de 27 ans, née à Richemont, femme Bulien, ex-noble;

2590. M. H. Sabine Virivil, âgée de 31 ans, née à Paris, femme Périgord, ex-comte;

2591. C. A. Brogniard, âgé de 44 ans, né à Mouchot, ex-curé, rue des Bernardines;

2592. P. Bloquet, âgé de 80 ans, né à Coutances, prêtre non assermenté;

2593 C. Auger, âgé de 45 ans, né à Paris, ex-homme de loi;

2594. M. P. Joseau, âgé de 44 ans, né à Chartres, défenseur officieux, cloître Bénoît;

2595. A. J. Boucher, âgé de 36 ans, né à Paris, homme de loi, et ex-secrétaire de Bailly;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en participant aux complots du tyran, en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'état, en prenant part aux complots tramés par le conspirateur Bailly et autrres, en conspirant contre l'unité et l'indivisibilité de la république, et dans la maison d'arrêt de Lazare, etc., etc; ont été exécutés le 8 Thermidor.

Séance du 9 Thermidor.

2596. Le tribunal, salle de la Liberté, à condamné à la peine de mort, les nommés : J. L. N. Aaukane, âgé de 46 ans, né à la Martinique, ex-maître de compte capitaine de cavalerie,

2597. J. P. Bechon, d'Arquin, âgé de 47 ans, né à Paris, ex-comte et ex-mousquetaire;

2598. F. D. Courlet de Boulot, âgé de 31 ans, né à Besançon, fils d'un conseiller, au ci-devant parlement;

2599. L. F. Lejeune, âgé de 41 ans, né à Helencourt, officier de paix, rue du Fauxbourg-Germain;

2600. F. N. L. Rouvière Dubois Harbau, âgé de 60 ans, né à Séez, ex-secrétaire du tyran;

2601. P. L. Demoncref père, âgé de 74 ans, ex-auditeur des comptes et ex-conseiller de l'infâme d'Artois;

2602. L. C. M. Demoncref, fils, âgé de 47 ans, même bualités;

2603. J. Serre de St-Roman, âgé de 50 ans, conseiller de grand'chambre au ci-devant parlement de Paris;

2604. P. Turin, âgée de 60 ans, née à Vezay, veuve d'Aullier, capitaine de cavalerie, rue de la Perle;

2605. F. A. Seguin, âgé de 35 ans, né à Chartres, chymiste, rue de Valois;

2606. M. F. A. Aubertin, âgé 45 ans, plumassier-fleuriste, rue Denis;

2607. J. C. Chapellier, âgé de 41 ans, né à Tarascon, ex-administrateur provisoire du département des Bouches-du-Rhône;

2608. A. G. Brumeau Beauregard, âgé de 49 ans, ex-chanoine et grand-vicaire de Luçon;

2609. P. C. Bernard, âgé de 38 ans, né à Luxignan, ex-prêtre et ex-curé;

2610. L. C. Girard, âgé de 46 ans, notaire, rue Martin;

2611. G. J. Arfeliere, âgé de 37 ans, menuisier, rue de Tracy;

2612. J. B. Perrel, âgé de 26 ans, limonadier, rue Bourg-Labé;

2613. L. Mery, âgé de 41 ans, huissier rue Martin, né à Ponteau en Brie;

2614. G. S. Barton de Monbes, âgé de 50 ans, ex-noble et ex-capitaine d'infanterie à Bellac;

2615. A. J. Brillon, âgé de 20 ans, né à Paris, ex-noble, rue de la Perle;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en participant aux trames, complots et conspirations de l'infâme Capet, sa femme et ses complices, en entretenant des intelligences avec les ennemis de la république, en leur fournissant des secours, en s'opposant

au recrutement, en introduisant sur le territoire français de faux assignats de la fabrication de Pitt, en cachant et enfouyant de l'or, de l'argent et autres objets portant les empreintes de la féodalité, en favorisant l'émigration, en attentant à l'unité et l'indivisibilité de la république, en employant le fanatisme pour semer le trouble et la division dans l'esprit du peuple, en provoquant par des propos contre-révolutionnaires, la dissolution de la représentation nationale et le rétablissement de la royauté, ont été exécutés le même jour.

2616. Le même jour, le Tribunal, salle de l'Egalité, condamné à mort les nommés, J. Lhuillier, âgé de 45 ans, né à Bruyère, ex-agent des biens de Condé, homme de loi, et ex-agent de la commune de Larigny;

2617. S. Alaroze Labrenne, âgé de 42 ans, né à Moulin, ex-procureur de la comune de Chezy, et trésorier de france;

2618. G. F. Sallé, âgé de 35 ans, né à Moulin, ex-noble, et maire de la commune de Génety;

2619. J. C. Larcher Latouraille, âgé de 74 ans, né à Paris, ex-noble et capitaine de cavalerie au régimeut de Condé,

2620. A. Lequay, âgé de 31 ans, né à Montluçon, capitaine au trente-troisième régiment des chasseurs à cheval;

2621. G. C. Lavoisien, âgé de 36 ans, commis dans l'administration des domaines;

2622. C. P. Coqueau, âgé de 35 ans, né à Dijon, architecte et ex-commis chez l'ex-ministre de l'intérieur,

2623. R, Vauquelin Vrigny, âgé de 72 ans, né à Vrigny, ex-constituant;

2634. J. Watrin, âgé de 65 ans, né à St.-Pierre-villers, juge de paix et ex-maître de pension, rue Picquepuce;

2625. L. L. Foacier, âgé de 70 ans, né à Rouen, demeurant rue Basse du Rempart;

2626. E. N. Guerin, âgé de 58 ans, né à Paris, ex-

caissier-général de la manufacture des glaces, demeurant à Crecy;

2627. J. C. Valtot, âgé de 51 ans, né à Pamers dans le Palatinat, proffesseur d'astronomie;

2628. F. J. Monghelchotte, âgé de 34 ans, né à Paris, tapissier rue Moufftard;

2629. L. N. Duval, âgé de 28 ans, né à Seneville, clincailler rue Martin;

2630. J. Ginet, âgé de 53 ans, né à Villeneuve, négociant, rue Grenatat;

2632. C. Loizon, âgé de 47 ans, né à Paris, y demeurant directeur du théâtre des Champs-Elisées;

2632. A. M. Maurice, femme Loizon, âgée de 33 ans, née à St.-Saturnin;

2633. C. M. Charpentier, dit Cadet, âgé de 30 ans, né à Laferc, militaire;

2634. D. Sommesson, âgé de 51 ans, né à Paris, valet-de-chambre et tapissier des tantes de Capet;

2635. F. Marche, âgé de 48 ans, né à Choiseuil, ex-président du comité de surveillance de Choiseuil;

2636. P. Durand Puy de Verinne, âgé de 69 ans, né à Paris, ex-maître de comte;

2637. M. M. Barrau, âgée de 55 ans, née à Paris, femme de Puy de Verinne;

Convaicus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'état, en leur faisant passer des secours en argent, en se réunissant à la coalition des conspirateurs ligués concontre le peuple, en provoquant l'avilissement et la dissolution la représentation nationale, et le rétablissement de la tyranie, en formant des assemblées illégale, et prenant des arrêtés tendans à empêcher la circulation des subsistances, ont été exécutés le 9 thermidor.

Séance du 10 Thermidor.

Grande affaire du tyran Robespierre et de ses complices, exécutés place de la Révolution.

2638. Maximilien Robespierre, âgé de 35 ans, né à Arras, ex-député à la convention, membre du comité de salut pulic;

2639. Georges Couthon, âgé de 38 ans, né à Orsay, ex-député à la convention;

2640. L. S. T. Lavallette, âgé de 40 ans, né à Paris, ex-noble, ex-général de brigade à l'armée du nord;

2641. F. Hanriot, âgé de 33 ans, né à Nanterre, près Paris, ex-général en chef de la force armée de Paris;

2642. L. F. Dumas, âgé de 39 ans, né à Lussy, département de la haute Saône, ex-président au tribunal révolutionnaire;

2643. A. St-Just, âgé de 26 ans, né à l'Iser, département de la Nièvre, ex-député à la convention;

2644. C. F. Payan, âgé de 27 ans, né à Pol-les-Fontaines, ex-juré au tribunal révolutionnaire, ex-agent national de la commune de Paris;

2645. J. C. Bernard, âgé de 34 ans, né à Paris, ex-prêtre ex-membre du conseil général de la commune;

2646. A. Geney, âgé de 33 ans, né à Reims, tonnelier, ex-membre du coseil de la commune;

2647. N. J. Vivier, âgé de 30 ans, né à Paris, ex-juge au tribunal criminel du dép., ex-président aux soi-disant Jacobins, la nuit du 9 au 10 Thermidor;

2648. N. A. Gombeau, âgé de 26 ans, né à Vincennes, ex-substitut provisoire de l'accusateur public, près le tribunal criminel du dép., officier municipal de la commune de Paris;

2649. J. A. C. Lescot Fleuriot, âgé de 29 ans, ex-maire de Paris;

2650. A. Simon, âgé de 58 ans, cordonnier, ex-membre du conseil général de la commune;

2651. D. C. Dulaurent, âgé de 33 ans, ex-officier municipal de la commune de Paris;

2652. G. L. F. Wamée, âgé de 29 ans, même qualité;

2653. J. C. Forestier, âgé de 46 ans, membre de la commune de Paris;

2654. A. P. J. Robespierre, jeune, député à la convention, né à Arras;

2655. N. Guerin, receveur de rentes et membre du conseil général de la commune de Paris;

2656. J. Mathieu d'Hazard, perruquier et membre du conseil général de la commune de Paris;

2657. J. B. Cochefer, ex-tapissier ex-membre du conseil général de la commune de Paris;

2658. J. M. Quenet, marchand de bois, ex-membre du conseil général de la commune de Paris;

2659. C. J. M. Bougon, ex-maire du conseil général de la commune de Paris,

Mis hors de la loi, les uns pour s'être soustraits au décret de la convention nationale, et les autres pour avoir participés à la rébellion de la commune, ont été livrés à l'exécuteur des jugemens criminels pour être mis à mort dans les 24 heures, et ont été exécutés le 10 Thermidor, place de la révolution.

Séance du 11 Thermidor.

Affaire de la Commune rébelle de Paris, mise hors de la Loi.

2660. Bertrand-Arnaud, secrétaire du conseil-général de la commune, âgé de 55 ans;

2661. J. Talbaut, âgé de 58 ans, maçon et officier municipal, natif de Joui-le-peuple;

2662. S. Baudoin, Boulanger, âgé de 38 ans; né à Liège, général de brigade de la 17me. division;

2663. Prosper Sijas, âgé de 35 ans, né à Vir, ex-commis de l'administration de la régie, et depuis ex-adjoint du commissaire du mouvement des armées.

2664. Pierre Remy, tabletier, âgé de 45 ans, administrateur de police et membre de la commune de Paris: natif de Chaumont;

2665. Antoine Deltroit, âgé de 43 ans, ancien meûnier, ex-officier municipal;

2666. J. G. F. Vaucanu, marchand mercier, âgé de 35 ans, natif de Mont-Goméru, département du Calvados, membre de la commune.

2667. C. Bigaut, natif de Paris, âgé de 40 ans, peintre et membre de la commune;

2668. J. C. P. Lesire, cultivateur, âgé de 43 ans, natif de Rosay, membre de la commune;

2669. J. B. Legendre, directeur des cours des postes, âgé de 62 ans, né à Paris, électeur, officier municipal;

2670. J. P. V. Charlemagne, âgé de 26 ans, né à Paris, instituteur, demeurant rue de Cléry, section de Brutus, membre de la commune et vice président.

2671. F. Pelletier, âgé de 33 ans, tourneur et directeur des postes;

2672. Cauchois, âgé de 38 ans, né à Paris, commis-marchand, employé au bureau civil et criminel, officier municipal;

2673. J. E. Faro, peintre et administrateur de police, âgé de 31 ans, né à Paris y demeurant, officier municipal.

2674. R. Grenard, fabriquant de papier, âgé de 45 ans, né à Garenne, département de Seine et Oise, membre de la commune.

2675. J. Lasnier, homme d'affaire, âgé de 52 ans, né d'Aujeois Laferrière, membre de la comune;

2676. A. Mercier, âgé de 43 ans, libraire et admi-

nistrateur de la fabrication des assignats, rue des Capucines, ex-membre de la commune;

2677. J. P. Bernard, domestique, âgé de 35 ans, natif de Chalade, département de la Meuse, ex-membre de la commune;

2678. J. J. P. Beaurieux, âgé de 45 ans, natif d'Arles en provence, ci-devant horloger, officier municipal;

2679. L. J. Mercier, menuisier, âgé de 40 ans, natif de Sacey, membre de la commune;

2680. D. Mettot, secrétaire adjoint de la commune, âgé de 45 ans.

2681. E. A. Souard, âgé de 56 ans, directeur des postes, et membre de la commune;

2682. A. Jamptel, âgé de 54 ans, natif de Cramaillet, département de Seine et Marne, notable de la commune, demeurant rue de la Grande Tuanderie.

2683. Delacourt, âgé de 37 ans, ex-notaire, membre de la commune.

2684. Jobert, âgé de 50 ans, négociant, membre de la commune.

2685. Paris, âgé de 35 ans, ex-professeur de belles-lettres.

2686. Jonquois, âgé de 44 ans, tabletier, membre de la commune;

2687. R. T. d'Aubancourt, âgé de 35 ans, coffretier, membre de la commune;

2688. J. B. Vincent, âgé de 36 ans, maçon, membre de la commune;

2689. M. Wiltcheritz, âgé de 45 ans, cordonnier,

2690. P. Henry, âgé de 40 ans, ex-receveur des loteries, membre de la commune;

2691. Cazenave, âgé de 38 ans, commis marchand, membre de la commune;

2692. L. J. L. Gibert, âgé de 43 ans, pâtissier, membre de la commune;

2693. Giraud, âgé de 47 ans, mercier, membre de la commune;

2694. Le même jour, le tribunal, Salle de l'Egalité, a condamné à mort, J. M. Tembay, administrateur de police;

2695. J. B. Bergot, administrateur de police;

2696. G. N. Lumierre, administrateur de police;

2697. M. L. Devieux, ex-avocat, ex-noble, ex-membre du conseil;

2698. C. Tanchoux, graveur, administrateur de police;

2699. F. A. Paf, bonnetier, administrateur de police;

2700. F. C. Louvet, administrateur de police;

2701. J. J. Lubins, substitut de l'agent national de la commune;

2702 J. B. Chavigny, membre du conseil-général de la commune;

2703. J. P. Coru, ex-officier municipal, ex-membre du conseil-général;

2704. P. J. Jault, administrateur de police;

2705. P J. Legrand, membre du conseil de la commune;

2706. P. L. L'Amiral, membre du conseil-général de la commune;

2707. J. P. Eudes, ex-membre de la commune;

2708. J. N. Langlois, membre de la cemmune;

2709. M. F. Langlois, officier municipal;

2710. J. N. Clin, secréraire-greffier, membre de la commune;

2711. N. Naudin, membre de la commune;

2712. J. Ravel, membre du conseil-général de la commune;

2713. P. Gamaury, membre de la commune;

2714. J. Mœnne, ex-substitut de l'agent national;

2715. A. Marcel, membre du conseil de la commune,

2716

2716. P. Hæner, membre du conseil-général de la commune ;

2717. J. C. Girardin, membre du conseil-général de la commune ;

2718. D. Dumoutier, ex-officier municipal de la commune ;

2719. P. Dumetz, ex-membre du conseil-général de la commune.

2720. E. M. Nanvain, ex-membre du conseil-général de la commune ;

2721. J. Morel, ex-membre du conseil-général de la commune ;

2722. C. Desboisseau, ex-juré du tribunal révolution.

2723. C. Bernard, même qualité.

2724. P. F. Desveaux, ex-membre de la commune ;

2725. J. Alavoine, membre de la commune ;

2726. L. Chatelain, membre de la commune ;

2727. J. L. Creslou, membre de la commune ;

2728. L. F. Dorigny, membre de la commune ;

2729. Pacotte, membre de la commune ;

Mis hors de la loi, les uns pour s'être soustrait au décret de la convention nationale, et les autres, pour avoir participé à la rébellion de la commune, ont été livrés à l'exécuteur des jugemens criminels pour être mis à mort dans les 24 heures, sur la place de la Révolution.

Séance du 12 Thermidor.

Le tribunal, après avoir fait constater par des témoins l'identité des ci-après nommés, tous mis hors de la loi, a ordonné qu'ils fussent livrés à l'exécuteur des jugemens criminels pour être mis à mort dans le jour.

2730. Leleu, 40 ans, né à Vitry-sur-Marne, membre du conseil de la commune ;

2731. Grillé, 67 ans, né à Paris, peintre, membre de la commune;

2732. Gillet, 41 ans, né à Paris, même qualité;

2733. Leheuru, 38 ans, né à Paris, même qualité;

2734. Frery, 62 ans, né à Nancy, même qualité;

2735. Camus, 47 ans, né à Paris, membre du conseil général de la commune;

2736. Nicolas, imprimeur, ex-juré au tribnnal révolutionnaire, 37 ans, né à Amircourt.

2737. Lechenard, 37 ans, né à ...... membre de la commune et du conseil-général;

2738. Teurlot, 31 ans, administrateur de police, ex-membre de la commune;

2739. Sciety, 41 ans, né à Tracvites-ès-Lombards, même qualité;

2740. Quegnard, 54 ans, né à Paris, ex-notable;

2741. Arthurs, fabriquant de papier, 33 ans, membre de la commune;

Tribunal criminel du Département de Paris. Séance du 28 Thermidor.

2742. Le tribunal a condamné à mort, Pierre-André Coffinal, âgé de 30 ans, né dans la ci-devant province d'Auvergne, ex-médecin, ex-homme de loi, ex-vice président du tribunal révolutionnaire, ex-membre du conseil-général de la commune de Paris, domicilié rue J. J. Rousseau, et mis hors de la loi par décret de la convention nationale du 9 Thermidor, l'identité constatée par témoins, a été livré, par ce tribunal, à l'exécuteur des jugemens criminels, pour être mis à mort dans les 24 heures place de la Révolution.

A V I S.

Les circonstances du temps et la suspension du Tribunal révolutionnaire, font que nous sommes obligés de donner à nos abonnés un supplément au n°. 9, attendu que le Tribunal révolutionnaire, qui n'est pas encore en activité, entraîneroit trop de temps pour être à même de faire paroître les noms des complices de l'infâme Robespierre et des traîtres de la Commune rébelle de Paris, que nos abonnés demandent de toutes parts; et au n°. 10, nous promettons à nos abonnés de leur donner la liste des membres qui composeront le Tribunal révolutionnaire, ainsi que des Jurés; et nous leur promettons aussi la plus grande exactitude sur les soins de la continuation de notre Liste : nous nous engageons aussi à donner dans nos numéros l'analyse de chaque individu condamné à mort. Le prix de l'abonnement, pour Paris, est de 9 livres pour 12 numéros, 10 livres 10 sols, pour les départements, franc de port; et ceux qui voudront avoir des numéros détachés, pourront s'adresser, comme pour la collection complette, chez le citoyen Channaud, rue Eloi, n°. 17, et chez le citoyen Berthé, rue Honoré, n°. 41, vis-à-vis la rue Florentin, à Paris.

N X

LISTE GÉNÉRALE
ET
TRÈS-EXACTE

Des noms, âges, qualités et demeures de tous les Conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 23 Thermidor, deuxième année républicaine, pour juger tous les ennemis de la Patrie.

Vous qui faites tant de victimes,
Ennemis de l'égalité,
Recevez le prix de vos crimes;
Et nous aurons la liberté.

Prix 15 sols.

A PARIS,

Chez { Le citoyen CHANNAUD, rue Éloi, No. 38; près le Palais.
Le citoyen MARCHAND, galerie neuve du Palais-Egalité.
Tous les Libraires et Mds. de Nouveautés.

L'an troisième de la République Française, une, indivisible et impérissable.

INSTALLATION
DU NOUVEAU TRIBUNAL
RÉVOLUTIONNAIRE.

Le 22 Thermidor, la Convention a décrété que le Tribunal Révolutionnaire jugeroit d'après les loix antérieures à celle du 22 Prairial, c'est-à-dire, conformément à son organisation du 10 mars 1793.

Installation du nouveau Tribunal révolutionnaire établi à Paris, par la loi du 23 Thermidor, deuxième année républicaine, dont les noms sont ci-dessus dénommés.

D'OBSENT, *Président.*

Leblois, accusateur public près le tribunal criminel du département des Deux-Sèvres.

Substituts de l'Accusateur public.

Bordet, ex-procureur-général-sindic du département de la Moselle.

Couturier, accusateur public près le tribunal criminel du département de l'Isère.

Granger, substitut de l'accusateur public près le tribunal criminel du département du Nord.

Petit, juge du tribunal du cinquième arrondissement de Paris.

Sembauzel, d'Agen, département de Lot et Garonne.

Fabricius, *Greffier.*

VICE-PRÉSIDENS,

Bravet, auparavant juge au tribunal du district de Sèvres, département des Hautes-Alpes, et juge au tribunal révolutionnaire.

Deliège, président du tribunal du district de Montagne-sur-Aisne.

Abrial, juge au Puy, département de la Haute-Loire.

Bido, président du tribunal du district de Saucoins, à Dieu-sur-Oron.

Denisot, ci-devant juge au tribunal révolutionnaire.

Dajoux, citoyen d'Aurillac.

Dumoulin, président du district de Douai,

Forestier, juge de paix à Ravières, département de l'Yone.

Godinet, le jeune, membre du directoire du département de la Haute-Marne.

Gau, commissaire national au tribunal du district d'Avesnes.

Gourmeaux, ci-devant juge de Rhétel, à Château-Porcien.

Hardouin, ci-devant juge au tribunal révolutionnaire.

Jaly, ci-devant procureur-général-syndic du département de la Haute-Saône.

Lafond, juge au tribunal du district de la Souterraine.

Lavallé, officier municipal à Damartin.

Laplante, président du tribunal du district de Blamont.

Maire, juge du tribunal révolutionnaire.

Meyère, ex-juré au tribunal révolutionnaire.

Perrin, juge au tribunal du district de Marseille.

Poulnot, juge suppléant au tribunal du district de Champlitte.

Savary, de Cholet.

Jurés.

Nadean, commis au district de Saintes,
Dery, de Montargis,
Cherel, de Bourg,

Beaufils jeune, ci-devant administrateur de la Nièvre, à la Charté,
Saulnier, section de Bondy rue Lancry,
Dumas, ingénieur, section de Bondy,

Métivié, juge au tribunal du troisième arrondissement.
Cayalle, rue Antoine, section de l'Arsenal,
Bonnetier, rue Antoine maison Remi,
Delrautteau, rue du Parc, n°. 506,
Legras, rue Antoine, n° 251.
Redon, d'Avignon.
Labroux, rue Guénégaud, à Paris, n° 22.

Poux, demeurant à Saint-Antonin, département de l'Aveiron.

Dordela, de Ligny, département de la Meuse.
Sambla, juré au tribunal révolutionnaire.
Les-Bazeille, maire de Sézanne.
Saturnin Rivoire, de Pont-sur-Rhôné.

Aubert, administrateur du département du Var, à Grasses.

Nicolas Cateux, de Chaumont, département de l'Oise.

Dutil, du comité révolutionnaire de la section du Temple,

Magendy, section de la Fontaine de Grenelle.

Prat fils, agriculteur, de Bourg-sur-Rhône, département de l'Ardêche.

Nantil, de Pont-à-Mousson.

Capella, juge-de-paix de Nicolas, district de Grenade.

Belhoste, administrateur du département de la Seine-Inférieure.

Raimbaut, administrateur du département de la Côte-d'Or.

Boule, aubergiste à Tulle, département de la Corrèze.

Lecour, commis à l'administration du district d'Avranche.

Reynes, de Rubastens, district de Gaillac, département du Tarn.

Pailliet, juge du tribunal révolutionnaire.

Maupin, architecte à Versailles.

Duval, perruquier, rue de Verneuil, section de la Fontaine de Grenellé.

Domer, de Metz, ébéniste.

Petit-Tressin, de Marseille.

Tipono Lebrun, pintre, juré au tribunal révolutionnaire.

Jollz, de Nancy, à Bar-sur-Ornain.

Huillou, officier munipal à Blois.

Perès, cultivateur à Bagnère.

Salmon, médecin à Lille.

De Vaise,

Lamothe, d'Oléron, département des Basses-Pyrénées.

Vaillant, aîné, archiviste du département de la Côte-d'Or.

Roussel, commis à la conservation des biens de la ci-devant liste civile.

Alzelin, commis au district de Dijon.

Lebreton, tailleur, rue Helvétius

Bazaine, commis au bureau de la commission des finances.

Quichaud-Lion, administrateur du département de la Charente.

Rambourepère, administrateur du district de Besançon.

Libre, ci-devant Lerei, officier vétéran, aux Invalides.

Dubuisson, juge du district de Jusey.

Tourrette, ancien administrateur du département de la Charente-Inférieure.

Delapierre de Thionville.

Presselin, juré au tribunal révolutionnaire.

Bouret, horloger, maison Egalité,

Duplais, juge-de-paix du canton de Saujon, département de la Charante-Inférieure.

LISTE

DES

GUILLOTINÉS

Place de la Révolution et Place de Grêve.

Nota. Il a été oublié au Supplément du no. IX, affaire de la commune de Paris, Séance du 11 Thermidor, page 14.

2743. Le nommé Nicolas le Lièvre, graveur en pierre, natif de Paris, demeurant rue Martin, section des Lombards, âgé de 40 ans, membre de la Commune.

A la première audience du 29 Thermidor, le Président a observé que Mattey, ex-curé de Montereau, condamné à 20 années de galères, nommés jurés, ensuite suspendu de ses fonctions par décrets de la Convention nationale du 25 de ce mois, se trouvoit au nombre des jurés, le Tribunal à déclaré les débats nuls, à ordonné qu'ils seront recommencés, et le président à enjoint à Mattey de se retirer, ce qui a été effectué au milieu des applaudissemens de l'auditoire; et attendu que le tribunal alloit se rendre à la convention nationale pour y rendre compte de cet évènement, la séance a été levée pour être reprise le primidi suivant.

2744. Audience du primidi, premier fructidor. Affaire de Jean-Saumont, dit Labran, interrogé de ses noms et surnoms, âge qualité et demeure, a répondu se nommer Jean-Saumont, dit Labran, âgé de 54 ans, natif de la Roche Foucault, cultivateur, demeurant à Busserolles, département de la Dordogne. Le Greffier, donne lecture de l'acte d'accusation, il en résulte que le susnommé est prévenu d'avoir tenu des

propos contre-révolutionnaire, d'avoir pratiqué des manœuvres tendantes à empêcher le recrutement des trois cents mille hommes ordonnés par la loi du 26 février 1793; d'avoir provoqué la résistance aux autorités constituées; d'avoir commis des meurtres et assassinats contre plusieurs citoyens de la force armée; enfin, d'avoir par tous ces moyens cherché à allumer la guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres. Après l'interrogatoire subi par l'accusé et les dépositions des témoins, les débats ont été fermés; après que l'accusateur public et les défenseurs officieux ont été entendus, il est intervenu le jugement suivant : Sur la déclaration unanime du Jury, portant qu'il est constant qu'il a existé contre la République, sa sûreté et sa tranquillité, une conspiration contre le peuple Français, et qu'il a été commis des meurtres et assassins sur plusieurs citoyens, et notamment sur le Commandant de la force armée, et que la guerre civile a été provoquée pour armer les citoyens les uns contre les autres, que Saumont étoit un des complices de ladite conspiration; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine, et d'après les lois par lui invoquées, a condamné ledit Saumont à la peine de mort, et déclaré ses biens cofisqués au profit de la République.

Même audience, Salle de la Liberté.

2745. Le nommé Antoine-Lavaud, âgé de 31 ans, natif de Mont-faucon, défenseur officieux près le tribunal civil de Bordeaux et membre du bureau de conciliation près ledit tribunal, prévenu d'avoir cherché à allumer la guerre civile, en se mettant à la tête d'un rassemblement d'hommes égarés, pour empêcher le recrutement du 20 février; lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que Lavaud est frère d'émigré, qu'il faisoit les fonctions d'homme de loi à Gourgon, et qu'il a tenté tous les moyens pour exciter des troubles dans cette Commune, qu'il a été vu à l'époque du recrutement à la tête d'environ 100 hommes, ou il tenoit journellement des conciliabules

nocturnes, insulter le commissaire chargé de faire la levée des volontaires, en criant à bas la tête du commissaire ; et que l'on entendit cette troupe de forcenés crier dans les rues de Gourgon : vive le roi, et firent tous leurs efforts pour arracher le bonnet de la liberté qui surmontoit au-dessus d'un arbre, planté sur la place. Plusieurs témoins ont été entendus dans cette affaire ; les débats ont été fermés, après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendus, il est intervenu le jugement suivant : portant qu'il est constant qu'il a existé une conspiration dans la commune de Gourgon contre la liberté du peuple Français, tendant a empêcher le recrutement, en insultant l'arbre de la liberté, en criant vive le roi ; que Antoine Paul Lavaud est auteur de cette conjuration ; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine et d'après les lois par lui invoquées, a condamné Antoine Paul Lavaud ; à la peine de mort, et a déclaré ses biens acquis et confisqués au profit de la République.

2746. Le nommé Deschamps, âgé de 29 ans, natif de Breville, district de Bernay, département de l'Orne, adjudant d'Henriot, et ci-dévant marchand de bas, domicilié à Paris, rue des Petits-Augustins, nº 15. a été amené à l'audiance ; il avoit été par décret de la convention nationale, ainsi que tous les adjudants d'Henriot, mis hors de la loi, pour avoir secondé la rébellion de la commune de Paris à main armée ; en conséquence, Deschamps, après lidendité de sa personne bien constatée par témoins, a été livré à l'exécuteur des jugements criminels, pour être mis à mort, conformément à la loi ; a été exécuté sur la place de la Révolution.

Séance du 5 fructidor.

2747. Interrogé de ses noms, âge, qualités et demeure, a répondu se nommer Jean-Baptiste Mitre Conard, natif d'Aix en Provence, département des Bouches-du-Rhône, ex-religieux minime, avant la révolution, vicaire constitutionnel de l'évêque d'Aix, et ensuite

desservant de l'église de Cernais, de Marseille, et enfin volontaire du premier bataillon des Phocéens, domicilié à Cette, département de l'Hérault; lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que Gonard est un des agens de la faction qui devoit se tenir à Bourges, où l'on devoit anéantir la liberté et déchirer le sein de la république, par le monstrueux système du fédéralisme; après l'intérogatoire et les dépositions des témoins, les débats ont été fermés; après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendus, il est intervenu le jugement suivant, sur la déclaration unanime du juré: portant qu'il est constant qu'il a existé une conspiration contre la liberté et la sûreté du peuple Français, et que l'accusé est convaincu d'être un des auteurs ou complice de la conspiration, en se réunissant comme électeur aux partisans de la faction fédéraliste, à Aix et à Marseille, qu'il est pareillement convaincu de l'avoir fait dans des intentions criminelles et contre-révolutionnaire, en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine, et d'après les lois par lui invoquées, a condamné ledit Gonard à la peine de mort, et déclaré ses biens confisqués au profit de la république.

Salle de la Liberté. Séance du 6 fructidor.

2748. Pierre-Thomas Baillemont, âgé de 42 ans, natif de Rouen, faisant l'échange lors de l'existance de la bourse, domicilié à Paris, rue du Jour. Lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que Baillemont étoit associé à un nommé Lamotte Piquet, que la mort a soustrait au châtiment, ils s'étoient coalisés pour à l'aide de faux certificats de résidence, qu'ils procuroient aux couspirateurs émigrés, pour faciliter leurs entrée sur le territoire français, et livrer ainsi la république aux trames et aux complots de ses plus cruels ennemis; après l'intérogatoire et les dépositions des témoins, les débats ont été fermés; après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendus, il est intervenu le jugement suivant, sur la déclaration unanime du juré: portant qu'il est constant qu'il a existé dans le courant du mois de may 1793 vieux

style, une conspiration tendante à rompre l'unité et l'indivisibilité de la république, en pratiquant des manœuvres tendantes à procurer à prix d'argent des cartes civiques, des certificats de non émigrations, et des certificats de résidence, pour soustraire des émigrés aux peines portées par la loi, et que ledit Baillemont est convaincu de s'être rendu auteur ou complice de la conspiration, et l'avoir fait dans des intentions contre-révolutionnaires ; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine et d'après les loix par lui invoquées, a condamné ledit Baillemont à la peine de mort, et déclaré ses biens acquis et confisqués au profit de la république.

Séance du 11 *fructidor.*

2749. Jean Servin, âgé de 70 ans, natif de Malserbes, ex-notaire et élu en la ci-devant élection d'Etampes, y demeurant ; lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que ledit Servin s'est constamment montré l'ennemi de la liberté et le partisant de la tyrannie ; enfin Servin passe dans sa commune pour avoir été l'agent de plusieurs ci-devant nobles émigrés, on a même trouvé chez lui un écrit qui prouve son attachement à la tyrannie ; cet écrit est intitulé Cataphalque élevé à la mémoire de Louis Seize, roi de france et de navare, par ordre de monseigneur le prince Condé, et par la noblesse émigrée de france, à Wilinghere en Allemagne, en février 1793 ; cet écrit contient l'oraison funèbre du tyran prononcé par l'imfâme Condé ; après l'interrogatoire et la déposition des témoins, les débats ont étés fermés, après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendu, il est intervenu le jugement suivant : sur la déclaration unanime du juré, portant qu'il est constant qu'il à existé une conspiration contre la république, en employant des manœuvres contre-révolutionnaires pour empêcher le départ des volontaires de la Haute-Vienne, et provoquant la dissolution de la représentation nationale,

et au rétablisssment de la royauté ; que Servin est convaincu de s'être rendu auteur ou complice de ladite conspiration, et qu'il la fait dans des intentions criminelles et contre-révolutionnaires ; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public, sur l'application de la peine et d'après les lois par lui invoquées, a condamné ledit Servin à la peine de mort, et déclaré ses biens acquis et confisqués au profit de la république.

Salle de la Liberté. Audience du tridi 13 Fructidor.

2750. Interrogé de ses noms, sur noms, âges, qualités et demeure, a dit se nommer Joseph-Julien Lemonier, âgé de 58 ans, natif de Paris, y demeurant, rue de la Mortellerie, section de la Fidélité, ci-devant maison-Commune, huissier et commissaire civil de ladite section : lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que le susnommé est prévenus d'avoir participé à la rébellion de la commune de Paris, dans la nuit du neuf au 10 thermidor, avec quarante et un de ses complices; après l'interrogatoire et les dépositions des témoins, après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendus, il est intervenu le jugement suivant sur la déclaration unanime du juré : portant qu'il est constant qu'il a existé dans la nuit du neuf au dix thermidor, au sein du conseil général de la commune de Paris, composé des officiers municipaux et des notables de cette commune, une conspiration tendante à soustraire au glaive de la loi les frères Robespierre, Couton, St.-Just, Lebas, Henriot, Coffinal, et autres conspirateurs, et chercher à dissoudre la Convention nationale et rétablir la royauté en France, et que Lemonier est le seul convaincu d'avoir prété ledit serment dans des intentions criminelles et contre-révolutionnaires, et de l'avoir fait dans l'intention de seconder les projets de la commune rébelle; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine, et d'après les lois par lui invoquées, a condamné ledit Lemonier à mort, et déclaré ses biens acquis et confisqués au profit de la république.

Séance du septidi 17 fructidor.

2751. Jean-Paulmier, âgé de 28 ans, natif de Seceny-aux-Vignes, département du Calvados, domestique, ensuite commis dans les fourrages de la république, à Rouen; l'ecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que le susnommé est prévenu d'avoir commis des dilapidations et infidélités dans l'administration des fourrages qui lui étoit confiée, et d'avoir trahi les intérets de la république, en pillant et fraudant par toutes sortes de voies dans les magazins de subsistances militaires; après l'interrogatoire et les dépositions des témoins, les débats ont été fermés; après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendus, il est intervenu le jugement suivant, sur la déclaration unanime du juré: portant qu'il constant que dans le mois de nivôse dernier, il a été commis dans les magazins d'avoines et de fourrages, établi pour la république, à Rouen et autres commune voisine, des vols et dilapidations, que Paulmier est convaicu de l'avoir fait dans des intentions criminelles et contre-révolutionnaires; en conséquence le tribunal après avoir entendus l'accusateur public sur l'application de la peine et d'après les lois par lui invoquées, a condamné ledit Paulmier à la peine de mort, et déclaré ses biens confisqués au profit de la république.

Salle de la Liberté. Audience du 18 fructidor.

2752. Jean-Baptiste Bouvret, âgé de 32 ans, natif de Brinon-sur-Armençon, département l'Yonne, ci-devant chanoine audit Brinon, et lors de son arrestation desservant de Bouilly, y demeurant: lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que le susnommé est prévenu d'avoir tenu dans sa commune une conduite fanatique et des propos contre-révolutionnaires, et provoquant la dissolution de la représentation nationale, et d'avoir eu des intelligences avec les prêtres réfractaires. Après l'intérogatoire et les dépositions des témoins, les débats ont été fermés. Après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendus, il est intervenu le jugement suivant, sur la

déclaration unanime du juré : portant qu'il est constant qu'il a été tenu dans la commune de Bouilly, dans le courant de 1792, des propos tendans à provoquer la dissoluton de la représentation nationale et le discrédit des assignats, que l'accusé est convaincu d'avoir tenu ces propos, et de l'avor fait dans des intentions contre-révolutionnaires ; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine, et d'après les loix par lui invoquées, a condamné ledit Bouvret à la peine de mort, et déclaré ses biens acquis et confisqués au profit de la république.

Audience du nonidi 19 fructidor.

2753. Jacques Lombards, âgé de 44 ans, natif de Cloole, district de Grandpré, département des Ardennes, ex-notaire à Montfaucon, jusqu'en 1792, et depuis instituteur, domicilié à Macé, district susdit. Lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que ledit Lombards s'est montré dans la commune de Macé, tant par sa conduite que par ses propos, l'ennemi juré de la liberté et le partisant de la tyrannie ; après l'interrogatoire et les dépositions des témoins, les débats ont étés fermés ; après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont étés entendus, il est intervenu le jugement suivant, sur la déclaration unanime du juré : portant quil est constant qu'il a existé une conspiration tendante à rétablir le despotisme, en favorisant les progrès des armées ennemies ; en instruisant le commissaire-général de l'armée Prussienne lors de l'invasion du territoire français en 1792, de la posisition de nos troupes, en montrant sur la carte procurée audit commissaire, la route qu'il avoit à tenir pour entrer sur le territoire Français, que ledit Lombard est auteur ou complice de ladite conspiration, qu'il la fait dans des intentions contre-révolutionnaires ; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine et d'après les loix par lui invoquées, a condamné ledit Lombard à la peine de mort, et déclaré ses biens acquis et confisqués au profit de la république.

Audience du 22 fructidor.

2754. Nicolas Desficés, natif de Vienne-le-Château, département de la Marne, cordonnier, domicilié à Roussy, département de l'Indre; lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que le susnommé est accusé d'avoir conspiré contre la souveraineté du peuple, et d'avoir frappé à grand coup de sabre les officiers municipaux de la commune de Vienne, et d'avoir fabriqué un faux certificat de ladite commune; après les dépositions des témoins et l'intérogatoire subi par l'accusé, les débats ont été fermés; après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendus, il est intervenu le jugement suivant, sur la déclaration unanime du juré: portant qu'il est constat qu'il a existé une grande conspiration contre la souveraineté du peuple; que l'accusé Desficés est convaincu de cette conspiration, tendante à faciliter l'entrée des ennemis sur le territoire Français et à leur livrer la commune de Vienne par des signalemens convenus avec les ennemis; qu'il est également constant que Desficés l'a fait dans des intentions contre-révolutionnaires; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public, sur l'application de la peine et d'après les loix par lui invoquées, a condamné ledit Desficés à la peine de mort, et déclaré ses biens acquis et confisqués au profit de la République.

Audience du 23 fructidor.

2755. Toussaint Mennegand, âgé de 41 ans, natif de Besançon, horloger, domicilié audit lieu; lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que ledit Mennegand entretenoit journellement des liaisons avec les émigrés, qu'il a émigré lui même en 1791, et 1792, et qu'il a été apporté chez lui une malle d'émigré, avec lesquels il correspondoit, et leur fournissoit des chevaux. Après l'interrogatoire et les dépositions des témoins, les débats ont étés fermés; après que l'acusateur public et le défenseur officieux ont

été entendus, il est intervenu le jugement suivant, sur la déclaration unanime du juré : portant qu'il est constant qu'il a existé une grande conspiration contre la république, et que Mennegand est convaincu de s'être rendu l'auteur ou complice de ladite conspiration, et qu'il l'a fait dans des intentions contr-révolutionnaires ; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public, sur l'application de la peine et d'après les loix par lui invoquées, a condamné ledit Mennegand à la peine de mort, et ses biens confisqués au profit de la République.

Audience du 26 fructidor.

2756. Nicolas Sauniez, âgé de 27 ans, natif de Montreil-sur-Mer, perruquier, domicilié à Paris, rue du faubourg Martin; lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que ledit Sauniez étoit le fanatisque le plus dangereux, et le partisant le plus zélé de la tyrannie ; après l'interrogatoire et les dépositions des témoins, les débats ont étés fermés. Après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendus, il est intervenu le jugement suivant, sur la déclaration unanime du juré : portant qu'il est constant quil a été tenu dans la section du Nord, des propos contre-révolutionnaires tendans à avilir la représentation nationale ; que l'accusé est convaincu d'avoir tenu ces propos, et qu'il est également convaincu de les avoir tenu dans des intentions contre-révolutionnaires ; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public, sur l'application de la peine, et d'après les loix par lui invoquées, a condamné ledit Sauniez à la peine de mort, et déclaré ses biens acquis et confisqués au profit de la République.

Séance du 28 fructidor.

2757. René Godineau, dit Flambard, âgé de 53 ans, natif de Traversone, journalier, domicilié audit lieu; lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que Godineau

Godineau est accusé d'avoir arboré le drapeau blanc dans sa commune, a l'arrivée des brigands de la Vendée, à l'époque du 20 mai dernier ; après l'interrogatoire, et les dépositions des témoins, les débats ont été fermés ; après que l'accusateur public, et le défenseur officieux ont été entendus, il est intervenu le jugement suivant, sur la déclaration unanime du juré portant : qu'il est constant que le 5 mai dernier, dans la commune de Traverson, il a été proposé d'arborer le drapeau blanc, à l'arrivée des brigands de la Vendée, en disant que c'étoit des braves gens, que l'accusé est convaincu d'avoir fait ladite proposition, et tenu lesdits propos, dans des intentions contre-révolutionnaires ; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public, sur l'application de la peine, et d'après les loix par lui invoquées, a condamné ledit Godineau, dit Flamblard, à la peine de mort, et déclaré ses biens acquis et confisqués au profit de la République.

Audience du premier jour Sans-culotides.

2758. Jean-Joseph Bousquet, âgé de 40 ans, natif de Toulouse, marchand boucher, domicilié à Paris, rue Montmartre, section de Brutus, garde d'artillerie, ci-devant juré au tribunal révolutionnaire ; lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que le susnommé est prévenu d'avoir entretenu des correspondances avec le tyran Capet et sa femme, dans la nuit du 9 au 10 aout 1792 ; après l'interrogatoire et les dépositions des témoins, les débats ont été fermés ; après que l'accusateur public, et le défenseur officieux ont été entendus, il est intervenu le jugement suivant, sur la déclaration unanime du juré : portant qu'il est constant qu'il a existé une grande conspiration contre la souveraineté du peuple, en favorisant et secondant les complots du tyran Capet et sa famille, notamment dans les journées des 20 juin et 10 août 1792, pour massacrer les patriotes ; que Bousquet est convaincu de s'être rendu auteur ou complice de cette conspiration, qu'il l'a fait dans des intentions contre-révolutionnaire ; en conséquence le Tribunal, après avoir en-

tendu l'accusateur public sur l'application de la, peine et d'après les loix par lui invoquées, a condamné ledit Bousquet à la peine de mort, et déclaré ses biens acquis et confiqués au profit de la République.

Audience du troisième jour Sans-culotides.

2759. Pierre Rigoulet, âgé de 62 ans, natif de Monbillard, département de la Haute-Saône, invalide et suisse d'origine, domicilié à Annet, même département, instituteur d'artillerie; lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que Rigoulet est accusé d'avoir tenu des propos injurieux, et qu'il attendoit des nouvelles d'Evreux, et une lettre pour marcher à la tête de dix mille hommes, dont il devoit être le commendant, pour massacrer les autorités constituées; après l'intérogatoire et les dépositions des témoins, les débats ont été fermés; après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendus, il est intervenu le jugement suivant, sur la déclaration unanime du juré: portant qu'il est constant qu'il a existé une conspiration dans la commune d'Annet, a l'époque du mois de juin 1793; que Rigoulet est convaincu d'avoir tenu ces propos dans des intentions criminelles et contre-révolutionnaires; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine et d'après les loix par lui invoquées, a condamné ledit Rigoulet à la peine de mort, et déclaré ses biens acquis et confisqués au profit de la Republique.

2760. Même audience. Giles Lavergnes, âgé de 39 ans, natif de St.-Domingue, ex-soulieutenant au régiment de la Fère, y demeurant; lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que le susnommé est accusé d'avoir tenus des propos contre-révolutionnaires, et tendans à ébranler lafidélité des citoyens envers la nation, et à discréditer les assignats; après l'intérogatoire et les dépositions des témoins, les débats ont été fermés; après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendus, il est intervenu le jugement suivant, sur la déclaration unanime du juré: portant qu'il est constant qu'il a été tenu des propos tendans

à avilir la représentation notionale et opérer la contre-révolution, et à empêcher les volontaires de partir aux frontières et à discréditer les assignats, que l'accusé est convaincu d'avoir tenu lesdits propos, et pratiqué lesdites manœuvres, et est également convaincu de l'avoir fait dans des intentions contre-révolutionnaires; en conséquence le Tribunal, après avoir en-entendu l'accusateur public sur l'application de la peine, et d'après les loix par lui invoquées, a condamné ledit Lavergnes, à la peine de mort, et déclaré ses biens acquis et confiqués au profit de la République.

2761. Même audience. Joseph Blat, âgé de 45 ans, natif de Calvy, ex-curé de Sireuil, y demeurant; lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que le susnommé est accusé d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires, tendans à l'avilissement de la représentation nationale, des autorités constituées, et au rétablissement de la royauté; après l'interrogatoire et les dépositions des témoins, les débats ont été fermés; après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendus, il est intervenu le jugement suivant, sur la déclaration unanime du juré: portant qu'il est constant qu'il a été tenu des propos contre-révolutionnaires, tendans à l'avilissement de la représentation nationale et des autorités constituées, et que l'accusé est convaincu d'avoir tenus lesdits propos, qu'il est également convaincu de l'avoir fait dans des intentions contre-révolutionnaires; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine, et d'après les loix par lui invoquées, a condamné ledit Josehp Blat à la peine de mort, et déclarés ses biens acquis et confisqués au profit de la république.

Audience du premier vendémiaire.

2762. Antoine Guignard, âgé de 39 ans, natif d'Heyrieux, cultivateur et officier municipal audit lieu.

2763. Jacques Marie Dorzat, âgé de 45 ans, fabricant de bas de soye, officier municipal d'Heyrieux,

et natif du même lieu ; lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que les deux accusés sont prévenus d'avoir applaudi à la trahison de l'infâme Dumourier, et d'avoir dit que la convention n'étoit composée que d'un tas de brigands et de scélérats, et que si les français vouloient avoir un roi, ils en seroient bien les maîtres; après l'interrogatoire et les dépositions des témoins, les débats ont été fermés; après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendus; il est intervenu le jugement suivant, sur la déclaration unanime du juré: portant qu'il est constant qu'il a existé une conspiration tendante à favoriser les projets de l'infâme Dumourier, à avilir la représentation nationale et rétablir la royauté; que Dorzat est convaincu d'être auteur ou complice de cette conspiration, et qu'il est convaincu de l'avoir fait dans des intentions contre-révolutionnaires, et que l'accusé Guignard est convaincu d'avoir favorisé les rebelles de Lyon, en députant deux commissaires au département, pour lui offrir une force armée de 100 hommes, et qu'il est également convaincu de l'avoir fait dans des intentions contre-révolutionnaires; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine, et d'après les lois par lui invoquées, a condamné lesdits Dorzat et Guignard à la peine de mort, et déclaré leurs biens acquis et confisqués au profit de la république.

Audience du tridi, 3 vendémiaire.

2764. Jean-Edeme Etienne, âgé de 26 ans, natif de Paris, fondeur, domicilié à Paris, rue Méry ; lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que le susnommé est accusé d'avoir prêté le serment de fidélité à Louis XVI, lorsqu'il fut pris par les brigands de la Vendée, d'avoir, à son retour, tenu des propos contre-révolutionnaires, et tendans au rétablissement de la royauté. Après l'interrogatoire et les dépositions des témoins, les débats ont été fermés; après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendus, il est intervenu le jugement suivant, sur la déclaration unanime des jurés : portant qu'il est cons-

tant qu'il a été tenu des propos contre-révolutionnaires tendans à dissoudre la convention, les autorités constituées, et au rétablissement de la royauté, que l'accusé est convaincu d'avoir tenus lesdits propos, dans des intentions contre-révolutionnaires; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine, et d'après les lois par lui invoquées, a condamné ledit Etienne à la peine de mort, et déclaré ses biens confisqués au profit de la république.

Audience du 4 vendémiaire.

2765. Pierre le Prince, âgé de 60 ans, né et domicilié à Dreux, département d'Eure-et-Loire, ex-chanoine de Mantes.

2766. Pierre Leforestier, âgé de 39 ans, natif de Mesnilbus, département de la Manche, ex-chapelain de l'hôtel-dieu de Paris, domicilié à Franciade, près ladite capitale. Lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que lesdits Leforestier et le Prince, sont deux ci-devant prêtres réfractaires, et qu'ils sont convaincus d'avoir refusé de prêter le serment constitutionnel, et d'ètre sorti du territoire français pour chercher à passer chez l'ennemi, lors de leur arestation, sur l'extrême frontière de la Suisse, dans le courant de brumaire dernier, par la garde nationale de Sambocourt; après l'interrogatoire et les dépositions des témoins, les débats ont été fermés; après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendus, il est intervenu le jugement suivant, sur la déclaration unanime des jurés: portant qu'il est constant que le 23 brumaire dernier, il a été arrêté, sur l'extrême frontière de la Suisse, des prêtres réfractaires, et que les deux accusés sont convaincus de s'être rendus sur cette frontière dans le dessein d'émigrer et de se joindre aux ennemis de la république, et de l'avoir fait dans des intentions contre-révolutionnaires; en conséquence le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine, et d'après les lois par lui invoquées, a condamné lesdits le Prince

et Leforestier à la peine de mort, et déclaré leurs biens acquis et confisqués au profit de la république.

Audience du 7 vendémiaire.

2767. Philippe Aublin, âgé de 56 ans, natif de Dun, district de Montmédi, département de la Meuse, ci-devant homme de loi et notaire audit lieu, à présent domicilié à Seine, département des Ardennes; convaincu de s'être rendu l'auteur ou le complice d'une conspiration qui a existé dans la commune de Dun, en septembre, 1792, en arborant la cocarde et le drapeau blanc, ou armes de l'infâme Condé, en brûlant et foulant aux pieds les drapeaux tricolores, et que l'accusé Aublin est convaincu de l'avoir fait dans des intentions contre-révolutionnaires; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine, et d'après les lois par lui invoquées, a condamné ledit Aublin à la peine de mort.

2768. Même audience. Catherine Renaud, femme Jacquet, âgée de 43 ans, native de Sany, département de la Meuse, domestique vigneronne, à Dun, convaincue d'être auteur ou complice, avec Aublin, dans la conspiration qui a existé en septembre, 1792, dans la commune de Dun, et que l'accusée est convaincue de l'avoir fait dans des intentions contre-révolutionnaires; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine, et d'après les lois par lui invoquées, a condamné ladite femme Jacquet à la peine de mort.

Audience du 7 et 8 vendémiaire.

2769. Claude-Jacques Vuilhem, âgé de 36 ans, natif de Luxeuil, huissier, domicilié audit Francony, menuisier.

2770. Marie Thoillion, âgée de 44 ans, native dudit lieu, veuve Cordelier, aubergiste audit endroit; lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que les

accusés sont prévenus d'avoir tenus, dans la commune de Francony, des propos contre-révolutionnaires, tendans à avilir la convention et les autorités constituées, à outrager les défenseurs de la patrie, à ébranler leur fidélité envers la nation ; après l'interrogatoire et les dépositions des témoins, les débats ont été fermés ; après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendus, il est intervenu le jugement suivant, sur la déclaration unanime des jurés : portant qu'il a existé une grande conspiration contre la souveraineté du peuple, et que les accusés sont convaincus de l'avoir fait dans des intentions contre-révolutionnaires ; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine, et d'après les lois par lui invoquées, a condamné lesdits Jacques Vuilhem et Thoillion, veuve Cordelier, à la peine de mort.

Audience du 12 vendémiaire.

2771 Jacques Raux, âgé de 64 ans, natif de Dun-sur-Loire, ex-chanoine, domicilié en ladite commune. Lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que le susnommé est accusé d'avoir pratiqué, dans la commune de Dun, en tenant des conciliabules fanatiques et propres à fanatiser la superstition, en y célébrant des messes et des mariages, et dressant des actes, au mépris des lois; en faisant distribuer et colporter des écrits contre-révolutionnaires pour égarer le peuple; que l'accusé Raux est convaincu de s'être rendu l'auteur ou complice desdites manœuvres fanatiques, et qu'il l'a fait dans des intentions contre-révolutionnaires ; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public, sur l'application de la peine, et d'après les lois par lui invoquées, a condamné ledit Jacques Raux à la peine de mort, et déclaré ses biens acquis et confisqués au profit de la république.

Audience du tridi, 13 vendémiaire.

2772. Le nommé Ponce Davesne, âgé de 37 ans, natif de Signy-Librecy, ex-membre de la commune

du 10 août, à Paris, capitaine des travaux publics, ex-commissaire du pouvoir exécutif, nommé par l'ex-ministre Servan, domicilié en ladite commune: le susnommé est accusé d'avoir fait une mauvaise fourniture pour le compte de la république, en faisant fabriquer une grande quantité de piques, en bois tortu et pourri, incapables de pouvoir servir aux défenseurs de la patrie, et qu'il est convaincu de l'avoir fait dans des intentions criminelles et contre-révolutionnaires; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public, sur l'application de la peine, et d'après les lois par lui invoquées, a condamné ledit Ponce Davesne à la peine de mort.

Affaire d'Etienne-Philippe Renard et ses complices, de la commune de Fontevrault.

Audience du 16 vendémiaire.

2773. Etienne-Philippe Renard, âgé de 58 ans, natif de Paris, avant la révolution notaire, et depuis juge de paix, cultivateur, domicilié à Fontevrault.

2774. Paul-Alexandre Chabrignac, dit Condé, âgé de 65 ans, natif de Dunkerque, ex-capitaine des carabiniers, et cultivateur audit Fontevrault.

2775. François Drouin, âgé de 42 ans, natif de Richelieu, département d'Indre et Loire, marchand et cultivateur audit Fontevrault, notaire, officier municipal, et procureur de ladite commune.

2776. Pierre Bourreau, âgé de 51 ans, natif de Saumur, commis à la recette du district, officier municipal dudit Fontevrault, avant la révolution, huissier à la ci-devant connétable.

2777. Hilaire-François Guillon, dit Duplessis, âgé de 41 ans, natif de Mazé, département de Meine et Loire, ex-religieux de Fontevrault, domicilié audit lieu.

Alexandre

2778. Alexandre Guerrier, âgé de 47 ans, natif de Vicq-sur-Allier, ex-curé de Fontevrault, et maire de ladite commune.

2779. Jean Billard, âgé de 62 ans, natif de Signy Librecy, département des Ardennes, brigadier de gendarmerie, domicilié audit Fontévrault; Lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que les susnommés sont accusés d'avoir eu des correspondances avec les brigands de la Vendée, et d'avoir signé comme officier municipaux des passeports au nom de Louis dix-sept, et daté de son règne, d'avoir participé a la vente d'un arbre de la liberté, et plusieurs autres conspirations qui ont existé dans la commune de Fontevrault; après l'interrogatoire, et les dépositions des témoins, les débats ont été fermés, après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendus, il est inrervenu le jugement suivant : sur la déclaration unanime du juré, portant qu'il est constant qu'il a existé une grande conspiration dans la commune de Fontevrault, et que les accusés sont convaincus d'être auteurs ou complices de cette conspiration et quils sont également convaincus de l'avoir fait dans des intentions criminelles, et contre-révolutionnaires, en conséquence le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public, sur l'application de la peine, et d'après les loix par lui invoquées, a condamné les ci-dessus dénommés à la peine de mort, et déclarés leurs biens acquis et confisqués au profit de la République.

Audience du 21 *vendémiaire.*

2780. Le nommé François-Antoine Marguet, âgé de 45 ans, natif de Suippe, département de la Marne, juge du tribunal du district de Montagne-sur-Aisne, domicilié en ladite commune; lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que le susnommé est accusé d'avoir été un des partisans de la royauté, d'avoir signé une adresse à l'époque de la journée du 20 juin 1792, et d'avoir méprisé les armées Française, après l'interrogatoire et dépositions des témoins les débats ont été fermés; après que l'accusateur public et le

défenseur officieux ont été entendus, il est intervenu le jugement suivant, sur la déclaration unanime du juré : portant qu'il est constant qu'il a existé une grande conspiration, et que l'accusé est convaincu d'être auteur ou complice de cette conspiration, et qu'il est également convaincu de l'avoir fait dans des intentions criminelles et contre-révolutionnaires ; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine, et d'après les loix par lui invoquées, a condamné ledit Marguet à la peine de mort.

Salle de la Liberté. Audience du 24 vendémiaire.

2781. Interrogé de ses noms, surnoms, âge, qualités et demeure, a répondu se nommer François Beaufils, âgé de 58 ans, né à Menu, département de l'Orne, ex-curé constitutionnel de la commune de St.-Cristophe, département d'Eure et Loire, y demeurant, prévenu d'avoir distribué des écrits contre-révolutionnaires et fanatiques ; lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que ledit Beaufils est convaincu d'avoir tenu des propos, et fait des écrits fanatiques et contre-révolutionnaires; après l'interrogatoire et les dépositions des témoins, les débats ont été fermés; après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendus, il est intervenu le jugement suivant, sur la déclaration unanime du juré : portant qu'il est constant qu'il a été tenu des propos, et fait des écrits fanatiques et contre-révolutionnaires, tendants à rétablir le fanatisme et égarer les citoyens, que ledit Beaufils est convaincu de l'avoir fait dans des intentions criminelles et contre-révolutionnaires; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public, sur l'application de la peine, et d'après les lois par lui invoquées, a condamné ledit Beaufils à la peine de mort, et déclaré ses biens acquis et confisqués au profit de la république.

Salle de l'Égalité. Audience du 8 brumaire.

2782. Interrogé de ses noms, surnoms, âges, qualités

et demeure, a répondu se nommer, [illegible], Pierre Moulin, âgé de 36 ans, né a Perrigueux, département de la Dordogne, y demeurant, homme de loi, et ex-accusateur public, près le district de Perrigueux.

2783. Pierre-Montel Lamberty, âgé de 38 ans, né à Limoges, département de la Haute-Vienne, ex-vicaire épiscopal à Perrigueux, demeurant à Crétat, département de la Dordogne.

1784. Pierre Éléonore Pipaud, âgé de 43 ans, né à Jarnac, département de la Charente, demeurant à Perrigueux, homme de loi, ex-procureur Syndic du département de la Dordogne, prévenus d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis de la république, et des manœuvres fédéralistes et contre-révolutionnaires; lecture faite de l'acte d'accusation, il en résulte que les ci-dessus dénommés sont accusés d'avoir pratiqué des manœuvres fédéralistes et contre-révolutionnaires dans le département de la D'ordogne; après l'interrogatoire et les dépositions des témoins, les débats ont été fermés; après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendus, il est intervenu le jugement suivant, sur la déclaration unanime du juré: portant qu'il est constant qu'il a existé des manœuvres fanatiques et contre-révolutionnaires, et que lesdits Pierre Moulin, Lamberty et Pipaud, sont convaincus d'être tous auteurs ou complices desdites manœuvres, et de l'avoir fait dans des intentions criminelles et contre-révolutionnaires; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public, sur l'application de la peine, et d'après les lois par lui invoquées, a condameé lesdits Moulin, Lamberty et Pipaud, à la peine de mort, et déclaré leurs biens acquits et confisqués au profit de la répnblique; ils ont eté exécutés sur la place de grêve.

Troisième salle. Audience du 11 *brumaire.*

2785. Interrogé de ses noms, surnoms, âges, qualités et demeure, a répondu se nommer Bidau, âgé de 40 ans environ, le ci-dessus dénommé est prévenu d'avoir

fait des rassemblemens fanatiques, dans lesquels on provoquoit l'avilissement de la représentation nationale et des autorités constituées, et tendante à exciter la guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres; le greffier donne lecture de l'acte d'accusasion, il en résulte que Bidau est accusé d'avoir fait des rassemblements fanatiques, dans lesquels on provoquoit l'avilissement de la convention nationale; après l'interrogatoire subi par l'accusé, et les dépositions des témoins, les débats ont été fermés; après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendus, il est intetvenu le jugement suivant, sur la déclaration unanime du juré: portant qu'il est constant qu'il a existé une conspiration contre la représentation nationale et les autorités constituées, tendante à exciter la guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres; en conséquence le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public, sur l'application de la peine, et d'après les lois par lui invoquées, a condamné ledit Bidau à la peine demort, et déclaré ses biens acquits et confisqués au profit de la république.

Audience du 11 *brumaire.*

2786. François Bidau, natif de Plédra, maire de la dite commune; le greffier donne lecture de l'acte d'accusation, il en résulte que le susnommé est prévenus d'avoir employé des manœuvres fanatiques pour égarer les citoyens de la commune de Plédra; après l'interrogatoire et les dépositions des témoins, les débats ont étés fermés; après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendus il est intervenu le jugement suivant: sur la déclaration unanime des jurés, portant qu'il est constant qu'il a été tenus des propos fanatiques et manœuvres contre-révolutionnaires dans ladite commune, et que ledit Bidau est convaincus d'avoir tenu lesdits propos et qu'il l'a fait dans des intentions criminelles et contre-révolutionnaires; en conséquence le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine, et d'après les lois par lui invoquées a condamné ledit Bidau à la peine de mort et déclaré ses biens acquis et confisqués au profit de la république.

Audience du 16 brumaire.

2787. Benigne Arcelot, âgé de 45 ans, natif de Renne, district de Seneur département de la Côte-d'Or, tailleur; le greffier donne lecture de l'acte d'accusation ; il en résulte que le susnommé est prévenu d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires et employé des manœuvres fanatiques ; après l'interrogatoire subi par l'accusé et les dépositions des témoins, les débats ont été fermés ; après que l'accusateur public et le défenseur officieux ont été entendus, il est intervenu le jugement suivant : sur la déclaration unanime des jurés, portant qu'il est constant qu'il a été tenu des propos fanatiques et contre-révolutionnaires, et que ledit Benigne est convaincu d'avoir tenu lesdits propos, et qu'il est également convaincu de l'avoir fait dans des intentions criminelles et contre-révolutionnaires, a été condamné à mort, et exécuté le même jour.

Affaire des membres du comité révolutionnaire de Nantes.

Détail des horreurs comises par les membres de ce comité dans le département de la Loire-Inférieure, et principalement à Nantes. Audience du quintidi, 25 Vendémiaire. L'acusateur public expose que par arrêté des représentants du peuple Bourbotte et Bô, en date du 5 thermidor, lors en mission près l'armée de l'Ouest et dans les départements en dépendants; interrogé de leurs noms sur noms, âges, qualités et demeures, ont répondu se nommer : le premier Jean-Jacques Goulin, membre du comité révolutionnaire de Nantes né à St.-Domingue, demeurant à Nantes.

Pierre Chaux *idem.*

Michel Moreau, dit Grand-Maison *idem.*

Jean-Marguerite Bachelier *idem.*

Jean Perrochaux *idem.*

Jean-Baptiste Mainguet *idem.*

Jean l'Évêque *idem*.
Louis Naud *idem*.
Antoine-Nicolas Bologniel *idem*
Pierre Gallon *idem*.
Jean-François Durassier *idem*.
Augustin Bataillé *idem*.
Jean-Baptiste Joly *idem*.

Jean Pinard, commissaire du comité révolutionnaire Nantes. Ils ont tous été envoyés au tribunal révolutionnaire, séant à Paris, comme prévenus de concussions, d'actes arbitraire, de dilapidations, de vols, de brigandages, d'abus, d'autorités; d'avoir prononcé des arrêts de mort, ainsi qu'il résulte des interrogatoires qu'ils ont subis, des procès verbaux et déclaration des témoins, jointes aux pièces adressée a l'accusateur public; tous ce que la cruauté a de plus barbare, tous ce que le crime a de plus perfide, tout ce que l'autorité a de plus arbitraire, tous ce que l'immoralité a de plus révoltant, composent l'acte d'accusation des membres du comité révoltuionnaire de Nantes, dans les fastes les plus reculés du monde, dans toutes les pages de l'histoire, même des siécles barbares, on trouveroit à peine des traits qui puissent se raprocher des horreurs commise par les accusés. Néron fut moins sanguinaire, Phalaris moins barbare, et Syphare fut moins cruelle; sous le masque du patriotisme, ils ont osé commettre tous les forfaits, ils ont assassiné la vertu pour couronner le crime; ils ont froidement médité le meurtre, l'assassinat; le cri de l'innocence a été étouffé, la vertu offensée, la nature outragée; et le voile dégoûtant du crime a couvert la statue de la liberté. Ces êtres immoraux sacrifioient tout à leurs passions; la liberté, le premier de tous les biens ce doux présent de la nature, que les siècles barbares avoient bannis du sol français qui vient d'établir son temple sur les débris du despotisme; la liberté avoit fui les bords de la Loire; le voyageur incertain entroit en tremblant dans cette ville, qui le premier sonna le tocsin de la liberté, ils ne trouvoient plus

ces Nantais, ces républicains qui, les premier, osèrent attaquer l'hidre effrayant qui rampoit dans les marnis de la Bretagne; on y voyoit que des femmes éplorées redemandant leurs enfants; tels étoient l'ouvrage des accusés qui se disoit les seuls patriotes, tels étoient le fruit de leurs forfaits. Bô, représentant du peuple a d'un seul trait tracés toutes ces vérités dans la lettre qu'il a écrit à l'accusateur public, en lui envoyant les accusés. Les cent trente-deux nantais sont envoyés à Paris, sans cause, sans motif; leur voyage est un tissu de malheur, et la relation de leurs voyages ne peut être lue sans frémir d'horreur de tous les maux qu'ils ont souffert; traînés comme des criminels de prison en prison : arrivés à Paris, on demande quel est leurs crimes. Le comité est sommé de donner les faits; il répond qu'il n'en a pas, et cependant ils sont au tribunal révolutionnaire. L'épouse d'nu de ces infortunés vient à Paris réclamer la justice, une lettre du comité l'y précède; on la représente comme une messaline; et pour voiler la vérité, ont fait traîner au cachot le malheureux père, qui venoit au nom de la nature, réclamer l'époux de sa fille : plusieurs de ces scélérats signèrent cette lettre, qui fut envoyée à la section de Lepelletier, qui se trouve aux pièces du procès. Le 15 frimaire, de nouvelles victimes sont désignées; cent trente-deux sont voués à la mort; l'ordre de les fusiller est donné, ce fut plusieurs de ses scélérats qui signèrent cette ordre barbare, jamais la lime du temps n'effacera l'empreinte des forfaits commis par ces hommes atroces, la Loire roulera toujours des eaux ensanglantées et le marin étranger n'abordera qu'en tremblant sur les côtes couverte des ossements des victimes égorgées par la la barbarie, et que les flots indignés auront vomis sur ses bords la nuit du 24 au 25 frimaire. Cent vingt prisonniers pris au hasard sont arrachés des cachots, liés, garrottés, traînés sur le port, embarqués sur une gabarre et engloutis sous les eaux. Goullin tenoit la liste fatale, Joly lioit les malheureuses victimes et Grand-Maison, les précipitoit dans la Loire. Que de victimes innocentes! des enfants sortant à peine des mains de la nature, ne purent toucher le cœur de ses barba-

res, Mainguet est le seul d'entreux qui déclare en avoir soustrait au naufrage plus de cinq cent, qu'il confia aux soins des habitants à l'insu du comité. Deux des malheureux, dévoués à la mort, engloutis sous les eaux; luttent contre les flots et s'échappent à la faveur des ombres de la nuit; c'étoit Leroi et Garnier; il sont rencontrés le landemain encore tremblant et respirant à peine, Goullin, Chaux, et Grand-Maison en sont instruits, ils délibèrent si on les replongera à l'eau, et il finissent par les mettre dans des cachots, où il languirent pendant trois mois: tels est en subtances les forfaits qui ont signalé les membres du comité révolutionaire de Nantes, tels sont les horreurs dont ils se sont rendus auteurs ou complices, et tels sont les crimes que l'on peut reprocher à tous, collectivement. Qu'on jette un regard sur leurs vies privées qu'on les considéres particulièrement, on verra, Goullin, commandant despotiquement ses collègues et les forcer à signer tout ce que sa cruauté lui sugéroit; on l'entendra répondre à une malheureuse épouses, qui demandoit son mari, bon; qu'importe, plutôt il mourra plutôt nous aurons son bien; parcourez la vie de Chaux, vous le verrez au district, intimidant et menaçant tous ceux qui paroissent ses concurrens; se faire adjuger toutes les métairies de la terre de Barossière; vous l'entendrez en parlant d'un local qui lui convenoit: je connois un moyen pour me le procurer, je ferai arrêter le propriétaire; et pour sortir de prison, il sera assez heureux de m'abandonner son terrain. Perrochaux marchande froidement la liberté des citoyennes; la fille Bretonville, sollicite pour son père, pour prix de sa liberté, il exige le sacrifice de l'honneur de cette intéressante solliciteuse, il demande à la citoyenne Ollémard Dudan, 50,000 livres pour l'exempter d'être incarcérée.

Il saisit chez la veuve Daignau Mallet pour 60,000 liv. de tabac; il la conduit en prison; quelques temps après elle recouvre sa liberté; elle reclame ses marchandises, Perrochaux paroît s'interresser pour elle,

Fin du dixième Numéro, et la suite de la procédure des membres du comité révolutionnaire de Nante, ainsi que l'instruction entière de l'affaire de Carrier, au nº XI.

N° XI.

LISTE GÉNÉRALE ET TRÈS-EXACTE

Des noms, âges, qualités et demeures de tous les Conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 17 août 1792, et par le second Tribunal établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, pour juger tous les ennemis de la patrie.

Vous qui faites tant de victimes,
Ennemis de l'égalité,
Recevez le prix de vos crimes,
Et nous aurons la liberté.

Prix 15 sols.

A PARIS,

Chez { Le citoyen CHANNAUD, rue Éloi, No. 38, près le Palais.
Le citoyen MARCHAND, galerie neuve du Palais-Egalité.
Tous les Libraires et Mds. de Nouveautés.

L'an troisième de la République Française, une, indivisible et impérissable.

Suite de la Procédure des membres du comité révolutionnaire de Nantes, ainsi que l'instruction entière de l'affaire de Carrier.

il invite à le suivre à la maison du bon Pasteur, et là, il lui déclara qu'elle étoit de nouveau prisonnière; la citoyenne Decombe est par lui conduite dans une gailliotte hollandaise, où elle périt de misère. (Grand-Maison fut assassin avant la révolution) depuis il maltraitoit toutes les victimes qu'il incarcéroit. Il s'approprioit l'argenterie que l'on séquestroit; il exécutoit les noyades et signoit les arrêts de morts : Joly faisoit les exécutions; il s'emparoit de tout ce qu'il trouvoit, bijoux, argenterie, effet précieux, tout convenoit à sa rapacité; il étoit le grand exécuteur, c'étoit lui qui liait les malheureux condamnés à mort; il se trouvoit a toutes les cérémonies journalières du comité. Bachelier comme président conduisoit toutes les opérations du comité; il faisoit incarcérer ce qui nuisoit à son intérêt, il s'approprioit toutes l'argenterie qu'on offroit en don, et dirrigeoit les expéditions nocturnes. Bolomiel conduisit jusqu'a Angers, les 132 nantais envoyé à Paris, et leur fit éprouver les plus horribles tourments : il souffrit qu'un malheureux père eut toute la nuit le spectacle déchirant de son fils mort à ses côtés; a son retour, il força Delmare à lui rendre un bon de ving-mille livres, signé du représentant Carrier, qui lui avoit remis avant son départ, et dont il avoit touché le montant. Naud, levoit et posoit seul les scellés chez les particuliers incarcérés; il faisoit des visites nocturnes dans les maisons des détenus et s'approprioit tout ce qui lui convenoit. Pinard étoit le grand pourvoyeur aux expéditions de la campagne; il pilloit, voloit impunément, et faisoit conduire chez chacuns des membres du comité tout ce qu'ils avoient besoin pour l'usage journalier de leurs maisons. Mainguet étoit l'instrument passif du comité; il signoit tout ce qu'on lui pré-

sentoit, notamment les arrêts de mort et l'ordre des noyades. Galon s'approprioit les huiles, les eaux-de-vie; il en prit sans payer plusieurs barils chez le citoyen Plissonneau. Durrassier faisoit les visites domiciliaire et exigeoit des contributions, il fit payer au citoyen Lemoine 2500 livre pour n'être pas incarcéré. Bataillé et Lévêque étoient les agens secret du comité; ils arrêtoient indistictement avec ou sans ordre, et étoient toujours prêts à marcher au moindre signal des membres du comité: les conspirateurs les plus prononcés, les ennemis les plus cruels de la république, ont ils plus perfidement assassiné la liberté, ont-il attenté avec plus d'audace à la souveraineté nationale, coucussions, dilapidations, vols, brigandages, immoralités, abus d'autorités et de pouvoirs, meurtre, assassinats, voila ses horribles crimes dont les accusés se sont couverts, et voilà les crimes que le tribunal à a punir; d'après cet exposé, l'accusateur public a dressé le présent acte d'accusation contre lesdits membres et commissaires du comité révolutionnaires de Nantes, il en a démandé acte au tribunal, pour, après l'instruction, être ordonné ce que de droit.

AVIS.

Les citoyens qui voudront se procurer la collection complette de tous ceux qui ont été condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire, de puis le commencement de la révolution jusqu'à la nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire, décrété par la convention nationale le 8 nivose 3e année républicaine, contenant leurs noms, prénoms, âges qualités et demeure: prix pour la collection, 8 livres. Ceux qui voudront avoir des numéros détachés, pourront se les procurer à l'adresse ci-dessus; prix pour chaque numéro, pour Paris 15 s., et 18 pour les départements, franc de port.

PROCÈS DE JEAN-BAPTISTE CARRIER,

DÉPUTÉ PAR LE DEPARTEMENT DU CANTAL A LA CONVENTION NATIONALE,

Et des Membres du comité révolutionnaire de Nantes.

PREMIÈRE SEANCE.

Salle de la Liberté. Du septidi 7 Frimaire.

La séance s'ouvre par la lecture de l'acte d'accusation contre le représentant Carrier.

Cet acte est divisé en dix chefs. Le voici:

La convention nationale, après avoir entendu la commission des vingt-un,

Accuse le représentant du peuple Carrier, l'un de ses membres :

1o D'avoir, le 27 frimaire, l'an 2, donné à Philippe, president du tribunal criminel du département de la Loire-Inferieure, séant à Nantes, l'ordre écrit de faire exécuter, sans jugement et sur-le-champ, vingt-quatre brigands qui venoient d'être ârrêtés les armes à la main et amenés à Nantes, dont deux de treize et deux de quatorze ans ;

D'avoir, le même jour, réitéré verbalement l'ordre pré-

cédent, quoique Philippe lui eût représenté qu'il contrariroit les loix des 19 mars, 10 mai et 5 juillet 1793, (vieux stile.)

2o D'avoir, le 29 dudit mois de frimaire, donné l'ordre écrit audit Philippe de faire exécuter sans jugement 27 brigands qui avoient été arrêtés les armes à la main, et qui avoitent aussi été amenés à Nantes, dans le nombre desquels se trouvoient sept femmes.

3o. D'avoir autorisé une commission militaire à faire fusiller les gens de campagne, dont une partie n'avoit jamais pris les armes, et d'avoir fait investir dans la unit, différentes communes des compagnes, dont ensuite les habitans, qui, depuis plus de deux mois, restoient tranquilles, cultivant passiblement leurs champs, ont tous été fusillés indistinctement, sans avoir été interrogés.

4o. D'avoir fait noyer ou fusiller un très-grand nombre de brigands qui s'étoient rendus à Nantes sur la foi d'une aministie.

5o. D'avoir fait subir à 80 et quelques cavaliers brigands armés et équipés le même sort qu'à d'autres détenus, quoqu'ils eussent déclaré venir au nom de toute l'armée ennemie pour se rendre, livrer leurs chefs pieds et mains liés, et que trois d'entre eux se détacheroient pour porter l'acceptation, et que les autres resteroient en otage.

6o. D'avoir ordonné ou toléré diverses noyades d'hommes, d'enfans et de femmes, dont plusieurs enceintes.

7o. D'avoir donné des pouvoirs illimités au nommé Lamberty, qui s'en est servi pour des noyades de prêtres, autres personnes, et pour des mariages qu'il appeloit républicains, et qui consistoient à mettre à nuds un jeune garçon et une fille, les lier ensemble, et les jeter ensuite à l'eau.

8o. D'avoir défendu à tous citoyens d'obéir aux ordres du représentant du peuple Trehouard, pour lors revêtu des pouvoirs de la convention, en le déclarant partisan de tous les fédéralistes, royalistes, modérés, contre-révolutionnaires des pays qu'il avoit parcourus; et cela parce que le représentant du peuple Trehouard avoit fait mettre en arrestation le nommé Lebatteux, qui, muni de pouvoirs illimités de Carrier, et à la tête d'une armée

dite révolutionnaire, s'étoit livré à plusieurs actes arbitaires, avoit fait arrêter et fusiller huit individus, quoique deux d'entre eux produisissent des certificats de civisme en bonne forme.

9°. D'avoir écrit au général Haxo, le 22 frimaire, que l'intention de la convention nationale étoit de faire exterminer tous les habitans de la Vendée, et d'en incendier toutes les habitations.

C'est depuis cette lettre que quelques généraux ont fait incendier grand nombre de communes de ce pays, ainsi que les fermes, et fait égorger les habitans sans distinctions de sexe, d'âge, de patriotes et de rebelles.

10°. Et d'avoir donné au chef et à chacun des membres de la compagnie dite *Marat,* des pouvoirs qui mettoient dans leurs mains les moyens d'attenter à la liberté, à la sûreté et aux propriétés de tous les citoyens.

En conséquence, la convention nationale décrète que Carrier sera traduit devant le tribunal révolutionnaire à Paris, pour y être jugé sur les faits ci-dessus, conformément à la loi.

Charge la commission des ving-un d'envoyer, dans le plus bref délai, à l'accusateur public près ce tribunal, toutes les pièces dont elle est dépositaire, relatives à la conduite de Carrier.

Carrier interpellé sur ses noms et qualités, a déclaré s'appeler Jean-Baptiste Carrier, âgé de 36 ans, natif d'Yolay, près Aurillac, département du Cantal, ci-devant homme de loi, et à présent député à la convention.

Toute la séance s'est passée en moyens de récusations proposés par Carrier, tant contre le tribunal que contre toute la section des jurés, ensuite contre quelques uns, tels que Saulnier, Sanba, et Topino Lebrun, comme les parens de Réal, de Tallien Fréron, ses plus cruels ennemis.

Le tribunal, en statuant sur les différens requisitoires de Carrier, et sur les divers moyens de récusation par lui proposés contre les jurés, et sans s'arrêter aux différens moyens, attendu la connexité de l'affaire de Carrier avec celle du comité, et que les récusations de Carrier sont vagues et inadmissibles, ordonne que l'instruction du procès continuera contradictoirement avec Carrier, par la même section des jurés; et cependant, attendu

que Carrier n'a point encore pu se procurer de défenseur, le tribunal remet la séance à demain octidi frimaire, 10 heures du matin.

Séance du 8 Frimaire.

Vaujoix, accusateur public de la commission militaire de Nantes, dépose avoir entendu dire que deux généraux avoient été chargés, par des représentans peuple, de fusiller tous les brigands, sans distinction d'age ni de sexe; que cependant, par humanité, il s'étoit chargé de de faire administrer des secours particuliers à des femmes malades et enceintes; qu'il étoit parvenu à les faire transférer à St-Clair, où il croyoit qu'elles obtiendroient tous les secours dont elles avoient besoin; mais au moment où ce transfèrement alloit avoir lieu, survint Lamberty, qui s'y oppose, en déclarant qu'il a des pouvoirs illimités du représentant du peuple Carrier; que personne ne peut les contester: et sur ma requisition que ses ordres me soient exbibées; Lamberty me les représente; et je remarque au bas la signature de Carrier. Cet ordre, continue le témoin; portoit de laisser aller de jour et de nuit Lamberty pour une expédition à lui confiée, et de lui fournir la force armée, au nombre suffisant qu'il l'exigeroit, pour exécuter les ordres dont il étoit porteur.

Carrier interpellé, déclare qu'il ne s'expliquera que sur la représentation des pièces originales. Beaucoup d'autres témoins déposent d'ordres par lui donnés, de faire fusiller sans jugement, de noyer sans aucune exception.

Carrier fait à toutes ces dépositions, des réponses évasives, insignifiantes, promet beaucoup de pièces justificatives, traite les témoins de brigands, et déclare ne se rappeler aucun des faits qui lui sont reprochés.

Séance du 9.

Lors de la traduction de Lamberty à la commission militaire pour avoir extrait des femmes de l'entrepôt, instruction qui dévoila les attrocités les plus révoltantes, dit l'accusateur de la commission, les commissaires envoyés par la commission en remplacement de Carrier, re-

prochèrent à la commission la publicité qu'elle donnoit à l'affaire de Fouquet et de Lamberty, sur-tout relativement aux noyades, et autre expéditions cruelles commises par ces misérables. Ils prétendirent que nous avions l'air de faire le procès plutôt à la représentation nationale qu'à tout autre; que nous avions l'air de juger les opérations de Carrier, plutôt que celles de Fouquet et Lamberty.

On alla même jusqu'à dire que la commission, en jugeant les accusés ci-devant dénommés, faisoit la contre-révolution dans Nantes. Enfin, ont prétendoit que l'acte d'accusation ne parlant pas de noyades, la commission ne pouvoit recevoir des déclarations sur ces faits : je réponds que les accusés ne cessant d'invoquer des ordres verbaux de Carrier sur chaque délit à eux imputé, il étoit du devoir du tribunal de recevoir la réponse de ces accusés.

Sur mes observations, les représentans répliquent que l'affaire va être retirée de la commission, et portée au tribunal de Paris.

Je demande un arrêté qui en désaisisse la commission; mais n'étant pas fourni, je me rends à Paris, pour apprendre de Carrier lui-même, s'il a, ou nom, donné des ordres à Fouquet et Lamberty : j'ajoute que je suis persuadé d'avance que Carrier ne s'est rien permis de contraire à la dignité de la représentation nationale, en caractère de représentant en mission dont il a été revêtu.

Je ne sais, continue le témoin, si mes observations étoient une censure de la conduite de Carrier, mais je dois dire au tribunal que Carrier tomba dans un tel accès de fureur, dans des agitations si convulsives, que si nous eussions encore été à Nantes, je l'avoue de bonne foi, j'aurois tremblé pour mes jours. Carrier me dit que le comité révolutionnaire et la commission étoient des scélérats; qu'il ne connoissoit de patriote que Lamberty et Robin; et si Lamberty étoit jugé, il nous feroit tous guillotiner, ou bien qu'il obtiendroit de la convention une permission de revenir à Nantes pout fait rouler nos têtes. Enfin, Carrier se calme; il vante le patriotisme de Lamberty : il prétend que le comité révolutionnaire n'a voulu perdre Lamberty et Robin, que parce que ces derniers

ont voulu lui fournir une liste pour renouveler ce comité.

Envain je lui demande une réponse écrite; il déclare n'avoir point à m'en faire, et me remet une lettre à l'adresse de Francastel, pour, disoit-il, faire renouveler le comité.

Je déclare, dit le même témoin, que la terreur, la désolation et la mort étoient dans Nantes; que Carrier et ses agens étoient les seuls auteurs de ces maux.

Le président de la commission est entendu. Il parle dans le même sens que l'accusateur de cette commission. Il déclare que Perrotin, en apprenant le départ de Carrier, s'écria : Bon, voilà un scélérat de moins. Le même témoin déclare que Carrier voyant Lamberty poursuivi pour les noyades, envoya Robin en mission pour l'empêcher d'être inquiété; et que Carrier a joint Robin à Orléans pour se concerter avec cet homme, son ami intime.

Carrier interpellé à ce sujet, s'écrie que la loi qui garantit la sûreté de la représentation nationale, lui défend de répondre à des interpellations étrangères à l'acte d'accusation.

Carrier interpellé trois fois, au nom de la loi, sur le fait relatif à Robin, répond : Au nom de la loi, j'invite le président à ne point s'écarter de cette même loi qu'il m'oppose.

Le président à Carrier : Avez-vous signé l'ordre de transférer à Bellisle les détenus de la maison du Bouffay ?

Carrier répond que cette interpellation est étrangère à l'acte d'accusation, et qu'il veut se renfermer strictement dans cet acte.

La convention vous accuse, dit, le président, d'avoir ordonné ou toléré les noyades de plusieurs femmes enceintes et d'enfans : le transport à Bellisle n'est autre chose qu'une noyade. Il est donc nécessaire de savoir si vous êtes, ou non, signataire de cet ordre.

Carrier soutient que l'ordre dont il s'agit ne peut faire partie de l'accusation ; que le représentant Bô a parlé sur ce fait, et que, sur ses observations, l'article a été rejetté,

Le témoin Thomas accuse Carrier de s'être porté envers lui aux violences les plus révoltantes, lorsqu'il alloit prendre ses ordres pour traiter les malades détenus ; d'avoir ordonné au général Haxo de faire fusiller sans distinctions, tous les rébelles, et de faire incendier leurs maisons et propriétés ; d'avoir fait fusiller plusieurs communes entières ; d'avoir, sur les indications des meneurs de la Société populaire de Vincent-la-Montagne, fait incarcérer nombre de citoyens irréprochables, de s'être mal entouré ; d'avoir donné sa confiance à Fouquier et Lamberty ; d'avoir fait noyer ou fusiller quatre-vingt cavaliers, qui étoient venus se rendre sur la place du département avec arme et bagages, et d'avoir fait faire cette fusillade au mépris des réclamations des autorités constituées, d'avoir donné l'ordre de fusiller, sans jugement, des femmes et des enfans ; d'avoir maltraité et fait incarcérer le général Moulin, pour avoir donné des laissez-passer à des brigands qui venoient se rendre, et demandoient à rentrer dans leurs foyers.

Carrier, à tous ces faits, oppose la dénégation, et promet des explications lorsque les pièces originales seront arrivées.

Séance du 11.

Deux temoins on été entendus dans cette séance, savoir : Thomas par continuation de déposition, et Brondes, ancien commissaire des guerres.

Thomas dépose que les volontaires, conformément aux ordres donnés, se jettoient les enfans des rébelles de main en main, et que l'on voyoit voler ces enfans de bayonnette en bayonnette, et que toutes les maisons étoient incendiées, et que l'on poussoit la cruauté jusqu'à brûler des enfans de 14 ans.

Carrier demande s'il étoit présent à ces actes d'inhumanité. Je ne puis l'assurer, a dit le témoin ; mais je sais que tout cela se faisoit par vos ordres.

Et moi je le nie, répond Carrier. J'aurois des reproches très-graves à faire au témoin ; je pourrois le con-

vaincre de dilapidations, de faits contre-révolutionnaires, si les témoins qui en ont eu connoissance existoient encore.

Alors, le président donne lecture d'une lettre écrite par Carrier au général Haxo, laquelle ordonne d'incendier toutes les maisons des rébelles, d'en massacrer tous les habitans, et d'en enlever toutes les subsistances.

Je suis loin de désavouer cette lettre, répond Carrier; je n'ai en cela que notifier les ordres de la convention, qui le vouloit ainsi.

Le président fait donner lecture du décret de la convention, relatif à la manière dont les rébelles doivent être traités, et les dispositions de ce décret ne paroissent pas s'accorder parfaitement avec les allégations de Carrier.

Ce dernier prétend qu'il y a des ordres postérieurs qui l'autorisoient à se conduire comme il l'a fait, et qu'il en argumentera quand il sera temps.

Carrier ajoute qu'il s'est trouvé à l'affaire de Cholet, à la tête de larmée, à travers les balles et les boulets, et qu'il a eu un cheval tué sous lui. Ce n'est pas ainsi que se conduisent les contre-révolutionnaires, s'écrie Carrier : aucun d'eux s'expose à toute la vivacité du feu de l'ennemi, comme je l'ai fait. Il est possible que l'on soit fondé à me reprocher trop de sévérité; mais je soutiens que les circonstances exigeoient les mesures que l'on blâme aujourd'hui.

Brondes, ci-devant commissaire des guerres, dépose que Carrier en a imposé au peuple, en voulant persuader à ce dernier qu'il avoit contribué à Cholet à la défaite des brigands; tandis qu'au lieu d'être sur le champ de bataille, il se sauva sur le derrière de l'armée, avec tant de précipitation, qu'il ne se donna pas le tems de brider son cheval; que Carrier arriva vers lui déposant, tout hors d'haleine, qui lui demanda une bride; que ne pouvant lui en procurer au milieu des champs, pour obliger Carrier, il fit défaire le bridon du cheval de lui témoin, pour l'attacher à celui de Carrier,

et que c'est au courage et à l'intrépidité de Merlin de Thionville, que l'on est redevable du gain de la bataille.

Séance du 12.

Le témoin Erard, commis aux écritures de l'administration des effets militaires à Nantes, dépose que, porteur d'un arrêté du conseil administratif, il va chez Carrier, qui ne veut pas l'écouter, et qui lui crie : Merde, je n'ai pas le temps.

Dans le même moment, continue le témoin, arrive un courrier, porteur des dépêches de l'Orient. Aussitôt que Carrier en a pris lecture, il s'écrie avec ces vociférations furibondes : Vous êtes tous des sacrés f..... contre-révolutionnaires à l'Orient ; il faut que je purges cette ville comme celle de Nantes. Je me transporterai dans huit jours à l'Orient ; je ferai jetter préalablement la moitié de la ville à la mer, et j'aviserai aux moyens de réduire tout le reste.

J'ai vu arriver 80 brigands sur la place de l'Egalité, avec trois pièces de canon. J'ai été chargé d'aller demander à Carrier ce qu'il vouloit qu'on en fît. Carrier me répond : Il faut les fusiller comme les autres.

Phelippe Tronjoly, président du tribunal révolutionnaire de Nantes, répète les faits qu'il a déja annoncés contre Carrier, avant que ce dernier fût mis en jugement.

Il accuse Carrier d'avoir ordonné à lui déposant, de faire fusiller, sans jugement, des brigands, mêmes des femmes enceintes et des enfans ; d'avoir fait fusiller des brigands qui avoient mis bas les armes ; d'avoir ordonné les noyades de femmes enceintes et d'enfans ; d'avoir provoqué les mariages républicains, qui consistoient à suspendre, pendant une demi-heure, un jeune homme avec une jeune femme, leur donner ensuite un coup de sabre sur la tête, et à les précipiter enfin dans l'eau ; d'avoir provoqué la délibération des corps administratifs, pour faire périr les détenus en masse ; d'avoir forcé, en quelque sorte, les autorités constituées à prendre l'arrêté relatif à la formation des listes

de proscription ; et d'avoir ordonné à Boivin, commandant temporaite, de faire fusiller les détenus en masse.

Robin le jeune, ci-devant commissaire des guerres, détenu à la conciergerie, et désigné, par les débats, l'ami intime de Carrier, dépose, après avoir fait un grand étalage de ses services et de sa détention dans la Vendée, il a été envoyé par la commission des subsistances de Paris, à raison de la dissette de Nantes; qu'à son retour dans cette ville, Lamberty lui dit qu'il étoit porteur d'un ordre de Carrier, de noyer les brigands; que cette expédition devoit se faire le soir même, et que lui témoin, invité à cette noyade, y assista; qu'il y a vu des femmes, des enfants; que plusieurs fois il fut témoin des noyades en présence de Carrier, qui paroissoit applaudir à ces expéditions.

Séance du 13

Robin a continué sa déposition; et sa complicité avec Carrier, bien démontrée, l'a fait mettre en jugement, et joindre au nombre des accusés.

Jomard a été entendu. Il accuse Carrier d'avoir donné des ordres secrets de le faire fusiller.

Carrier le nie, et soutient que la compagnie Marat lui ayant envoyé une députation au sujet de ce Jomard, qui étoit accusé par les camarades d'avoir volé des fauteuils, il leur répondit : Vous devez mieux connoître cet homme que moi; si c'est un voleur, il faut le faire punir comme tel : cette dénonciation ne me regarde pas.

Le témoin Moneron, négociant, dépose que lors de l'organisation du comité révolutionnaire, lorsqu'on le vît composé d'hommes que l'opinion réprouvoit, tous les citoyens honnêtes prévirent les maux dont Nantes fut dans la suite accablé; que la présence de Carrier vint mettre le comble à la désolation de cette ville: il accuse ce représentant d'avoir prêché le pillage de tous les négocians de Nantes; d'avoir fait incarcérer les acheteurs et acheteuses de denrées de première nécessité; d'avoir voulu ainsi affamer la commune de Nantes et d'avoir tout fait pour la soulever.

Carrier, suivant sa coutume; nie les faits, on lui donne lecture de ses propres arrêtés, et il s'efforce de donner des explications favorables.

Monneron continue. Il dépose contre Carrier, qu'il peut comparer l'arrivée de ce représentant à Nantes, à ces vents brûlans du Midi, qui parcourent, à certaines époques, les côtes de l'Afrique, et qui détruisent des caravanes entières.

Carrier, continue le témoin, d'accord avec le comité, entretenoient la terreur dans Nantes : les propros sanguinaires de cet agent de la représentation nationale, en fournissent une preuve complette. Journellement il soulevoit la ville de Nantes contre les négocians : il les désignoit comme les destructeurs de l'humanité, tandis qu'ils en étoient les appuis, les soutiens. Il imagina la conspiration du 22 frimaire, pour autoriser tous les actes arbitraires qui se sont commis depuis. Il autorisoit un nommé Mouquet, son agent, à s'emparer de toutes les propriétés, au prix du *maximum* ; et quand les propriétaires réclamoient ce prix, il demandoit des certificats de civisme, et éludoit ainsi le paiement qui lui étoit démandé.

J'ai vu Carrier au comité de salut public. Comme les sauvages conjurent le diable, il disoit beaucoup de mal de Chaux et de Goulin ; il les traitoit de scélérats, qui lui avoient fait prendre des mesures outrées, dont il se répentoit.

Carrier, continue le témoin, a tort de s'annoncer comme l'approvisionneur de la commune de Nantes ; il n'en a jamais été que l'ange exterminateur, de l'aveu de toute cette commune.

Carrier, dans un dîner fait avec plusieurs négocians, s'oublia juqu'à nous dire : On a fait la récapitulation de la population de la France : il est reconnu impossible à ce royaume d'en alimenter les habitans ; on doit donc prendre les moyens de diminuer la masse, et de sacrifier les nobles, les magistrats, les agens-de-change, les négocians, et les contre-révolutionnaires les plus prononcés.

Séance du 14.

Robin le jeune, aide-de-camp de Carrier pour les noyades, Lefebvre, adjudant-général à l'armée de l'Ouest, et Massé, marin, ont été mis au nombre des accusés, comme complices des noyades, sur la réquisition de l'accusateur public.

Le témoin Lassenée, médecin du temple de l'humanité, accuse Carrier de s'être montré à la tribune de la société populaire, le sabre nud à la main : de n'y avoir prêché que des mesures de sang, et d'avoir cherché, par la terreur, à dominer toutes les opinions.

Minée, administrateur du département, accuse Carrier d'avoir opprimé les patriotes, et de les avoir maltraité toutes les fois qu'ils venoient prendre les ordres de lui représentant : d'avoir feint de faire grace à 80 cavaliers qui lui étoient présentés comme s'étant rendus volontairement, et de les avoir fait fusiller le lendemain ; d'avoir convoqué la réunion des corps administratifs, pour délibérer sur la question de savoir si on feroit ou non, périr les détenus en masse.

Carrier, fidèle à son système de défense, ne sait répondre aux faits qui lui sont reprochés, que par la dénégation.

Séance du 15.

Le témoin Godin, propriétaire de Moulins, et agent de la commission de commerce, dépose qu'envoyé vers Carrier pour solliciter des subsistances, il eut le bonheur de les obtenir ; que, dans cette mission, il entendit dire à Carrier qu'il étoit assez content des expéditions nocturnes. Ce témoin accuse Carrier d'avoir diffamé la commune de Nantes à la société populaire de Saumur, et de lui avoir dit à Orléans, sur la disette de subsistances qu'éprouvoit Nantes, que les Nantais étoient des scélérats ; qu'il se garderoit bien de les alimenter. — Mais, parmi les Nantais, dit le témoin à Carrier, tu reconnois des patriotes, et sur-tout dans les administrations : à l'instant, je lui nomme le maire,

et deux autres foctionnaires publics. --- Ce sont de bons enfans, répond Carrier, mais moi, je n'admets que des révolutionnaires.

Le témoin Minée, administrateur de département, commence sa déposition par la lecture d'une adresse à Carrier, sur les expéditions dont Nantes gémissoit; cette adresse étoit une censure assez énergique de la conduite de Carrier : personne ne voulut la lui porter, et l'adresse fut anéantie. Minée déclare que les communications avec Carrier étoient fort orageuses ; qu'il traitoit de modérés, de contre-révolutionnaires, tous ceux qui n'étoient pas de son avis. Il l'accuse d'avoir opprimé les patriotes, et refusé des places à des volontaires couverts de blessures.

La discussion s'engage ensuite sur la question de savoir si Carrier a convoqué l'assemblée relative à statuer sur le sort des détenus, c'est-à-dire, à les faire ou non périr en masse.

Carrier annonce que la convocation a été faite par le département : qu'il n'étoit point à l'assemblée du 14 frimaire ; où le massacre total des détenus a été agité : qu'il n'a fait que paroître à l'assemblée du 15, dans laquelle il n'a été pris aucun arêté, et qu'il n'a point contribué à la formation des listes de proscription qui ont été rédigées au comité.

Le témoin soutient le contraire, et les débats prouvent que Carrier a figuré dans les assemblées des 14 et 15 frimaire : qu'il a convoqué ces assemblées : qu'il les dominoit par sa présence, et qu'il vouloit faire adopter la mesure de faire périr les détenus en masse.

Séance du 16 Frimaire.

La séance s'ouvre par la lecture d'un discours fait par Goulin, qui désigne Carrier comme l'auteur de toutes les atrocités reprochées au comité : comme ayant commandé les noyades et fusillades : comme ayant forcé le tribunal révolutionnaire à fai[illegible]lotiner, sans jugement, des individus de tout sexe : comme ayant voulu savourer en personne, le cruel plaisir de voir ces exécutions barbares : comme s'en étant beaucoup amusé dans ses repas, et dans ses orgies.

Le

Le comité de salut public envoi les pièces originales tant réclamées par Carrier. Elles sont représentées à cet accusé, qui ne peut les méconnoître ; et qui pour toute réponse, allègue que les signatures qui lui sont opposées, lui ont été subtilisées.

Goulin a demandé la parole pour des observations importantes, et il s'est expliqué en ces termes : Carrier hier m'interpella pour une révélation qu'imprudemment j'avois annoncé la veille ; de quel droit ose-t-il invoquer la vérité en sa faveur, lorsqu'il la trahit journellement contre nous. Le tribunal me permettra de désobéir ; et plût à Dieu que ma désobéissance datât de plus loin.

Hier, j'entamais une réponse, et une indisposition subite m'empêcha de poursuivre, hier, j'annonçois des dénonciations sérieuses ; mais aujourd'hui, rendu à la réflexion, à mes principes et à mon caractère, je déclare que je mourrai plutôt que de dénoncer des patriotes, et d'apprêter ainsi des jouissances et des succès à l'aristocratie.

D'ailleurs, qu'importe à ma cause d'y attacher celle d'un patriote de plus ? en serai-je moins coupable, en faisant siéger près de moi de nouveaux accusés ? mes fautes sont à moi, et quoi qu'elles doivent me coûter, je ne serai pas assez lâche pour les verser sur autrui.

Entièrement opposé au systême machiavélique d'Hérault-de-Séchelles, je méprise également et celui qui le prêche, et celui qui pût le pratiquer ; nul de mes écrits n'est équivoque ; j'apelle un chat un chat ; et mon vocabulaire n'offre pas pour synonime les mots noyades, et translation, toutes mes démarches sont franches ; jamais je n'eus la bassesse d'interposer des victimes entre la justice et moi. Tous mes actes sont ostensibles si, l'on me juge d'après eux, certes je suis coupable, et j'attends mon sort avec résignation ; mais si on juge mes intentions, je le dis avec orgueil, je ne redoute ni le jugement des jurés, ni celui du peuple, ni celui de la postérité.

Carrier ? toi, qui me sommes de déclarer la vérité, plus que toi j'ai droit de t'adresser la même sommation. Jusqu'a présent, tu en as constamment imposé, et à tes juges, et au public ; tu as fait plus, tu as menti sans cesse à ta propre conscience.

Tu t'obstines à nier les faits les plus authentiques. Je

t'offre un bel exemple, imite-moi: sache avouer tes torts, sinon, tu t'avilis aux yeux du peuple, sinon, tu te déclares indigne de l'avoir jamais représenté.

Séance du 17 Frimaire.

Thurau, général, a été entendu, et a déclaré n'avoir reçu aucun ordre de Carrier; ce témoin est prévenu d'avoir fait incendier au mépris des décrets et des amnisties.

Le témoin Julien, commissaire du committé de Salut public, a déposé que Carrier le fit arrêter la nuit, parce que lui témoin, s'étoit premis de blâmer la conduite du représentant dans la Société populaire. Carrier, dit le témoin, développa contre moi les plus forts accès de sa fureur, et me déclara que, s'il n'écoutoit que son ressentiment, il m'immoleroit à l'istant, pour avoir outragé, dans sa personne, la représentation nationale, au point où il prétendoit que je l'avois fait. Je répondis à Carrier qu'il feroit de moi ce qu'il voudroit; mais que s'il me faisoit assassiner, dans huit jours, il seroit lui-même guillotiné, et que des patriotes vengeroient ma mort. Mon sang-froid parut déconcerter Carrier, qui me permit de me retirer.

Séance du 18.

La séance s'est ouverte par la lecture de l'acte d'accusation contre Forget, concierge de la maison du Bouffay. Ce témoin, prévenu d'avoir contribué, le 15 frimaire, à la formation de la liste de proscription des détenus, a été mis en jugement et joint aux accusés.

Parmi les témoins entendus dans cette séance, on distingue la déposition d'Hector, adjudant-général de brigade, et chef de divisition à l'armée de l'Ouest. Ce témoin accuse Carrier de lui avoir donné l'ordre écrit de ne faire aucun prisonnier dans la Vendée, de tout incendier, de tout fusiller, sans distinction d'âge ni de sexe; d'avoir, au mépris de ses observations, fait fusiller des brigands qui s'étoient rendus volontairement, et de lui avoir défendu de faire grace à des femmes et des enfans pour lesquels lui témoin, réclamoit les égards de l'humanité.

Hector continue sa déposition. En revenant de la Vendée avec ma colonne, dit ce témoin, je fus chargé d'une mission vers Carrier, pour procurer des souliers au régiment de la Marne, qui en manquoit; je me rends chez ce représentant; on m'informe qu'il est allé dîner sur une galiotte hollandaise, je m'y transporte; et au moment de mon arrivée, Lamberty, comme un énergumène, frappoit sur la table, et disoit à Carrier : Si tu ne sévis pas contre ces contre-révolutionnaires, tu t'en repentiras. J'expose ma mission a Carrier, qui sort avec moi, pour me donner satisfaction; mais n'ayant pas trouvé son monde, il me remit au lendemain.

Je me représente chez Carrier, qui, en me voyant, s'écrie : Ne viens pas m'importuner pour des bagatelles; prends garde : si tu n'as pas quelque chose d'intéressant a me communiquer, tu te repentiras d'être venu m'étourdir mal-à-propos : mon sabre est en bon ordre, et tu sauras ce qu'il vaut. Enfin, Carrier me donne audience; et à peine m'a-t-il entendu parler de souliers, que je le vois sauter sur son sabre, et me poursuivre à toutes jambes. Je n'ai que le temp de m'évader pour me garanrir d'un violent coup de sabre, que Carrier décharge sur la porte que je venois de fermer.

Séance du 19.

Plusieurs témoins ont été entendus : ils n'ont fait que retracer les noyades et fusillades dont il a été tant parlé.

Le témoin Laflorie reproche a Carrier d'avoir mis un embargo sur tout les navires de Nantes; il lui attribue les noyades des prêtres.

Arnaudean, commissaire civil de la Seine inférieure, accuse Carrier de plusieurs actes de violence; il dit l'avoir vu se saisir du fusil d'une sentinelle qui le suivoit, pour tuer un officier qui étoit venu lui parler d'affaires importantes.

Darbrefeuille renouvelle les mêmes inculpations. Il ajoute qu'il a entendu Carrier dire à un administrateur : Fusilles ou tu seras fusillé.

Léon Nicolas désigne Carrier comme le tyran le plus redoutable, et qu'il lui dit un jour : Les habitans de

Nantes sont tous des scélérats que je veux faire fusiller.

Naudy, inspecteur de l'armée de l'Ouest, dépose que, se trouvant un jour chez Carrier, avec quelques généraux, il entendit Lamberty leur dire : En voilà 2800 d'expédiés ; et sur la demande de l'explication de ce propos, Carrier répondit : Quoi ! vous n'entendez pas ce que cela veut dire, que j'en ai fait descendre 2800 dans la baignoire nationale.

Séance du 21.

Plusieurs témoins ont été entendus. La plupart n'ont parlé que contre d'Héron, le coupeur d'oreilles : un seul accuse Carrier d'avoir dit à la Société populaire, que tous les marchands, que tous les riches étoient des accapareurs, des contre-révolutionnaires qu'il falloit frapper, et dont il falloit faire rouler les têtes sous le rasoir national.

Séance du 22.

Plusieurs témoins, contre lesquels il avoit été donné défaut dans la séance d'hier, et qui devoit être entendus contre Carrier, ont été produits aujourd'hui. Quelques-uns d'entre ces témoins ont déposé que Carrier avoit fait à la tribune de la Société populaire, l'éloge de la compagnie de Marat, aussi-tôt son organisation, en disant que cette compagnie alloit balayer tous les contre-révolutionnaires de Nantes.

Sur la dénonciation faite de Jomard, membre de cette compagnie, comme accusé de vol, Carrier répond : Il ne faut pas faire juger Jomard, parce que ce seroit apprêter à rire à l'aristocratie : il vaut mieux l'envoyer en campagne, et s'en défaire secrettement.

Carrier nie les faits, et propose des récriminations contre les témoins.

Les témoins justificatifs ont été admis ; leur audience ne présente rien d'important.

Séance du 23.

Carrier, à l'ouverture de la séance, a demandé la parole pour une observation importante. On ne cesse,

a-t-il dit, de m'opposer les mesures terribles par moi ordonné; on ne cesse de mettre ces mesures de sévérité en opposition avec les ordres de la convention; et à la faveur de ces décrets, on m'accuse d'avoir excédé mes pouvoirs: le temps approche où je vais justifier, sur les ordres même du gouvernement, ces mesures, dont la nécessité fut si bien reconnue dans le temps, et dont aujoud'hui on me fait un crime.

Plusieurs représentans ont été entendus à la décharge de Carrier; tous on paru s'accorder à certifier son patriotisme.

Réal leur a fait différentes interpellations relatives aux mesures ultra-révolutionnaires employées contre les rébelles de la Vendée. Il a pressé ces reprsentans de s'expliquer sur la nécessité ou non nécessité de ces mesures, et les témoins ont repondu que les rébelles avoient les premiers donné l'exemple de la cruauté, et que quelque-fois la convention avoit cru devoir s'armer de rigueur contre des assassins de leur propre pays; que leur opinion sur Carrier les portoit à le regarder comme un révolutionnaire outré, mais dont les intentions avoient été des plus pures.

Séance du 24.

Cette séance s'est ouverte par quelques interpellations que Carrier et Goulin se sont faites réciproquement sur les arrêtés tendans à faire périr les détenus en masse, et sur les prétendus conspirations qui avoient provoqué cet arrêté cruel.

Goulin a déclaré que la mesure de sang avoit été proposée par quelques membres des administrations; mais qu'attendu la conviction intime qu'il avoit de la pureté des intentions de ces administrateurs, il se faisoit un devoir de ne pas les nommer.

Les débats ont été fermés.

L'accusateur public a dit : C'est envain que des malveillans cherchent à persuader au peuple que l'instruction de cette affaire n'a pour objet que de faire le procès aux patriotes, à la révolution; c'est au contraire, consolider cette même révolution, que de pour-

suivre la punition des actes arbitraires exercés sur des citoyens innocens.

L'accusateur est ensuite entré en matière, et a indiqué ceux qui lui paroissoient coupables.

Séance du 25.

L'accusateur public, après avoir fait en peux de mots le résumé de cette affaire, dont les détails ont été assez connus, a été suivi des défenseurs officieux, qui ont parlé chacun en particulier pour leurs cliens.

Prou et Vicq ont été défendus par Tronçon Ducoudray, de la manière la plus pathétique. Ces accusés étoient prévenus d'avoir participé aux noyades. Tronçon a démontré jusqu'à l'évidence, que ses cliens avoient été induits en erreur; qu'ils n'avoient fait qu'obéir aveuglément aux ordres qui leurs avoient été donnés; il a rapporté en leur faveur les certificats les plus honorables de patriotisme. Il a dit que la discussion de cette affaire avoit dévoilé les imposteurs qui nous gouvernoient; que le règne des faux patriotes étoit fini; que celui des véritables commençoit : il a dit que la terreur ou la crainte avoient comprimé l'innocence.

Brigands et hommes de sang, continue l'orateur, si amais vous ressaisissez vos poignards, vous ne trouverez plus de stupeur ; nous vous pousserons devant ous comme un troupeau bêtes de férсces; le tocsin de la vengeance sonnera encore long-temps après votre trépas. Peuple qui m'entends, mets à profit ton expérience, pour distinguer le vrai patriote de celui qui n'est qu'un imposteur. Tel austère qu'un citoyen te paroisse, s'il blesse la justice et l'humanité, regarde le comme un traître, comme un menteur.

Détestons tous d'un commun accord les hommes de sang, et pénétrons-nous bien de cette vérité, qu'égorger n'est pas gouverner.

Salle de la Liberté.

2788. Jean-Baptiste Carrier, âgé 36 ans, natif d'Yolay, près Aurillac, département du Cantal, ci-devant homme de loi, et à présent député à la convention

nationale ; le Tribunal, après avoir entendu la déclaration unanime du jury, portant qu'il est constant qu'il a été pratiqué dans le département de la Loire Inférieure, et notamment dans la commune de Nantes, des manœuvres et intelligences tendantes à troubler la tranquillité, la sûreté et la liberté du peuple français, en commettant des actes arbitraires et attentatoires à la liberté des citoyens ; en disposant de la vie des citoyens qui n'étoient pas brigands, en faisant périr par les noyades et fusillades, et en comprimant tout par la terreur, et en condamnant des citoyens irréprochables.

2o. Que Carrier s'est rendu l'auteur ou le complice des manœuvres, en donnant des ordres de fusiller sans jugement, les 27 et 29 frimaire, des brigands, parmi lesquels étoient des enfans de 13 à 14 ans, en faisant noyer et fusiller, en tolérant où ordonnant les noyades, en donnant des pouvoirs illimités à Fouquet, Lamberty, et à Lebatteux qui, à la faveur de leurs pouvoirs, ont commis des cruautés inouies ;

3o. Qu'il l'a fait sciemment, méchamment et dans des intentions contre-révolutionnaires.

Le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine, et d'après la loi par lui invoqué, condamne ledit Carrier à la peine mort, et déclare ses biens acquis et confisqués au profit de la république.

2789. Michel Moreau, dit Grand-Maison, âgé de 39 ans, né à Nantes, y demeurant, membre du comité révolutionnaire ;

2790. Jean Pinard, âgé de 26 ans, né à Christophe-Dubois, département de la Vendée, demeurant à Petit-Mar, département de la Loire Inférieure, commissaire du comité révolutionnaire de Nantes.

Convaincus de complicité, ont été condamnés à la peine de mort, et exécuté le même jour.

D'après la déclaration du jury, il est également constant que Moreau, *dit* Grand-Maison, est signataire de l'ordre du 15 frimaire pour noyer, qu'il a conduit les détenus à la gabarre, et maltraité les victimes en leur cou-

pant les doigts à coups de sabres. 3o. Qu'il est convaincu de l'avoir fait dans des intentions criminelles.

4o. Que Pinard est convaincu d'avoir commis plusieurs assassinats de femmes et enfans, d'avoir volé une somme de 4000 liv. à la famille Labauche, et d'avoir incendié plusieurs habitations, et qu'il l'a fait dans des intentions criminelles.

A l'égard des autres accusés Goulin, Chaux, Bachelier, Perrochaux, Jean-Baptiste Mainguet, Jean Levêque, Louis Naud, Nicolas Bolomiel, Pierre Gallon, François Durassier, Jean-Baptiste Joly, et autres, les faits ont été déclarés constans à leurs égards.

Le même Tribunal, en vertu des pouvoirs à lui confiés, a acquitté les nommés Jean-Jacques Goulin, membre du comité révolutionnaire de Nantes, âgé de 37 ans, né à St.-Domingue, demeurant à Nantes;

Pierre Chaux, âgé de 35 ans, né à Nantes, y demeurant, marchand et membre du comité révolutionnaire;

Jean-Marguerite Bachelier, âgé de 43 ans, né à Nantes, y demeurant, membre du comité révolutionnaire, notaire public;

Jean Perrochaux, âgé de 48 ans, né à Nantes, y demeurant, entrepreneur de bâtimens et membre du comité révolutionnaire;

Jean-Baptiste Mainguet, âgé de 56 ans, né à Nantes, y demeurant, épinglier, et membre du comité révolutionnaire de Nantes;

Jean Lévêque, âgé de 38 ans, né à Mayenne, département de la Mayenne, maçon, membre du comité révolutionnaire de Nantes;

Louis Naud, âgé de 30 ans, né à Nantes, y demeurant, membre du comité révolutionnaire de Nantes

Antoine-Nicolas Bolomiel, âgé de 43 ans, né à Paris, horloger, demeurant à Nantes, et membre du comité révolutionnaire;

Pierre Gallon, âgé de 42 ans, né à Nantes, y demeurant, raffineur, commissaire du comité révolutionnaire de Nantes.

Jean-François Duraffier, âgé de 50 ans, né à Nantes,

y demeurant, courtier pour le déchargement de navires venant de St.-Domingue; commissaire du comité révolutionnaire de Nantes.

Augustin Bataillé, âgé de 46 ans, né à la Charité-sur-Loire, ouvrier en indienne, demeurant à Nantes, commissaire du comité révolutionnaire de Nantes.

Jean-Baptiste Joly, âgé de 50 ans, né à Anger-ville-la-Martel, département de la Seine Inférieure, fondeur en cuivre, demeurant à Nantes; commissaire du comité révolutionnaire de Nantes;

René Naud aîné.
Ducroux.
Joseph Vicq.
Jean-Claude Richard.
Pierre Foucault.
Julien Chartier.
Jacques Osulivan.
Coron, ci-devant procureur.
Crespin.
Joseph Boulet.
Jacques Gauthier, soldat de la compagnie Marat;
Yves Prous, marin.
Pierre Guillette, marin.
Bouffy, marchand de parasols, à Nantes.
Jean d'Héron, volontaire.
Bénard, dit le gros Bénard, marinier.
Lefebvre, adjudant du général Haxo;
Pierre Robin, ex-secrétaire de Carrier.
Forget, concierge de la maison du Bouffay.

Fin du No. XI. Vu la suspension du Tribunal révolutionnaire, nous donnerons les noms des Jurés qui composeront le nouveau Tribunal, dans le no. XII.

La collection complette de la Liste, qui compose XI numéros, se trouve également chez PRÉVOST, *marchand de nouveautés, rue vieille Bouclerie, vis-à-vis celle Maçon, à Paris.*

